

Table des matières

Table des matières	1
Table des figures	7
INTRODUCTION GÉNÉRALE	
Remerciements	11
RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC DE LA MÉTROPOLE TOURANGELLE	
Introduction	12
Gouvernance et coopération des territoires au sein de l'aire d'influence de l'agglomération tourangelle	14
Introduction	14
La Région Centre-Val de Loire	16
Les principaux acteurs de la Région Centre-Val de Loire	16
Le Conseil Régional Centre-Val de Loire	17
Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)	19
Les principaux documents de planification à l'échelle de la Région Centre-Val de Loire	20
Le SRADDET	20
L'élaboration du document	22
Le contenu du projet	23
La gestion des déchets : le PRPGD	26
Les enjeux énergétiques : le SRCAE	28
Les enjeux liés à l'eau	30
Les enjeux de consommation des espaces agricoles et naturels	31
Le SRDEII de la Région Centre-Val de Loire	33
L'axe du développement économique du SRDEII	33
Thématique environnementale du SRDEII	35
Les documents stratégiques et acteurs locaux	37
Les instances de gouvernance locales	37
Le SMAT	37
Tours Métropole Val de Loire	39
Le document de planification à l'échelle du SMAT : le SCoT	42
Sur le plan environnemental	46

Table des matières

La ressource en eau	46
Energies renouvelables	47
Consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers	47
Déchets	48
Sur le plan économique	49
Engager une stratégie de développement économique à l'échelle du SCoT	49
Pérenniser la diversité et l'attractivité du pôle emploi	50
Développer et faire le pari du commerce en ville	50
Analyse des organigrammes et des jeux d'acteurs entre les différentes échelles	51
Conclusion : Comparaison des contenus et des objectifs des documents stratégiques	56
Annexe 1 : L'exécutif de la Région Centre-Val de Loire	60
Annexe 2 : Président et Bureau métropolitain de Tours Métropole Val de Loire	64
Benchmarking pour l'innovation de politiques de développement des métropoles	68
Introduction	68
Etude des villes	70
Critères généraux	70
Orléans métropole	70
Dijon métropole	72
Rennes métropole	74
Communauté Urbaine Angers Loire Métropole	76
La Gouvernance institutionnelle	79
Orléans métropole	79
Dijon métropole	80
Rennes métropole	82
Communauté Urbaine Angers Loire Métropole	83
Le SCoT	85
Orléans Agglomération	85
L'aménagement stratégique du territoire à travers le SCoT	85
Analyse du SCoT	86
Dijon métropole	90
Aménagement stratégique du territoire à travers le SCoT	90
Analyse du SCoT	91

Table des matières

Le Pays de Rennes	94
Aménagement stratégique du territoire à travers le SCoT	94
Analyse du SCoT	96
Communauté Urbaine Angers Loire Métropole	100
Aménagement stratégique du territoire à travers le SCoT	100
Analyse du SCoT	101
La dynamique économique	102
Les emplois	104
Orléans métropole	104
Dijon métropole	104
Rennes métropole	105
Communauté Urbaine Angers Loire Métropole	105
Pôle de compétitivité	106
Orléans métropole	108
Dijon métropole	109
Rennes métropole	110
Communauté Urbaine Angers Loire métropole	110
Pôle d'Excellence Rurale	111
Département du Loiret	112
Département de la Côte-d'Or	113
Département d'Ille-et-Vilaine	114
Département de Maine-et-Loire	115
Pôle d'excellence	116
Orléans métropole	116
Dijon métropole	117
Rennes métropole	117
Communauté Urbaine Angers Loire métropole	118
Pôles de développement :	118
Orléans métropole	119
Développement touristique de la métropole d'Orléans	121
Développement environnemental de la métropole d'Orléans	122
Dijon métropole	124

Table des matières

Développement touristique de la métropole de Dijon	126
Le développement environnemental de la métropole de Dijon	129
Rennes métropole	131
Le développement touristique du Pays de Rennes	131
Le développement environnemental du Pays de Rennes	133
Communauté Urbaine Angers Loire métropole	135
Le développement touristique d'Angers Loire Métropole	135
Le développement environnemental d'Angers Loire Métropole	136
Conclusion sur les quatre métropoles étudiées	138
Formations	139
Orléans métropole	139
Liens et communication entre les entreprises et l'Université	139
Partenariats entre l'Université et les pôles de recherche	141
Dijon métropole	141
Liens et communication entre les entreprises et l'Université	142
Partenariats entre l'Université et les pôles de recherche	142
Rennes métropole	143
Liens et communication entre les entreprises et l'Université	143
Partenariats entre l'Université et les pôles de recherche	145
Communauté Urbaine Angers Loire métropole	145
Liens et communication entre les entreprises et l'Université	146
Partenariats entre l'Université et les pôles de recherche	147
Pour compléter : Regard sur la ville de Rouen	148
Récapitulatif : Forces et faiblesses des métropoles étudiées	149
Orléans métropole	149
Dijon métropole	150
Rennes métropole	151
Communauté Urbaine Angers Loire Métropole	152
Et pour Tours métropole...	153
Conclusion	154

Clusters et innovations	156
Introduction	156
Définition d'un Cluster	156
Les clusters et l'innovation	157
L'innovation	157
Les Clusters en France	158
Les SPL	158
Les Pôles de compétitivité	159
Les pôles de Compétitivité et acteurs	161
Les Pôles de Compétitivité situés dans l'agglomération de Tours	162
Le pôle S2E2	163
La stratégie du pôle et les évolutions en cours ou à venir	165
Le pôle DREAM	167
Elastopôle	168
Un niveau de polarisation contrasté	170
Volet Tourisme : vers un cluster dédié	170
Acteurs touristiques	171
Absence de Cluster Touristique en Val de Loire :	173
Innovation touristique en région Centre-Val de Loire :	174
Formations : Tourisme et Environnement dans l'agglomération de Tours	175
Valorisation de la gastronomie à Tours :	177
Valorisation Patrimoniale et Touristique en Val de Loire :	178
Conclusion	179
Conclusion générale du diagnostic	180
Matrice AFOM - Leviers de développement de la métropole tourangelle	181

ÉLABORATION DE SCÉNARIOS PROSPECTIFS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA RAYONNEMENT DE LA MÉTROPOLE TOURANGELLE

Introduction et objectifs	184
État de l'environnement et hypothèses possibles pour la métropole tourangelle	185
Explicitation de la base de construction des différents scénarios	190
Scénarios prospectifs	192
Scénario 1 : « FOCUS » : La métropole tourangelle choisit de se développer de manière relativement « autonome » en se spécialisant sur des secteurs spécifiques (existants ou à développer)	192
Scénario 2 : « DISPERSION DES RESSOURCES À UNE ÉCHELLE INADAPTÉE » : La métropole tourangelle se diversifie en se basant sur ses propres forces	195
Scénario 3 : « DILEMMES » : La métropole tourangelle coopère tout en se spécialisant	198
Scénario 4 : « RÉUSSIR ENSEMBLE À LA BONNE ÉCHELLE » : La métropole tourangelle coopère sur le plan territorial pour consolider son potentiel et se diversifier	200
Conclusion	204
Annexes	205
Annexe 1 : "L'émergence d'un développement économique métropolitain basé sur le tourisme et la culture au service du rayonnement international du territoire."	205
Annexe 2 : "Scénarios de développement et de diversification de l'aéroport de Tours"	208
Annexe 2.1 : "Fu'Tours 2040 - Scénario de développement de l'aéroport de Tours"	208
Annexe 2.2 : "Access 2040 - Scénario de diversification de l'aéroport de Tours"	208

CONCLUSION GÉNÉRALE

ACTEURS RENCONTRÉS

BIBLIOGRAPHIE

Table des figures

Figure 1 - Schéma fonctionnel du Conseil Régional Centre-Val de Loire (Source : Région CVdL)	17
Figure 2 - Étiquette politique et département des conseillers régionaux de la Région Centre-Val de Loire (Delabos Pierre, données Région CVdL)	18
Figure 3 - Répartition en collèges du CESER Centre-Val de Loire (Présentation J-P Carrière)	19
Figure 4 - Schéma constitutif et interactionnel du SRADDET (SRADDET)	21
Figure 5 - Stratégie d'aménagement pour l'horizon 2030 pour un Centre-Val de Loire fort, accueillant, rayonnant, responsable (fascicule du SRADDET)	24
Figure 6 - Schéma fonctionnel et calendrier d'élaboration du SRADDET Centre-Val de Loire (fascicule du SRADDET)	25
Figure 7 - Priorisation des thématiques environnementales pour le projet SRADDET Centre-Val de Loire (Livret 1 du SRADDET)	26
Figure 8 - Impacts potentiels de la réduction des OMr sur les coûts de gestion des collectivités de la région (Synthèse du PRPGD)	27
Figure 9 - Objectifs du SRCAE concernant les énergies renouvelables (Livret 5 SRCAE du SRADDET)	29
Figure 10 - Périmètre du SMAT (SCoT de l'Agglomération tourangelle)	37
Figure 11 - Le fonctionnement du SMAT (SCoT de l'Agglomération tourangelle)	38
Figure 12 - Organigramme des services de Tours Métropole Val de Loire (Février 2019, TMVL)	40
Figure 13 - Périmètre du SCoT de 2017 (Site du SCoT)	42
Figure 14 - Instrumentalisation des documents d'urbanisme avec le ScoT (Présentation F. Tallois)	44
Figure 15 - Carte des résultats des élections régionales de 2015	52

Table des figures

Figure 16 – Conseillers régionaux d'Indre et Loire et leur rôle au sein des municipalités (Adrien Jouhate à partir du site de la région CVdL)	54
Figure 17 - Tableau comparatif des objectifs du SRADDET et du SCoT	58
Figure 18 - Carte de l'accessibilité d'Orléans (Institut Denis Poisson)	71
Figure 19 - Carte de l'accessibilité de Dijon (Dijon métropole)	73
Figure 20 - Carte de l'accessibilité de Rennes (Aéroport de Rennes)	75
Figure 21 - Carte de l'accessibilité d'Angers (Ouest implantation)	77
Figure 22 - Carte représentant les périmètres du SCoT, zone d'emploi, et bassin de vie d'Orléans (SCoT OVL 30 mai 2016)	87
Figure 23 - Territoire de Dijon Métropole (Etudes et dialogues sur l'agriculture périurbaine dijonnaise)	91
Figure 24 - Territoire Rennes Métropole (Audiar)	96
Figure 25 - Localisation des différentes polarités du Pays de Rennes (SCoT 2015. Diagnostic socio-économique)	98
Figure 26 - Territoire Loire Angers métropole (Académie de Nantes)	101
Figure 27 - Carte de localisation des pôles de compétitivités en France (Eléments d'introduction, vendredi 5 février 2016, Agglo)	107
Figure 28 - Localisation des PER dans le département du Loiret (Les Pôles d'Excellence Rurale, La DATAR)	112
Figure 29 - Localisation des PER dans le département de la Côte-d'Or (Les Pôles d'Excellence Rurale, La DATAR)	113
Figure 30 - Localisation des PER du département d'Ille-et-Vilaine (Les Pôles d'Excellence Rurale, La DATAR)	114
Figure 31 - Carte de la localisation des PER dans le département de Maine-et-Loire (Les Pôles d'Excellence Rurale, La DATAR)	115

Table des figures

Figure 32 - Les pôles principaux Orléanais (Eléments d'introduction, 5 février 2016, Agglo)	120
Figure 33 - Localisation des pôles de développement sur le territoire dijonnais (Dijon Métropole)	124
Figure 34 - Carte des parcs d'activités du Grand Dijon (Dijon Métropole)	125
Figure 35 - Carte des adhérents du pôle VEGEPOLYS en fonction de leur nature (Végépolys)	137
Figure 36 - Répartition des étudiants au sein de l'université d'Orléans (Université d'Orléans)	140
Figure 37 - Données sur l'enseignement supérieur à Rennes (Rennes Métropole)	144
Figure 38 - Chiffres clés concernant étudiants à l'université d'Angers (Le Monde Blog)	146
Figure 39 - Carte des pôles de compétitivité en France (Competitivite.gouv.fr)	160
Figure 40 - Tableau des Acteurs des pôles de compétitivité	161
Figure 41 - Le territoire du pôle Elastopole (Site internet Elastopole)	169
Figure 42 - Deuxième ligne de tram à Tours (InfoTours)	196
Figure 43 - Localisation des pôles d'excellence ruraux aux alentours de TMVL (DATAR)	202
Figure 44 - Axes proposés pour permettre un développement touristique dans le cadre du lancement d'un grand projet	207
Figure 45 - Fu'Tours 2040 - Scénario de développement de l'aéroport de Tours 1/2 (DAE Polytech Tours)	209
Figure 46 - Fu'Tours 2040 - Scénario de développement de l'aéroport de Tours 2/2 (DAE Polytech Tours)	210
Figure 47 - Access 2040 - Scénario de diversification de l'aéroport de Tours (DAE Polytech Tours)	211

Introduction générale

Ce rapport, est rédigé dans le cadre d'un Atelier sur les spécificités des dynamiques contribuant à l'essor d'un écosystème des métropoles régionales par des étudiants de quatrième année de l'École Polytechnique de l'Université de Tours.

Ce rapport sera composé de deux parties centrales : premièrement, un Diagnostic présentant une étude de la Gouvernance, un Benchmarking de 3 métropoles (Dijon, Orléans, Rennes) et une Communauté Urbaine (Angers), et une étude des Clusters de la métropole tourangelle ; deuxièmement, une élaboration de scénarios prospectifs pour le développement et le rayonnement de la métropole tourangelle. Nous conclurons pour expliquer ce que ce rapport nous a apporté.

Remerciements

Le bon déroulement de cet atelier et l'élaboration de ce rapport ont été possibles grâce au concours de plusieurs personnes à qui nous tenons à témoigner toute notre gratitude.

Tout d'abord, nous tenons à remercier vivement notre commanditaire, M. TALLOIS Frédéric, chef de projet du SCoT qui a répondu avec grande réactivité et diligence à nos innombrables interrogations et qui a apporté d'utiles observations ayant permis d'amender notre rendu. Il fut une aide précieuse à tout moment.

Nous adressons nos sincères remerciements à nos encadrants M. HAMDOUCH Abdelillah et M. SERRANO José, professeurs d'aménagement et d'urbanisme pour leur encadrement continu tout au long de cet exercice, pour le partage de leur grande expertise au quotidien, leurs conseils ainsi que leurs remarques judicieuses qui ont contribué à alimenter notre réflexion et amender notre travail. Grâce à leur confiance et leur disponibilité, nous avons pu accomplir entièrement dans nos missions.

Notre gratitude est destinée à M. CARRIER Mario, coordinateur de nos partenaires québécois ainsi à M. JEAN Denis, commanditaire de la Communauté Métropolitaine Québécoise, de nous avoir accueillis dans leurs locaux. Nous sommes également reconnaissants aux étudiants québécois, en particulier M. ROBERGE Olivier, Mlle SMOLKIN Loran et Mlle BRETON Monica avec qui nous avons collaboré pour répondre à nos commandes respectives. Ce travail croisé a été enrichi et alimenté par le voyage d'études que nous avons réalisé.

Par ailleurs, nous exprimons notre gratitude à tous les élus et les acteurs de la métropole tourangelle et québécoise que nous avons pu rencontrer (voir « Acteurs Rencontrés »), en particulier, M. GATARD Christian, président du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle et 5^{ème} Vice-président de Tours Métropole Val de Loire (TMVL) et M. COULON Thibaut, 14^{ème} Vice-Président à TMVL et adjoint au Maire de Tours, qui ont accordé de leur temps pour partager leurs connaissances avec nous et contribué à nourrir notre réflexion.

Diagnostic des dynamiques du développement métropolitain

Introduction

Dans le cadre de l'atelier inscrit dans la spécialité d'Ingénierie Territoriale Internationale, nous avons travaillé sur une commande provenant du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT) dont l'objectif principal consiste à relever les leviers que la Métropole de Tours pourrait actionner pour se développer économiquement, prendre de l'ampleur et devenir attractive en tant que Métropole Régionale.

Notre commanditaire, le SMAT, représente une structure administrative qui joue un rôle très important à l'échelle de Tours métropole. En effet, ce syndicat vise par le biais de ses actions, l'élaboration, la gestion et l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale. Approuvé le 23 Septembre 2013, le SCoT est un document de planification qui sert de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles du territoire intercommunal. Sa révision a été prescrite le 27 mars 2017.

Le SCoT visera notamment, à l'horizon 2050, à conforter le statut de l'agglomération tourangelle et affirmer sa position en tant que métropole régionale. Dotée de nombreux atouts, comme son patrimoine, son potentiel touristique, son attractivité économique et résidentielle, l'agglomération tourangelle souhaite renforcer ces caractéristiques afin d'affirmer sa place à l'échelle régionale, voire nationale.

Afin de mener notre étude, pour alimenter notre travail, nous avons étudié dans un premier temps la gouvernance mise en œuvre tant à l'échelle régionale et métropolitaine que locale. En effet, les différents documents d'urbanisme, leur articulation ainsi que le rôle

des acteurs institutionnels ont été abordés dans ce rapport. Ce travail d'appréhension des outils urbanistiques et du rôle de chaque entité décisionnaire nous aide à comprendre davantage le jeu d'acteur appliqué en Touraine, de présenter le fonctionnement de la gouvernance de la métropole tourangelle en le comparant à celui potentiellement partagé par les métropoles en général.

Dans un second temps, nous avons procédé à une comparaison de la métropole tourangelle avec d'autres métropoles régionales de taille similaire. Un travail de benchmarking a été réalisé à cet égard sur des agglomérations françaises comme Orléans, Angers, Rennes, Dijon et la ville de Québec. Le choix des villes s'est basé sur une série de critères analogues et pertinent vis-à-vis de ce sujet. Enrichis par un voyage d'étude au Québec, nous avons pu tirer des enseignements et comprendre le fonctionnement territorial des territoires comparés afin que la métropole tourangelle s'en inspire, le cas échéant. L'ensemble des spécificités relevées permettra ainsi à la métropole tourangelle d'évaluer la viabilité de son système de planification, de contourner les écueils sur lesquels elle pourrait buter pour poursuivre et amplifier son enrichissement par son développement économique et touristique en particulier.

En tant que puissants leviers potentiels des dynamiques régionales et nationales, nous avons dans un troisième temps étudié le fonctionnement des clusters et des milieux innovants présents sur le territoire de l'agglomération tourangelle. Ce travail consiste à recenser, analyser ces filières économiques et appréhender leur fonctionnement et leur poids sur l'économie de la métropole tourangelle.

La mise en perspective de ces trois exercices, nous a permis de proposer un plan d'actions susceptible de contribuer au renforcement du développement économique de la métropole tourangelle.

Gouvernance et coopération des territoires au sein de l'aire d'influence de l'agglomération tourangelle

Introduction

Tours Métropole Val de Loire (TMVL) est depuis le mois de mars 2017 une nouvelle forme d'intercommunalité aux champs de compétences accrues, notamment en matière de développement économique. Dès lors, l'opportunité se présente pour établir la stratégie de développement économique à l'échelle de son aire d'influence. Vu sous le prisme du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT) dont TMVL fait partie, avec les communautés de communes de Touraine-Vallée de l'Indre et Touraine-Est Vallées, qui a pour compétence le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) et de sa révision, le document stratégique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à long terme. La révision du SCoT qui comprend parmi ses trois intercommunalités la métropole, a été prescrite en mars 2017 en se fixant notamment l'objectif d'une vision innovante du développement économique et d'anticipation des évolutions sociétales. En effet, si le document en vigueur a permis de pérenniser les espaces naturels à préserver, mettre en avant un développement résidentiel plus vertueux vis-à-vis de l'étalement urbain et organiser les mobilités tout mode confondu, il n'évoque que peu le développement économique. Or, ce dernier est organisé localement par la mise en œuvre d'une politique publique, décidée par les élus du territoire.

Aujourd'hui, les élus ressentent le besoin de travailler ensemble autour d'une stratégie économique partagée. À l'heure des capacités financières limitées des collectivités territoriales et de leurs groupements, cette coopération émergente est plus que jamais nécessaire.

Gouvernance et coopération des territoires au sein de l'aire d'influence de l'agglomération tourangelle

L'organisation de la gouvernance des territoires est ainsi une question centrale. Comme l'indique Patrick le Galès : "Les aspects politiques (*politics*) comptent pour expliquer les formes d'appui (*policies*) au développement local de l'économie et de la connaissance".¹ Quelles sont les instances de décision des territoires tourangeaux ? Comment s'articulent-elles ? Quel est le contenu des différents documents stratégiques à différentes échelles ? Comment se présente Tours Métropole Val de Loire dans le jeu des acteurs ? Quelles sont les réticences des acteurs à travailler ensemble et comment les surmonter pour mettre en place une coopération ? Ce rapport vise à proposer des pistes de réflexion pour contribuer à fédérer les acteurs de la gouvernance au service d'un développement consensuel et ambitieux de l'économie.

Afin d'analyser au mieux les jeux d'acteurs et de pouvoir prenant place en Touraine, nous avons choisi d'aborder sujet de manière hiérarchisée. Nous nous sommes ainsi intéressés aux différentes strates de gouvernance territoriale. D'une part, les instances à chaque couche, à savoir la région, les intercommunalités, et enfin les communes ; et d'autre part, leurs visions politiques de l'aménagement et du développement durable du territoire au travers du contenu de leurs documents stratégiques (SRADDET, SRDEII, SCoT).

Pour la gouvernance territoriale, nous nous sommes intéressés aux différents acteurs composant les organes de décision, de manière à mieux comprendre les jeux de pouvoirs mis en jeu en région Centre-Val de Loire. Pour les documents stratégiques, nous avons tout d'abord analysé leur contenu, afin de les comparer, et d'évaluer la complémentarité qui pourrait les unir.

¹ Pecqueur, Nadou, et Storper, *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, 2018.

La Région Centre-Val de Loire

Les principaux acteurs de la Région Centre-Val de Loire

La Région Centre-Val de Loire (CVdL) est la plus jeune des collectivités territoriales puisqu'elle n'acquiert ce statut qu'avec les lois de décentralisation du 2 mars 1982.

Comme indiqué sur son site internet, la Région est devenue progressivement un acteur essentiel du développement et de l'aménagement du territoire. Elle joue désormais un rôle incontournable d'animateur de la vie économique, sociale et culturelle. Échelon d'intervention privilégié par l'Union européenne, la Région est une institution appelée à tenir une place grandissante dans l'organisation administrative et dans la vie politique de notre pays.²

Deux assemblées régissent les décisions et dispositions relevant de la compétence régionale (figure 1) : le Conseil Régional et le Conseil Économique Social et Environnemental Régional (CESER).

² Site de la Région CVL, Le Conseil Régional - Comment ça marche. Consulté en Avril 2019 : <http://www.regioncentre-valdeloire.fr/accueil/la-region-centre-val-de-loire/fonctionnement-conseil-regional/comment-ca-marche.html>

Le Conseil Régional Centre-Val de Loire

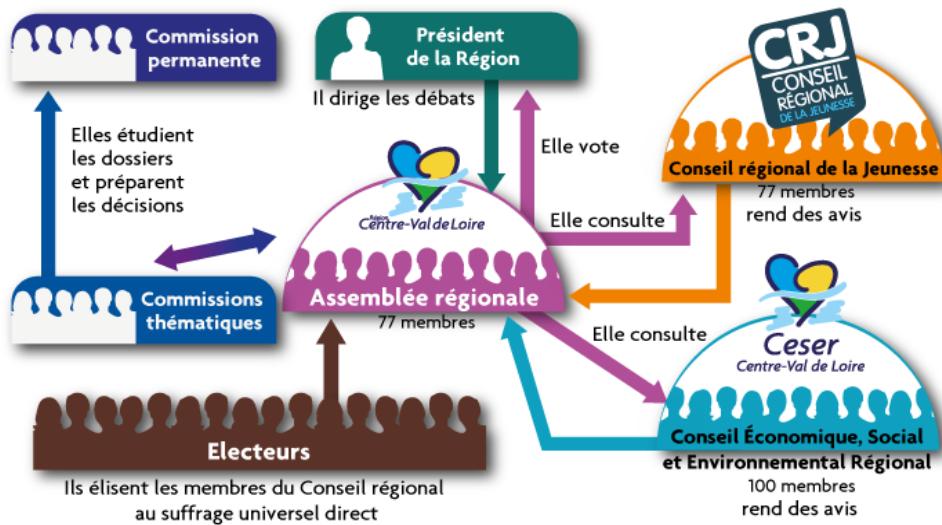


Figure 1 - Schéma fonctionnel du Conseil Régional Centre-Val de Loire (Source : Région CVdL)

La Région CVdL est constituée d'une assemblée régionale dont le président est François Bonneau depuis 2007, après deux réélections en 2010 et 2015. L'Assemblée régionale est composée de 77 conseillers régionaux élus au suffrage universel lors des élections régionales (Annexe 1). Cette assemblée, qui se réunit 4 fois par an, vote le budget de la Région et décide des grandes politiques régionales dans ses nombreux domaines de compétences.³

L'analyse de la représentativité politique par territoire départemental (figure 2) peut constituer un enjeu géopolitique en matière de gouvernance territoriale.

³ Site de la Région CVL, Le Conseil Régional - Comment ça marche. Consulté en Avril 2019 : <http://www.regioncentre-valdeloire.fr/accueil/la-region-centre-val-de-loire/fonctionnement-conseil-regional/comment-ca-marche.html>

	Socialistes, Radicaux et démocrates	Rassemblement National	Écologistes	Union de la droite et du centre	Non-Inscrits	Totaux par département
Cher (18)	4	1	1	2	1	9
Eure et Loire (28)	4	2	1	4	1	12
Indre (36)	3	1	1	2	0	7
Indre-et-Loire (37)	7	4	3	5	1	20
Loire-et-Cher (41)	5	2	1	2	0	10
Loiret (45)	7	5	2	5	0	19
Totaux par groupe	30	15	9	20	3	77

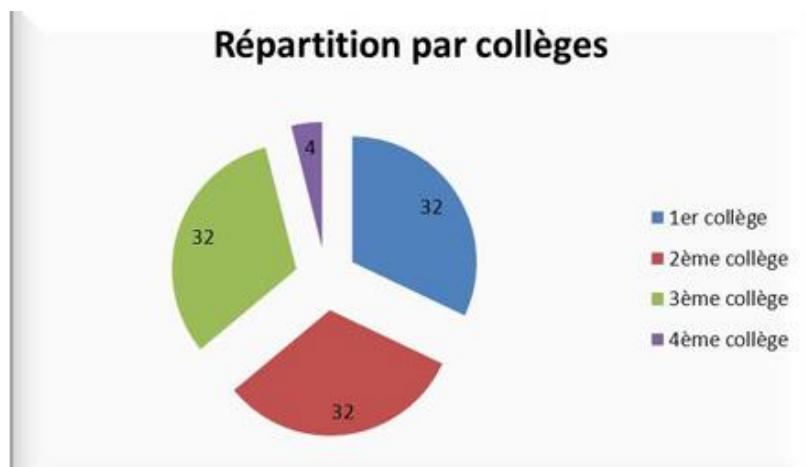
Figure 2 - Étiquette politique et département des conseillers régionaux de la Région Centre-Val de Loire (Delabos Pierre, données CVdL)

Au niveau régional, l'alliance SRD et Écologistes permet de constituer une majorité au Conseil Régional. En plus du président, tous les vice-présidents qui composent le bureau exécutif et tous les conseillers délégués appartiennent soit au groupe socialistes, radicaux et démocrates soit aux écologistes.

Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)

Le Conseil Économique, Social et Environnemental est la seconde assemblée de l'institution régionale, au côté du Conseil régional. Représentative de la société civile organisée, elle émet des avis ex ante sur toutes les décisions du Conseil Régional et réalise des études sur les questions qui relèvent des compétences régionales au sens large.

Le Conseil comprend 4 collèges (figure 3), qui regroupent 100 membres issus du monde économique, social, associatif et environnemental, organisés en commissions, sections et groupes de travail⁴.



1. Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées
2. Représentants d'organisations syndicales de salariés
3. Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région
4. Personnalités qualifiées

*Figure 3 - Répartition en collèges du CESER Centre-Val de Loire
(Présentation J-P Carrière)*

Eric Chevée représentant de l'Union régionale de la Confédération des Petites et moyennes entreprises (CPME) a été élu une première fois le 24 avril 2017 président du CESER. Puis, il a

⁴ Présentation du projet de SRADDET par J-P Carrière à Polytech Tours le 05 Mars 2019

été reconduit dans ses fonctions, lors du renouvellement du 9 janvier 2018, avec une très large majorité et pour 6 ans⁵.

À noter cependant, le 7 Mars 2019, le Tribunal administratif d'Orléans, sur la requête de l'organisation syndical CGT, a annulé la composition des quatre collèges fixée par un arrêté du préfet du 3 novembre 2017. En attendant le nouvel arrêté du préfet pour fixer la composition du CESER, d'ici début mai 2019, le Conseil voit toutes ses activités, réunions et commissions annulées.⁶

Les principaux documents de planification à l'échelle de la Région Centre-Val de Loire

Le SRADDET

Le SRADDET, Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, a été créé dans le cadre de la réforme régionale de 2015 instituée par la loi NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, Chapitre 10⁷). C'est un document obligatoire, prescriptif et opposable de planification et de cohérence territoriale. Ses objectifs régionaux doivent donc être pris en compte par les documents locaux de planification (dont le PLU et le SCoT...). Il fixe les objectifs sur douze thèmes obligatoires dont la gestion des déchets, la maîtrise de l'énergie, la gestion économe de l'espace, etc.

⁵ Site internet du CESER Centre-Val de Loire - Présentation de l'assemblée. Consulté en Avril 2019 : <https://ceser.regioncentre.fr/cms/home/linstitution/lassemblee/presentation.html>

⁶ *Le CESER de la région Centre-Val de Loire n'a plus d'existence légale*, MagCentre, le Lundi 25 mars 2019. <http://www.magcentre.fr/174697-exclusif-le-ceser-de-la-region-centre-val-de-loire-na-plus-dexistence-legale/>

⁷ Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, site internet Legifrance. Consulté en Avril 2019 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030985460&categorieLien=id>

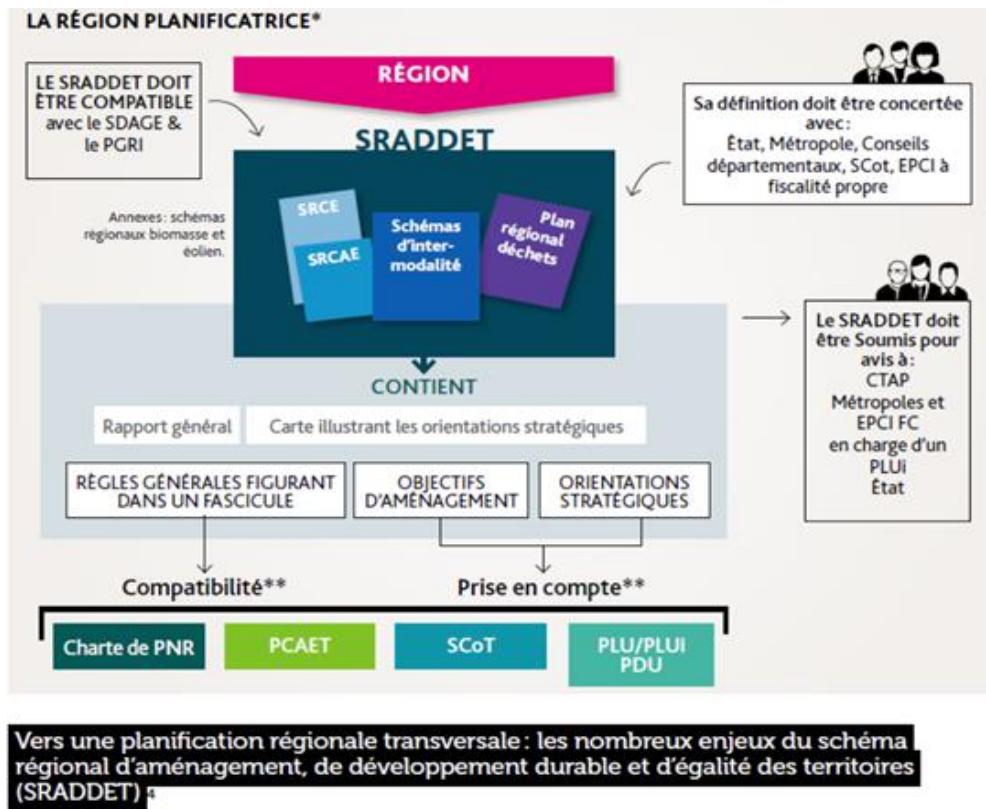


Figure 4 - Schéma constitutif et interactionnel du SRADDET (SRADDET)

Le schéma est élaboré de manière transversale et collaborative lors de conférences territoriales de l'action publiques CTAP, avec les collectivités infrarégionales (dont la Métropole), le CESER et les organismes consulaires comme les chambres de commerce.

Pour l'exécutif régional, sa finalité réside dans une réponse aux incertitudes liées aux effets de la globalisation, aux nouvelles conceptions d'aménagement, et au développement des démarches de démocratie participative. Son but est de promouvoir un projet stratégique d'aménagement fondé sur une vision spatiale et un diagnostic prospectif du territoire à moyen et long terme (2025 et 2050). Le SRADDET, "nouveau cadre de la planification régionale et matrice de l'aménagement régional", viendra alors remplacer le SRADDT adopté en 2011. Il doit être adopté fin 2019 pour une mise en œuvre en 2020.⁸

⁸ Le SRADDET, Site internet DREAL Centre-Val de Loire, Consulté en Avril 2019 : <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-d-amenagement-de-developpement-a2770.html>

L'élaboration du document

L'élaboration du SRADDET a été lancée par la grande concertation régionale *La Région 360°* en Novembre 2017, durant laquelle ont été identifiés les chantiers qui apparaissent prioritaires pour l'avenir de la région. Le but est de resserrer les liens des acteurs autour de ces enjeux communs dans des réunions thématiques, des forums territoriaux 360° et par un cercle régional des acteurs.

Le CESER a contribué en apportant son avis au moyen de préconisations phares pour doper l'attractivité régionale en terme économique⁹ :

- Devenir une smart Région (maillée de smart cities) en développant l'enseignement des compétences numériques dans la formation professionnelle et continue.
- Accompagner la transition économique en s'appuyant sur la recherche et le développement et en faisant de l'économie circulaire le prisme du développement.
- Mener une politique forte de marketing territorial porteuse d'image et d'identité.
- Conforter un axe ligérien pour une lisibilité au niveau national et européen.
- Veiller à ce que la reconnaissance de Tours et Orléans comme métropoles soit un facteur de développement du territoire régional au bénéfice du plus grand nombre en tant que "réacteurs de la fusée régionale".¹⁰

Dans le cadre de cette grande concertation régionale affichée, la Région a affirmé sa prise de responsabilité du développement économique. Les "Cordées du territoire" sont 23 réunions de proximité dans chacun des bassins de vie emploi formation-développement économique. Ce sont des lieux de partage, de diagnostic pour améliorer l'adéquation entre les besoins et les offres de formation. Il s'agit d'installer ces instances dans le temps pour que les offres de formation soient réactives et en phase avec les demandes. L'objectif affiché

⁹ Site du CESER - La Région à 360°. Consulté en Février 2019 : <http://ceser.regioncentre.fr/cms/home/actualite/sraddet.html>

¹⁰ France 3 Centre-Val de Loire, *Lancement de la grande concertation « la Région 360° » (Sraddet) en Centre-Val de Loire*, 2017. Consulté en Avril 2019 : <https://www.youtube.com/watch?v=Pl3chDnpeWQ>

est de réaliser 32 000 entrées en formation en 2016, soit 12 000 de plus qu'en 2015, c'est une mobilisation exceptionnelle pour les personnes en recherche d'emploi.

Le contenu du projet

Le projet de SRADDET contient un projet spatial cartographié (figure 5) prenant en compte:

- 3 sous-systèmes (Berry, Val de Loire, franges franciliennes)
- 3 catégories de pôles (métropolitains, régionaux, d'équilibre et de centralité)
- Un axe de coopération ligérienne et des territoires en interrelations
- Des coopérations avec les territoires limitrophes

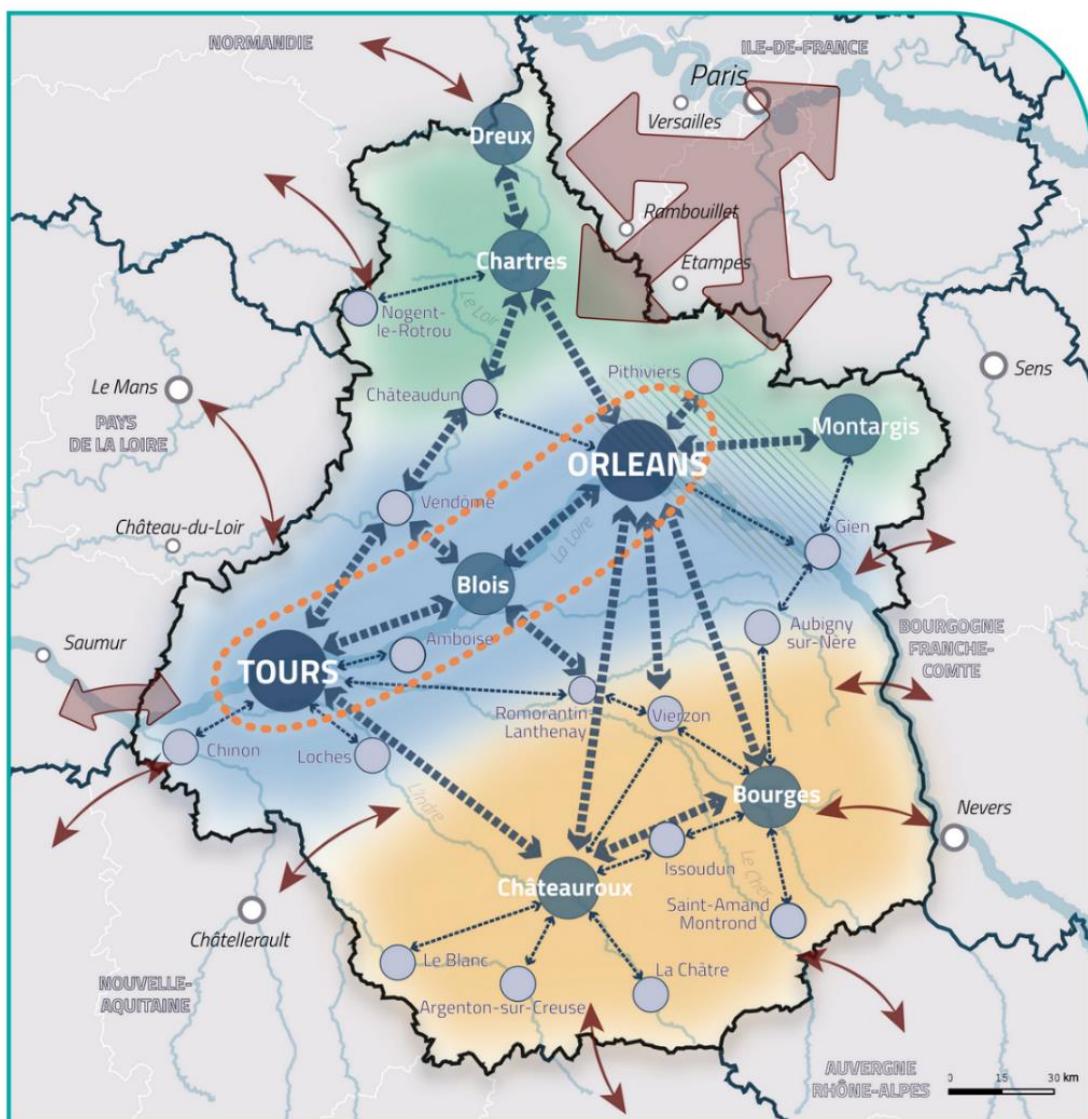




Figure 5 - Stratégie d'aménagement pour l'horizon 2030 pour un Centre-Val de Loire fort, accueillant, rayonnant, responsable (fascicule du SRADDET)

Le projet de SRADDET intègre plusieurs schémas régionaux thématiques¹¹ :

- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
- Schéma Régional Climat, Air et Energie (SRCAE)
- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchet (PRPGD)

¹¹ Documents ressources du projet de SRADDET , site Démocratie permanente Région CVL, Consulté en Mars 2019 : <https://www.democratie-permanente.fr/project/centre-val-de-loire-la-region-360deg-schema-regional-d-amenagement-de-developpement-durable-et-d-equalite-des-territoires/presentation/centre-val-de-loire-la-region-360deg-le-projet-provisoire-vote>

Gouvernance et coopération des territoires au sein de l'aire d'influence de l'agglomération tourangelle

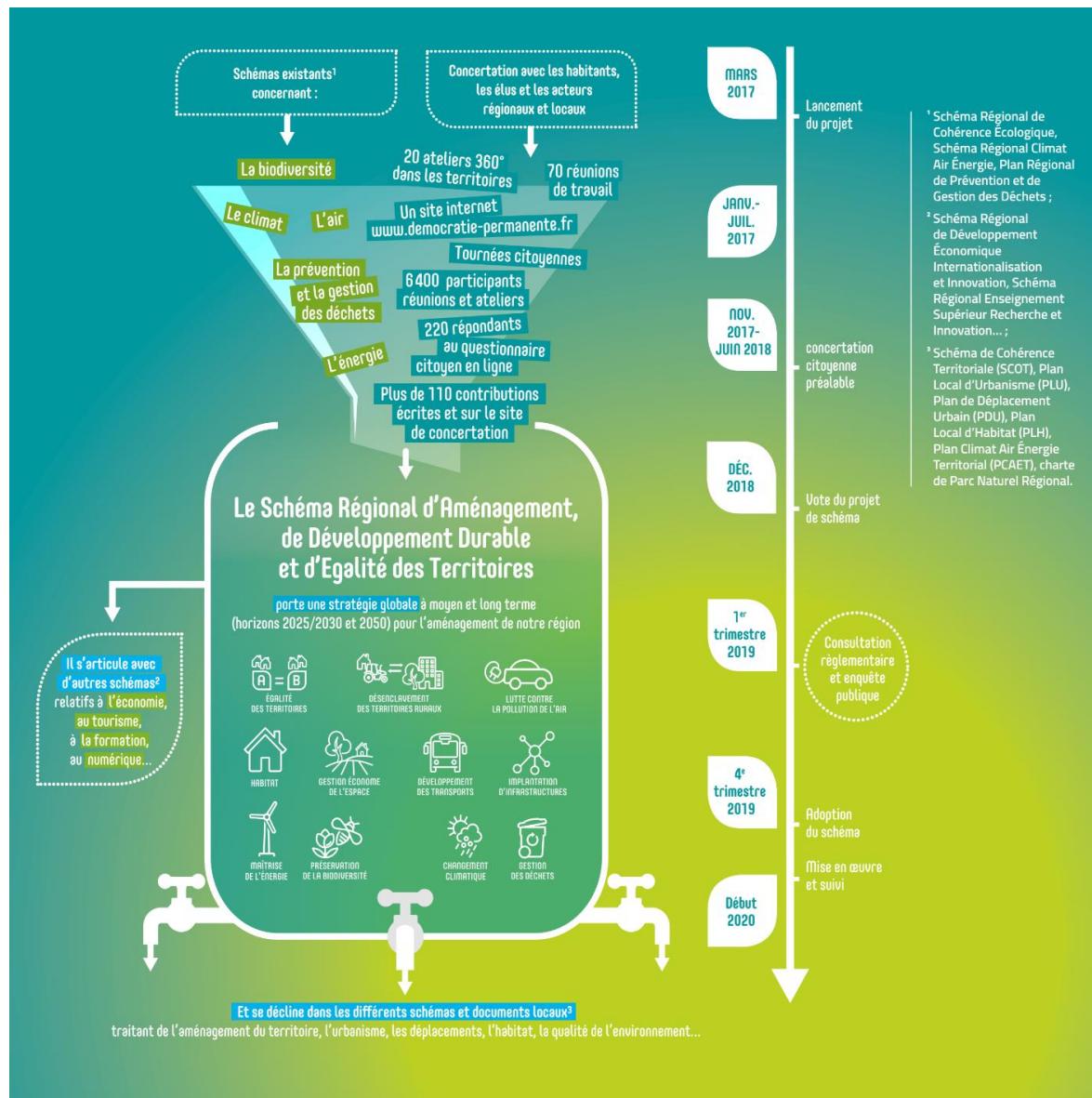
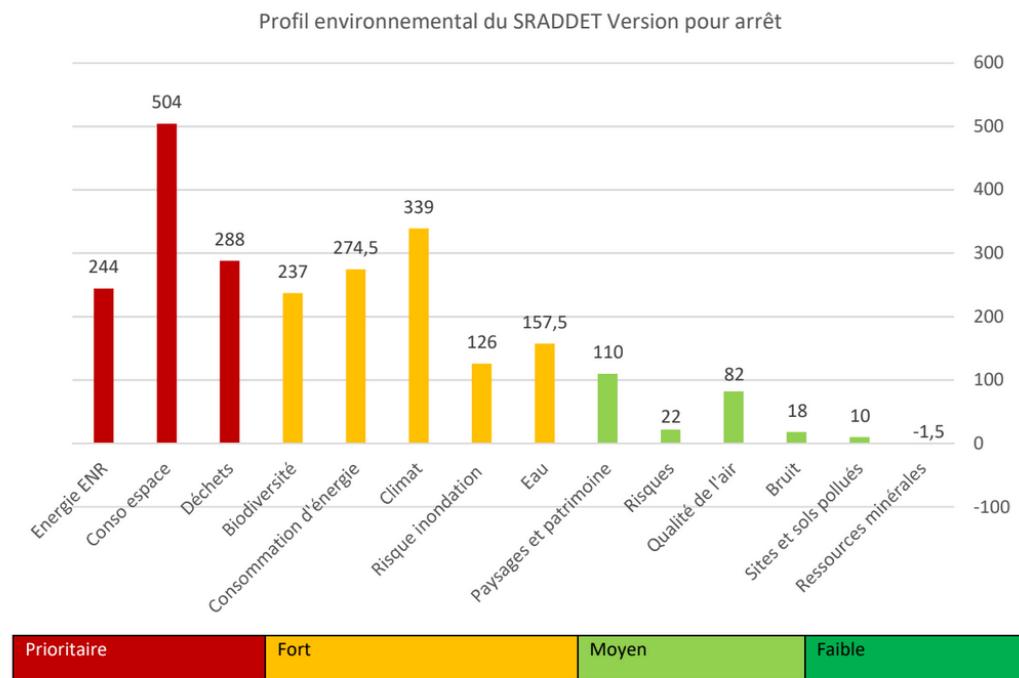


Figure 6 - Schéma fonctionnel et calendrier d'élaboration du SRADDET Centre-Val de Loire (fascicule du SRADDET)

Parmi les thématiques traitées dans le SRADDET, nous analyserons plus particulièrement celles en lien avec le développement économique :

- La gestion des déchets
- Les énergies renouvelables
- La ressource en eau
- La consommation des espaces

Ces thèmes constituent d'ailleurs les enjeux les plus prioritaires identifiés par le SRADDET, comme illustré dans le livret 1 du SRADDET (figure 7).



Livret 1 de l'évaluation environnementale stratégique – version pour arrêt

22/34

Figure 7 - Priorisation des thématiques environnementales pour le projet SRADDET Centre-Val de Loire (Livret 1 du SRADDET)

La gestion des déchets : le PRPGD

Le plan de gestion des déchets est issu de la fusion des plans départementaux pour les déchets non dangereux, des plans départementaux pour les déchets du BTP, et du plan régional pour les déchets dangereux. L'objectif annoncé de cette fusion est de permettre une vision d'ensemble, de permettre plus de cohérence autour d'objectif partagés.

Il constitue une feuille de route pour les douze prochaines années pour tous les déchets (exceptés radioactifs et explosifs). L'objectif de la région est de baisser la production de déchets en consommant moins et mieux, ainsi que de favoriser l'essor d'une économie circulaire. Le document comprend également la construction d'installations pour gérer les déchets à proximité, les réduire et les valoriser.

Pour 2020, les déchets ménagers doivent être réduits de 10% et recyclage du BTP de 70%. L'objectif pour 2025, est quant à lui de réduire de 50% le stockage des déchets, et atteindre 65% de valorisation matière et organique. Ces objectifs doivent être atteints en concertation avec tous les acteurs, notamment à Romorantin, Chateauroux, Châteaudun, Orléans et Tours.

Comme décrit sur le site de la région, "les objectifs du PRPGD respectent à minima les objectifs législatifs, notamment ceux issus de la loi n°2015-992 du 17 août 2015, de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. La Région a toutefois souhaité être plus ambitieuse sur certains sujets, allant au-delà de la réglementation, pour notamment prolonger la dynamique enclenchée sur le territoire jusqu'en 2031".¹²

Dans le volet 4 du document portant sur l'évaluation des enjeux économiques du projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région Centre-Val de Loire, sont identifiés les enjeux économiques liés à la mise en œuvre du plan. Il est cependant précisé que "Compte tenu des données disponibles, il n'a pas été possible de traduire précisément les impacts économiques du plan sur l'emploi ou sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement, pour tous les flux de déchets"

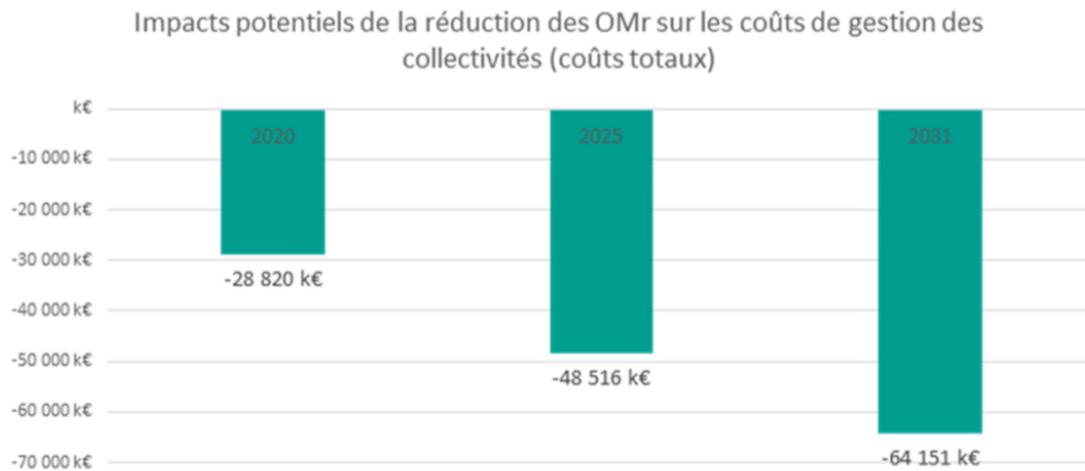


Figure 8 - Impacts potentiels de la réduction des OMr sur les coûts de gestion des collectivités de la région (Synthèse du PRPGD)

¹² Site de la Région CVL, Déchets. Consulté en Avril 2019 : <http://www.regioncentre-valdeloire.fr/accueil/ma-region-et-moi/une-chance-pour-tous/environnement/dechets.html#menu4-3>

Dans la partie 7 de ce même volet, il est indiqué : "D'une manière générale, il peut être attendu des économies globales sur la gestion des déchets ménagers et assimilés avec des investissements compensés par la baisse des coûts de gestion. Sur la base des coûts actuels de gestion des déchets sur la région (coûts totaux 2015, selon les matrices Compta-Coûts), les collectivités pourraient ainsi réaliser des économies potentielles de l'ordre de 28 M€ sur la gestion stricte des Ordures ménagères résiduelles en 2020 et jusqu'à 64 M€ en 2031 (sur la base des coûts de gestion des Ordures ménagères résiduelles en Centre-Val de Loire et de la réduction des tonnages attendus)¹³." Des enjeux économiques concrets s'articulent ainsi autour de cet objectif affiché d'économie circulaire.

Les enjeux énergétiques : le SRCAE

Dans le contexte du changement climatique, la région Centre-Val de Loire opte pour le scénario de couverture de ses besoins énergétiques à 100 % par des énergies renouvelables et de récupération en 2050. Elle a fixé des priorités et chiffré ses objectifs en fonction des différentes énergies renouvelables (figure 9).

Le Bois énergie est la filière d'énergie renouvelable la plus développée, constituant 2/3 de l'énergie renouvelable produite par la région. Les maîtres d'ouvrage régionaux l'identifient comme une filière mature intéressante pour le développement économique local (215 emplois créés avec les 62 chaufferies collectives). Pour accompagner son évolution, une montée des compétences des entreprises et des bureaux d'étude sur ce secteur est souhaitable. Des objectifs et recommandations visant à réguler les enjeux de développement économique seront établis dans le Schéma Régional Biomasse (SRB) qui est à élaborer.

¹³ PRPGD Volet 3 - Synthèse du projet de Plan adopté à la Commission Permanente Régionale du 16 Novembre 2018 Soumis à enquête publique. Consulté en Avril 2019 : <https://www.democratie-permanente.fr/project/plan-regional-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets-1/presentation/presentation-du-prpgd>

Gouvernance et coopération des territoires au sein de l'aire d'influence de l'agglomération tourangelle

Production en ktep	En 2008 (SRCAE)	En 2008 (OREGES)	En 2014 (OREGES)	Objectif SRCAE 2014 (avec hypothèse trajectoire linéaire)	Objectif SRCAE 2020	Objectif SRCAE 2050
Biomasse Bois-énergie	354	355	395	503	650	700
Biomasse Biogaz (Méthanisation, Biogaz issu de STEP, ISDND)	5	Nd	9,4	43	80	300
Eolien	54	65,2	139,8	307	560	900
Géothermie	5	5	8,6	63	120	600
Solaire thermique	1	0,8	1,6	12	23	100
Solaire photovoltaïque	0,1	0,1	17	13	25	200
Hydraulique	12	16,3	11,9	12	12	12
Déchets part renouvelable (1)	50	9,7	11,8			
Total	431	452	595		1 470	Env 2 800

Source : Oreges – (1) Donné à titre d'information sachant qu'aucun objectif n'a été fixé dans le SRCAE sur la production d'énergie renouvelable à partir des déchets. En conformité avec les règles européennes, la production d'énergie (électrique ou thermique) à partir de déchets urbains est comptabilisée pour moitié comme renouvelable

Figure 9 - Objectifs du SRCAE concernant les énergies renouvelables (Livret 5 SRCAE du SRADDET)

Concernant les biogaz, en 2014, 15 installations de méthanisation agricole ou centralisée sont opérationnelles en région Centre-Val de Loire et produisent toutes de la chaleur et de l'électricité. La source d'énergie possède aussi l'avantage de permettre le traitement des déchets organiques et leur retour au sol. Le SRCAE s'est fixé comme objectif d'atteindre à l'horizon 2020 une production d'énergie de 80 ktep par la filière.

L'énergie hydraulique n'a pas de potentiel de développement identifié dans la mesure où elle est considérée comme totalement exploitée. L'objectif est un maintien de cette production d'énergie électrique à 12 ktep (production annuelle moyenne) d'ici 2050.

L'énergie solaire thermique constitue quant à elle une faible dynamique parmi les énergies renouvelables de la région, mais il convient de développer les offres de formation et de renforcer les exigences de réglementation thermique dans le secteur afin de compléter l'objectif à 2020 de 23 ktep de production d'énergie à partir du solaire thermique.

L'énergie solaire photovoltaïque s'est fortement développée depuis 2010 (20 fois plus grande en 2017). L'objectif affiché par la Région est d'atteindre en 2020 une production d'énergie solaire photovoltaïque de 25 ktep, et 100 ktep en 2050. Dans ce but, le développement s'oriente notamment vers des installations photovoltaïques au sol localisées dans des projets préservant les espaces naturels et agricoles.

Enfin, la géothermie représente un des plus grands enjeux pour la Région. Le SRCAE prévoit une évolution de 5 ktep/an en 2008 jusqu'à 600 ktep/an en 2050, avec un objectif intermédiaire de 120 ktep/an en 2020, ce qui revient à multiplier la chaleur issue de la géothermie par 13 en 3 ans (2017-2020). La stratégie de développement à mettre en œuvre d'après le document est double : compter sur des projets très gourmands en énergie et miser sur la massification.¹⁴

Les objectifs par filière du SRCAE sont ainsi énoncés de manière globale. Il reste, dans la mise en œuvre des politiques publiques pour atteindre ces objectifs, la question de leur articulation à la réalité des territoires et de leurs contraintes et enjeux.

Les enjeux liés à l'eau

La ressource en eau de la Région Centre-Val de Loire se caractérise par une fragilisation de la ressource disponible. Elle est classée en zones de répartition des eaux. De plus, dans un contexte de changement climatique, la disponibilité de la ressource en sera raréfiée. Cela risque de créer des pollutions ponctuelles lors des aléas et d'augmenter les tensions liées aux usages. Ainsi, la hausse des températures induira une augmentation des prélèvements nécessaires au refroidissement des centrales nucléaires et dans le même temps la production hydroélectrique peut être freinée par la modification de la ressource.¹⁵

¹⁴ Livret 5 du SRADDET - Schéma régional de cohérence écologique SRCAE. Consulté en Avril 2019 : <https://www.democratie-permanente.fr/project/centre-val-de-loire-la-region-360deg-schema-regional-d-amenagement-de-developpement-durable-et-d-equalite-des-territoires/presentation/centre-val-de-loire-la-region-360deg-le-projet-provisoire-vote>

¹⁵ Livret 2 du Rapport de l'évaluation environnementale (livret 1 du SRADDET) p223, "La ressource en eau". Consulté en Avril 2019 : lien ci-dessus

En outre, la raréfaction de la ressource en eau risque d'affecter autant les pratiques agricoles que la résilience et la qualité des milieux naturels. Des mesures de gestion des eaux souterraines ont d'ores et déjà été mises en place pour certaines nappes faisant l'objet d'une surexploitation. Elles devront être poursuivies et, le cas échéant, étendues à d'autres secteurs. Des restrictions plus fortes seront certainement nécessaires à l'avenir.

Pour agir sur la qualité des eaux notamment aux points de captage pour l'alimentation en eau potable en particulier, des schémas ont été mis en œuvre depuis la Directive Cadre sur l'Eau (SDAGE et SAGE), et pointent un chemin à parcourir en terme d'amélioration de la qualité des eaux, de restauration morphologique des cours d'eau et de gestion quantitative de l'eau. Dans ce contexte, le SRADDET reprend le SRCE dans la gestion de la trame bleue. Il est compatible avec le SDAGE afin de bien intégrer la ressource en eau au cœur des politiques publiques d'aménagement du territoire.

Les enjeux de consommation des espaces agricoles et naturels

La région connaît depuis plusieurs dizaines d'années, comme sur l'ensemble du territoire national, le phénomène d'étalement urbain. Associées au changement climatique, des mutations lui sont associées comme l'altération des ressources et paysages, des nuisances sonores et de pollution autour de l'axe ligérien. Des territoires sont ainsi soumis à une pression foncière sans réflexion véritable sur l'optimisation de l'espace. La région CVdL connaît ainsi une forte consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers (hausse de 11,5% entre 2006 et 2014), représentant 6 400 ha perdus par an. Ces raisons conduisent vers un modèle d'aménagement non soutenable, c'est pourquoi la région convient d'en changer.

Dans l'objectif n°5 du rapport de projet du SRADDET, les objectifs cibles de la Région sont les suivants :

- Couvrir 80% du territoire régionale par les PCAET d'ici 2030

- Une division de moitié de la consommation de ces espaces d'ici 2025, pour tendre vers zéro artificialisation nette d'ici 2030. Cet objectif se traduit par deux mesures données à titre indicatif pour parvenir à cet objectif :
 - Un pourcentage minimum de la production nouvelle de logements en renouvellement urbain de 34 %
 - Une densité brute de 56 logements à l'hectare pour les nouvelles opérations d'aménagement

Les zones de l'axe ligérien, des couronnes tourangelle et orléanaise, et des franges franciliennes décrites comme susceptibles d'absorber les demandes en logements les plus importantes à l'échelle régionale pourront activer des leviers afin d'atteindre ces directions:

- Être réfléchi dans le cadre de démarches globales de planification SCoT/PLUi et de programmation (Programme Local de l'Habitat PLH), et à des échelles larges (bassin de vie, InterSCoT...) pour tenir compte des territoires vécus.
- Privilégier le renouvellement urbain et la densification des espaces déjà urbanisés, en encourageant la mixité et la multifonctionnalité, le respect du patrimoine bâti, paysager et naturel.
- Penser prioritairement la localisation des équipements collectifs, des logements, de l'immobilier d'entreprises... dans les centralités (centre-ville, centre-bourgs), aux abords des pôles d'échanges, ainsi que leur accessibilité physique par de multiples modes de déplacement et leur accessibilité numérique.
- S'engager pleinement dans la reconquête, la réutilisation et l'adaptation du bâti existant en friche ou vacant.

Enfin, le SRADDET décrit qu'il est nécessaire de mettre en place une réflexion et une coordination à l'échelle régionale afin d'anticiper les besoins et de préserver le plus possible les espaces agricoles, naturels et forestiers, et invite les territoires à élaborer des stratégies foncières locales dans le but de couvrir la totalité du territoire régional et à mettre en œuvre des outils adaptés de maîtrise, de portage et de gestion du foncier. La création d'un

Établissement Public Foncier Local à l'initiative de Tours Métropole Val de Loire s'inscrit notamment dans cette démarche.

Le SRDEII de la Région Centre-Val de Loire

Le Schéma National de développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire est un document obligatoire depuis le 1er Janvier 2016. Il a été élaboré sur la base d'une échéance à l'horizon 2021. Le SRDEII concerne plusieurs niveaux de gouvernance : il doit être construit en concertation avec les EPCI, et les principales forces économiques de la région. Il s'agit d'un document stratégique qui définit les grandes lignes du développement économique de la Région, il ne définit pas précisément d'actions concrètes à mettre en place, mais plutôt des directives que se doivent de suivre les territoires composant la région.

Le SRDEII de la région Centre-Val de Loire a pour principale vocation le développement économique de la région à travers différents axes.

L'axe du développement économique du SRDEII

Tout d'abord, la région CVdL souhaite faire reposer son développement économique sur 3 piliers :

- La transition écologique
- Les secteurs industriels et touristiques à rayonnement international
- Le renforcement des capacités créatives des entreprises

En partenariat avec des chefs d'entreprise, la région a défini différentes stratégies pour inciter l'investissement en Recherche, Développement, et Innovation : développement de l'innovation dans l'entrepreneuriat, la mise en relation d'acteurs, ainsi que l'accompagnement et le financement d'entreprises régionales. Ensuite, la région souhaite

investir davantage dans la recherche publique et privée, tout en renforçant la coopération et l'internationalisation des entreprises. Afin de répartir de manière cohérente les efforts et les fonds dédiés à ces actions, plusieurs secteurs principaux d'activité ont été sélectionnés et priorisés. Ces secteurs sont considérés comme les leviers principaux de la recherche et de l'innovation régionale :

- Ingénierie environnementale pour les activités consommatrices de ressources naturelles
- Biotechnologies et services appliqués à la santé et aux cosmétiques
- Conception de systèmes pour le stockage de l'énergie
- Technologies de l'information et de la communication pour le tourisme patrimonial

De plus, pour assurer au mieux la conquête de marchés internationaux des PME/PMI, le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) a été mis en place de 2013. Le PRIE définit 6 secteurs dits prioritaires les plus prometteurs pour le commerce international et l'exportation : les vins et spiritueux, les produits gourmets, l'aéronautique/spatial, les dispositifs médicaux, les produits de la décoration/art de vivre/aménagements de magasins/équipements hôteliers, l'environnement (eau-air-énergie-déchets).

Pour finir, la région souhaite mettre l'accent sur la mise en place de Clusters, de pôles de compétitivité et d'excellence (cf. Clusters et Innovations). Pour mettre en place ces différentes mesures, la région s'engage au côté des entreprises, en simplifiant l'accueil, l'accompagnement, et les aides. Seule la Région est habilitée à définir le régime des aides aux entreprises (prestations de services, prêts, subventions, avances ...). Il est donc nécessaire dans un premier temps de simplifier et de développer des outils d'ingénierie financière, de façon à accélérer le processus de développement économique de la région Centre-Val de Loire.

Thématique environnementale du SRDEII

Afin de s'inscrire dans une dynamique de développement durable, le SRDEII comporte un volet concernant le développement des entreprises au niveau environnemental et écologique. La région souhaite accompagner les entreprises vers une transition écologique, énergétique. Pour cela, il est nécessaire de s'appuyer sur les différents pôles de recherche en nouvelles technologies afin d'en faire profiter les entreprises, et de mettre en lien les différents acteurs de l'innovation. Il est aussi nécessaire de permettre aux PME de conquérir des marchés internationaux, notamment grâce à la mise en place de clusters et de pôles de compétitivité.

Tout d'abord, la région souhaite s'atteler à la rénovation des bâtiments, sur le plan énergétique (isolation, consommation d'énergie, ...). L'objectif principal de la région est de diviser par deux la consommation énergétique des bâtiments publics et privés d'ici l'horizon 2050. Pour ce faire, la région va s'appuyer sur l'artisanat régional du bâtiment et de la construction, qui ne comporte pas moins de 18 500 entreprises. Ces dernières seront accompagnées dans la recherche de nouveaux matériaux (bio sourcés et locaux), et dans la modification des pratiques professionnelles en matière de construction et de rénovation. De plus, la Chambre des Métiers de l'Artisanat devra s'engager dans le Programme d'Actions pour la Qualité de la Construction et la Transition Énergétique.

Ensuite, la région souhaite s'orienter vers l'agroécologie: "L'agroécologie consiste à utiliser la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement dans un objectif de triple performance : économique, environnementale et sociale." Cet effort sera fourni au travers des contrats "CAP filières" et "filières locales". L'agroécologie concerne tous types de cultures agricoles et d'agriculteurs, de l'apiculteur au cultivateur. De ce fait, la région souhaite accompagner les exploitants au travers d'aides pour la production de semences saines et pour le développement de techniques de pollinisation durables, par exemple. De plus, les directives concernant l'agriculture en général concernent en grande partie le passage à l'agriculture biologique. Même si la région Centre-Val de Loire a passé le cap des 1000 fermes "bio", et des 16 000 ha de terres cultivables pouvant arborer le label

“agriculture biologique” en 2015, la région reste en dessous des moyennes nationales en terme de proportions de surfaces cultivables (2,4% contre 5%). Les volets agro-environnementaux du Plan de Développement Rural seront utilisés et améliorés afin de promouvoir les moyens favorables à ce domaine.

La loi NOTRe donne maintenant à la région la responsabilité de gérer les déchets sur le territoire. Pour cela, un Plan régional de Prévention et de Gestion des déchets sera mis en place qui comprendra un plan régional de développement de l’économie circulaire. En effet, la région souhaite par la même occasion développer et favoriser l’énergie circulaire en région Centre-Val de Loire, afin de réduire les prélèvements de ressources naturelles, et de rendre les entreprises moins fragiles face aux fluctuations du prix de ressources.

Les documents stratégiques et acteurs locaux

A l'échelle locale, plusieurs documents et acteurs entrent en jeu dans la gouvernance et le développement territorial.

Les instances de gouvernance locales

Le SMAT

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et ses volets de développement (PADD et DOO), sont approuvés par le SMAT: Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle. Le SMAT regroupe Tours Métropole Val de Loire (299 000 habitants) et les Communautés de communes Touraine Est Vallées (39 500 habitants) et Touraine Val de L'Indre (51 500 habitants), pour un total de 54 communes. Le périmètre du SCoT est donc le même que le périmètre de gouvernance du SMAT (figure 10)¹⁶.

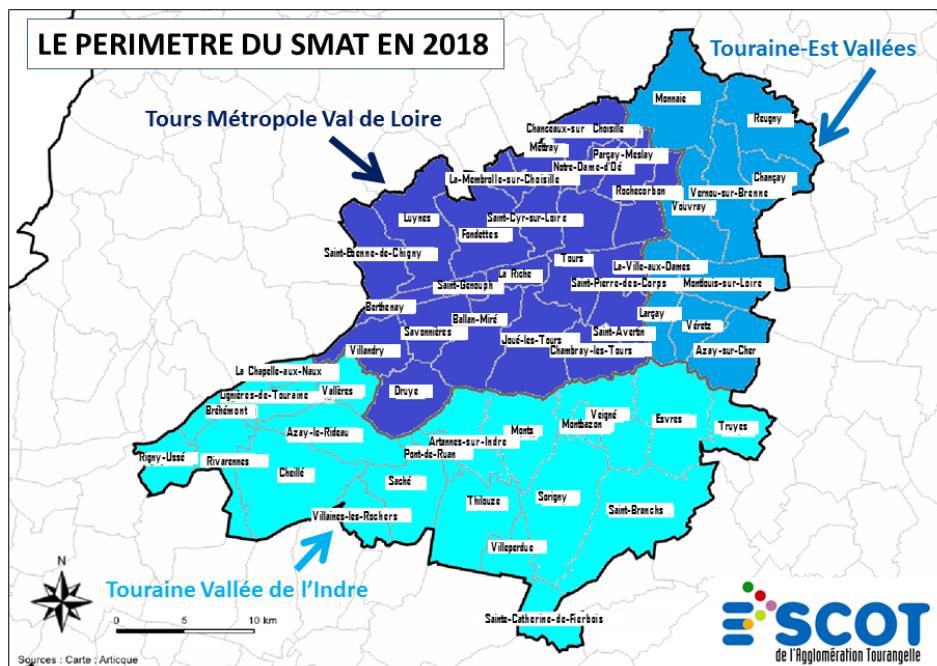


Figure 10 - Périmètre du SMAT (SCoT de l'Agglomération tourangelle)

¹⁶ Le SMAT - Site du SCoT de l'agglomération tourangelle. Consulté en Avril 2019 : <http://www.scot-agglotours.fr/73-l-organisation-du-smat.htm>

Créé en 2003, le SMAT a intégré de nouveaux représentants le 1er Janvier 2017 suite à la refonte des structures intercommunales actées dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale adopté en 2016. Ce SDCi a abouti à l'évolution des structures intercommunales. Il est maintenant composé de 64 membres. Le président du SMAT, est Christian GATARD, vice-président de Tours Métropole Val de Loire et maire de Chambray-lès-Tours. Parmi les dix vice-présidents, trois sont les présidents des communautés de commune composant le SMAT : Pierre DOURTHE (Touraine Est Vallées), Philippe BRIAND (Tours Métropole Val de Loire) et Alain ESNAULT (Touraine Vallée de l'Indre). Les autres membres sont des élus (maires, adjoints au maire...) des communes composant les EPCI du SMAT, désignés par 3 groupements de communes du SMAT. Ce dernier est divisé en différents comités et commissions, comme indiqué ci-après (figure 11).

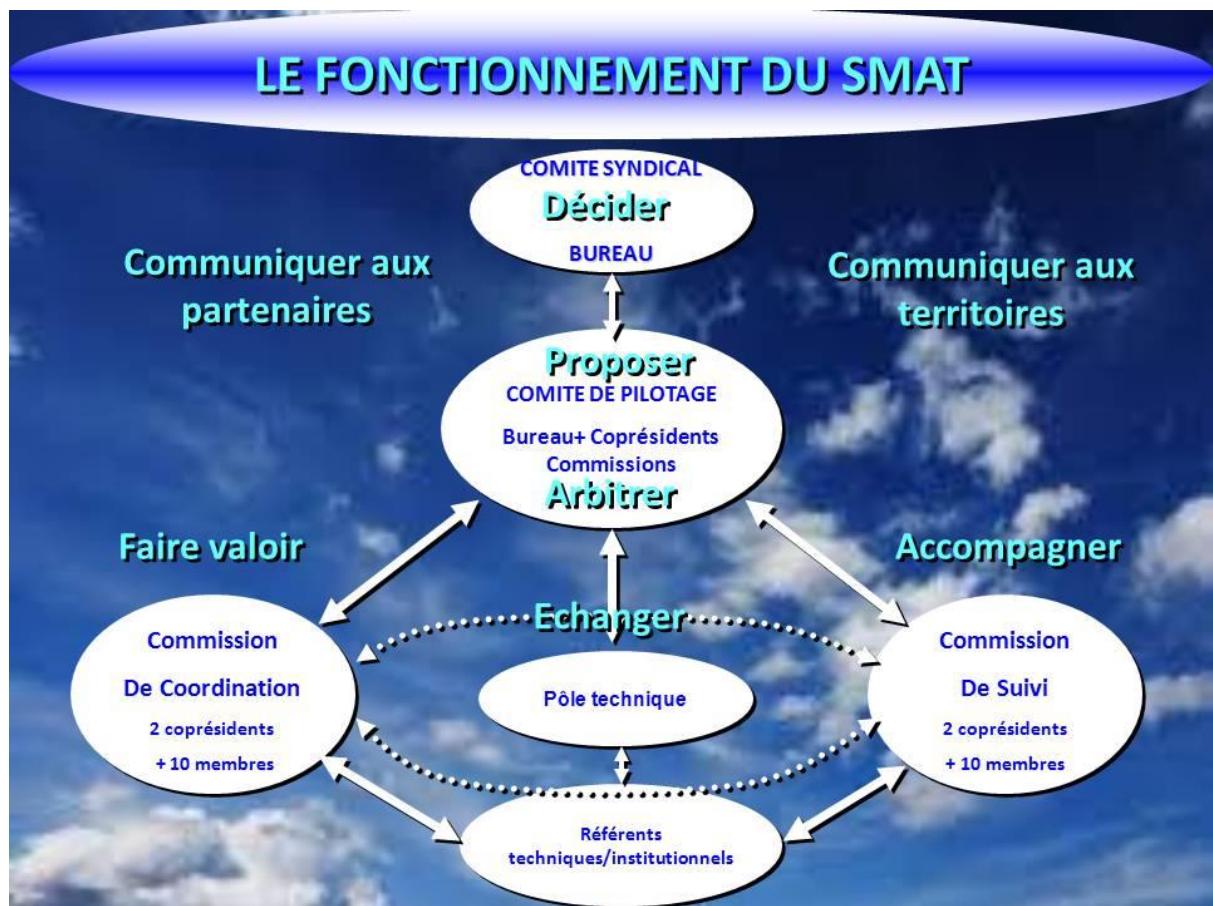


Figure 11 - Le fonctionnement du SMAT (SCoT de l'Agglomération tourangelle)

Tours Métropole Val de Loire

Parmi les trois EPCI composant le territoire d'action du SMAT, nous ne traiterons ici que le cas de Tours Métropole Val de Loire. En effet, la métropole représente une entité nouvelle en région Centre-Val de Loire, qui s'inscrit dans le cadre de nos recherches sur les processus de métropolisation. Dans un souci de temps et de sélection de l'information, nous ne décrirons pas ici la gouvernance des EPCI Touraine Est-Vallées et Touraine Val de l'Indre.

Tours Métropole Val de Loire¹⁷ existe depuis Janvier 2017. La communauté de communes Tours Métropole est composée de 22 communes membres, avec quasiment 300 000 habitants. La Métropole est au cœur du premier bassin d'emploi de la région, du premier centre universitaire et de recherche. Les champs de compétences dévolus à la métropole sont nombreux. Les possibilités offertes à cette nouvelle intercommunalité de négocier directement avec les autres niveaux de collectivité ou avec l'Etat en font le chef de file de l'organisation décentralisée locale du territoire national.

L'organe délibérant de la métropole est le Conseil Métropolitain : composé de 55 membres issus, il se réunit huit à dix fois par an, afin de décider des futurs projets de la Métropole. C'est le président du Conseil, Philippe Briand, qui prescrit et ordonne les dépenses liées aux projets de développement (Annexe 2). Différentes commissions préparent et soumettent les projets de développement au Conseil Métropolitain. Les travaux préparatoires aux décisions du conseil et la mise en œuvre de ces décisions sont gérés par les services de la métropole, qui sont en partie mutualisés avec ceux de la ville-centre.

Cependant, le fait métropolitain généré par le passage en métropole soulève de nombreux questionnements, notamment en termes d'équilibre territorial. En effet, certains acteurs politiques et économiques craignent une trop forte centralisation du pouvoir et du développement, au détriment des communes rurales.

¹⁷ Site de Tours Métropole Val de Loire. Consulté en Avril 2019 : <http://tours-metropole.fr/>

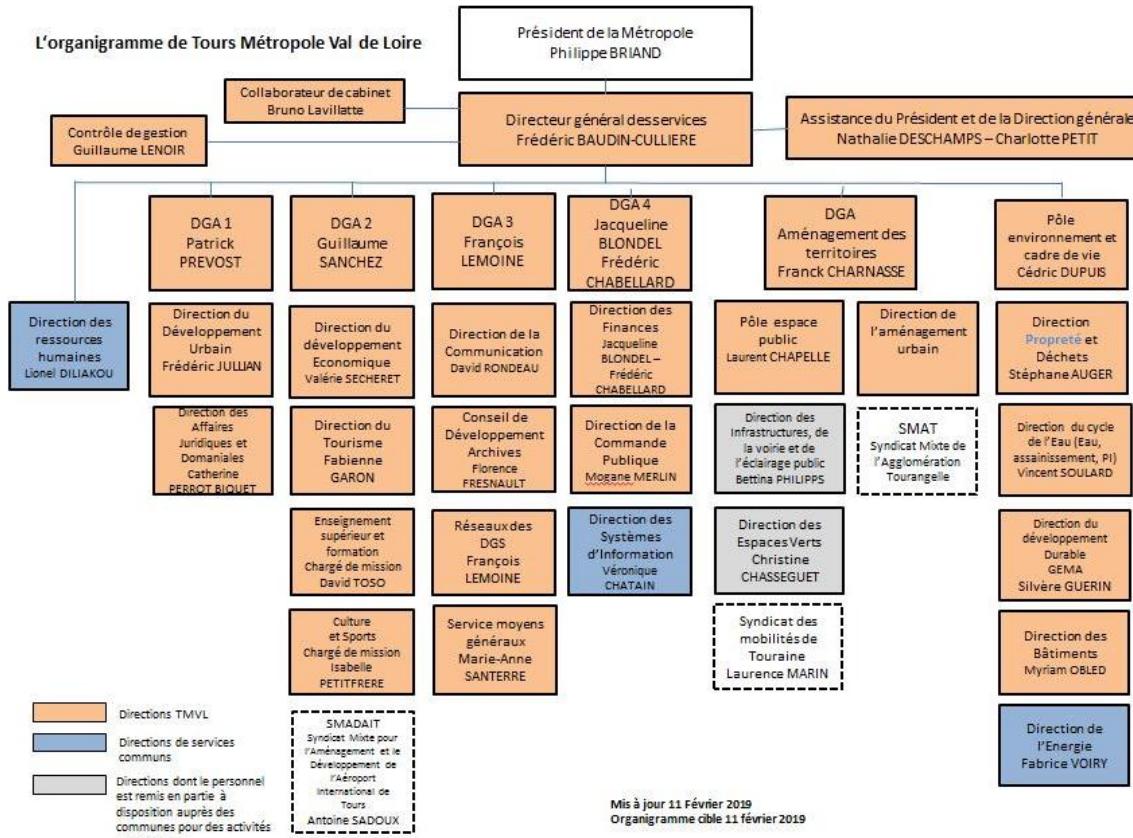


Figure 12 - Organigramme des services de Tours Métropole Val de Loire (Février 2019, TMVL)

Dans un article de la Nouvelle République de Janvier 2017¹⁸, Marc Lelandais, chef d'entreprise, homme politique et propriétaire du château Gaillard à Amboise, affirme que les territoires ruraux de Touraine risquent de tomber dans l'oubli au profit de la métropole centrale, avec tout leur potentiel économique, culturel, et touristique : "Cette histoire ne saurait être bradée sur l'autel du mirage de la concentration métropolitaine. L'artisanat, le commerce, l'économie touristique, la nouvelle agriculture sont les ferment de l'avenir de ces territoires entraînés par des villes moyennes qui sont plus de 400 en France et correspondent au lien quotidien de nos concitoyens."

¹⁸ Tours Métropole : quelle place pour les autres territoires ? La Nouvelle République. 06/01/2017. Consulté en Avril 2019 : <https://www.lanouvellerepublique.fr/indre-et-loire/tours-metropole-quelle-place-pour-les-autres-territoires>

Dans un autre article de la Nouvelle République publié en Décembre 2016¹⁹, avant le passage à la métropole, Marie-France Beaufils, maire de St-Pierre-des-Corps, s'oppose fermement à la métropolisation de Tours. Comme Marc Lalandais, elle met l'accent sur le phénomène de centralisation territoriale, qui de surcroît risque de limiter les pouvoirs et l'indépendance des communes : « La conception de métropole est une conception de compétition entre les territoires et non de complémentarité pour le territoire national. La métropole a pour objectif d'être demain le premier chaînon dans la vie des habitants, avant la Région et le parlement. Le Département deviendra une agence de l'État pour la gestion de la politique sociale. Que va-t-il rester aux communes ? » Marie-France Beaufils soulève ici les limites de la métropolisation Tourangelle : un pouvoir centralisé qui laisse finalement moins de pouvoirs aux communes et aux maires.

Un autre problème important dans l'interaction entre Région et Métropole concerne les divergences politiques entre ces dernières. En effet, si la Région Centre-Val de Loire est en majorité Parti Socialiste-Europe Ecologie les Verts, la métropole se situe politiquement plus à droite avec comme parti principal Les Républicains et divers droite. Cette opposition politique crée donc parfois des tensions entre Région et Métropole, et ralentit la mise en place des projets de développement urbains et ruraux.

En Septembre 2018, François Bonneau, président de la région Centre-Val de Loire, explique : " Nous avons accompagné le mouvement métropolitain, à Orléans et Tours. Le contrat Région-Métropole de Tours porte sur 42 millions. A ce jour, 27 % de cette somme seulement ont été consommés (12 millions). Les choses avancent lentement. Je rencontre régulièrement le maire de Tours (Christophe Bouchet) et le président de la Métropole (Philippe Briand). L'aménagement du territoire est notre grande préoccupation."²⁰

¹⁹ *Avec la métropole, quel avenir pour nos communes ?* La Nouvelle République. 22/12/2016. Consulté en Avril 2019 : <https://www.lanouvellepnblique.fr/tours/avec-la-metropole-quel-avenir-pour-nos-communes>

²⁰ *Région-Métropole : " Ça patine un peu ".* La Nouvelle république. 20/09/2018. Consulté en Avril 2019: <https://www.lanouvellepnblique.fr/tours/region-metropole-ca-patine-un-peu>

L'élu régional tourangeau Jean-Patrick Gille, conclut : "Avec tours Métropole, cela patine un peu". On note également un mécontentement du côté des élus Europe Ecologie les Verts, qui soulignent la timidité et la rareté des projets environnementaux de la Métropole.

Cette opposition politique entre Région et Métropole est donc un frein au développement territorial, et une grande difficulté à laquelle les élus doivent faire face pour assurer le bon fonctionnement de la Métropole.

Le document de planification à l'échelle du SMAT : le SCoT

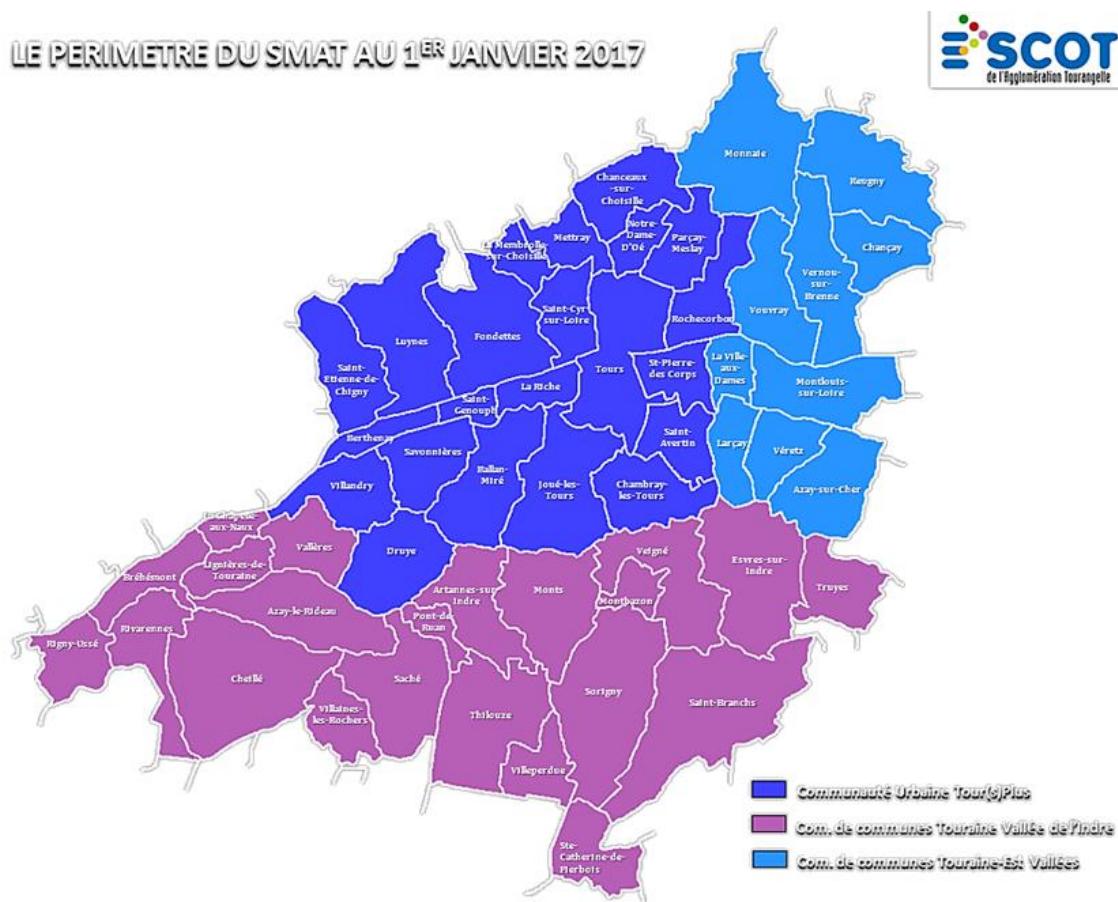


Figure 13 - Périmètre du SCoT de 2017 (Site du SCoT)

Gouvernance et coopération des territoires au sein de l'aire d'influence de l'agglomération tourangelle

En 2017, le périmètre du Schéma de Cohérence de l'agglomération tourangelle a été élargi (figure 13). Il comporte désormais des EPCI fusionnés. En effet, 6 nouveaux EPCI ont vu le jour dans le département d'Indre-et-Loire en 2017 pour en compter 11 au total.

Issu de la loi SRU, le Schéma de Cohérence Territoriale constitue un outil de conception puis de mise en œuvre qui sert de cadre de référence aux différentes politiques sectorielles liées à l'urbanisme, l'aménagement, l'habitat tout en assurant la cohérence. C'est un outil qui a pour but d'inscrire le développement du territoire dans un modèle plus vertueux notamment en termes de consommation d'espace et d'articulation des fonctions urbaines de mobilités, de mixité et d'intégration des risques.

Elaboré par le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle, le SCoT a été approuvé en septembre 2013 et mis en révision en mars 2017. Parmi les objectifs du document en vigueur, le SMAT a annoncé d'affirmer le rayonnement interrégional de l'agglomération tourangelle et visé de conforter son statut de métropole au bénéfice de tous. Ce document souhaite donc promouvoir un modèle urbain inducteur de croissance avec un but d'accueillir 30 000 habitants à l'horizon de 2030. En effet, dans le respect du socle agro-naturel, en limitant la consommation d'espaces naturels et agricoles, en conciliant l'urbanisme et les déplacements et en prônant le renforcement des centralités existantes, le SCoT affiche la volonté de réaliser 36 000 logements dont les deux-tiers en renouvellement urbain pour accueillir 30 000 personnes supplémentaires et permettre le parcours résidentiel des ménages au sein du territoire tourangeau.

Le SCoT doit prendre en compte/être compatible avec les différentes orientations, projets et objectifs fixés par les documents d'urbanisme supra-métropolitain. Les actions et les décisions fixées par le SCoT doivent également être en cohésion et prises en considération dans l'élaboration et l'exécution des documents utilisés "infra-métropolitain". Le schéma qui suit (figure 14) met en perspective les relations de compatibilité-prise en compte établies entre les documents de planification appliquées à chaque échelle administrative.

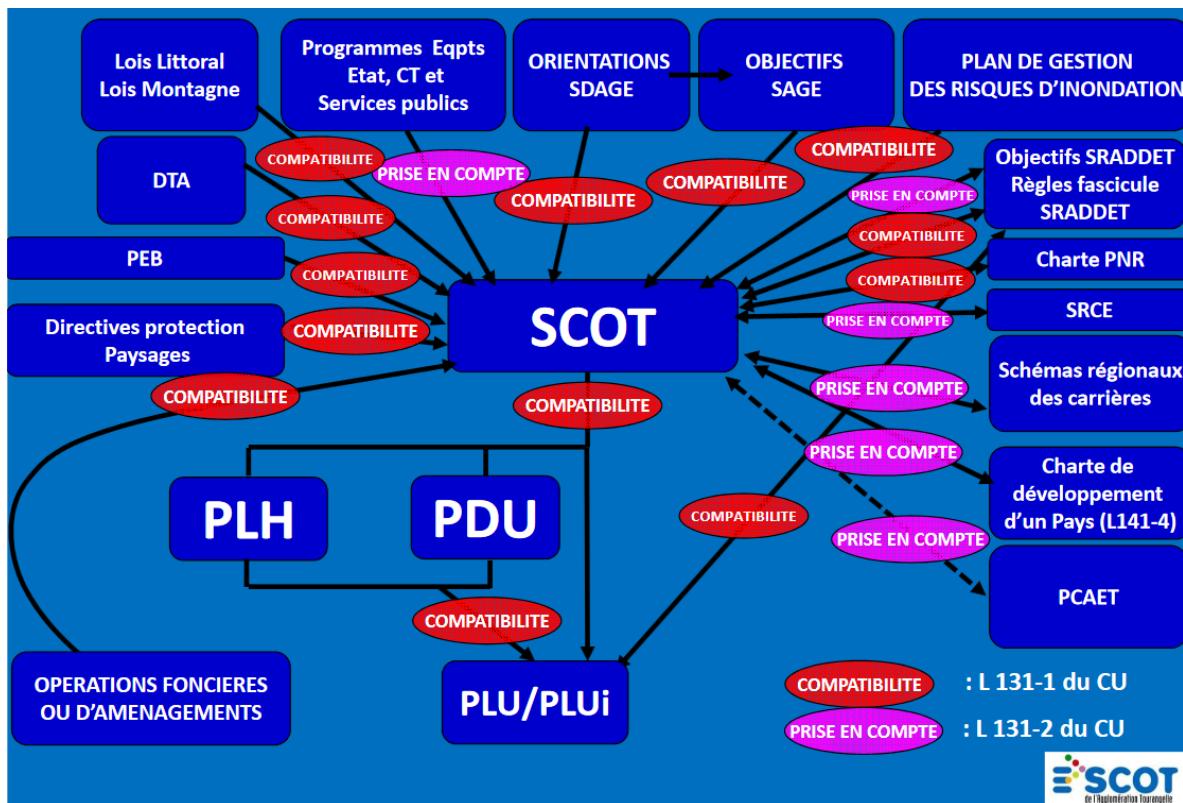


Figure 14 - Instrumentalisation des documents d'urbanisme avec le ScoT (Présentation F. Tallois)

Le SCOT est composé de différents volets, afin de couvrir toutes les problématiques et enjeux liés au développement de la Métropole. Le Plan de Déplacements Urbains (PDU), qui définit les objectifs territoriaux en terme d'accessibilité et de transports, et le Plan Local d'Habitat (PLH), qui précise les enjeux liés à l'habitat et au logement doivent être compatibles au SCOT.

Il comprend un rapport de présentation, qui présente un diagnostic et un état général du territoire : c'est un diagnostic social, démographique, environnemental, et économique. En se basant sur ce rapport de présentation avec les enjeux qui découlent du diagnostic, les élus définissent ensuite les différentes orientations d'aménagement prévues sur le territoire. Ces objectifs sont précisément recensés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ils sont ensuite déclinés en prescriptions et recommandations dans le Document d'orientations et d'Objectifs.

Gouvernance et coopération des territoires au sein de l'aire d'influence de l'agglomération tourangelle

Dans cet esprit, le SCoT approuvé en 2013 s'appuie sur 4 orientations afin de réaliser les objectifs environnementaux et économiques définis et de répondre aux enjeux du territoire recensé. Parmi ces 4 orientations, nous nous focalisons sur les deux thématiques suivantes :

- Valoriser la nature en ville. En effet, le SCoT ambitionne protéger et valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers, de lutter contre l'étalement urbain et de remettre en bon état les continuités écologiques. Nous nous intéressons par conséquent aux projets mis en place pour freiner l'étalement urbain, valoriser les espaces agricoles, notamment les vignobles qui représentent un des leviers d'attractivité de la métropole tourangelle.
- Atténuer le changement climatique. Cette thématique traite notamment la gestion des déchets, la préservation de la ressource en eau ainsi que le développement des énergies renouvelables.
- Faire la ville autrement. En effet, la croissance démographique envisagée en 2030 générée par l'accueil de 30 000 habitants supplémentaires sur le territoire du SCoT entraîne une adaptation territoriale nécessaire. Afin de pouvoir loger cette population dans les conditions adaptées, la production des logements s'impose. A ce propos, de nombreuses propositions ont été faites pour limiter l'étalement urbain et favoriser une urbanisation modérée qui respecte l'environnement.
- Développer l'emploi et produire les richesses au sein de la métropole.

Le SCoT ambitionne ainsi par le biais de ces principes à pérenniser voire développer le socle agro-naturel et environnemental et vise à conforter l'économie et le développement urbain du territoire métropolitain.

Sur le plan environnemental²¹

En ce qui concerne l'environnement, nous étudions les différents thèmes suivants: eau, énergies renouvelables, la consommation des espaces naturels et les déchets.

La ressource en eau

Caractérisée par un déséquilibre entre la ressource disponible et le besoin en eau potable, l'agglomération tourangelle souffre d'une fragilisation des nappes phréatiques. En particulier la nappe du Cénomanien. La gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau constitue donc un enjeu très fort pour le territoire de l'agglomération tourangelle. Respectant les dispositions du SDAGE en vigueur, le SCoT propose des mesures pour garantir une gestion durable de la ressource en eau qui se traduisent notamment par la protection des zones humides et la réduction des prélèvements dans les nappes phréatiques du territoire.

Des équipements d'infrastructures (réseaux d'alimentation et d'assainissement et de superstructures (stations de traitement et d'épuration de l'eau) génèrent un important travail de développement et de maintenance pour de nombreuses entreprises. La gestion de l'eau joue un rôle important dans le développement économique, on recense notamment le Pôle DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux milieux)²². En effet, ce pôle de compétitivité contribue au développement de projets collaboratifs de recherche et de développement particulièrement dans le domaine des écotechnologies relatives à l'eau et ses milieux.

Ce pôle constitue donc un levier de développement et de croissance de plusieurs entreprises spécialisées dans l'assainissement de l'eau ainsi que des stations d'épuration, comme SUEZ EAU FRANCE et renforce la croissance d'emplois sur le territoire.

²¹ Etat initial de l'environnement- Rapport de Présentation du SCoT. Consulté en Avril 2019 :

<http://www.scot-agglotours.fr/67-scot-approuve.htm>

²² Pôle DREAM, « DREAM Eau & Milieux ». Consulté en Avril 2019 : <http://www.poledream.org/dream/>

Energies renouvelables

Le SCoT fixe un objectif de production de plus de 20% d'énergie renouvelable à l'horizon 2020 et vise à renforcer l'autonomie énergétique du territoire en s'appuyant notamment sur le bois-énergie, le solaire thermique et photovoltaïque, la géothermie et l'éolien. La revitalisation énergétique et environnementale du parc bâti représente un projet énergétique qui permet de renforcer les filières économiques ancrées sur le territoire de l'agglomération tourangelle. En effet, ce projet consiste à reconvertis les constructions existantes de manière à ce qu'elles soient vertueuses sur le plan énergétique. Les différentes propositions pour favoriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire de l'agglomération tourangelle représentent des leviers de renforcement des filières économiques qui sont ancrées dans le territoire.

Cette ambition de faire rayonner les énergies renouvelables sur le territoire de l'agglomération tourangelle est étayée par un objectif de diminution à 20% l'émission des gaz à effet de serre, notamment le CO₂. L'agglomération a donc recours au Plan Climat-Énergie qui représente un plan d'action que cette structure utilise pour répondre aux enjeux environnementaux portant notamment sur le secteur énergétique.

Consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers

Selon le diagnostic environnemental du SCoT, les espaces naturels, forestiers et agricoles sont victimes d'une forte urbanisation territoriale qui met en danger la pérennité de ces espaces. En effet, les espaces agricoles occupent 48% du territoire inscrit dans le périmètre du SCoT ainsi que les espaces viticoles qui représentent un pourcentage important du territoire du SCoT, offrent une valeur attractive pour le territoire et contribue au développement de l'agriculture nourricière. Ces espaces agro naturels subissent des pressions urbaines qui se traduisent notamment par un fort étalement urbain et un mitage très développé. En effet, les extensions urbaines se font sur les territoires agricoles, les infrastructures et les aménagements routiers sont mis en place sur les espaces forestiers. La consommation d'espace s'est principalement réalisée en extension du tissu existant (72 %)

au détriment des zones agricoles. Une forte fragmentation et une grande scission de ces milieux naturels reflètent le résultat de cet étalement urbain non maîtrisé.

Le SCoT propose donc des orientations pour freiner cette fragilisation de ces espaces agro naturels du fort mitage urbain. Il affiche ainsi l'ambition d'une consommation foncière de 1 894 ha en 20 ans, soit un rythme de consommation foncière divisé par 2 par rapport à la consommation de 1 900 ha constatée entre 2000 et 2010. Dans les faits, cela s'est traduit par le pari de restituer au moins 550 ha de zones d'urbanisation futures inscrites dans les documents d'urbanisme à la nature et à l'agriculture. Le SCoT donne également une nouvelle direction à l'urbanisation en privilégiant le renouvellement urbain par rapport à l'extension. Ainsi 60 % des 35 800 logements planifiés d'ici à 2030 devront être réalisés au niveau de l'aire urbaine existante.

La protection des espaces agro naturels et particulièrement le vignoble dans ses dimensions économiques et identitaires représente un moyen pour renforcer le développement économique de l'agglomération tourangelle et consolider son attractivité touristique. Afin de préserver ces espaces, il est recommandé de limiter leur mitage en favorisant les extensions urbaines dans les espaces préférentiels de développement et dans la continuité des centralités. Le SCoT prohibe également l'implantation des panneaux photovoltaïques sur les milieux naturels et encourage l'agriculture vivrière.

Déchets

Avec l'arrivée d'une population supplémentaire à l'horizon de 2030, la gestion des déchets constitue donc un enjeu très fort auquel il faut répondre. Le SCoT prévoit à ce sujet de nombreuses mesures afin d'assurer la gestion des déchets dans les meilleures conditions. En effet, le SCoT préconise de conserver les espaces nécessaires à l'implantation des déchetteries, ainsi que tout autre équipement nécessaire à la gestion des déchets. Il recommande de favoriser la création d'installations pour les déchets (points de

regroupement, points d'apport volontaire...) et de conserver des espaces pour le compostage.

Le volet déchet est peu abordé comparé aux autres thématiques environnementales dans le SCoT. Ce document se limite à rendre compte les différentes initiatives et projets de gestion de déchets mis en place à l'échelle nationale (Taxe Générale des Activités Polluantes), sur le plan régional (Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux) ainsi qu'au niveau départemental (Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés). Le SCoT décrit également le déroulement de la collecte des déchets par les différentes communautés inscrites dans le périmètre de l'agglomération tourangelle.

Sur le plan économique²³

Engager une stratégie de développement économique à l'échelle du SCoT

Ce levier de développement économique se traduit par la création et le développement de pôles d'excellence ainsi que des compétences de l'agglomération tourangelle. La reconversion du site Mame est un exemple concret de cette ambition.

Ce projet déployé sur le site de Mame a généré l'émergence du pôle dédié à la French Tech Loire Valley. La requalification de cet îlot urbain emblématique est accompagné également par la mise en place d'une zone résidentielle en périphérie du site qui favorise la mixité sociale et intergénérationnelle. Ce site représente un projet marqueur pour la reconversion d'un quartier de centre-ville et constitue un accélérateur de dynamique métropolitaine. Le développement du secteur du tertiaire et la croissance des petites entreprises sont également observés au sein de la métropole tourangelle.

²³ Diagnostic- Rapport de présentation du SCoT de la métropole tourangelle. Consulté en Avril 2019 : <http://www.scot-agglotours.fr/67-scot-approuve.htm>

Pérenniser la diversité et l'attractivité du pôle emploi

L'emploi représente un enjeu majeur sur lequel repose le développement économique d'une métropole. En effet, la métropole tourangelle a vu, depuis la mise en œuvre du SCoT (2013), une croissance légère du taux d'emploi total. A cet effet, la pérennité de l'emploi s'annonce nécessaire en considération de la baisse du nombre de postes dans les secteurs primaire et secondaire et du développement du tertiaire ainsi que des petites entreprises.

Afin de développer davantage le pôle d'emploi, de nombreuses initiatives ont été mises en place, notamment le projet des ZACs de Qualiparc à Montlouis-sur-Loire. En effet, ces deux zones d'aménagement concerté font l'objet d'un quartier de ville marquant la transition depuis l'entrée vers le cœur historique de Montlouis-sur-Loire. Ce projet permettra de répondre aux besoins de la ville et notamment au besoin de l'emploi en accueillant une centaine d'entreprises et 1 000 à 1 500 emplois situés à proximité de l'écoquartier des Hauts de Montlouis en phase d'achèvement.

Développer et faire le pari du commerce en ville

Afin de développer sa métropolisation, l'agglomération de Tours doit confirmer son inscription dans des systèmes de coopérations interterritoriales et a besoin que la métropole soit compétitive compte tenu de son positionnement géographique entre des métropoles d'envergures importantes (métropole parisienne, nantaise)

En vue de renforcer le développement économique de la métropole et de pallier aux limites qui limitent cette croissance, le SCoT rend compte les perspectives économiques fixées à l'horizon 2030:

- Maintien de la population active qui représente 51% de la population du ScoT.
- Ralentissement de la consommation de l'espace et la favorisation de la mixité fonctionnelle (lutte contre la monofonctionnalité des quartiers). Les nouvelles activités s'implantent donc prioritairement sur les extensions des zones d'activité

déjà existantes et sur des secteurs préférentiels de développement bien desservis par les transports en commun; mais également il est préconisé de maintenir les capacités d'un développement économique en tissu urbain.

- Densification et optimisation foncières des zones d'activités déjà développées avec une augmentation de sa capacité d'accueil.

Analyse des organigrammes et des jeux d'acteurs entre les différentes échelles

En étudiant les acteurs des différentes institutions et notamment des bureaux exécutifs régionaux et métropolitains (Annexes 1 et 2), nous pouvons recenser les différents acteurs de la gouvernance du territoire, et tenter d'analyser la cohérence des organes décisionnels, ainsi que les sources de potentiels dysfonctionnements et désaccords. Nous comparerons aussi les orientations politiques de chacun, de manière à cibler les sources de désaccords ou au contraire pour mettre en lumière une certaine cohérence idéologique.

En ce qui concerne la présidence et l'exécutif de la région Centre-Val de Loire (président et vices présidents), nous avons constaté que tous les membres étaient rattachés à des partis de gauche ou centre-gauche. Le président François Bonneau et son conseiller régional délégué Valentino Gambuto, appartiennent en effet au groupe Socialiste, Radicaux, et Démocrates. Les 21 vice-présidents régionaux, quant à eux, sont rattachés soit au parti Socialistes, Radicaux et Démocrates, soit au parti Les Écologistes. Cette orientation très à gauche, s'explique par le fait que le Conseil Régional est composé en majorité de membres Socialistes, Radicaux, et Démocrates (31 membres) et écologistes (9 membres), contre 37 membres de l'Union de la Droite et du Centre, et du Rassemblement National.

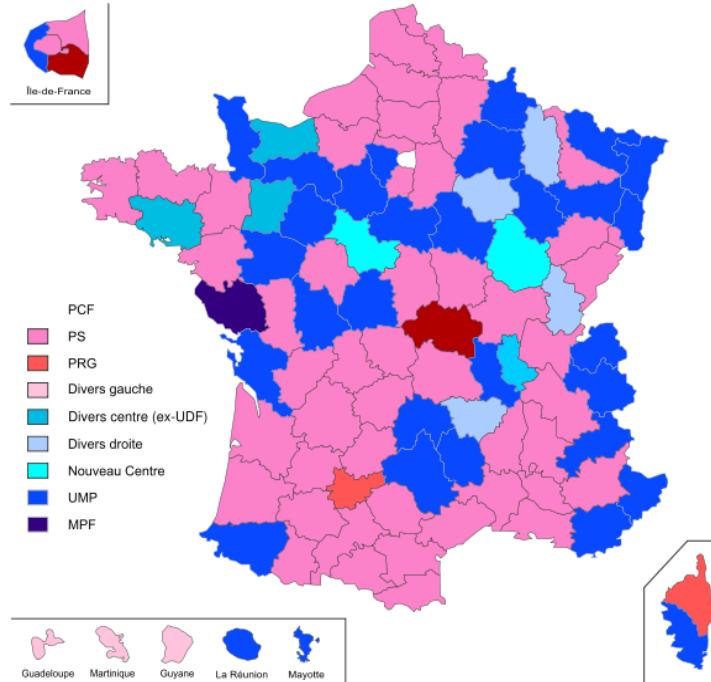


Figure 15 - Carte des résultats des élections régionales de 2015

D'après la carte ci-dessus (figure 15), nous pouvons constater que l'Indre-et-Loire est le département politiquement situé le plus à gauche de la région Centre-Val de Loire. François Bonneau a donc été réélu à la présidence du conseil régional majoritairement grâce aux électeurs de ce département. La métropole de Tours est donc susceptible d'être plus en adéquation avec les préconisations de la région que les autres départements.

Au niveau de la métropole tourangelle, la situation est très différente. En effet, on constate tout d'abord une réelle diversité politique. Au sein du bureau de Tours Métropole Val de Loire, le président et ses vices présidents ont des orientations politiques variées :

- Philippe BRIAND : président de TMVL, SMAT, Les républicains
- Christian GATARD : TMVL, président du SMAT, maire de Chambray-lès-Tours, Liste Union de Gauche
- Christophe BOUCHET : TMVL, SMAT, maire de Tours, Mouvement Radical
- Frédéric AUGIS : TMVL, SMAT, maire de Joué-lès-Tours, Les Républicains

Gouvernance et coopération des territoires au sein de l'aire d'influence de l'agglomération tourangelle

- Marie-France BEAUFILS : TMVL, SMAT, maire de St-Pierre-des-Corps, Parti Communiste
- Jean-Luc GALIOT : TMVL, SMAT, maire de Notre-Dame-d'Oé, Parti Socialiste/Divers Gauche

De cette liste qui recense les principaux acteurs intercommunaux de la métropole, nous pouvons souligner la diversité des partis politiques, s'étendant de l'extrême gauche à la droite. Cette mixité permet de favoriser une pluralité dans les idées concernant le développement de la Métropole. Cependant, cela peut aussi être une source de mésentente entre les membres de la métropole, pouvant ralentir la mise en place de certains projets.

En outre, les principaux acteurs de la métropole sont aussi membres du SMAT, et participent donc à la rédaction du SCoT. Cela permet d'établir une cohérence dans les orientations et les décisions prises au niveau du territoire de la Métropole et de celui du SCoT, qui n'occupent pas la même superficie.

Pour finir, les acteurs cités ci-dessus sont maires des communes les plus importantes du département (en terme d'emploi et de démographie) : Tours, Joué-lès-Tours, Chambray-les-Tours, St-Pierre-des-Corps...²⁴ Nous pouvons conclure que les membres de la métropole et du SMAT sont des acteurs influents au niveau local, et peuvent donc assurer un développement cohérent à deux échelles différentes : le périmètre du SCoT et de la métropole.

En Indre-et-Loire, on compte exactement 20 conseillers régionaux²⁵, sur les 77 répartis en région Centre-Val de Loire. Le tableau suivant (figure 16) recense les différents conseillers régionaux du département, ainsi que leurs rôles auprès de municipalités.

²⁴ Villes et communes d'Indre-et-Loire - Wikipedia. Consulté en Avril 2019 : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Portail:Indre-et-Loire/Villes_et_commun...#Les_10_commun...es_les_plus_peupl%C3%A9es](https://fr.wikipedia.org/wiki/Portail:Indre-et-Loire/Villes_et_commun...)

²⁵ Site de la Région CVdL - Les conseillers régionaux. Consulté en Avril 2019 : http://www.regioncentre-valdeloire.fr/accueil/la-region-centre-val-de-loire/les-elus-du-conseil-regional/les-conseillers-regionaux.html?orderColumn=5&order=desc&fbclid=IwAR2QXOIW6zVZ0ME2kqj7BM_Wzh1C8YUk75qIDoIRTm6Z1icqgD-fz8Dc8s

Conseiller régional	Rôle	Conseiller régional	Rôle
Pierre Commandeur		Sabrina Hamadi	
Benoît Faucheux		Véronique Péan	Conseillère municipale de Joué-lès-Tours
Jean-Patrick Gille		Stanislas De la Ruffie	
Charles Girardin		Alix Tery-Verbe	
Cathy Munch-Masset	Responsable des politiques Institutionnelles	Isabelle Gaudron	Conseillère municipale d'Amboise
Claude Greff		Mélanie Fortier	
Daniel Fraczak	Maire adjoint de la Chapelle-sur-Loire	Pierre-Alain Roiron	Maire de Langeais
Isabelle Pain	Maire de Panzoult	Mohamed Moulay	Conseiller municipal de Joué-lès-Tours
Jacques Chevtchenko	12e adjoint de la mairie de Tours	Gilles Godefroy	Conseiller municipal de l'opposition à la mairie de Tours
Patrick Cintrat	Maire de Neuvy le Roi	Christine Fauquet	Maire de St Règle

Figure 16 – Conseillers régionaux d'Indre et Loire et leur rôle au sein des municipalités (Adrien Jouhate à partir du site de la région CVdL)

Gouvernance et coopération des territoires au sein de l'aire d'influence de l'agglomération tourangelle

D'après ce tableau, nous pouvons constater que dix conseillers sur vingt sont maires ou conseillers dans différentes communes d'Indre et Loire. Les dix autres ont des emplois totalement différents (non précisés dans le tableau), et deux d'entre eux sont députés d'Indre-et-Loire. Néanmoins, à l'inverse des membres du SMAT et de la Métropole, les conseillers régionaux cités ci-dessus font partie de petites municipalités d'Indre et Loire. La région est donc dotée d'acteurs plus "faibles" que le SMAT et la métropole, qui eux sont composés d'élus rattachés aux communes les plus puissantes du département.

De plus, aucun des acteurs régionaux ne fait partie du SMAT ou de la Métropole, ce qui peut expliquer certaines mésententes ou des divergences entre les documents stratégiques régionaux et le SCoT.

Pour finir, nous observons qu'aucun conseiller régional de la majorité n'est présent dans les institutions municipales et intermunicipales en Indre-et-Loire, ce qui vient renforcer ces divergences.

Conclusion : Comparaison des contenus et des objectifs des documents stratégiques

Thématique : Aménagement spatial	SCoT	SRADDET
Démographie	Accueil de 30 000 habitants à l'horizon de 2030, soit une croissance de 14% par an.	Accueil de 16 000 habitants à l'horizon de 2050, soit une croissance de 7% par an.
Déchets	Volet peu abordé. Il se limite à la préconisation de quelques mesures de conservation des espaces attribuées à l'installation des déchetteries et se résume à mentionner les projets de gestion de déchets proposés par d'autres entités administratives.	<p>Atteindre les objectifs réglementaires de réduction et de valorisation des déchets - Mettre en œuvre le Zéro Déchet.</p> <p>Pour 2020, les déchets ménagers doivent être réduits de 10% et recyclage du BTP de 70%. Pour 2025, réduction de 50% du stockage des déchets, et atteinte des 65% de valorisation matière et organique</p>
Eau	Protection des zones humides et réduction des prélèvements dans les nappes phréatiques du territoire. Développement des pôles de compétitivité (Pôle DREAM).	<p>Préserver et sécuriser la ressource en eau.</p> <p>Prévention des pollutions agricoles, industrielles et domestiques.</p> <p>Préservation des écosystèmes aquatiques et de leurs fonctionnalités.</p> <p>Restauration du cycle d'infiltration naturel de l'eau en milieu urbain et péri-urbain.</p>

Energies renouvelables	Revitalisation énergétique et environnementale du parc bâti. Objectif de production de plus de 20% d'énergies renouvelables qui concerne particulièrement les filières: le bois-énergie, le solaire thermique et photovoltaïque, la géothermie et l'éolien.	Accélérer la transition énergétique en augmentant fortement la part d'énergies renouvelables : 100% de la consommation énergétique régionale renouvelable d'ici 2050. Valoriser le fort potentiel de géothermie. Bois-énergie filière la plus développée actuellement. Croissance visée des installations de méthanisation et de l'énergie solaire photovoltaïque.
Consommation d'espaces agricoles, forestiers et naturels	Limiter le mitage en favorisant les extensions urbaines dans les espaces préférentiels de développement et dans la continuité des centralités. (60 % des 35 800 logements planifiés d'ici à 2030 sont prévus d'être réalisés au niveau de l'aire urbaine existante).	Repenser le modèle d'aménagement urbain afin de diminuer la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers - Densifier les pôles urbains et instaurer des coupures d'urbanisation. Freiner l'étalement urbain, le mitage et l'urbanisation linéaire.
Thématique : Développement économique	SCoT	SRDEII
Secteurs prioritaires	Création et le développement des pôles d'excellence (French Tech Valley Loire) Revitalisation des offres d'emploi (Pérenniser l'emploi en équilibre avec la baisse du nombre de postes).	Recherche et innovation régionale : - Ingénierie environnementale - Biotechnologies (santé/cosmétiques) - Technologies de l'information pour le tourisme patrimonial Plan régional d'Internationalisation des Entreprises : - vins et gastronomie - aéronautique/spatial - médical

	<p>Mixité fonctionnelle des espaces urbains.</p> <p>Investissement renforcé sur les zones d'activités déjà développées.</p>	- hôtellerie
--	---	--------------

Figure 17 - Tableau comparatif des objectifs du SRADDET et du SCoT

De cette matrice d'analyse, des divergences entre le SCoT et les documents régionaux apparaissent, notamment au sujet des déchets et de la ressource en eau. En effet, si le volet des déchets est peu abordé dans le SCoT, la région a l'ambition d'aller vers le zéro déchet à l'horizon 2050. Les préconisations du SCoT en termes de déchets se limitent en effet à la gestion des espaces dédiés aux déchetteries. A l'inverse, si le SCoT insiste sur la protection des zones humides et des eaux de stockage via le pôle DREAM, la région est quant à elle, plus en accord avec le SCoT, en préconisant la protection des eaux souterraines et des écosystèmes aquatiques.

Sur le volet des énergies renouvelables, la région est plus ambitieuse que le territoire tourangeau : elle vise en effet les 100% d'énergies durables d'ici 2050. Le SCoT met l'accent sur le renouvellement du bâti afin de réduire les pertes d'énergie, tout en souhaitant s'investir progressivement dans la transition énergétique. Pour finir, c'est sur la question de la consommation des espaces agricoles que les contenus du SCoT et du SRADDET sont le plus en accord, en visant tous deux une limitation du mitage et de l'étalement urbain, tout en densifiant les centralités.

Le volet dédié au développement économique préconise la mise en valeur des entreprises tournées vers le numérique, mission également remplie par le SCoT qui souhaite continuer à développer et à soutenir la French Tech Loire Valley. Cependant, le SCoT met peu l'accent sur le tourisme et le patrimoine (châteaux, vins, gastronomie, ...), et préfère privilégier le soutien des pôles existants, contrairement aux documents régionaux qui souhaitent créer de nouvelles opportunités dans ce domaine.

Ainsi, même si le SCoT et les documents de planification régionaux convergent majoritairement, il semble que la région ait dans certains domaines des objectifs supérieurs au SCoT en termes de gestion des déchets, d'eau, d'énergies renouvelables et de consommation d'espaces. Le SRADDET est donc plus marqué par le volet environnemental que le SCoT, ce qui crée une opposition entre ces deux échelles de gouvernance. De plus, les objectifs du SCoT sont plus spatialisés et spécifiques au territoire tourangeau, ce qui peut aussi expliquer certaines divergences avec les objectifs régionaux.

En outre, concernant la densification des territoires prescrites dans le SRADDET afin d'éviter la consommation des espaces agricoles, forestiers et naturels, l'objectif de 56 logements à l'hectare apparaît trop important et donc déconnecté des vrais enjeux pour des communes périphériques. Dans le cadre de l'élaboration collaborative de ce schéma, les territoires ne manqueront probablement pas de signaler à la région ces divergences, et cela questionne peut-être la manière dont la concertation a été établie au cours du processus Région 360°. En effet, il a été souligné un certain manque de collaboration et de concertation entre élus régionaux et locaux quant à la rédaction du SRADDET.

L'affirmation et le renforcement du fait métropolitain dans le futur SCoT pourront contribuer à une plus grande articulation entre les visions stratégiques locales et régionales. La prise en compte de la réalité des territoires ne pourra que faciliter cette bonne articulation entre les échelles territoriales et les domaines d'intervention.

Les dissonances de gouvernance territoriale soulevées pour la Métropole tourangelle sont des problématiques partagées par les autres métropoles. C'est pourquoi l'étude d'autres métropoles et villes peut apporter des enseignements pour le développement économique et d'influence de Tours Métropole Val de Loire.

Annexe 1 : L'exécutif de la Région Centre-Val de Loire²⁶

François Bonneau, Président de la Région Centre-Val de Loire



Si François Bonneau entre en politique, c'est parce que très tôt, il se trouve confronté aux grands enjeux de société. En effet, après l'obtention d'un DEA de lettres modernes à Orléans, il débute sa carrière professionnelle comme conseiller d'orientation. Il est alors à la croisée des problématiques de la formation, du développement économique et de la qualification des personnes ; des thèmes de sociétés qui, tout naturellement, « rejaillissaient » lors de son premier discours en tant que Président :

“Il n'est pas de plus grande priorité que d'élever le niveau de formation et de qualification des habitants de notre région. Les territoires qui possèdent un avenir prometteur sont ceux qui disposent de salariés, d'ouvriers, d'employés, de techniciens et de cadres très solidement formés. Pour cela, la maîtrise des savoirs est essentielle. Approfondissons notre engagement pour que la qualification des jeunes atteigne le meilleur niveau possible.”

Militant politique depuis l'âge de 23 ans, il a été successivement Vice-président de la communauté d'agglomération montargoise (1989-1995), Conseiller municipal de Montargis, Conseiller régional (1998-2004), Président du groupe socialiste et radical du Conseil régional du Centre-Val de Loire (2000-2004 et de 2004-2007) et Président de la Région Centre-Val de Loire (2007-2010), réélu en 2010 et en 2015.

François Bonneau est né le 12 octobre 1953 à Amilly (Loiret). Il est marié, a deux enfants, trois petits-enfants.



Valentino GAMBUTO
Eure-et-Loir (28)
Conseiller régional délégué auprès du Président du Conseil régional, **en charge du numérique**
Groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates

Les vice-Président·e·s et conseiller·e·s délégué·e·s

Les vice-Président·e·s composent le bureau exécutif, autour du **Président du Conseil régional, François Bonneau**. Elles et ils sont chargé·e·s des différents domaines qui relèvent des compétences de la Région.



Marc GRICOURT
Loir-et-Cher (41)
1^{er} vice-Président délégué aux Finances, aux fonds européens et au personnel
Groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates



Audrey ROUSSELET
Loir-et-Cher (41)
Conseillère régionale déléguée auprès du vice-Président délégué aux Finances, aux fonds européens et au personnel, **chargée du suivi des dossiers et actions concernant le personnel**
Groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates

²⁶Site de la région Centre Val de Loire. Consulté en Avril 2019 : <http://www.regioncentre-valdeloire.fr/accueil.html>

Gouvernance et coopération des territoires au sein de l'aire d'influence de l'agglomération tourangelle



Cathy Münsch-Masset
Indre-et-Loire (37)
2^e vice-Présidente déléguée à l'Éducation et à l'apprentissage
Groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates



Jean-Philippe Grand
Loiret (45)
Conseiller régional délégué auprès de la vice-Présidente déléguée à l'Éducation et à l'apprentissage, chargé du suivi des dossiers et actions concernant l'efficacité énergétique du patrimoine
Groupe Écologiste



Charles Fournier
Loir-et-Cher (41)
3^e vice-Président délégué à la Transition écologique et citoyenne et de la coopération
Groupe Écologiste



Fanny Pidoux
Loiret (45)
Conseillère régionale déléguée auprès du vice-Président délégué à la Transition écologique et citoyenne et de la coopération, chargée du suivi des dossiers et actions concernant l'Égalité femme-homme, le handicap et la lutte contre les discriminations
Groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates



Olivier Frezot
Loiret (45)
Conseiller régional délégué auprès du vice-Président délégué à la Transition écologique et citoyenne et de la coopération, chargé du suivi des dossiers et actions concernant la coopération décentralisée
Groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates



Isabelle Gaudron
Indre-et-Loire (37)
4^e vice-Présidente déléguée à la Formation professionnelle, à l'insertion et à l'orientation
Groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates



Jean-Patrick Gille
Indre-et-Loire (37)
Conseiller régional délégué auprès des Vice-président·es délégué·es à la Formation professionnelle, à l'insertion et à l'orientation d'une part et au Développement économique, à l'économie sociale et solidaire et à l'agriculture, chargé du suivi et des actions concernant l'innovation sociale et l'emploi
Groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates



Harold HUWART

Eure-et-Loir (28)

5^e vice-Président délégué développement Économique, à l'économie sociale et solidaire et à l'agriculture

Groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates



Tania ANDRÉ

Loir-et-Cher (41)

Conseillère régionale déléguée auprès du vice-Président délégué au développement Économique, à l'économie sociale et solidaire et à l'agriculture, chargée du suivi des dossiers et actions concernant l'agriculture

Groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates



Anne LECLERCQ

Loiret (45)

6^e vice-Présidente déléguée aux Formations sanitaires et sociales et à la santé

Groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates



Dominique ROULLET

Indre (36)

7^e vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire et au numérique

Groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates

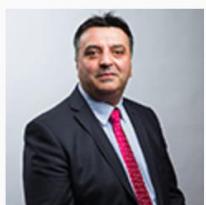


Agnès SINSOULIER-BIGOT

Cher (18)

8^e vice-Présidente déléguée à la Culture

Groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates



Philippe FOURNIÉ

Cher (18)

9^e vice-Président délégué aux Transports et à l'intermodalité

Groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates



Joël CROTTÉ

Cher (18)

Conseiller régional délégué auprès du Vice-président délégué aux Transports et à l'intermodalité, chargé du suivi des dossiers et actions concernant « les nouvelles mobilités du quotidien »

Groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates

Gouvernance et coopération des territoires au sein de l'aire d'influence de l'agglomération tourangelle



Anne BESNIER

Loiret (45)

10^e vice-Présidente déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche
Groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates



Christelle DE CRÉMIERS

Loiret (45)

11^e vice-Présidente déléguée au Tourisme, aux terroirs et à l'alimentation
Groupe Écologiste



Michelle Rivet

Cher (18)

12^e vice-Présidente déléguée à l'Environnement et au développement rural
Groupe Écologiste



Alix TERY-VERBE

Indre-et-Loire (37)

Conseillère régionale déléguée auprès de la vice-Présidente déléguée à l'Environnement et au développement rural, chargée du suivi des dossiers et actions concernant la prévention santé-environnement
Groupe Écologiste



Mohamed MOULAY

Indre-et-Loire (37)

13^e vice-Président délégué aux Sports
Groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates

Annexe 2 : Président et Bureau métropolitain de Tours Métropole Val de Loire ²⁷



Le Président de Tours Métropole Val de Loire : Philippe BRIAND

Le Président est élu par le Conseil métropolitain. Il exerce le pouvoir exécutif, c'est à dire qu'il prépare et exécute les décisions du Conseil. Il ordonne et prescrit les dépenses. Il est assisté dans ses tâches par le bureau. Il est également le chef du personnel métropolitain.

Le bureau



Christophe Bouchet

1er Vice-Président, délégué au rayonnement et à la stratégie touristique

Maire de Tours



Frédéric Augis

2ème Vice-Président délégué aux Mobilités, aux infrastructures et à la voirie

Maire de Joué-lès-Tours



Marie-France Beaufils

3ème Vice-Présidente déléguée aux équipements sportifs

Maire de Saint-Pierre-des-Corps



Laurent Raymond

4ème Vice-Président, délégué aux questions concernant l'établissement, l'exploitation, l'acquisition, la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications et les systèmes d'information géographique.

Maire de Saint-Avertin

²⁷ Site de Tours Métropole-Val de Loire. Consulté en Avril 2019 : <https://tours-metropole.fr/>

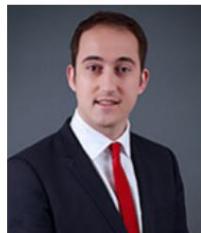
Gouvernance et coopération des territoires au sein de l'aire d'influence de l'agglomération tourangelle



Christian Gatard

5ème Vice-Président
délégué aux Finances, à
l'aménagement du territoire
et à l'urbanisme

Maire de Chambray-lès-
Tours



Wilfried Schwartz

6ème Vice-Président
délégué à la Politique de la
Ville et aux politiques
contractuelles

Maire de La Riche



Cédric de Oliveira

7ème Vice-Président
délégué à la
communication, aux
équipements culturels,
socio-culturels et socio-
éducatifs

Maire de Fondettes



Jean-Luc Galliot

8ème Vice-Président
délégué aux politiques
environnementales et à la
qualité de vie
(développement durable,
collecte des déchets,
propreté urbaine, énergie et
valorisation du patrimoine
naturel et paysager)

Maire de Notre-Dame-d'Oé



Alexandre Chas

9ème Vice-Président
délégué aux ressources
humaines

Maire de Ballan-Miré



Bertrand Ritouret

10ème Vice-Président
délégué aux services
publics aux usagers (eau
potable, eaux pluviales,
assainissement)

Maire de Luynes



Philippe Clémot

11e Vice-Président, délégué
aux gens du voyage

Maire de Mettray



Corinne Chailleux

12ème Vice-Présidente,
déléguée aux archives, aux
moyens-généraux, à la
fourrière animale et aux
risques technologiques

Maire de Druye



Jacques Le Tarnec

13ème Vice-Président,
délégué à la GEMAPI
(Gestion des milieux
aquatiques et prévention
des inondations) et à la
politique alimentaire

Maire de Berthenay



Thibault Coulon

14ème Vice-Président,
délégué au développement
économique, à la
Recherche, à l'innovation, à
l'enseignement supérieur, à
la Formation
professionnelle

Adjoint au Maire de Tours



Alexandra Schalk-Petitot

15ème Vice-Présidente,
déléguée politiques de
l'habitat et du logement

Adjointe au Maire de Tours



Aude Goblet

16ème Vice-Présidente,
déléguée aux espaces verts
et à l'aménagement des
espaces publics

Adjointe au Maire de Joué-
lès-Tours

Diagnostic des dynamiques du développement métropolitain



Patrick Deletang

1er Membre du bureau,
délégué au commerce et à
l'artisanat

Maire de Chanceaux-sur-
Choisille



Bernard Plat

2ème Membre du bureau,
délégué à la valorisation du
patrimoine - Label ville d'art
et d'histoire

Maire de Rochecorbon



Bernard Lorido

3ème Membre du bureau,
délégué aux équipements
touristiques

Maire de Savonnières



Sébastien Marais

4ème Membre du bureau,
délégué aux crématoriums,
au service extérieur des
pompes funèbres et aux
abattoirs

Maire de La Membrolle-sur-
Choisille



Bruno Fenet

5ème Membre du bureau,
délégué à la Recherche et
aux Innovations - pôles de
compétitivité

Maire de Parçay-Meslay



Patrick Chalon

6ème Membre du bureau,
délégué à la gestion des
milieux aquatiques et à la
prévention des risques
d'inondations

Maire de Saint-Etienne-de-
Chigny



Jean-Marie Metais

7ème Membre du bureau,
délégué au service public
de la défense extérieure
contre l'incendie

Maire de Villandry



Christian Avenet

8ème Membre du bureau,
délégué aux réseaux de
chaleur

Maire de Saint-Genouph

Gouvernance et coopération des territoires au sein de l'aire d'influence de l'agglomération
tourangelle

Benchmarking pour l'innovation de politiques de développement des métropoles

Introduction

Les métropoles et communautés urbaines que nous avons étudiées pour ce Benchmarking ont été sélectionnées en fonction de leurs tailles, de leurs attractivités et de leurs dynamiques. Nous avons défini des critères de recherches (des critères généraux de l'agglomération, comme la gouvernance institutionnelle, l'analyse du Scot, les emplois prédominants et les formations proposées) qui nous semblent essentiels pour caractériser la dynamique économique d'une métropole.

Conformément au cahier des charges décrivant les attendus de notre mission et suite à des échanges entre le commanditaire et les encadrants, nous avons choisi d'étudier les agglomérations d'Orléans, Angers, Dijon et Rennes et leurs aires d'influence.

Ainsi, nous avons essayé de comprendre l'influence de la gouvernance institutionnelle dans les dynamiques territoriales, à travers la description des politiques publiques entre les différentes EPCI du périmètre du SCoT, le rôle de la métropole et la ville centre et de comprendre ce qui a pu permettre aux pôles en développement de prendre de l'importance jusqu'à devenir de véritables pôles de compétitivité.

Les métropoles au sens institutionnel du terme sont en effet récentes et ont plus ou moins les mêmes périmètres que les anciennes communautés urbaines ou d'agglomérations (certaines communautés d'agglomération ont vu leur périmètre s'agrandir avec de nouvelles

communes lors du passage à la métropole). Les métropoles ne contiennent cependant pas l'ensemble des EPCI du périmètre du SCoT. Il s'agit donc pour nous de comprendre les jeux politiques, les concurrences et les alliances de ces différents acteurs dans un contexte de croissance et de développement. L'étude combinée de cette gouvernance et des clusters de ces villes -sur les thèmes de l'environnement, des énergies et du tourisme principalement- nous ont amené à la compréhension des diverses stratégies qu'une ville, une métropole, une agglomération peut mettre en œuvre pour voir son rayonnement et son attractivité.

Nous essaierons de comprendre à travers ce benchmark, comment les métropoles d'Orléans, Dijon, Angers et Rennes ont réussi à exploiter leurs ressources distinctives afin de faire rayonner leur développement à l'échelle nationale et internationale. Il s'agira ensuite d'exploiter cette étude dans le cas de l'agglomération tourangelle et de son aire d'influence en proposant des méthodes à mettre en place pour renforcer son développement.

Etude des villes

Critères généraux

Orléans métropole

Taille de l'agglomération	<p>Superficie de la métropole : 334,28 km² Population métropole en 1999 : 266 446 habitants Population métropole en 2015 : 281 899 habitants Soit une augmentation de 5.8% en 16 ans Densité d'habitants en 2015 : 843.2 habitants/km² Nombre de communes dans le SCoT : 22 Nombre d'EPCI dans le SCoT : 1 (Orléans Métropole ou Agglo) Superficie du territoire du SCoT : 334.28 km² 138 communes dans l'aire urbaine</p>
Accessibilité	<p><u>Transport aérien</u> : Aérodrome d'affaire du Loiret à Saint-Denis de l'Hôtel à 20 km à l'est d'Orléans (géré par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret)</p> <p><u>Transport ferroviaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intercités : <i>Paris, Nantes, Toulouse, Bordeaux</i> - TER : <i>Paris, Le Croisic Saint-Nazaire Nantes, Tours, Vierzon Châteauroux Limoges, Nevers Bourges</i> <p><u>Transport routier</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> A10 (Paris - Orléans - Bordeaux) A71 (Orléans - Bourges - Clermont-Ferrand) A19 (Orléans - Montargis - Courtenay) Cars via lignes nationales et régionales <p><u>Transport intra-urbain</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 lignes de tram (A : créée en 2000 fait nord-sud sur 18 km et B qui traverse l'est-ouest sur 18 km et a été créée en 2012/ connexion entre les 2 lignes à une station). 38 lignes de bus

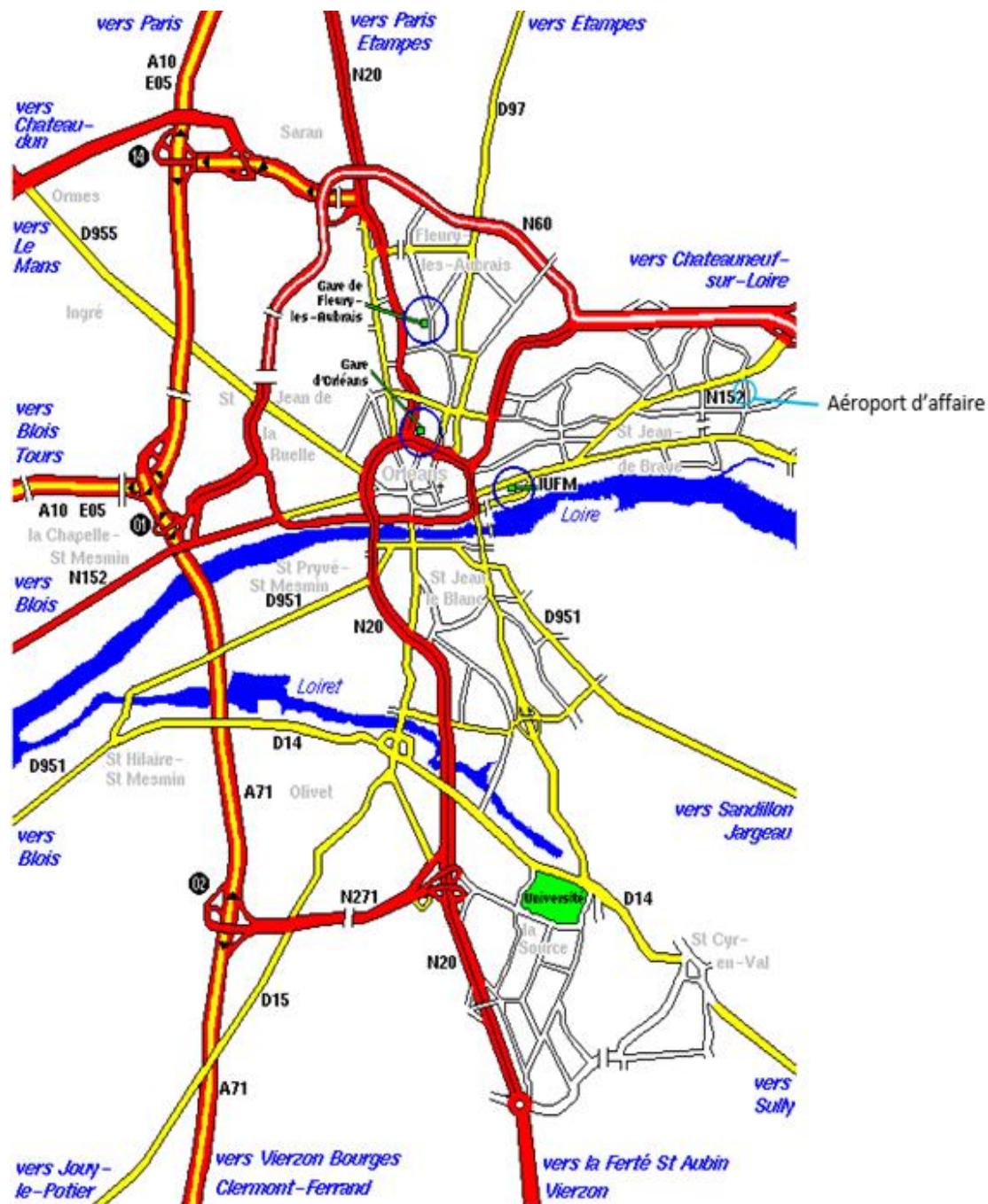


Figure 18 - Carte de l'accessibilité d'Orléans (Institut Denis Poisson)

Dijon métropole

Taille de l'agglomération	<p>Superficie de la métropole : 240 km² Population métropole 1999 : 244 027 habitants Population métropole 2015 : 251 650 habitants Soit une augmentation de 3.1 % en 16 ans Densité d'habitants en 2015 : 1 048.7 habitants/km² Nombre de communes dans le SCoT : 63 Nombre d'EPCI dans le SCoT : 3 <ul style="list-style-type: none"> - Dijon Métropole : 24 communes - Communauté de Communes (CC) de Plaine Dijonnaise : 25 communes - CC Norge et Tille : 14 communes Superficie du territoire du SCoT : 570 km² 295 communes dans l'aire urbaine </p>
Accessibilité	<p><u>Transport aérien</u> : Aéroport d'affaires de Dijon Bourgogne à 6 km de Dijon (géré par EDEIS)</p> <p><u>Transport ferroviaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TGV : <i>Lausanne, Zurich/Berne, Mulhouse, Besançon-Viotte, Chalon-sur-Saône, Marseille, Paris Gare de Lyon, Strasbourg, Nice, Montpellier, Lyon, Lille, Mulhouse, Paris Charles-de-Gaulle, Mulhouse, Strasbourg, Zurich</i> - TER : <i>Paris-Bercy, Auxerre, Mâcon-Ville, Langres, Besançon-Viotte, Pontarlier, Lyon-Part-Dieu, Bourg-en-Bresse, Moulins, Tours, Troyes, Paris-Est, Reims, Nancy</i> - Train de nuit : <i>Paris Gare de Lyon, Venise-Santa-Lucia</i> <p><u>Transport routier</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Paris (A6) Lille/Belgique (A26-25) Metz/Luxembourg (A31) Strasbourg/Allemagne (A36) Genève (A40-39) Cars via lignes nationales et régionales <p><u>Transport intra-urbain</u> :</p> <p>2 lignes de tram (T1 : créée en 2012 sur 8.5 km et le T2 sur 11.5 km et a été créée en 2012). 25 lignes de bus, 1 ligne de bus fonctionnant la nuit et 1 navette gratuite circulant dans Dijon uniquement.</p>

DIJON UNE POSITION STRATÉGIQUE

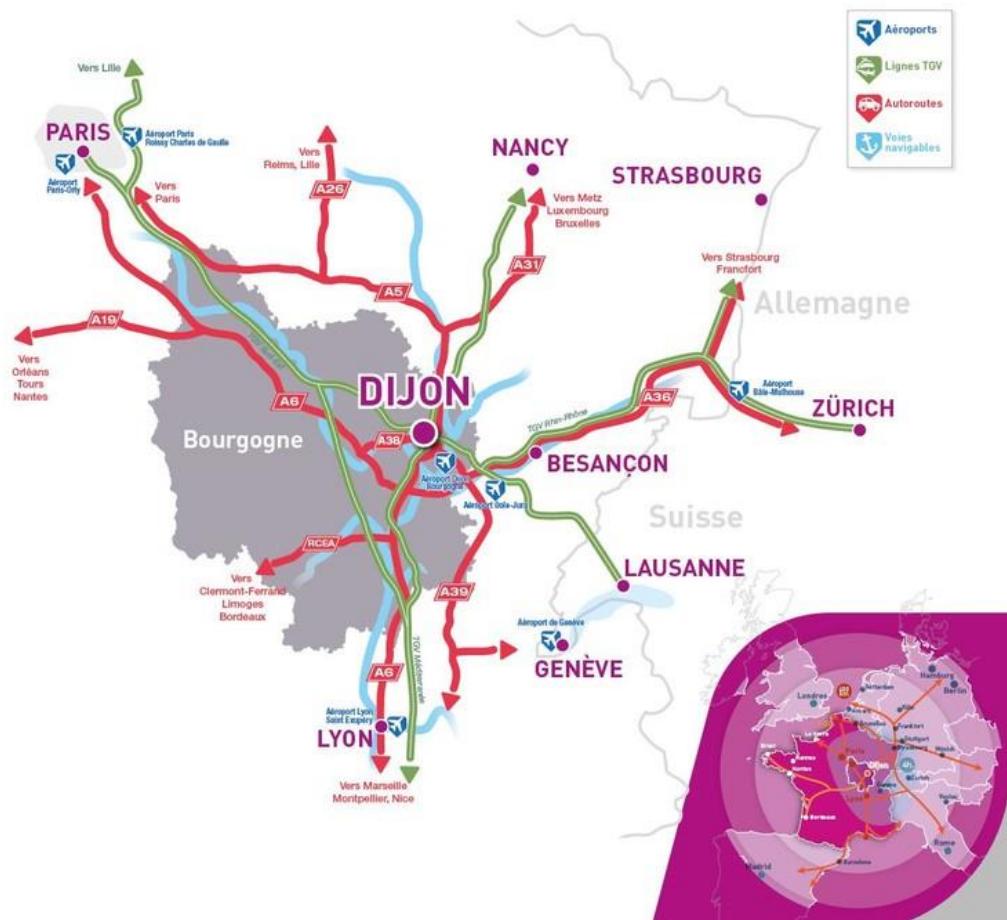


Figure 19 - Carte de l'accessibilité de Dijon (Dijon métropole)

Rennes métropole

Taille de l'agglomération	<p>Superficie de la métropole : 704,94 km² Population métropole en 1999 : 373 833 habitants Population métropole en 2015 : 438 865 habitants Soit une augmentation de 17,4 % en 16 ans Densité d'habitants en 2015 : 622,5 habitants/km² Nombre de communes dans le SCoT : 76 Nombre d'EPCI dans le SCoT : 4 <ul style="list-style-type: none"> - Rennes Métropole : 43 communes - CC Pays de Châteaugiron communauté : 5 communes - CC Liffré - Cormier : 9 communes - CC Val d'Ille – Aubigné : 19 communes Superficie du territoire du SCoT : 1 385 km² 188 communes dans l'aire urbaine </p>
Accessibilité	<p><u>Transport aérien</u> : Aéroport de Rennes à 8 km (géré par la société d'exploitation des Aéroports de Rennes et Dinard) 7 compagnies aériennes avec plus de 120 destinations en France et à l'international.</p> <p><u>Transport ferroviaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TGV : <i>Paris, Saint-Malo, Bordeaux, Nantes, Strasbourg, Lille, Brest, Quimper, Tours, Lyon, Grenoble, Marseille, Montpellier</i> - TER : <i>Brest, Quimper, Nantes, Vitré, Montreuil-sur-Ille, Messac-Guipry, Châteaubriant, La Brohinière, Saint-Malo, Le Mans, Redon, Saint-Brieuc, Dinan, Caen</i> <p><u>Transport routier</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> A11 : Paris A84 : Lille A83 : Bordeaux Cars via lignes nationales et régionales <p><u>Transport intra-urbain</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> 149 lignes de bus 1 ligne de métro A : mise en service en 2002, avec une longueur de 8,6 km et qui dessert 15 stations. Création d'une deuxième ligne de métro B à l'horizon de 2020 avec une longueur de 13,4 km.

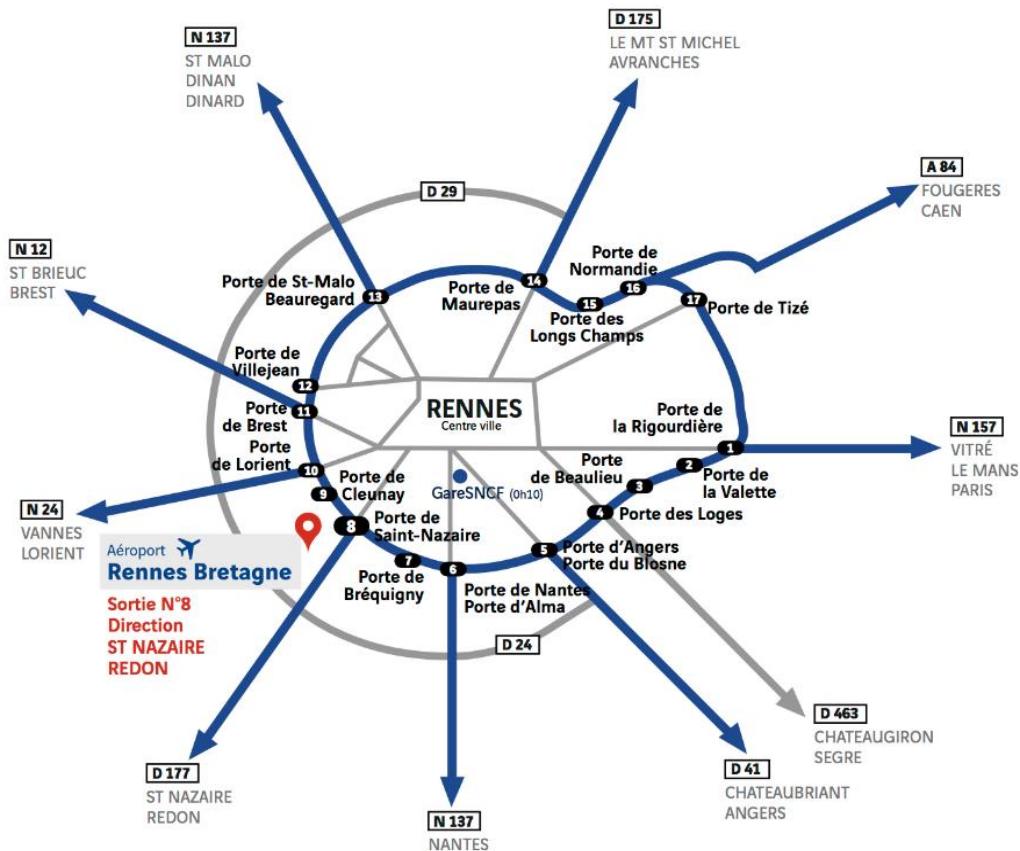


Figure 20 - Carte de l'accessibilité de Rennes (Aéroport de Rennes)

Communauté Urbaine Angers Loire Métropole

<p>Taille de l'agglomération</p>	<p>Superficie de la Communauté Urbaine : 666 km² Population métropole 1999 : 257 634 habitants Population métropole 2015 : 276 994 habitants Soit une augmentation de 7.5 % en 16 ans Densité d'habitants en 2015 : 500.8 habitants/km² Nombre de communes dans le SCoT : 49 + 5 nouvelles communes Nombre d'EPCI dans le SCoT : 3 <ul style="list-style-type: none"> - Communauté Urbaine Angers Loire Métropole : 28 communes + 2 communes nouvelles - CC Loire Aubance : 12 communes + 1 commune nouvelle - CC du Loir : 9 communes + communauté nouvelle Loire Authion + celle de Longuenée-en-Anjou Superficie du territoire du SCoT : 1 027 km² 138 communes dans l'aire urbaine </p>
<p>Accessibilité</p>	<p><u>Transport aérien</u> : Aéroport Loire Aéroport à 20 km (géré par EDEIS). 2 compagnies pour les vols commerciaux (Air France et HOP) avec des destinations saisonnières</p> <p><u>Transport ferroviaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TGV : <i>Paris-Montparnasse, Lille-Europe, Lyon-Part-Dieu, Marseille-Saint-Charles, Montpellier-Saint-Roch, Strasbourg</i> - Intercités : <i>Lyon, Nantes</i> - TER : <i>Nantes, Saumur, Tours, Cholet, Le Mans, Rennes, Orléans</i> <p><u>Transport routier</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> A11 : Paris A84 : Lille A83 : Bordeaux Cars via lignes nationales et régionales <p><u>Transport intra-urbain</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tramway ligne A : 12.3 km Ligne B : 9.9 km 29 lignes de bus

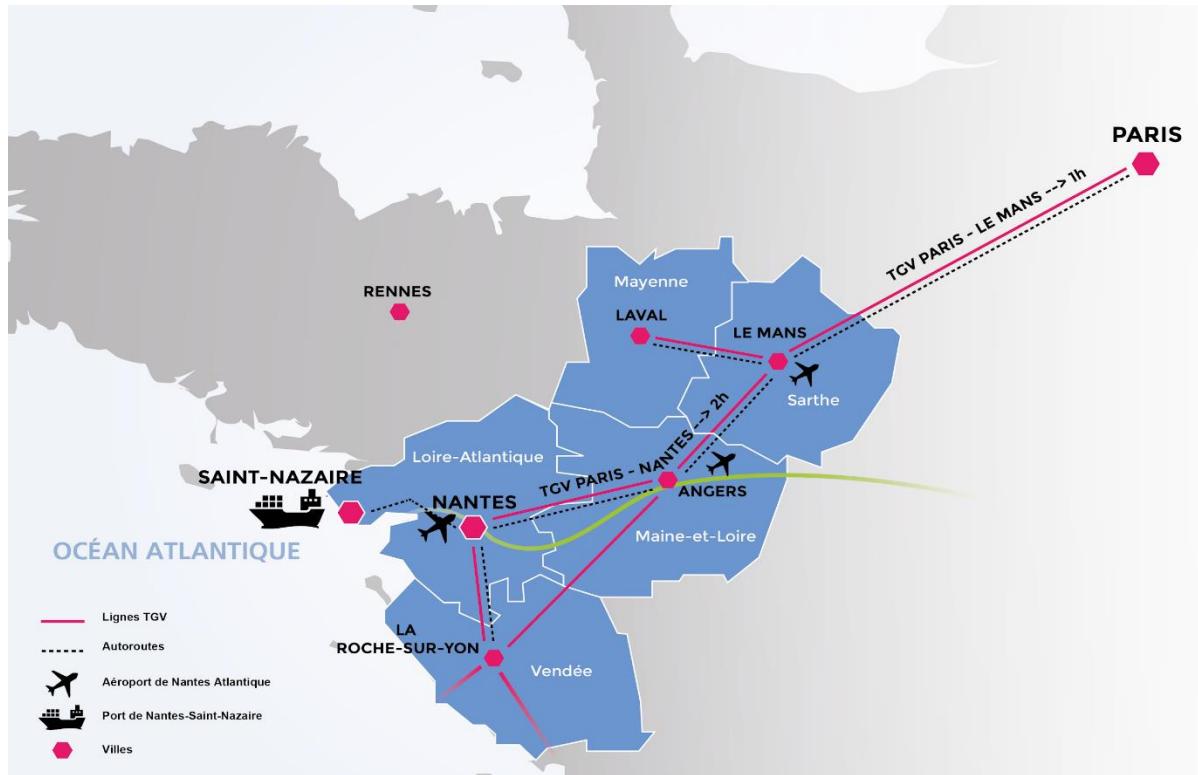


Figure 21 - Carte de l'accessibilité d'Angers (Ouest implantation)

Tableau récapitulatif des quatre métropoles étudiées

Caractéristiques/Métropole	Orléans	Dijon	Rennes	Angers
Population	281 899 hab. (2015)	251 650 hab. (2015)	438 865 hab. (2015)	276 994 hab. (2015)
Croissance démographique	Une augmentation de 5.8% (en 16 ans).	Une augmentation de 3.1 % (en 16 ans).	Une augmentation de 17.4 % (en 16 ans).	Une augmentation de 7.5 % (en 16 ans).
Nombres de communes du SCoT	22	63	76	49
Nombre d'EPCI dans le SCoT	1	3	4	3
Aéroports	Aviation d'affaire et commerciale	Aviation d'affaire	Aviation orientée vers l'activité commerciale	Aviation basée sur le vol loisirs et le vol d'affaires
Nombre d'autoroutes	3	4	3	3
Nombre de ligne de train	2	2	1 ligne de métro	2

Ces quatre métropoles régionales sont disparates par rapport à leur taille et leur accessibilité. Cela joue un rôle déterminant sur l'organisation territoriale de chaque métropole et sur la façon dont les acteurs institutionnels procèdent dans le cadre de la mise en place du SCoT. En effet, dans ses décisions et ses actions, chaque métropole prend en compte les différentes caractéristiques de son territoire, évoquées dans le tableau récapitulatif ci-dessous, et y adapte les orientations du SCoT qu'elle gère.

La Gouvernance institutionnelle

Orléans métropole

Gestion	<p>La métropole est administrée par un conseil métropolitain de 97 membres, présidé par Olivier Carré.</p> <p>Avec les membres du Bureau, le président a un pouvoir exécutif, il gère les dépenses, l'administration.</p> <p>Olivier Carré est aussi le maire de la ville d'Orléans depuis 2015, et député depuis 2007. Il est membre du DVD (divers droite sans étiquette).</p>
Répartition de l'organe délibérant	<p>97 sièges à la communauté métropolitaine dont 33 sièges à la ville d'Orléans, soit plus d'1/3, les 21 autres communes sont représentées.</p>
Evolution des compétences de l'intercommunalité	<p>Certains pôles de compétences (sport professionnel, culture, grands équipements, santé + espaces publics, eau potable, prévention inondation, ESAD, Parc floral Orléans) sont passés de la ville d'Orléans à la métropole qui a 2 fois plus de salariés depuis janvier 2018 (un millier de salariés).</p>
Champs de compétences de la métropole	<p>Vote le budget</p> <p>Décide des grands projets, des déplacements urbains, des actions économiques, de la gestion du centre de formation d'apprentis, de l'assainissement, de l'accueil des gens du voyage.</p> <p>Compétences acquises par Orléans Métropole en 2017 :</p> <p>Transférées au 1er janvier 2017 par la réforme territoriale (lois Notre²⁸ et Alur²⁹) : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), zones d'activités (celles internes à la métropole), tourisme, accompagnement du commerce de proximité, eau potable, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.</p>

²⁸ Loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) date du 7 août 2015

²⁹ Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové date du 24 mars 2014

	<p>Acquises au 1er janvier 2017 par la communauté urbaine : voies (toutes celles internes à la métropole) et aires de stationnement, réhabilitation des logements insalubres, équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire, création ou extension des cimetières, contribution à la transition énergétique, réseaux de chaleur et de froid urbains, distribution publique d'électricité et de gaz.</p> <p>Acquises en 2017 au passage en métropole (mai 2017) : cimetières d'intérêt métropolitain, défense incendie, infrastructures de charge des véhicules électriques, valorisation du patrimoine naturel et paysager, gouvernance et aménagement des gares, espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain.</p>
--	---

Dijon métropole

Gestion	<p>La métropole est administrée par un conseil métropolitain de 79 membres, présidé par François Rebsamen.</p> <p>Le président assure l'exécutif, préside les commissions. La trésorerie de la métropole est gérée par la même personne que celle de la municipalité.</p> <p>François Rebsamen est aussi le maire de la ville de Dijon³⁰ depuis 2001. Il est membre du parti socialiste.</p>
----------------	---

³⁰ Suite à des raisons médicales, il ne peut pas assumer pleinement les présences officielles liées à ses fonctions de maire et de président de la métropole. Nathalie Koenders (Première adjointe au maire) assure les intérim pour la ville et Pierre Pribetich (4^{ème} adjoint à la mairie de Dijon et 1^{er} Vice-Président de Dijon métropole) ceux pour la métropole.

Répartition de l'organe délibérant	79 sièges à la communauté métropolitaine dont 39 sièges à la ville de Dijon, les 62 autres communes sont représentées par l'intermédiaire de délégués titulaires ou suppléants.
Evolution des compétences de l'intercommunalité	<p>L'intercommunalité dijonnaise résulte d'une mutualisation des moyens humains et matériels des différentes communes intégrant le périmètre métropolitain. En effet, la métropole et les communes de l'intercommunalité ont connu des transformations importantes qui se traduisent notamment par un renforcement significatif de la coopération entre la métropole et les communes compte tenu de la volonté de ces dernières de bénéficier des services métropolitains (commande publique, services informatiques...).</p> <p>La métropole de Dijon exerce au lieu et place des communes membres les différentes compétences qui lui sont assignées. En outre, Dijon métropole, la ville de métropole et Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) ont créé un service commun de la direction générale de ces trois collectivités territoriales afin de permettre une gestion cohérente et optimisée des moyens humains.</p>
Champs de compétences de la métropole	<p>La métropole de Dijon prend aussi d'autres responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement et aménagement éco social et culturel (tourisme, créations zones, développement économique, éducation) - Aménagement urbains (SCoT, mobilités, espaces publics, gouvernance et gares, télécommunications) - Politique locale de l'habitat (logements, bâti, accueil gens du voyage) - Politique de la ville (diagnostic territorial, développement urbain, contrat de ville) - Gestion des services d'intérêt collectif (assainissement, cimetières, abattoirs, services publics de défense) - Protection de l'environnement (gestion des déchets, lutte contre la pollution et les nuisances sonores, eaux, plan climat air énergie, gestion des milieux aquatiques)

Rennes métropole

Gestion	<p>La métropole est administrée par un conseil métropolitain de 122 membres, présidé par Emmanuel Couet.</p> <p>Le président de la métropole est également le maire de Saint-Jacques-de-la-Lande. Il assure l'exécutif et préside les commissions.</p>
Répartition de l'organe délibérante	<p>46 sièges de Rennes métropole pour siéger dans les instances du pays de Rennes, les 3 autres EPCI sont représentés.</p>
Evolution des compétences de l'intercommunalité	<p>La métropole rennaise exerce les différentes compétences qui lui sont attribuées à la place des communes membres du pôle métropolitain. assainissement, déchets, logement, aménagement de l'espace urbain. Néanmoins, la gestion des équipements sportifs, l'éducation scolaire et la petite enfance.</p> <p>Les deux collectivités interviennent sur le champ culturel. En effet, la gestion des établissements relève de la compétence municipale, tandis que la construction, l'aménagement et l'entretien des équipements culturels est la responsabilité de la métropole rennaise.</p>
Champs de compétences du Pays de Rennes	<p>Le pays de Rennes dont la métropole rennaise fait partie, élabore le SCoT et met en œuvre ses orientations sur le territoire.</p> <p>La métropole de Rennes, en ayant acquis ce statut, a obtenu de nouvelles compétences qui étaient anciennement attribuées aux autres collectivités territoriales.</p> <p>Rennes métropole intervient dans différents volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement économique - Gestion des équipements culturels. - Entretien des voiries et aménagement parcs de stationnement d'intérêt communautaire. - Collecte des déchets ménagers, collecte sélective et gestion des déchèteries (traitement et élimination des déchets).

	<ul style="list-style-type: none"> - Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électroniques d'intérêt communautaire. - Gestion des transports collectifs (schémas directeurs des transports et gestion du métro et du réseau de bus STAR). - Accueil des gens du voyage. - Urbanisme et aménagement (programme local d'habitat).
--	--

Communauté Urbaine Angers Loire Métropole

Gestion	<p>Ce n'est pas une métropole au sens juridique du terme mais bien une communauté urbaine.</p> <p>Cette communauté urbaine est dirigée par un conseil communautaire formé de 101 délégués et présidé par Christophe Bechu, maire d'Angers, sénateur du Maine et Loire et membre du DVD, comme le maire d'Orléans. Elle regroupe 29 communes.</p>
Répartition de l'organe délibérant et Politiques	<p>Le maire d'Angers étant le président de la communauté urbaine, les politiques se ressemblent. De plus, la ville d'Angers détient 44 sièges/101, ce qui est peu par rapport à d'autres métropoles.</p>
Evolution des compétences de l'intercommunalité	<p>Issue d'une association solidaire de 29 communes, Angers-Loire métropole a pour vocation de réunir toutes les forces de communes appartenant au périmètre communautaire et intervient dans de nombreux secteurs notamment le développement économique, l'aménagement du territoire et le traitement des déchets.</p> <p>Afin de répondre efficacement aux enjeux du territoire et être au plus près des besoins des entreprises, la métropole angevine a regroupé huit structures dédiées à l'économie au sein d'une seule agence : Aldev</p>

Champs de compétences de la métropole	<ul style="list-style-type: none"> - Economie (développement économique, enseignement - formations - recherche - tourisme) - Environnement et développement durable (eau et assainissement, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, déchets, énergie, qualité de l'air, bruit) - Solidarités de quartiers (politiques de la ville, équilibre social de l'habitat, accueil des gens du voyage, participation financière au secours et à la lutte contre les incendies) - Territoire (espaces communautaires, espaces verts d'intérêt communautaire) - Déplacements et transports en commun (ligne B de tram), voirie et transports urbains) - Habitat (élaboration du PLH avec les communes de la métropole)
--	---

Tableau récapitulatif des quatre métropoles étudiées

	Orléans	Dijon	Rennes	Angers
Présidence de la Métropole	Maire de la ville : Olivier Carré	Maire de la ville : François Rebsamen	Emmanuel Couet (Maire de Saint-Jacques-de-la-Lande)	Maire de la ville : Christophe Bechu
Nombre de sièges ville centre/total	1/3 du nombre total de sièges	39 sièges sur 79 sièges	46 sièges sur 122 sièges	44 sièges sur 101 sièges

D'après ce tableau récapitulatif, on note bien que la présidence des trois métropoles Orléans, Dijon et Angers est la même, chacune de ces métropoles est présidée par le Maire de la ville-centre, ce qui n'est pas le cas pour Rennes Métropole dont le président est le maire d'une autre commune. Pour le nombre de siège de la ville centre chacune des métropoles détient un nombre de siège différent, qui va en corrélation avec le nombre de sa population de chaque métropole.

Le SCoT

Le Schéma de Cohérence Territorial est un document d'urbanisme qui permet d'élaborer des projets dans les domaines de l'habitat, des mobilités, de l'aménagement commercial, de l'environnement et de paysage à l'échelle de plusieurs communes. Il est élaboré par un ou plusieurs Établissements Publics de Coopération Intercommunale et il est mis en œuvre par un Syndicat Mixte. Les SCoT sont obligatoires sur tout le territoire national depuis l'approbation de la loi du Grenelle de l'environnement datant du 12 juillet 2010.

Orléans Agglomération

L'aménagement stratégique du territoire à travers le SCoT

Informations générales du SCoT	Périmètre : 22 communes Nombre d'EPCI dans le SCoT : 1 (Orléans Métropole) SCoT adopté en 2008 pour les 20 ans à venir
Orientations du SCoT	Revaloriser les espaces dépréciés (RU) Favoriser d'autres modes de déplacement que la voiture Développer le territoire sans impacter son identité et les paysages Adapter l'agglomération à la population vieillissante Limiter l'urbanisation extensive sans impacter les autres ressources. ³¹
Révision du SCoT	Prescrite le 8 juillet 2014 Motivation de la révision : <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux évolutions du territoire - Être en accord avec les documents cadre tels que le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) 3 grands objectifs de la révision : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité du territoire - Préserver le foncier - Conforter l'exemplarité et le caractère pilote du territoire

³¹ Site d'Orléans Métropole : le SCoT 2016. Consulté en Avril 2019 : <https://www.orleans-metropole.fr/fileadmin/orleans/MEDIA/document/agglo/scot/SCOT2016.pdf>

Analyse du SCoT

L'analyse du diagnostic initiée dans le cadre de la révision SCoT d'Orléans et ses alentours nous permet d'avoir une idée plus précise des modes de gouvernance en place mais surtout ceux qui devraient voir le jour d'ici 2030.

Tout d'abord le SCoT ne concerne que 22 communes parmi les 138 communes que regroupe l'aire urbaine³² et parmi les 200 communes que compte la zone d'emploi³³ d'Orléans (figure 22). La question de la gouvernance est centrale dans le diagnostic du SCoT : "Pour ce faire, quelle stratégie de développement adopter en écho avec celles du reste du Loiret et des départements ou régions voisines (zones en dehors de la surface du SCoT). Peut-on développer des infrastructures communes, coordonner la répartition, le développement et la typologie de l'habitat, trouver des synergies dans le domaine économique, structurer les filières agricoles, définir une stratégie paysagère, touristique ou environnementale ?". En étudiant la croissance démographique et les scénarios possibles pour celle-ci d'ici 2035³⁴, un premier constat ressort, L'Agglo (zone concernée par le SCoT) ne sera pas en mesure de maîtriser seule son évolution démographique. L'arrivée de nouveaux ménages devra se faire avec une répartition sur l'ensemble des Pays³⁵ voisins et pas uniquement sur l'agglomération d'Orléans. Elle ne sera pas en capacité d'accueillir l'ensemble des nouveaux habitants. Il en est de même avec les modifications liées à l'augmentation de l'âge moyen des populations qui aura une incidence sur la typologie de

³² « Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. » *Source : Insee*

³³ « Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. » *Source : Insee*

³⁴ Site d'Orléans Métropole : le SCoT 2016. Consulté en Avril 2019 : <https://www.orleans-metropole.fr/fileadmin/orleans/MEDIA/document/agglo/scot/SCOT2016.pdf>

³⁵ « Le Pays est un territoire cohérent géographiquement, culturellement, économiquement ou socialement, à l'échelle d'un bassin de vie. Il exprime la communauté d'intérêts économiques des communes ou des EPCI qui le composent. » *Source : Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux des Pays.*

l'habitat. C'est pourquoi il est clairement mentionné que c'est grâce à la mise en œuvre du PADD que le développement de l'Agglo devra se faire en coopération et en cohérence avec les 99 autres communes de l'interSCoT (Tentative de démarche générale de coopération entre des syndicats mixtes porteurs de SCoT pour élaborer un projet à l'échelle d'un territoire plus vaste, ici coopération avec les 3 SCoT à proximité). Ce concept est soutenu par l'Etat mais il n'a pas de structure juridique.

Suite à la loi NOTRe, Orléans a conservé son statut de capitale régionale, ce qui en fait une ville importante à l'échelle de son territoire régional. Ainsi il est précisé qu'une stratégie de partenariat devra être pensée à une échelle plus large que seulement celle de l'Agglo, ce qui implique plus de coopération entre les différents secteurs de l'aire urbaine orléanaise (qui concerne donc beaucoup plus de communes).

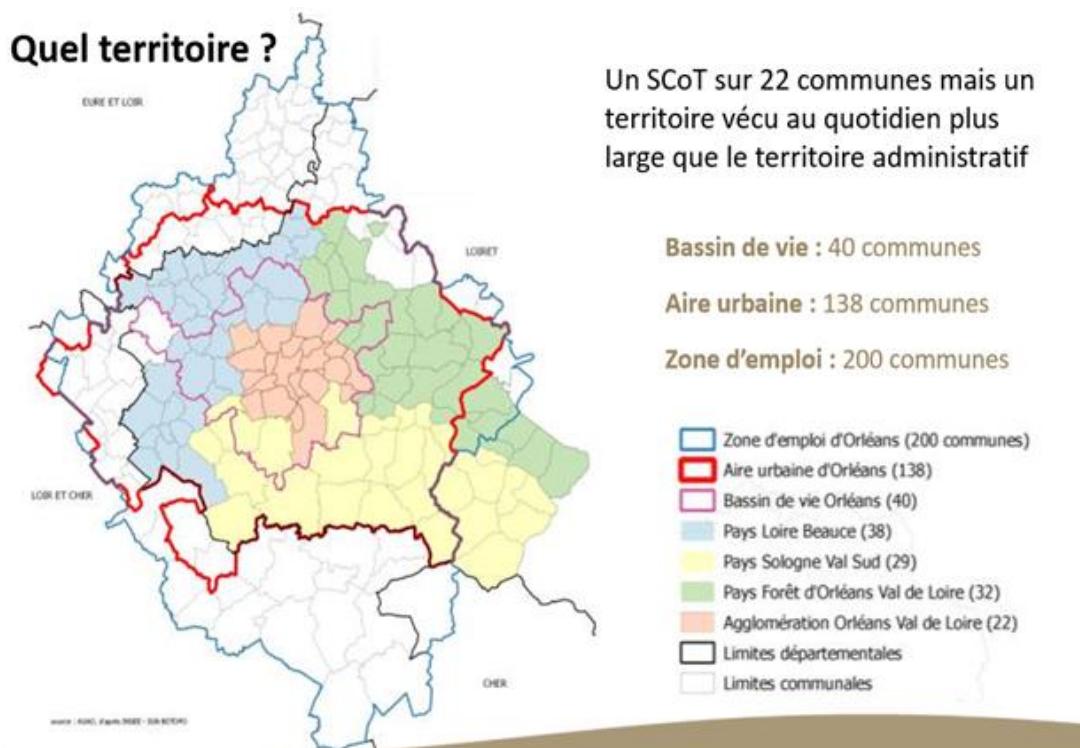


Figure 22 - Carte représentant les périmètres du SCoT, zone d'emploi, et bassin de vie d'Orléans (SCoT OVL 30 mai 2016)

La métropole d'Orléans expose sa volonté de se connecter avec les territoires qui l'entourent. On remarque l'idée du renforcement de la relation avec la région parisienne mais aussi avec la métropole tourangelle. A cela s'ajoute une volonté de connexion avec le sud-est du territoire voire même à une distance plus lointaine (peut-être avec la métropole lyonnaise, ce n'est pas clairement précisé).

Le diagnostic du SCoT précise par ailleurs qu'une nouvelle stratégie plus économe en foncier serait à privilégier. Il s'agit de diminuer la consommation de terres agricoles et naturelles du fait de l'étalement urbain. De plus, il est ajouté "Parallèlement à ce nouveau principe de développement économe du territoire, la meilleure coordination des opérations d'initiative publique au sein de l'agglomération semble nécessaire afin d'éviter une concurrence coûteuse d'opérations au sein de l'Agglo, comme avec les **Pays**." Ce nouveau point dénote la volonté forte, présente dans ce préalable à la révision du SCoT, de créer une importante coopération entre l'Agglo et les territoires voisins. Néanmoins, il n'est pas clairement expliqué les principaux outils de coopération dans ce document.

Au sein du SCoT élaboré en 2008, il est précisé que certaines compétences sont partagées entre les 22 communes de l'Agglo. La voirie en fait partie mais aussi le développement économique (Création, entretien des ZAC ou autre type de zone d'activités, versement d'aides aux entreprises). De plus, l'Agglo est mentionnée comme l'interlocuteur premier des autres collectivités lorsqu'il s'agit de coopération. Comme on le remarque, la coopération entre acteurs du territoire était déjà présente mais comme le souligne le diagnostic établi en 2016, il est primordial d'instaurer une meilleure coopération que celle observée jusqu'à présent, plus efficace, concernant plus d'acteurs et sur une surface plus large que celle du SCoT seul. Par ailleurs, dans le PADD, lié au SCoT de 2008, il n'est pas mentionné de mode de coopération précis mais il se conclut tout de même sur une note encourageant la coopération "Cette mise en cohérence des politiques publiques, cette envie de porter un projet commun constitue donc un processus, et la dynamique ainsi créée peut être plus importante que le contenu du document".

La métropole a aujourd'hui de nouveau objectifs pour sa gouvernance. Cette ambition passe par la mise en place d'une gouvernance élargie et partagée représentative de la diversité des communes et de la pluralité politique des élus.³⁶

Les communes se trouvent au cœur du dispositif décisionnel, par le biais :

- D'une co-construction des politiques
- D'un consensus

La solidarité territoriale se voit renforcée :

- La ruralité sera représentée au sein de l'exécutif
- Le bonus de la DGF sera partagé entre la Communauté urbaine et les communes

Pour conclure, l'analyse des différents documents montre ainsi clairement qu'Orléans a une volonté de se placer dans une politique de coopération mais que celle-ci a des difficultés à s'établir à cause d'un manque de projets concrets. En effet, selon le maire d'Orléans, alors Serge Grouard, la mutualisation des communes et intercommunalités orléanaises est fondamentale et permettra à l'agglomération orléanaise de favoriser son développement économique, de renforcer son organisation territoriale et de conforter la gouvernance mise en œuvre à l'échelle de l'Orléanais. Cette harmonisation des structures orléanaises passe par la mise en commun des compétences et des moyens des territoires. La révision du ScdT s'oriente donc vers une accentuation de cette coopération entre les territoires de l'Agglomération orléanaise.³⁷

³⁶ Communiqué de presse, Cap sur la Métropole

³⁷ Orléans Métropole, Nouvelle Gouvernance – 3 juin 2014. Consulté en Avril 2019 : <http://www.orleans-metropole.fr/351-3411/fiche/nouvelle-gouvernance.htm>

Dijon métropole

Aménagement stratégique du territoire à travers le SCoT

Informations générales du SCoT	<p>Périmètre : 63 communes</p> <p>Nombre d'EPCI dans le SCoT : 3 (Dijon Métropole, la Communauté de Communes (CC) de Plaine Dijonnaise et la CC Norge et Tille)</p> <p>SCoT adopté en 2010 pour les 20 ans à venir</p>
Orientations du SCoT	<p>Préserver l'environnement et les ressources naturelles pour améliorer le cadre de vie et la santé des habitants.</p> <p>Assurer une gestion économe des ressources.</p> <p>Articuler l'urbanisation et les déplacements.</p> <p>Répondre à l'accueil de nouvelles populations</p> <p>Structurer le développement économique et commercial³⁸</p>
Révision du SCoT	<p>Prescrite le 28 septembre 2016</p> <p>Motivation de la révision :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le SCoT doit depuis intégrer les thématiques traitées dans la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et de la loi ALUR. - Avoir un projet de développement moins émetteur de gaz à effet de serre et moins consommateurs de ressources fossiles pour lutter contre le réchauffement climatique. - Adapter le SCoT au périmètre qui a réduit <p>3 grands objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité du territoire - Placer l'économie des ressources au cœur des politiques d'aménagement - Organiser durablement la croissance (avec complémentarité et solidarité) <p>Bilan de concertation approuvé le 28 novembre 2018</p>

³⁸ Site de Dijon Métropole : Evaluation du ScoT. Consulté en Mars 2019 :

<https://www.metropole-dijon.fr/Dijon-metropole/Le-territoire/Le-SCoT-du-Dijonnais/Evaluation-du-SCoT>

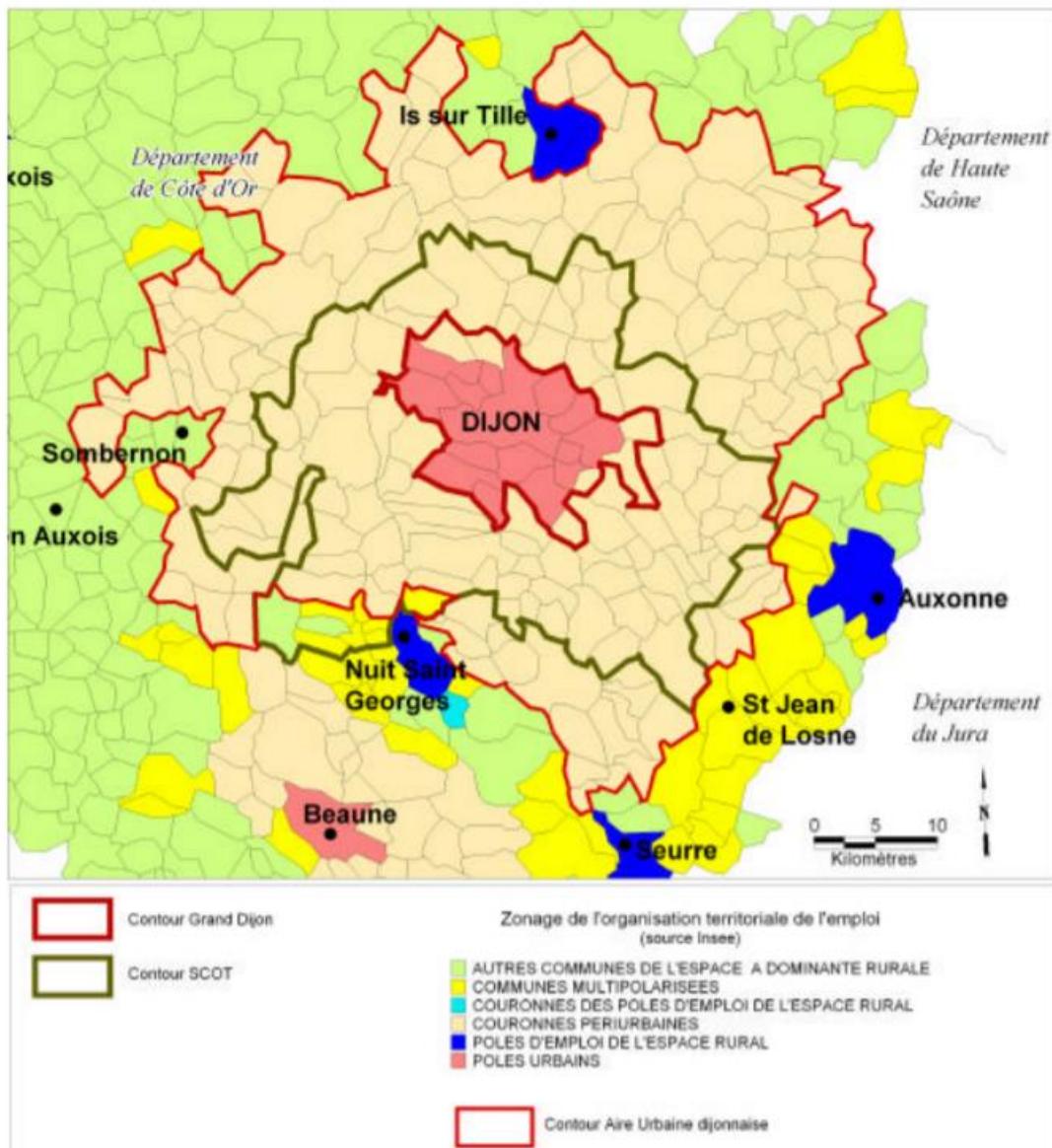


Figure 23 - Territoire de Dijon Métropole (Etudes et dialogues sur l'agriculture périurbaine dijonnaise)

Analyse du SCoT

Le SCoT de la Communauté urbaine Dijonnaise date de 2010 mais son analyse révèle qu'il y a neuf ans déjà, des politiques de coopération fortes étaient mises en place, autour de plusieurs thématiques telles que les mobilités, le traitement des déchets, l'accès à la culture et à la santé...

Le DOG (Document d'Informations Générales) qui transcrit les prérogatives du SCoT en des mesures concrètes contient des explications précises de ces coopérations entre différents acteurs de la métropole Dijonnaise. Afin de clarifier la coopération qui règne sur ce territoire, la DOG contient quatre niveaux territoriaux qui ont été définis dans l'optique de créer "des complémentarités et synergies non seulement entre ces différents niveaux mais également entre les pôles désignés et leurs bassins de vie locaux.

Afin de dessiner plus clairement l'armature urbaine du SCoT et d'assurer une mise en œuvre effective des orientations du Document d'Orientations Générales (DOG), une définition en termes de critères et d'objectifs est indispensable.". Cette première information démontre la volonté de créer une logique coopérative sur le territoire afin que tous les acteurs aient leur place dans le développement de la métropole.

Le premier niveau de cette armature territoriale est le Pôle métropolitain (Dijon et les communes du Grand Dijon) et il est précisé que "Par sa taille importante, les politiques publiques à (mettre en place sur ce type de pôle nécessitent une réflexion en matière de complémentarité à trouver entre le centre-ville et sa périphérie".

Le deuxième niveau de l'armature correspond aux Pôles relais qui sont constitués de Genlis, Gevrey-Chambertin et Is-sur-Tille. Il est notamment précisé que ces pôles ont une centralité affirmée et surtout un rayonnement sur le territoire rural qui les entoure.

Le troisième niveau de l'armature du territoire concerné par le SCoT sont les Pôles de proximité (Arc-sur-Tille, Saulon-la-Chapelle et les dipôles Fleurey-sur-Ouche/Velars-sur-Ouche, Saint-Julien / Clenay et Aiserey/Brazey-en-Plaine). Ces pôles sont importants à prendre en compte car ils sont dans l'aire d'influence de l'agglomération dijonnaise bien que parfois éloignés de son influence directe.

Enfin, le quatrième niveau est constitué des autres communes, plutôt résidentielles et ayant connues une forte croissance ces dernières années. L'objectif du DOG est ici de maîtriser la croissance de ces communes grâce à une bonne coopération entre elles pour garantir une agriculture vivante et des paysages de qualité en répondant aux critères environnementaux

du PADD. Il est aussi possible que certaines de ces communes deviennent des pôles de proximité et passent au niveau 3.³⁹

Le contenu du DOG souligne donc cette volonté portée par le SCoT de la métropole dijonnaise de créer une coopération forte et ce à toutes les échelles puisque les plus petites communes de l'aire d'influence de la métropole sont concernées et écoutées. Il est aussi précisé, dans le sens de la coopération, dans le rapport d'activités datant de 2013 du SCoT du Dijonnais : "Cette étape clé dans la mise en œuvre du SCoT passe par un dialogue continu et constructif entre les élus locaux et les élus et techniciens du Syndicat Mixte. Il s'agit là d'un élément indispensable pour « co-construire » un projet de territoire commun et faire émerger un bassin de vie plus solidaire, plus harmonieux, plus durable".

La métropole de Dijon a donc des volontés de coopération, comme le montre par exemple la démarche du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et de sa plateforme nommée Creativ'. Cette plateforme très efficace a pour objectif d'aider les personnes en difficulté dans les territoires de la métropole à trouver du travail, à les accompagner dans leurs démarches. Pour donner quelques chiffres, en 2016, ce sont 1 136 mises à l'emploi qui ont été réalisé grâce à cette plateforme et 49% de ces mises à l'emploi ont débouché vers un contrat type CDI, CDD de plus de six mois ou encore une formation qualifiante. Au total 1 525 personnes ont été accompagnées par les acteurs de Creativ', ce qui représente un nombre non négligeable d'actifs à l'échelle de l'agglomération.

Ainsi donc, au travers de l'analyse du SCoT et du DOG, nous pouvons observer - comme à Orléans- la détermination de la métropole dijonnaise pour ce qui est la coopération et collaboration entre tous les acteurs du territoire. L'idée étant de ne laisser personne sur le côté et de permettre à tout le monde, que ce soit le cœur urbain avec Dijon centre ou la plus petite des communes de l'aire d'influence du SCoT de se développer de manière optimale.

³⁹ Site internet de Dijon Métropole : Pièces constitutives du SCoT. Consulté en Avril 2019 : <https://www.metropole-dijon.fr/Dijon-metropole/Le-territoire/Le-SCoT-du-Dijonnais/SCoT-en-vigueur/SCoT-approuve2/Pieces-constitutives>

Le Pays de Rennes

Aménagement stratégique du territoire à travers le SCoT

Révision du SCoT	Les réelles modifications du SCoT ont été approuvées en 2018, en partie en réponse à l'Atelier InterSCoT de 2016.
Informations générales du SCoT	<p>Périmètre : 77 communes</p> <p>Nombre d'EPCI dans le SCoT : 4 (CC du Pays de Châteaugiron, CC Liffré - Cormier communauté, CC Val d'Ille – Aubigné, Rennes Métropole)</p> <p>SCoT adopté en 2007 pour les 20 ans à venir, et révisé en 2015.</p>
Orientations du SCoT	<p>Revaloriser et préserver la trame naturelle et agricole qui représente un facteur d'attractivité et de qualité de vie, et essentielle à l'économie et l'écologie du territoire.</p> <p>Gérer des ressources en eau de manière économe et solidaire avec les territoires voisins. Reconquérir ces richesses aquatiques pour garantir la satisfaction des besoins et la fonctionnalité des milieux humides et aquatiques.</p> <p>Renforcer la sobriété énergétique du territoire pour une réduction de la contribution à l'effet de serre, une meilleure qualité de l'air et une réduction des charges pour les ménages les plus fragiles.</p> <p>Gérer des matériaux de construction et des déchets pour économiser les ressources du sous-sol et l'ensemble des matières premières non renouvelables.</p> <p>Assurer et préserver la sécurité, la santé et le bien-être des habitants par la prise en compte dans l'aménagement du territoire des risques majeurs, principalement inondation, et des nuisances, principalement sonores</p>
Première révision du SCoT	<p>Prescrite en octobre 2012 et approuvée en mai 2015</p> <p>Motivation de la révision :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les projets à l'évolution du périmètre du SCoT afin de mieux prendre en compte la diversité et les spécificités du territoire - Adapter le SCoT à la loi Grenelle II

	<p>Objectifs de la révision de 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La lutte contre l'étalement urbain - Les impératifs écologiques et les impacts économiques et sociaux du coût de l'énergie - Prendre en compte l'évolution des modes de vie - Prendre en compte la crise en termes de logements, activités, développement économique - Avoir une articulation intelligente entre l'urbanisme et le foncier - Intégrer les projets de territoire (Agenda 21, Plan climat énergie territoriaux) - Satisfaire les besoins sur le territoire (logements, emplois, accès aux services) - Répondre à la loi engagement national pour l'environnement avec un Document d'Aménagement Commercial - Prendre en compte la modification du périmètre du SCoT
<p>Modification du Scot</p>	<p>Prescrite en février 2018</p> <p>Motivations de la modification de 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification du périmètre du SCoT <p>Objectifs de la modification de 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajuster les écritures et illustrations du SCoT afin qu'il soit plus lisible et facilement applicable - Modifier les documents du SCoT suite au départ de la commune de Romazy de la CC Val d'Ille-Aubigné - Étendre les orientations et objectifs du SCoT sur les communes de Gosné, Livré-sur-Changeon, Mézières-sur-Couesnon et Saint-Aubin du Cormier afin qu'elles soient desservies par un réseau mobile et internet - Prendre en compte la création de la Commune Nouvelle de Châteaugiron

Périmètres au 01/01/2016

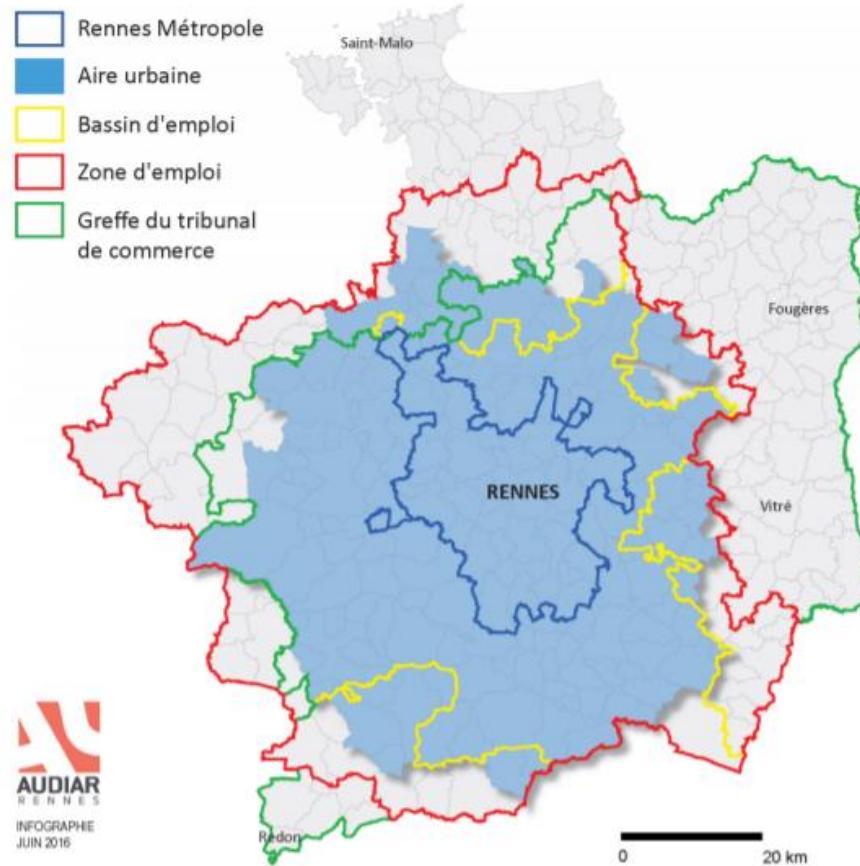


Figure 24 - Territoire Rennes Métropole (Audiar)

Analyse du SCoT

Le SCoT de l'agglomération rennaise révèle le positionnement avantageux de la métropole à l'échelle nationale grâce aux coopérations développées avec les villes de l'Ouest et aux fortes relations bilatérales établies avec Saint-Malo, Brest et Nantes. Rennes a mis en place un Pays de Rennes, composé d'une communauté d'agglomération et quatre communautés de communes (Rennes Métropole, Pays d'Aubigné, Pays de Châteaugiron, Pays de Liffré, Val d'Ille), créé afin de permettre l'étude et la réalisation de projet de développement avec des territoires présentant une unité géographique et culturelle. Ce Pays est financé par ses membres et a signé de multiples contrats avec la Région, le Département et l'Etat. Pour assurer son ouverture à l'international, le Pays de Rennes a signé un partenariat « Europe / Région / Pays de Rennes ».

Étant un modèle original d'aménagement urbain, la ville archipel qui caractérise Rennes s'organise autour de trois grandes échelles de proximité :

- Le Cœur de métropole qui représente la centralité métropolitaine et remplit les grandes fonctions métropolitaines propres à assurer le rayonnement et l'attractivité du Pays.
- La ville des proximités qui renvoie aux réseaux de communes connectées au Coeur de la métropole qui polarisent des activités, des services et des équipements intermédiaires.
- La Commune et le quartier qui représentent l'échelle de proximité qui répond au mieux aux besoins courants des habitants.

Ce modèle de la ville d'Archipel a été nourri par la mise en place d'une armature urbaine qui englobe 190 communes de l'aire urbaine de Pays de Rennes. En effet, cette organisation spatiale est structurée autour du Cœur de métropole. L'armature urbaine est donc composée de quatre niveaux de polarités définies en fonction de nombreux critères relatifs à la démographie, l'économie et les équipements et services qui déterminent le niveau d'influence de chaque commune et son rôle dans l'armature urbaine (figure 26) :

- Le Cœur de la métropole, il agrège autour de la Ville de Rennes les communes en continuité. Cet ensemble regroupe la majorité des habitants et des emplois et offre des équipements de niveau métropolitain.
- Les pôles structurants de premier niveau, ils rassemblent les communes les plus importantes en termes d'habitants, d'emplois avec une bonne dotation en équipements et services. Ils structurent l'animation de leur bassin de vie de proximité.
- Les pôles de second niveau disposent d'une taille de population et d'emplois moindre et d'une palette d'équipements et de services ayant soit une certaine influence sur des communes proches, soit peu d'influence du fait de leur proximité avec le Cœur de métropole.

- Les pôles de proximité de troisième niveau constituent l'espace de proximité communal.

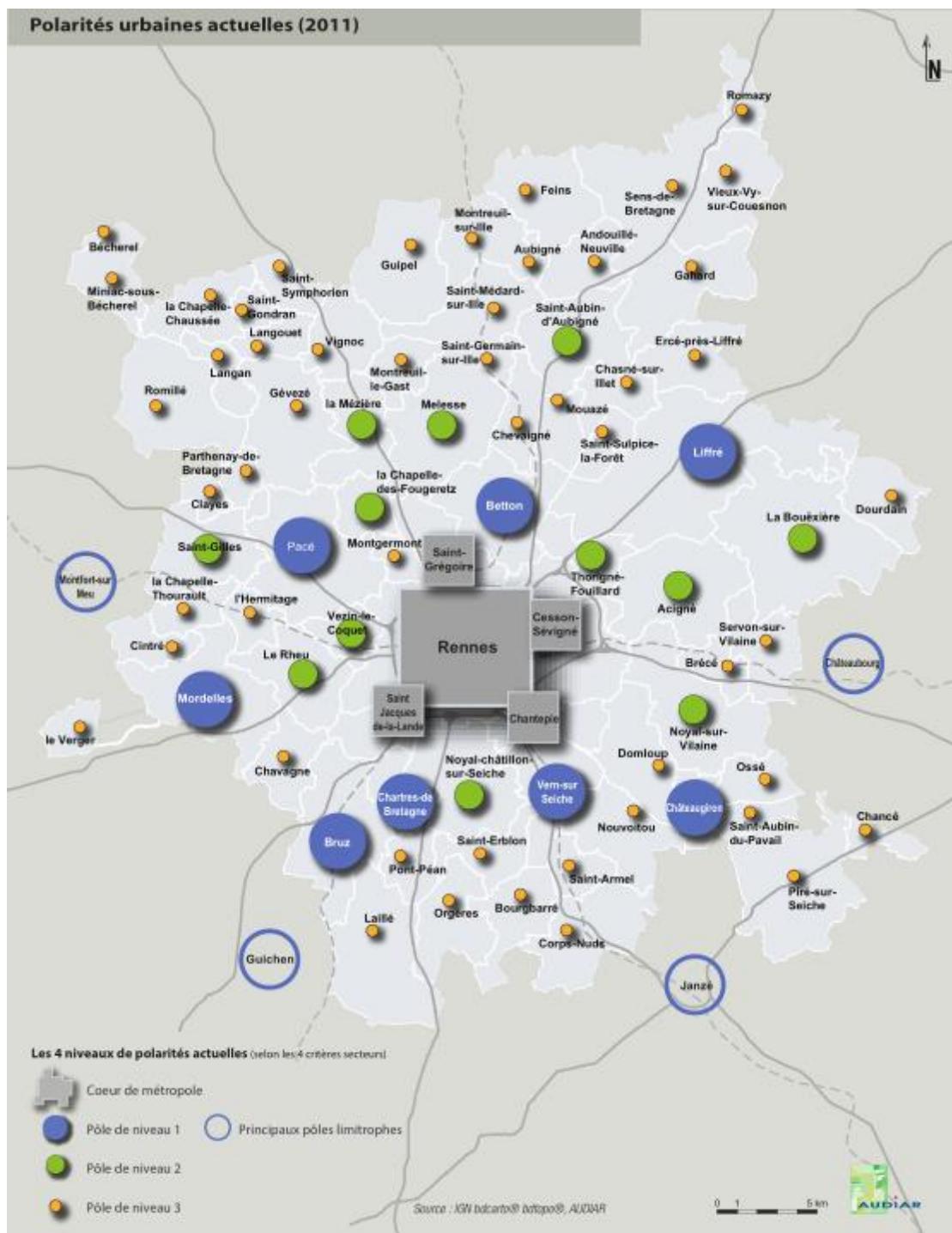


Figure 25 - Localisation des différentes polarités du Pays de Rennes (SCoT 2015. Diagnostic socio-économique)

Afin de rendre plus efficient le développement urbain de Rennes en "ville archipel", le SCoT préconise de mettre en place des stratégies pour faire évoluer l'armature urbaine actuelle. En effet, le SCoT envisage un développement différencié en matière d'accueil de population, de développement économique, d'offre de transport, d'équipement commercial.

De plus, ce document de planification met l'accent sur l'accessibilité externe afin que la métropole rennaise développe son ouverture à l'internationale. En effet, le rayonnement de cette capitale régionale repose sur la progression des cadres des fonctions.⁴⁰

Ainsi, de par son implication auprès des communes qui l'entourent, des membres de son Pays, de son rapport à la région et aux autres grandes villes voisines, nous voyons bien que Rennes tente de s'ouvrir à l'international et de devenir la capitale du Grand Ouest.

40

- Site officiel du Pays de Rennes - <http://www.paysderennes.fr/>
- Audiar Rennes – Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'Agglomération Rennaise - <https://www.audiar.org/agence/territoires-intervention>
- SCoT de Rennes.

Consultés en Avril 2019.

Communauté Urbaine Angers Loire Métropole

Aménagement stratégique du territoire à travers le SCoT

<p>Informations générales du SCoT</p>	<p>Périmètre : 68 communes Nombre d'EPCI dans le ScoT : 3 (Communauté Urbaine Angers Loire Métropole, CC Loire Aubance, CC du Loir) SCoT adopté en 2011 pour les 20 ans à venir</p>
<p>Orientations du SCoT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'emploi en offrant de l'attractivité dans les domaines environnementaux, des services, de dessertes et d'espaces disponibles - Favoriser la mixité du territoire grâce à des logements adaptés et durables - Valoriser les richesses agricoles, naturelles et paysagères pour favoriser l'attractivité du territoire - Favoriser l'utilisation de transports doux via l'aménagements des espaces de circulation et le renforcement des espaces de développement et de vie à différents échelons.
<p>Révision du SCoT</p>	<p>Prescrite en novembre 2014 et approuvé en décembre 2016</p> <p>Motivation pour la révision du SCoT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification du périmètre du SCoT - La création de communes nouvelles <p>Objectifs de la révision du SCoT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir un seul SCoT pour le territoire suite à l'arrivée de la Communauté Nouvelle Loire-Authion et couvrir les territoires n'étant pas desservies par un réseau mobile et internet - Adapter le SCoT avec le droit en vigueur - Compléter le SCoT vis-à-vis des enjeux air, climat, énergie, notamment réexaminer le Trame Verte et Bleue et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique - Adapter l'articulation du territoire au nouveau périmètre - Satisfaire les besoins du territoire (logements, emplois, accès aux services) - L'organisation des infrastructures commerciales

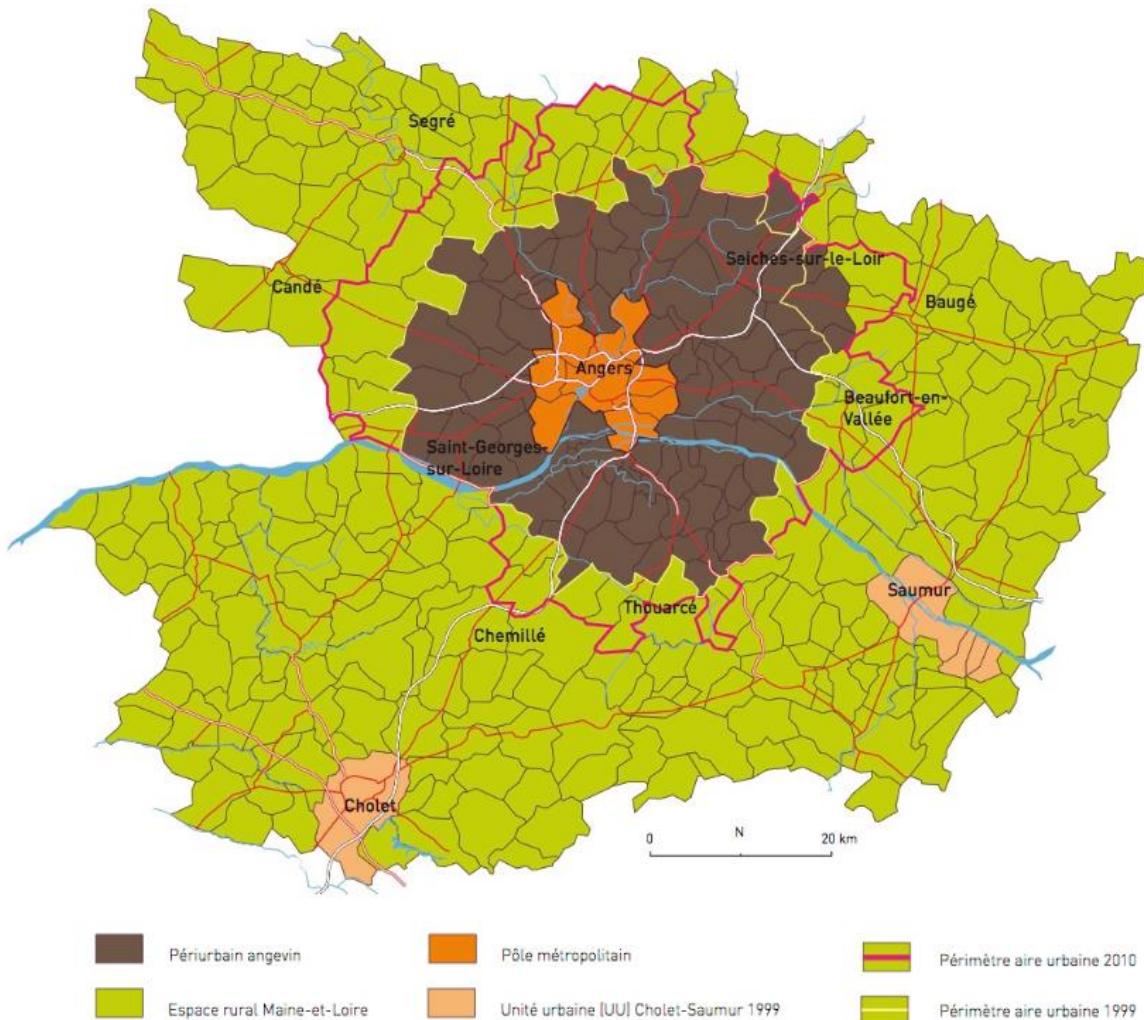


Figure 26 - Territoire Loire Angers métropole (Académie de Nantes)

Analyse du SCoT

Approuvé en 2016, le SCoT de la communauté d'agglomération angevine s'inscrit dans la continuité du SCoT approuvé en 2011 et englobe au total soixante communes appartenant au territoire du Pôle métropolitain Loire Angers dont la communauté urbaine Angers Loire Métropole fait partie. Pour répondre aux objectifs qui lui sont assignés par le code de l'Urbanisme tout en les adaptant aux spécificités du territoire angevin, le SCoT du Pôle métropolitain Loire Angers s'appuie sur une organisation multipolaire définie dans le PADD et déclinée par le DOO.

Afin de renforcer l'attractivité du Pôle métropolitain Loire Angers face à une concurrence territoriale accrue, et à une concurrence des territoires périurbains, le SCoT confirme le choix d'une structuration multipolaire en appui de bassins de vie de proximité. En effet, le projet conforte le renforcement du réseau de polarités intermédiaires aptes à organiser le développement tout en leur affectant des objectifs en matière de diversité fonctionnelle (pôle résidentiel/ pôle d'emplois) sociale et générationnelle et leur donne par voie de conséquence un rôle d'ancrage des services et équipements de niveau supra communal.

Le pôle métropolitain angevin a été doté en 2017 de deux SCoT. En effet, le SCoT qui était appliqué sur les communes de la communautés Loire en Layon s'est appliqué au pôle métropolitain lorsque ces communes l'on rejoint. Ainsi à l'addition du SCoT « classique », le territoire métropolitain d'Angers a été piloté par deux SCoT. Cela a en effet laissé certains territoires mis à l'écart en Zones blanches. Ainsi, les élus du Pôle métropolitain ont décidé le 29 Janvier 2018 d'élaborer un SCoT en agrandissant son périmètre afin de couvrir la totalité du territoire angevin.

A partir de l'analyse des différents SCoT des villes étudiées, il en ressort de nombreux points. En effet, pour le cas d'Orléans, on peut déduire que cette métropole ligérienne, caractérisée par une petite taille, se doit d'établir des partenariats et des coopérations avec les territoires avoisinants. Cette coopération lui permettra ainsi de renforcer son développement métropolitain. De plus, concernant Dijon métropole, le territoire est structuré selon une logique hiérarchique. Constitué de quatre niveaux territoriaux, Dijon métropole vise la mise en place d'une bonne coopération à toutes les échelles en vue de renforcer son développement économique. En outre, suivant un aménagement urbain de type « ville archipel », l'armature urbaine de Rennes Métropole s'organise autour de quatre niveaux de polarités définies. Son SCoT met particulièrement l'accent sur les enjeux environnementaux du territoire ainsi que sur l'accessibilité externe afin que la métropole rennaise développe son ouverture à l'internationale. Enfin, la métropole angevine vise par les orientations prescrites dans son SCoT le développement du secteur économique et environnemental. De plus, la mise en œuvre d'un SCoT unique à l'échelle du territoire du SCoT favorisera le développement de la métropole angevine et renforcera son attractivité face à la concurrence territoriale.

La dynamique économique

La métropolisation a deux objectifs principaux : permettre le rayonnement de la métropole et lancer une dynamique économique. Ainsi donc, nous allons étudier les emplois pour connaître les secteurs d'activités principaux et les dynamiques du territoire. Ces emplois permettent aussi de faire un lien avec les formations que présentent la métropole et avec les pôles de développement.

Les emplois

Orléans métropole

Principale filière de recrutement dans la métropole d'Orléans en 2015	<ul style="list-style-type: none"> - En 2015 le principal centre de recrutement était le commerce, les transports et les services divers avec : 49.9%. - Taux de chômage 10.2 % - Actifs ayant un emploi : 63.9%
Part des emplois par domaine dans la métropole d'Orléans en 2015	<ul style="list-style-type: none"> - 49.9% : Commerce, transports, services divers - 33.5 % : Administration publique, enseignement, santé, action sociale - 10% : Industrie - 6% : Construction - 0.6% : Agriculture

Dijon métropole

Principale filière de recrutement dans la métropole de Dijon en 2015	<ul style="list-style-type: none"> - En 2015 le principal centre de recrutement était le commerce, les transports et les services divers avec : 46.9%. - Taux de chômage 9.9 % - Actifs ayant un emploi : 61.3%
Part des emplois par domaine dans la métropole de Dijon en 2015	<ul style="list-style-type: none"> - 46.9% : Commerce, transports, services divers - 36.7 % : Administration publique, enseignement, santé, action sociale - 9.5% : Industrie - 6.4% : Construction - 0.4% : Agriculture

Rennes métropole

Principale filière de recrutement dans la métropole de Rennes en 2015	<ul style="list-style-type: none"> - En 2015 le principal centre de recrutement était le commerce, les transports et les services divers avec : 51.8%. - Taux de chômage 9.1 % - Actifs ayant un emploi : 60.9%
Part des emplois par domaine dans la métropole de Rennes en 2015	<ul style="list-style-type: none"> - 51.8% : Commerce, transports, services divers - 33.3 % : Administration publique, enseignement, santé, action sociale - 8.4% : Industrie - 5.6% : Construction - 0.8% : Agriculture

Communauté Urbaine Angers Loire Métropole

Principale filière de recrutement dans la CU Angers Loire métropole en 2015	<ul style="list-style-type: none"> - En 2015 le principal centre de recrutement était le commerce, les transports et les services divers avec : 45.7%. - Taux de chômage 11.5 % - Actifs ayant un emploi : 59.0%
Part des emplois par domaine dans la CU Angers Loire métropole en 2015	<ul style="list-style-type: none"> - 45.7% : Commerce, transports, services divers - 36.9 % : Administration publique, enseignement, santé, action sociale - 10.4% : Industrie - 5.6% : Construction - 1.4% : Agriculture

Les quatre agglomérations ont le même profil économique, les nuances qui existent sont pour les deux métropoles Rennes et Angers. Rennes est en effet plus tertiarisée et Angers a plus d'agriculture.

Pôle de compétitivité

D'après la loi des finances de 2005, un pôle de compétitivité est un "regroupement sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation"⁴¹. Le but d'un pôle de compétitivité est de soutenir l'innovation. Le développement des projets collaboratifs de Recherche et Développement est favorisé, surtout ceux qui sont innovants. Il permet d'accompagner le développement et la croissance des entreprises car les résultats des recherches sont incorporés à des nouveaux produits mis sur le marché. Les pôles de compétitivités sont des moteurs de croissance et d'emplois, notamment l'industrie. En effet, l'industrie représente 90% des dépenses de R&D au niveau de l'innovation et 80% des exportations. La nouvelle politique industrielle via les pôles de compétitivités constitue une source d'innovation, d'attractivité et est un frein aux délocalisations. L'Etat et les collectivités territoriales les aident via le Fond Unique Interministériel, via des aides financières pour les meilleurs projets de R&D lors d'appels à projets, via le financement partiel des structures de gouvernance des pôles. D'autres partenaires aident aussi tels que l'Agence Nationale de la Recherche, Bpifrance et la Caisse des Dépôts. Les pôles de compétitivités sont labellisés pour un certain nombre d'années (1 ou 4 ans).

Pour la « phase I », les pôles qui ont été retenus ont obtenu leur labellisation sur la période 2005-2008. Lors de la « phase II », les pôles ont été labellisés sur la période 2009-2012. La « phase III » s'est déroulée sur la période 2013-2018. La nouvelle phase pour la labellisation est la « phase IV » qui concerne la période 2019-2020.

⁴¹ Site internet Chef d'entreprise : Pôle de compétitivité. Consulté en Avril 2019 : <https://www.chefdentreprise.com/Definitions-Glossaire/Pole-de-competitivite-245246.htm>



Figure 27 - Carte de localisation des pôles de compétitivités en France (Eléments d'introduction, vendredi 5 février 2016, AgglO)

Orléans métropole

Secteur	Noms	Acteurs
Environnement	Pôle de la filière de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Région Centre-Val de Loire - Acteurs de la recherche et de la formation - Orléans métropole - CCI - Chambres d'agricultures - Université d'Orléans - Université de Compiègne - Telecom Sud Paris - Tours Plus - Les Pôles de Compétitivité
Industrie	Elastopôle	<ul style="list-style-type: none"> - Direction générale des Entreprises - Centre-Val de Loire - Auvergne Rhône Alpes - Pays de la Loire - Indre-et-Loire - Orléans Val de Loire - Seine Amont - Le Mans Université - Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand - Université d'Orléans - Université de Nantes - Université de Tours (les universités représentent 20% des acteurs) - Les Pôles de compétitivité - 92.25 Très Petite Entreprise, Petite et Moyenne Entreprise et d'Entreprise de Taille Intermédiaire
Écotechnologie : Eau et Milieux	Dream	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs économiques (Grands groupes, ETI, PME, clusters, incubateurs) - Acteurs de la recherche (Laboratoires, Instituts de la recherche) - Acteurs publics (Métropoles, CCI, chambres d'agriculture)

Dijon métropole

Secteur	Noms	Acteurs
Agroalimentaire	Vitagora	<ul style="list-style-type: none"> - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) - Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - Région Bourgogne Franche Comté - Dijon métropole - CA Melun Val de Seine - Pays Lédonien - Ville de Lons Le Saunier - CROUS BFC - Espace Communautaire Lons Agglomération - Les Pôles de compétitivité - 7 organismes de formation - 51 laboratoires de recherche publics - 14 pôles de compétitivité - 190 PME - 21 organismes professionnels - 60 Grandes Entreprises - 24 ETI - 19 centres de recherche et formation - 14 associations - 14 « autres »

Rennes métropole

Secteur	Noms	Acteurs
Agroalimentaire	Valorial	<ul style="list-style-type: none"> - The European Secretariat for Cluster Analysis - F²C innovation - Rennes métropoles - Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - Région Pays de la Loire - Les pôles de compétitivité - Région Bretagne - Région Normandie - 357 adhérents (liste réservée aux adhérents)

Communauté Urbaine Angers Loire métropole

Secteur	Noms	Acteurs
Végétal	Végépolys	<ul style="list-style-type: none"> - CCI de Maine et Loire - Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire - Chambre départementale d'Agriculture du Maine et Loire - Chambre régionale d'Agriculture de Bretagne - Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire - Chambre Régionale d'Agriculture Centre-Val de Loire - L'Union Européenne - Pôles de compétitivité - Département de Maine et Loire - Saumur Agglomération - Angers Loire métropole - 302 entreprises - 43 centres de recherche, expérimentation et formation - 28 filières

Pôle d'Excellence Rurale

On retrouve aussi des Pôles d'Excellence Ruraux (PER). Les PER ont été créés par le Gouvernement pour relancer l'activité économique sur les territoires ruraux. Après le premier appel à projet lancé par le gouvernement, la première génération était constituée de 379 projets labellisés PER. Lors de la seconde génération, 263 projets ont obtenu le label en 2011. Les projets développés dans les zones de revitalisations rurales ou en dehors des aires urbaines de plus de 30 000 habitants peuvent être labellisés PER et recevoir une aide financière de l'Etat et de l'Union Européenne⁴². Dans l'agglomération d'Orléans, il y a un Pôle d'Excellence Rurale dans le domaine du patrimoine, et deux dans le domaine des énergies.

⁴² CGET : Pôles d'excellence rurale. Consulté en Avril 2019 :
<https://www.cget.gouv.fr/ruralites/oles-d-excellence-rurale>

Département du Loiret

Domaines	Projets soutenus
Technologies	Le moulin de Châtillon : centre de formation et d'échanges « autour du pain »
Bioressources	Conversion énergétique : valorisation des ressources agricoles et forestières locales
	La valorisation de la forêt et ses produits

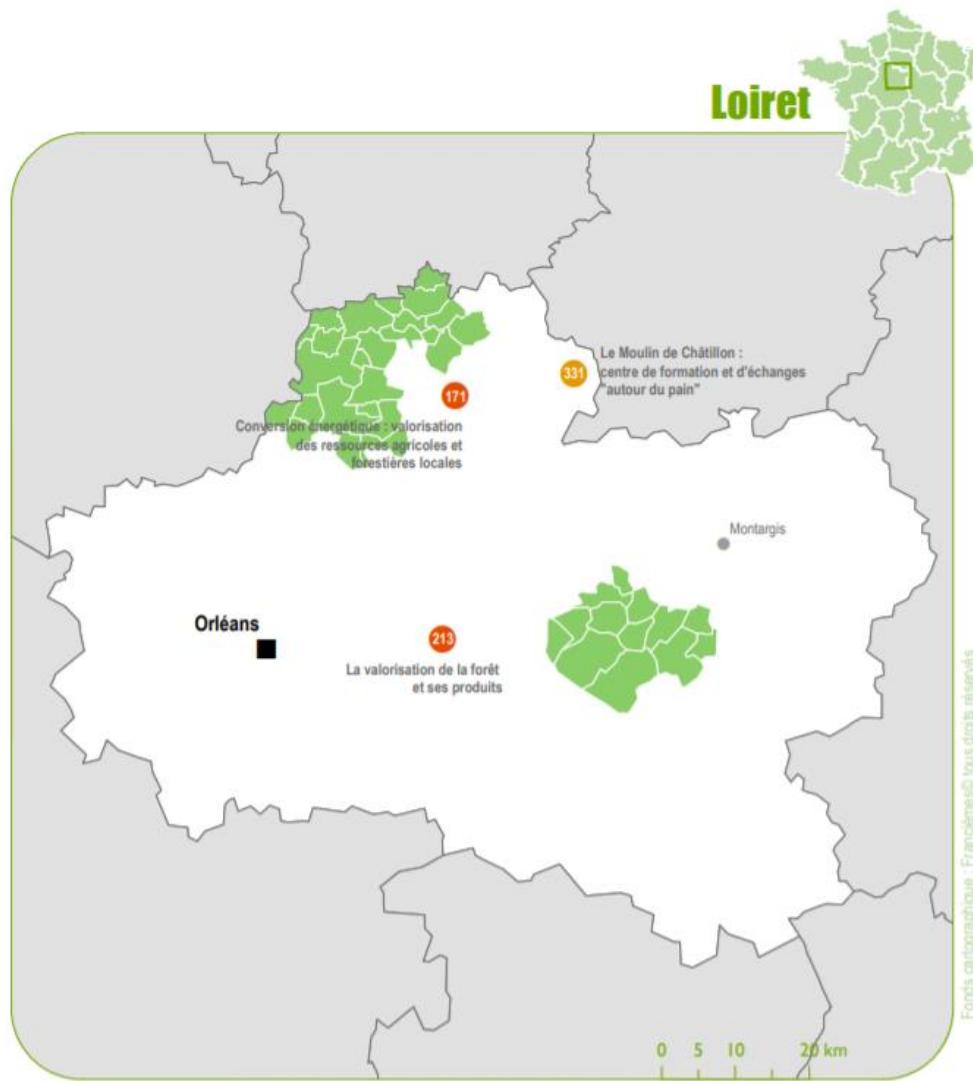


Figure 28 - Localisation des PER dans le département du Loiret (Les Pôles d'Excellence Rurale, La DATAR)

Département de la Côte-d'Or

Domaines	Projets soutenus
Bioressources	L'écopôle bois de la Roche
Technologies	Aéropôle Darois – Bourgogne : le berceau européen de l'aéronautique légère de loisirs
Patrimoine, tourisme	Les grands lacs du Morvan
	La ferme du Hameau l'Auxois naturellement
	Tourisme fluvial, pédestre et cycliste autour de la Saône

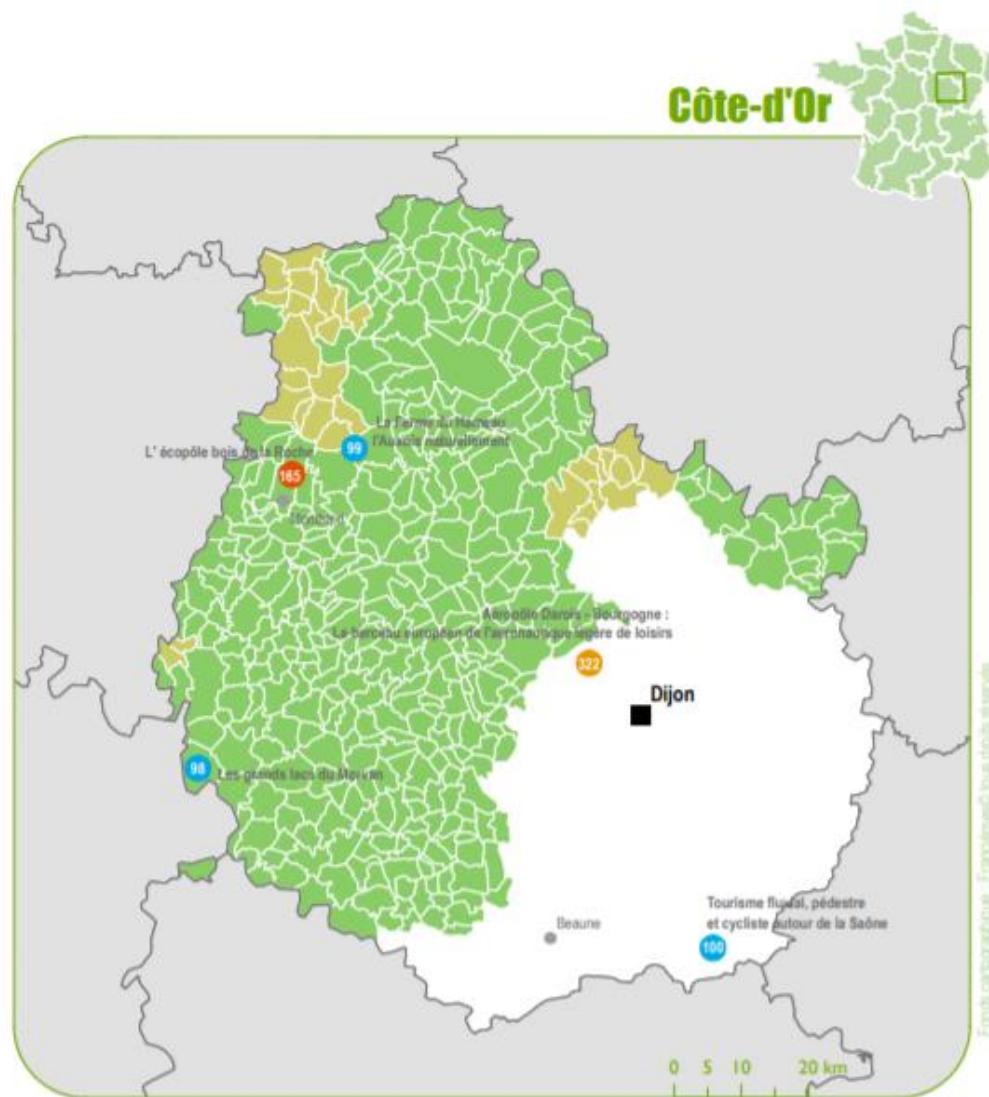


Figure 29 - Localisation des PER dans le département de la Côte-d'Or (Les Pôles d'Excellence Rurale, La DATAR)

Département d'Ille-et-Vilaine

Domaines	Projets soutenus
Services et accueil	Maison de santé du pays guerchais
Patrimoine, tourisme	Natura loisirs
Mixte	Reconquête d'un développement territorial durable au pays de Brocéliande

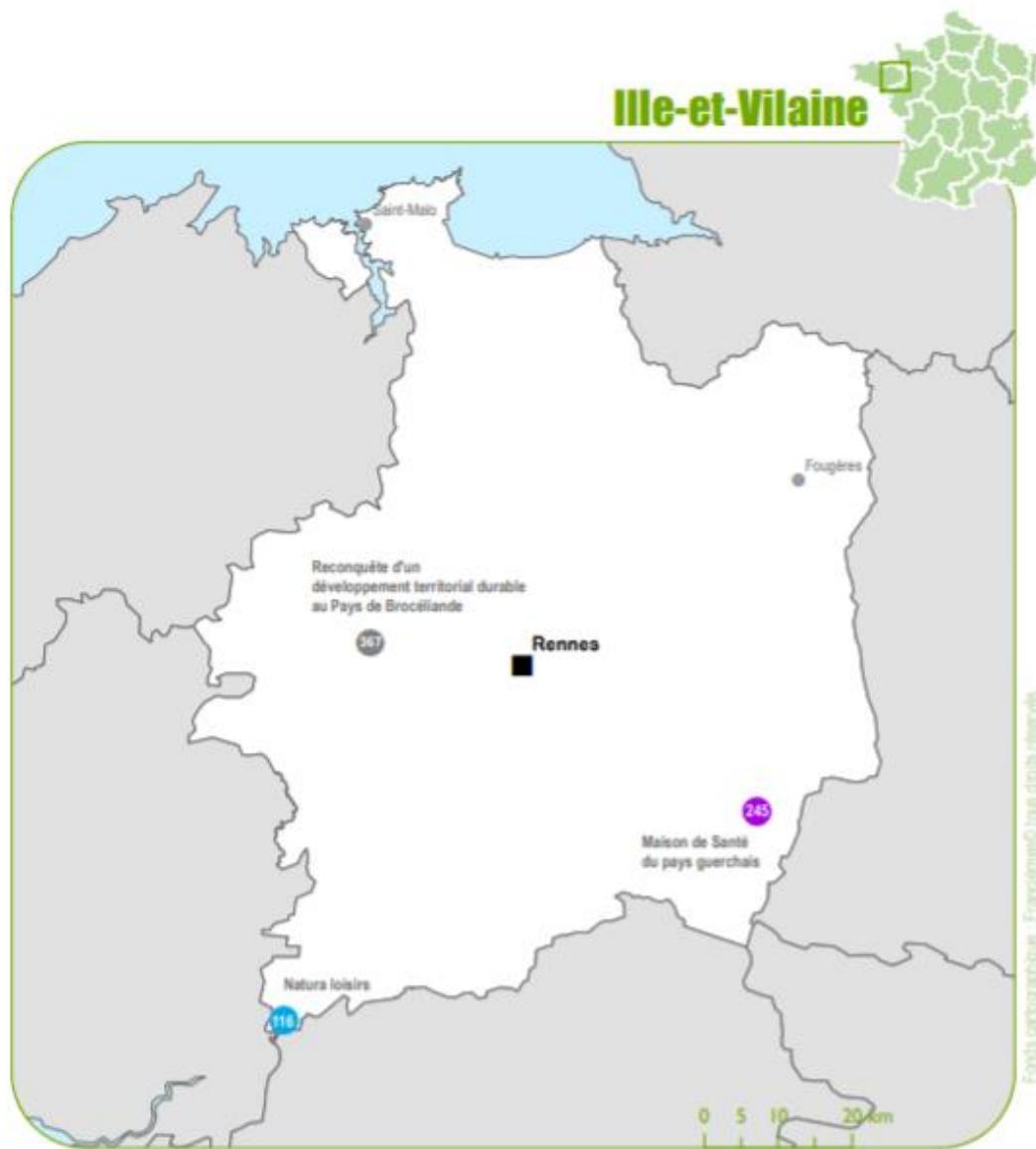


Figure 30 - Localisation des PER du département d'Ille-et-Vilaine (Les Pôles d'Excellence Rurale, La DATAR)

Département de Maine-et-Loire

Domaines	Projets soutenus
Services et accueil	Création d'une offre innovante en matière d'accueil de la petite enfance
Patrimoine, tourisme	Préservation de la biodiversité en pays Haut Anjou ségréen
Bioressources	Vers un projet de station de pressage d'huile végétale
	La filière bois énergie, vecteur de développement économique et de solidarité territoriale
Mixte	PER du pays des Mauges

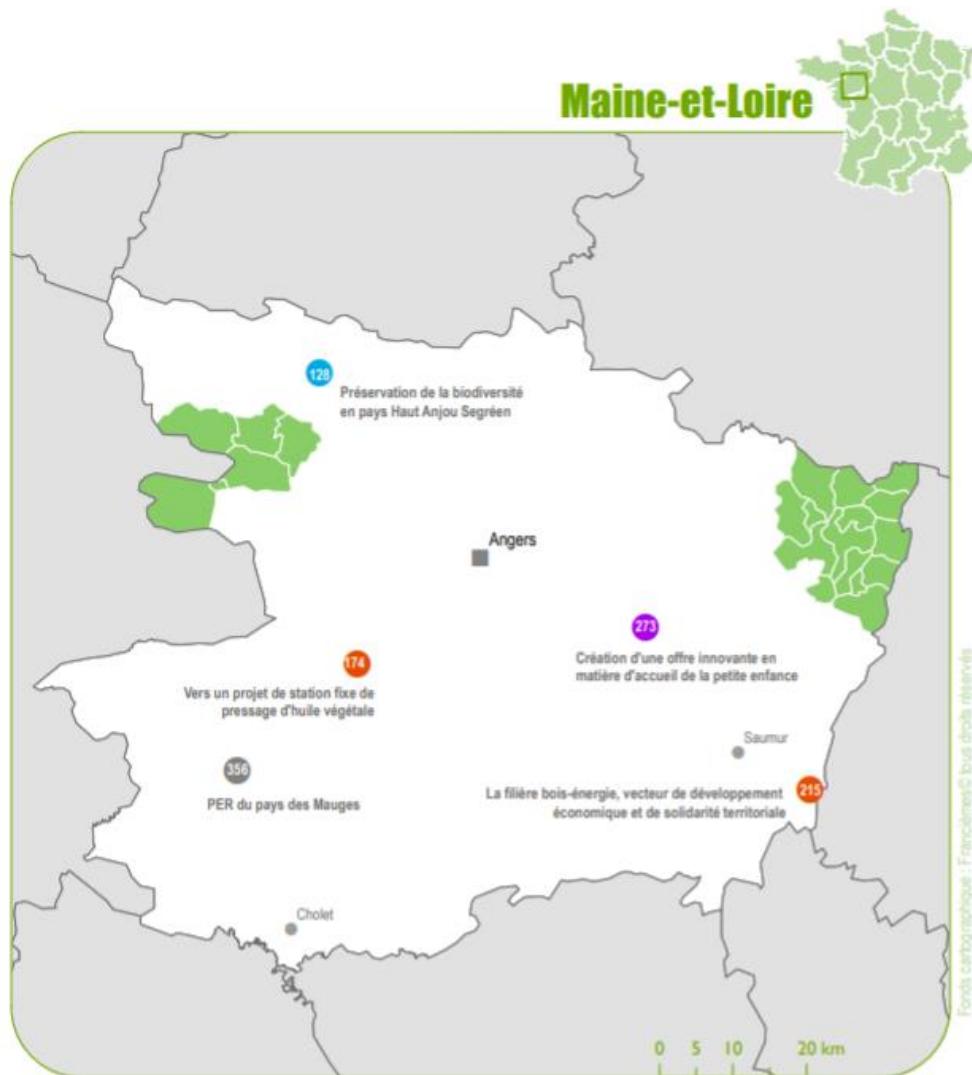


Figure 31 - Carte de la localisation des PER dans le département de Maine-et-Loire (Les Pôles d'Excellence Rurale, La DATAR)

Pôle d'excellence

Un Pôle d'Excellence permet à des villes de rayonner au niveau régional, national voir international, en développant les spécificités de son territoire pour rentrer dans un processus de compétitivité territoriale⁴³. D'après le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER), un pôle d'excellence doit permettre l'identification de la région, il doit être attractif, il doit être structurant pour une région et avoir un impact régional important, il doit intégrer une notion de développement durable, et cela passe par une recherche de pointe et des formations qualifiantes de haut niveau.

Orléans métropole

Domaines	Pôles	Projets
Services	Nékoé	Projets d'accompagnement d'entreprises dans le domaine des services surtout orientés vers l'utilisateur
Nouvelles technologies	Agreen Tech Valley (agriculture intelligente)	Optimiser la conduite des cultures et la qualité de production tout en anticipant les contraintes environnementales et en réduisant les coûts énergétiques. L'idée est aussi d'appréhender le changement climatique et de former autour des technologies du pôle pour permettre une montée en compétence des personnels et attirer de nouvelles générations.
Industrie	Aérocentre	Accompagnement des projets d'industrialisation des « grands donneurs d'ordre industriels »

⁴³ CESER de France. Consulté en Mars 2019 : <http://www.cesdefrance.fr/pdf/9599.pdf>

Dijon métropole

Domaines	Pôles	Projets
Services	Pharm'image Greta 21	Projets de recherche en imagerie médicale. Exemple : IMAkinib Pôle de formations professionnelles pour adultes
Nouvelles technologies	Robotique et vision industrielle	Pôle mettant en relation des centres de formation et donc des étudiants et alternants avec des entreprises et des salariés

Rennes métropole

Domaines	Pôles	Projets
Nouvelles technologies	La technopole Rennes Atalante, fédère plus de 300 entreprises de technologie et 40 écoles & laboratoires en Ille-et-Vilaine. Ce pôle accompagne les créateurs de start-up mais aussi des dirigeants de PME du numérique, de la santé, des nouvelles technologies. Cyber Irisa	Pôle mettant des acteurs/intervenants en formation grâce à des conférences, des rencontres et des forums. Ce pôle se place en tant qu'opérateur de la plateforme d'expérimentation. Pôle travaillant sur la cyber sécurité, les smart cities et les médias de manière générale. Pôle d'excellence dans le domaine de l'informatique et des systèmes aléatoires
Santé	CHU de Rennes Institut des neurosciences cliniques de Rennes	Pôle d'excellence en matière de santé

Communauté Urbaine Angers Loire métropole

Domaines	Pôles	Projets
Environnement	Végépolys (production de végétaux en respectant l'environnement) Angers technopôle dans le végétal	Même idée qu'AgreenTechValley à Orléans. Optimiser la conduite des cultures et la qualité de production tout en anticipant les contraintes environnementales et en réduisant les coûts énergétiques. L'idée est aussi d'appréhender le changement climatique et de former autour des technologies du pôle pour permettre une montée en compétence des personnels et attirer de nouvelles générations.
Nouvelles technologies	Angers technopôle dans l'électronique et le numérique	Ce pôle d'excellence a 4 objectifs principaux en accompagnant le développement de projets innovants ou les startups. Détecer et fixer, structurer, expérimenter, attirer et rayonner.
Santé	Angers technopôle dans la santé	De la même manière que Rennes, c'est un CHU d'importance régionale qui se situe à Angers. Il en découle donc un pôle d'excellence important. Ce pôle est renforcé par la présence d'entreprises phares dans le domaine de la santé.

Pôles de développement :

Un pôle de développement est une zone territoriale où les entreprises/industries implantées suscitent un intérêt économique ou favorisent le progrès économique. Ce dernier se traduit par l'importance que prend le pôle. Un pôle de développement produit une dynamique permettant l'innovation et l'apparition de celle-ci dans les industries. Les investissements sont importants dans les pôles de développement ce qui permet le processus de développement constant.

Orléans métropole

Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Pôle d'archéologie - Fablab orléanais - CO'MET - Vinodrone
Energies	<ul style="list-style-type: none"> - CoCAPS (optimisation énergétique)
Nouvelles technologies	<ul style="list-style-type: none"> - Agreeen Tech Valley (agriculture intelligente) - AxSur (protection du thorax humain) - Cleber par Elastopole - FrenchTech

Comme pôle d'excellence, on retrouve « Agreeen Tech Valley » à Orléans. Il a été créé en avril 2015 par AXEREA, SOFIPROTEOL, CYBELETECH, JOHN DEERE ETIC, KUHN SA, Agglomération d'Orléans, Université d'Orléans, région Centre-Val de Loire, Chambre régionale d'Agriculture Centre-Val de Loire. Ce pôle d'excellence veut maîtriser les technologies numériques au service de l'agriculture et l'agroalimentaire. C'est un domaine qui va devenir de plus en plus important. Ils utilisent beaucoup de technologies numériques comme des drones, l'automatisme, la Big-Data, etc. La région Centre est la première région agricole de France. Agreeen Tech Valley souhaite faire d'Orléans la vitrine internationale de ce domaine.

La métropole orléanaise a placé le développement économique et la croissance de la valeur ajoutée du bassin de vie au cœur de ses préoccupations. La métropole a donc organisé des rencontres et encouragé la création de pépinières d'entreprises depuis 2003. Cela se traduit par la création de 55 entreprises et 316 personnes travaillant aujourd'hui au sein même de ces pépinières. Elle a aussi organisé des missions d'accompagnement des entreprises, d'accueil et de prospection sous l'égide de "Loire&Orléans Eco", initiative unique en France d'un GIP⁴⁴ (le président de la région Centre-Val de Loire est président du GIP, ainsi il a dû voir une logique à sa participation) regroupant les équipes économiques du

⁴⁴ « Le Groupement d'intérêt public (GIP) permet à des partenaires publics et privés de mettre en commun des moyens pour la mise en œuvre de missions d'intérêt général. ». Consulté en Avril 2019 : Collectivites-locales.gouv.fr

département du Loiret, d'Orléans Métropole, de la Chambre de commerce et d'industrie du Loiret, de l'Union des entreprises du Loiret et de l'Agence de développement économique du Loiret. Ainsi "Orléans Métropole veille tout particulièrement à la cohérence de l'offre de services du GIP avec celle des autres acteurs de l'écosystème (service Emploi, Orléans Val de Loire Technopole...)."⁴⁵

Orléans Métropole a su faire ressortir des pôles de compétitivité (figure 32) grâce à différents leviers.

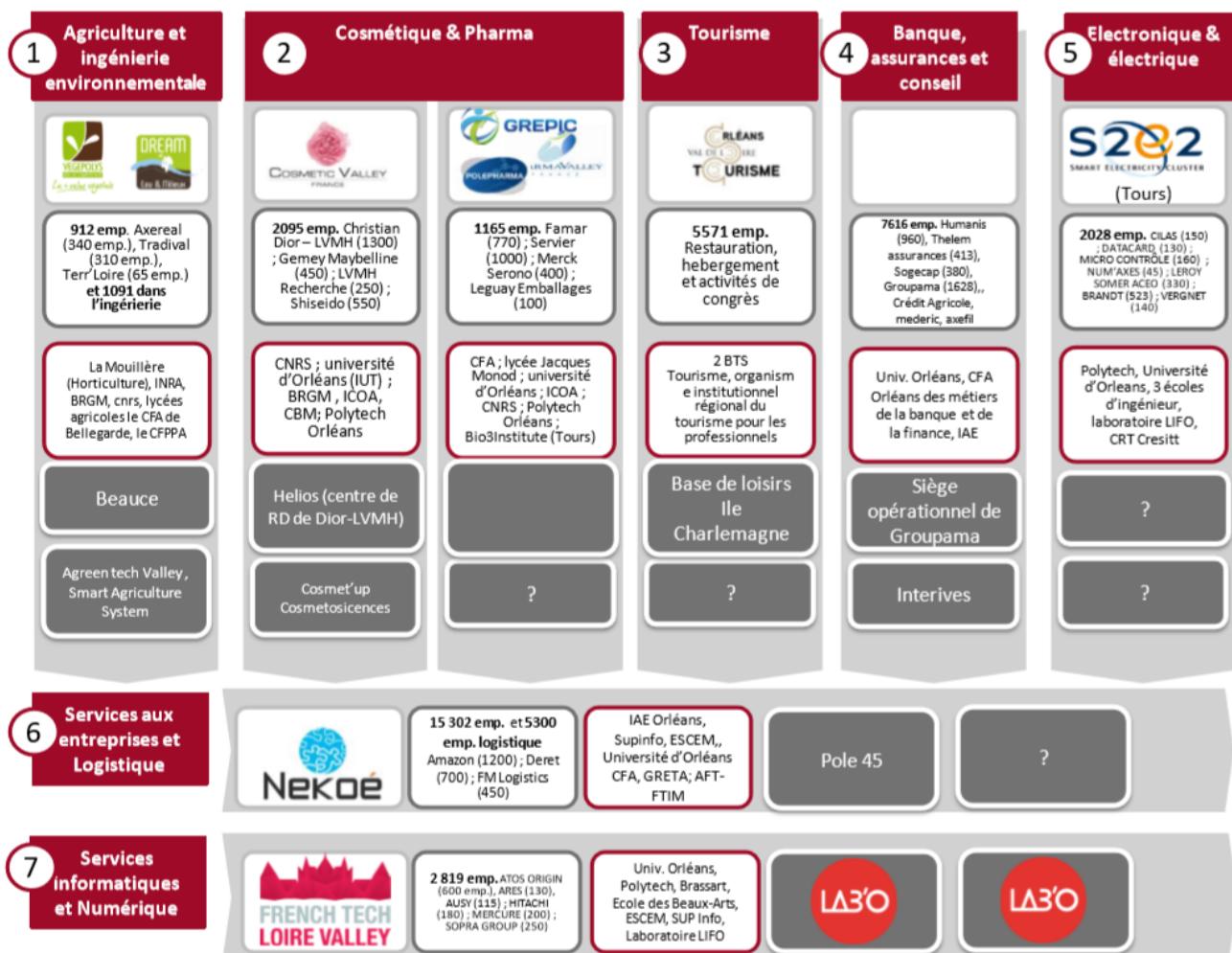


Figure 32 - Les pôles principaux Orléanais (Eléments d'introduction, 5 février 2016, Agglo)

⁴⁵ Orléans Métropole, « Site internet ». Consulté en Avril 2019 : <http://www.orleans-metropole.fr/>

Développement touristique de la métropole d'Orléans

Sur le plan touristique, la métropole a créé une Société Publique Locale en 2016 : « Orléans Val de Loire Tourisme ». Le but de ce nouvel office de tourisme est de faire rayonner Orléans au niveau national et international. Elle est dirigée par Geneviève Fontaine. Orléans Val de Loire Tourisme appartient à 80% à Orléans Métropole et 20% à Orléans.

Pour augmenter la fréquentation touristique, des campagnes dans le métro parisien ont été lancé au début de l'été 2018. De plus, une application a été créée en juillet 2018 « Destination Orléans ». Cette application permet d'avoir des informations sur la ville et les activités auxquelles les visiteurs peuvent s'adonner. Afin de s'adapter aussi aux nouveaux moyens de communication numériques, le site internet a été refait, et des comptes Facebook et Instagram ont été réalisés afin de toucher le plus de public possible.

Un jumelage a aussi été inauguré en avril 2018 avec une ville chinoise (Yan nghzhou). Grâce à ce jumelage, Orléans veut devenir la porte d'entrée du tourisme chinois en ce qui concerne la région. Un bureau dans cette SPL a été créé en février 2018 spécialement pour ce tourisme (« Destination Chine »). Le but est d'offrir le meilleur accueil à ces visiteurs. De plus, suite à ce jumelage des étudiants vont être formés, grâce au CFA Orléans Métropole et CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Loiret, aux métiers du tourisme et de la cuisine (échange entre orléanais et chinois). De plus, des voyages scolaires d'échanges ont été réalisés dans les collèges Jean-Rostand, André-Chêne et le collège/lycée Saint-Charles. La ville d'Orléans sera la seule ville de la Région Centre-Val de Loire à accueillir un institut Confucius suite à un accord signé en décembre 2018 entre Ary Bruand (président de l'université d'Orléans) et la Central South University de Changsha (université chinoise). Il n'y a que 16 instituts Confucius en France (sans compter celui d'Orléans).

En 2019, 3.7 M€ vont être consacrés au secteur du tourisme (nouveaux locaux pour l'office de tourisme métropolitain, meilleure signalétique, création de spectacle de son et lumière).

En 2017, Orléans Val de Loire Tourisme a recruté des « Greeters ». Ces personnes sont des habitants bénévoles, qui après avoir été recrutés par la SPL, fait visiter la ville aux touristes.

Afin de développer le tourisme, dont celui d'affaire, le CO'MET (Centre Orléans Métropole) est en cours. L'ensemble comprendra une salle sportive pouvant accueillir 8 000 à 10 000 personnes, un palais des congrès avec un auditorium comprenant 1 000 places, un parc des expositions de 16 000 m² (par rapport à aujourd'hui il sera agrandi de 6 000 m²) et du zénith d'Orléans. Cet ensemble a été imaginé par Jacques Ferrier et Populous, et la construction sera réalisée par Bouygues. Il devrait être fini pour 2021 et Orléans ferait partie des villes ayant l'une des plus grandes enceintes conçues pour le sport. Ce projet coûte 100 millions d'euros, et 10 millions vont être nécessaires pour la voirie. La métropole d'Orléans va assurer 70% du financement, tandis que le Département du Loiret financera 26 millions d'euros. L'Etat via le CNDS a donné 6.9 millions et la région 8 millions d'euros. Il n'y a pas d'investisseurs privés pour ce projet. Ce projet est porté par Orléans Métropole et seuls les travaux de voirie ont commencé en été 2018. Le chantier aura au moins un an de retard et sera livré normalement en 2021. Ce projet relève d'une logique de compétitivité territoriale, car le projet pourra accueillir de grands événements sportifs, culturels et professionnels. De plus, le conseiller municipal chargé du projet, Philippe Pezet, assure que les fédérations françaises de sport sont intéressées par cette salle sportive. Ils ont aussi la volonté d'accueillir des événements.

Développement environnemental de la métropole d'Orléans

Sur le plan environnemental, le pôle DREAM est un des pôles les plus soutenu et financé de la région Centre-Val de Loire (financements par la Région, acteurs de la recherche et de la formation, métropole). Ce pôle de compétitivité soutient l'innovation, la valorisation de la recherche dans les secteurs de la métrologie environnementale, de l'ingénierie écologique et des traitements alternatifs de l'eau et des sols. DREAM a créé un réseau de partenariats avec des entreprises afin d'offrir des projets d'innovation à différentes échelles. Il établit aussi des collaborations avec les autres clusters régionaux. Le pôle DREAM est

administrateur du Pôle Environnement de Nouvelle Aquitaine et membre du cluster Eau et Environnement de l'Île de France. Le marché se développe en Europe et à l'international grâce au réseau d'entreprises. Ce pôle qui fonctionne en grande partie grâce à des partenariats et des adhésions disséminées, est localisé à Saint Cyr en Val, en dehors des limites de la métropole orléanaise, au cœur d'une zone industrielle.

L'étude de ces leviers nous a permis de montrer que la ville d'Orléans ainsi que toute son agglomération ont axé leur développement environnemental, touristique et économique sur des réseaux et des partenariats avec des entreprises, d'autres villes françaises, d'autres régions ou même avec l'étranger. La métropole a su soutenir et faire germer des entreprises accentuant la compétitivité. La coopération entre les entreprises et la métropole a été mise en place afin de faire d'Orléans un territoire compétitif. La métropole a aussi su trouver les points à développer, notamment pour son tourisme et investir dans ce que les autres villes alentours n'ont pas repéré.

Dijon métropole

Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté de placer les climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO. - Mise en place d'une association soutenue par les Conseils régionaux de Bourgogne et de Côte d'Or, les villes voisines, les chambres consulaires et autres institutions de la vigne et du vin. - Développement du tourisme chinois - Cité de la Gastronomie et du Vin, sites classés à l'UNESCO (le centre historique de 100 hectares est inscrit au patrimoine de l'humanité, les Climats du Vignoble de Bourgogne est inscrit au patrimoine mondial, Repas gastronomique et Cultures et traditions du vin).
Energies	<ul style="list-style-type: none"> - Wind4Future (acteurs industriels et centres de formation) - GA2B (création de bâtiments intelligents et énergétiquement autonomes) - Partenaire de la Nuclear Valley

Les cartes qui suivent (Figures 33 et 34) présentent les parcs d'activités, la dispersion des activités de loisirs existantes, les écoquartiers en construction sur la zone du Grand Dijon, l'agglomération de Dijon.



Figure 33 - Localisation des pôles de développement sur le territoire dijonnais (Dijon Métropole)

Légende :

- A :** Zone d'activité dédiée au tertiaire supérieur (Restauration, Banque, Crèche, Salle de sport, Centre commercial, Hôtels...) par Dijon Métropole et EPLAAD
- B :** Ecoparc novateur dans les domaines de l'agroalimentaire, la santé et les écotechnologies par Dijon Métropole et EPLAAD
- C :** Parcs d'activités dédiés aux entreprises innovantes par Bourgogne Conseil régional, Grand Dijon, EPLAAD
- D :** Zone d'activités pour les entreprises à dominante industrielle (pôle de services aux entreprises en coeur de zone) par le Grand Dijon, EPLAAD
- E :** Zone d'activités dédiée à l'agriculture à haute valeur environnementale et économique (Excellence scientifique en agroécologie de l'INRA Dijon et un accompagnement par Welience Agro-environnement) par le Grand Dijon et EPLAAD

Ces 5 zones d'activités, au sein même du Grand Lyon, regroupent plusieurs clusters comme Wind4Future et GA2B.

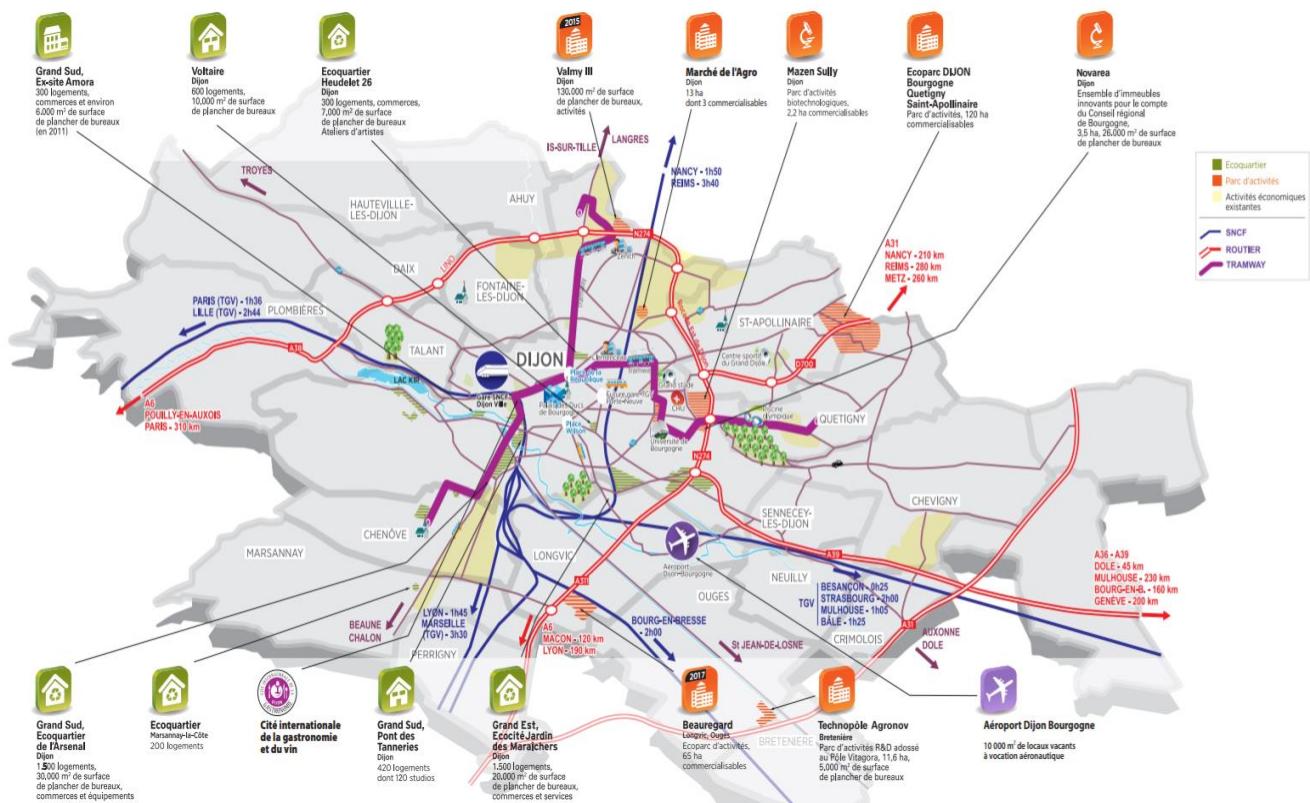


Figure 34 - Carte des parcs d'activités du Grand Dijon (Dijon Métropole)

L'agglomération de Dijon a créé un service Territoires et Projets afin de regrouper cinq entités (observatoire et prospectives, aménagement des grandes infrastructures, économie de l'aménagement, écologie et projets urbains, développement urbain et territorial) primordiales. Ainsi, les projets de prospective urbaine peuvent s'articuler d'une manière efficace et concrète autour du rayonnement de la Métropole grâce aux atouts de la Dijon métropole : alliance entre histoire et modernité, patrimoine et innovation, sa gastronomie, ses vins, et ses pôles de développement.

De plus, en regardant le rapport d'activité de 2017 de la plateforme Creativ', on remarque une volonté d'accompagnement du développement économique dit local dans l'optique de "construire des réponses aux mutations économiques du bassin dijonnais, aux évolutions du marché du travail et à l'élévation des besoins en compétences du tissu économique, tout en travaillant sur l'accès à l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels des personnes". Cette volonté est passée au stade d'application grâce au "LAB Compétences" qui est un espace de travail collaboratif. Ce cluster a pour but de construire des réponses aux mutation économiques et aux enjeux de sécurisation des parcours professionnels, grâce au soutien de l'Europe, de la Région, de la Chambre régionale de l'économie, de l'Union Européenne, de la Région et de la Métropole. Ses objectifs principaux sont de développer les compétences en matière de relations clients, une mobilisation des partenaires pour la sécurisation des emplois, suivre l'économie collaborative, permettre aux femmes de choisir leur temps de travail, anticiper les besoins en emplois, accompagner le développement des TPE. Il est décrit comme une ressource pour les acteurs du territoire en matière de développement économique.

Développement touristique de la métropole de Dijon

D'un point de vue touristique, Dijon -comme d'autres villes : Orléans, Tours- mise sur la Chine pour son développement. Dijon a donc coopéré avec Atout France (agence nationale de développement touristique) afin de favoriser l'accueil et la venue de voyageurs chinois. Ainsi, "China Desk", créé par l'office du tourisme de Dijon, et avec l'aide de la Région,

a pour objectif d'informer les touristes chinois sur les découvertes et les expériences qu'ils peuvent faire à partir de Dijon. Cet outil est unique en France, ainsi Dijon souhaite devenir la deuxième destination française des chinois après Paris. "China Desk" a donc mis en place des systèmes de paiement simplifiés, des brochures adaptées. Le tourisme est en effet vu comme un fort appui pour le développement de la métropole de Dijon. Ainsi, l'office du tourisme de Dijon et de Marsannay-la-Côte ont fusionné afin d'obtenir le statut d'établissement public (EPIC). Cela leur a permis de professionnaliser la recherche en termes de tourisme et d'élargir le périmètre à de nouvelles communes. Cet EPIC a aussi le pouvoir de récolter des taxes de séjour (70% de leur financement). Les partenariats ainsi que les produits ont donc été développés et l'EPIC travaille sur un périmètre large puisqu'il s'intéresse aux zones classées à environ 1h30 de Dijon.⁴⁶

En effet, Dijon et ses alentours sont doublement labellisés à l'UNESCO, notamment "Le repas gastronomique des français". Ainsi donc, l'Etat a choisi quatre villes dont Dijon et Tours (et Paris et Lyon) pour créer un réseau des Cités de la Gastronomie, chacune de ses villes devant affirmer une thématique spécifique. Dans ce cadre, la Cité dijonnaise constitue un pôle moteur de valorisation et de promotion de la vigne et du vin.

Cette cité sera donc construite sur le site de l'ancien hôpital et disposera de 6.5 hectares. Elle sera composée de :

- 1 700 m² d'expositions composées d'un pavillon de la gastronomie et du vin, la chapelle servira à promouvoir les Climats du vignoble de Bourgogne, un auditorium de 250 places, et des salles de séminaires. Les expositions seront organisées par le Comité d'Orientation Stratégique (qui est co-présidé par Eric Pras et Jocelyne Pérard)
- Le centre de formation de l'école Ferrandi de 750 m² proposera des formations intensives de 5 mois en anglais sur la cuisine française ou la pâtisserie. 750 étudiants seront accueillis. L'école des vins du Bureau interprofessionnel des vins de

⁴⁶ Echo des communes.fr. Jean Christophe Tardivon. 20 décembre 2018. Consulté en Mars 2019 : http://www.echodescommunes.fr/actualite_2695_le-projet-touristique-metropolitain-une-alliance-des-tdecembre-erritoires-au-benefice-de-l-attractivite-touristique.html

Bourgogne sera de 70 m² et servira à l'initiation œnologique afin de faire découvrir les vins de Bourgogne.

- Il y aura deux cinémas : un multiplexe de 9 salles et un cinéma d'art et d'essai de 4 salles. C'est Eiffage qui a proposé cela lors de l'appel. Cela permettra d'augmenter l'offre culturelle.
- Les commerces serviront à promouvoir le patrimoine gastronomique, des arts de la table et viticole. Une librairie comme la Librairie Gourmande à Paris ouvrira. Le Village by CA sera constituée de Vitagora (pôle de compétitivité) et Foodtech (aide les startups de l'alimentaire et la santé) ainsi qu'environ 15 entreprises, le tout sur 1 000 m².
- L'hôtel de luxe (Hilton) sera réalisé dans des bâtiments historiques et aura un restaurant, un spa et une piscine extérieure. L'offre sera conçue par le groupe NAOS.
- L'écoquartier sera constitué d'un parc vert de 3 000 m² placé près des commerçants de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, à 10 min de la gare et du tramway. Les logements seront en accession (deux résidences) et à loyer modéré (deux résidences) et il y aura trois résidences : une pour les étudiants, une pour les personnes âgées et une pour les touristes.
- 90 logements (ceux au niveau de la cour de Jérusalem et de la cour Bureau) seront réhabilités par le groupe François Ier

Il est attendu 1 million de visiteurs par an. Cela permettrait d'avoir une reconnaissance internationale. Les architectes en lien avec ce projet sont l'Agence d'Architecture Anthony Béchu / Perrot & Richard. Le groupe Eiffage sera le constructeur du aux acteurs auxquels ils se sont entourés : S-pass, Abaque. Les acteurs privés devraient investir en tout 250 millions d'euros. L'Etat donnera 1.75 millions d'euros, la ville de Dijon financera 2.05 millions d'euros, la région 5 millions et 3 millions sont demandés au département mais les relations sont compliquées entre le maire de Dijon et le président du conseil départemental de la Côte-d'Or. La métropole financera 4.75 millions d'euros pour ce qui concerne la voirie. En tout la

métropole et la ville de Dijon apporteront 4.75 millions d'euros. La place de cet ensemble est stratégique car il se situera à côté de la route des grands crus (à 1 km).⁴⁷

Le développement environnemental de la métropole de Dijon

La métropole de Dijon a tourné ses pôles de développement vers l'agroalimentaire et la nutrition, ce qui fait écho au projet de Cité de la gastronomie.⁴⁸ En effet, le pôle de compétitivité Vitagora fédère aujourd'hui 280 entreprises, laboratoires et centres d'enseignement supérieur de Bourgogne, de Franche-Comté et d'Île de France. Ce pôle a aussi tissé des liens avec d'autres pôles situés ailleurs en France (Rennes, Montpellier) ou à l'étranger (Corée du Sud, Espagne, Canada...). L'industrie agroalimentaire connaît un fort développement assez constant depuis le XIXème siècle dans la région dijonnaise. En matière d'alimentation, de goût et de nutrition, Dijon est au cœur de la French Tech grâce au projet "Food Tech Dijon Bourgogne-Franche-Comté", un projet labellisé par l'Etat.⁴⁹

Sur le plan de l'environnement et des énergies, Dijon est aussi une référence en France. En effet, plusieurs entreprises de l'agglomération dijonnaise sont membres du Pôle nucléaire de Bourgogne, pôle de compétitivité dont le siège est situé à Chalon-sur-Saône. La Nuclear Valley est le seul pôle de compétitivité dédié au nucléaire civil en France labellisé par l'Etat. Elle anime ainsi une communauté de 230 membres sur des projets collaboratifs des entreprises (PME, ETI, Grands Groupes), des laboratoires de recherches et des organismes de formation. Ce pôle est soutenu par l'Etat, les pôles de compétitivité nationaux, le Grand Chalon, la région Bourgogne Franche-Comté, la région Auvergne-Rhône-Alpes, la Communauté urbaine de Creusot Montceau, la CCI de Saône et Loire. L'énergie éolienne est

⁴⁷ PLUi de Dijon. Consulté en Avril 2019 :

<http://www.plui.grand-dijon.fr/wp-content/uploads/2016/10/Grand-Dijon-projet-de-territoire.pdf>

⁴⁸ Présentation de la Cité de la Gastronomie, Dijon Métropole. Consulté en Avril 2019 :

<http://citedelagastronomie-dijon.fr/wp-content/uploads/2017/03/DP-avec-logos-Cit%C3%A9-internationale-de-la-gastronomie-et-du-vin.pdf>

⁴⁹ Site internet de la Métropole de Dijon : Pôles d'excellence. Consulté en Avril 2019 :

<https://www.metropole-dijon.fr/Services-et-missions/Developpement-economique/Les-poles-d-excellence>

aussi un pôle de développement important à Dijon. Le PNB apporte ainsi son soutien technique aux entreprises ayant une activité d'usinage grâce à un accompagnement individuel et personnalisé par des experts CETIM et Arts et Métiers. Cette action bénéficie des subventions de Conseil régional de Bourgogne et de la DIRECCTE de Bourgogne. Le PNB apporte aussi l'agrément "PME attractive" à certaines PME afin de les valoriser.⁵⁰

En plus de la Nuclear Valley, Dijon métropole pousse aussi au développement des énergies renouvelables. En effet, Wind4Future, implanté à Longvic, regroupe 80 acteurs du territoire. Ce cluster permet l'implantation de pôles de formations. C'est le seul cluster dédié à l'énergie éolienne labellisé de France. Ce pôle offre des labels écologiques, la formation de techniciens, des relations internationales aux entreprises membres. Concernant les énergies du bâtiment, 70 acteurs dont 55 entreprises sont regroupées dans le pôle de compétence "Gestion active du bâtiment Bourgogne", un cluster qui participera et interviendra lors des assises nationales de la qualité de l'air organisé par le ministère de la transition écologique et solidaire et pas l'ADEME. Les objectifs de GA2B sont de fédérer les entreprises franc-comtoises autour de projets collaboratifs innovants, d'assurer la dynamique de réseau des acteurs du bâtiment intelligent, et de promouvoir la gestion active du cluster et de ses membres. Ce cluster s'est formé en partenariat avec le Conseil régional de Bourgogne, l'Etat, la CCIR et six entreprises bourguignonnes. Ce cluster s'appuyait sur les constats énergétiques du Grenelle de l'Environnement et les nouveaux objectifs de l'Etat en terme d'énergie des bâtiments. C'est grâce à de réels constats et à des partenariats importants que ce cluster a réussi à unifier plusieurs entreprises autour des mêmes préoccupations et des mêmes labels.⁵¹

⁵⁰ Site officiel de la Nuclear Valley. Consulté en Avril 2019 : <https://www.nuclearvalley.com/accompagnement-des-entreprises/missions-du-pnb/>

⁵¹ Site officiel de GA2B. Consulté en Avril 2019 : <http://www.ga2b.fr/>
Bourgogne Bâtiment Durable.fr. Consulté en Avril 2019 : <http://www.bourgogne-batiment-durable.fr/actualites/actualites-publiques/actualite-publique/article/lancement-du-cluster-ga2b-gestion-active-du-batiment.html>

Rennes métropole

Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Les écoNautes (Pôle économie circulaire de bassin de Rennes et de la construction durable)
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - "Les champs Libres" - Le Couvent des Jacobins, pour le tourisme d'affaires (ancien couvent du 14e siècle transformé en palais de congrès) - Eurorennes
Energies	<ul style="list-style-type: none"> - Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes (ALEC).
Nouvelles technologies	<ul style="list-style-type: none"> - La technopole Rennes Atalante, fédère plus de 300 entreprises de technologie et 40 écoles & laboratoires en Ille-et-Vilaine. Ce pôle accompagne les créateurs de start-up mais aussi des dirigeants de PME du numérique, de la santé, des nouvelles technologies.

Le développement touristique du Pays de Rennes

Afin de promouvoir les jeunes talents artistiques de Rennes, la métropole a mis en place un système d'aides, de subventions, et d'accompagnement. En effet, la ville soutient plus de 200 associations culturelles, avec 51 pôles d'échanges internationaux. Ces subventions permettent la mise en place de festivals saisonniers (l'm from Rennes, Rencontres Transmusicales ...), ainsi que des pépinières de fabrique culturelle (Ateliers du Vent, Maison de la Poésie, ...). En 2018, la métropole de Rennes a dépensé au total plus de 35 millions d'euros pour l'équipement culturel, les acteurs de la création et de la diffusion, ainsi que pour la vie culturelle de proximité.

Pour renforcer son rayonnement culturel, la métropole de Rennes a décidé en 2006 de fusionner plusieurs entités culturelles : Bibliothèque de Rennes Métropole, le Musée de Bretagne, l'espace des Sciences, ainsi que 2 associations culturelles. Ce projet, lancé en 2006,

s'est d'abord appelé Nouvel Équipement Culturel, pour enfin s'appeler Les Champs Libres⁵². La mise en commun de ces organismes permet une mutualisation des moyens et des lieux, afin de faciliter la mise en place de séminaires, d'expositions, etc ... En 2017, les Champs Libres ont attiré plus 1,14 millions de visiteurs, dont 172 000 à l'espace des sciences, et 65 000 au musée de Bretagne. En 2018, Cynthia Fleury, psychologue et psychanalyste, est nommée à la tête du conseil d'établissement des Champs Libres. Son projet pour 2018-2022 est d'orienter l'établissement vers la production de savoirs et de connaissances, en ancrant davantage les Champs Libres au territoire, ainsi qu'en améliorant son accessibilité et son rayonnement au-delà du pays de Rennes. Grâce à ce projet, la métropole vise à long terme de faire de la ville de Rennes un pôle de création artistique. Le coût global du projet s'élève à 100 millions d'euros, financé aux deux tiers par Rennes Métropole. L'état, la région, et le département participent au reste du financement. De plus, Les Champs Libres bénéficient d'un budget annuel de 4 millions d'euros. Ouvert 6 jours sur 7, cette structure emploie 200 personnes à temps plein, ainsi que quelques contrats étudiants.

Depuis les années 1980, les élus de Rennes Métropole avaient pour projet de développer le tourisme d'affaires. Pour cela, ils ont souhaité créer un grand centre de congrès et d'expositions, pour attirer de nombreux professionnels. C'est en 2009 seulement que les élus choisissent l'ancien couvent des Jacobins pour la création du nouveau palais de congrès. La transformation de cet ancien édifice permet de mettre en valeur le caractère historique et patrimonial du monument, tout en pouvant accueillir plus de 2 000 personnes.

Le pays de Rennes possède de nombreux sites naturels et patrimoniaux, définissant son identité territoriale. En effet, en s'appuyant sur le SCoT, Rennes Métropole a mis en place plusieurs projets s'appuyant sur douze de ces sites, afin de les mettre en lien et d'assurer une cohérence touristique à l'échelle du pays de Rennes. Parmi ces douze sites touristiques, on compte 3 sites à vocation urbaine, patrimoniale, culturelle et événementielle : Rennes centre, Chateaugiron et Bécherel. Les neuf autres sont des espaces ruraux, tournés vers les activités

⁵² Projet culturel et scientifique des champs libres. Site de la métropole de Rennes. Consulté en Avril 2019 : <https://metropole.rennes.fr/sites/default/files/file-PolPub/Projet%20culturel.pdf>

et loisirs de plein air : la liaison Manche-Océan (canal d'Ille et Rance et la Vilaine aval), la forêt de Rennes et le secteur des Gayeulles et des sites organisés autour de l'eau (étangs de Boulet et de Chevré, vallée du Couesnon, parc de la Seiche). Parmi ces projets pilotés par le pays de Rennes, on trouve plusieurs plans d'aménagement et de valorisation de la forêt de Rennes, le développement des structures cyclables pour l'obtention du label Accueil Vélo, ainsi que la mise en valeur des sites touristiques des Portes de Bretagne. Pilotés par les EPCI et en accord avec le SCoT, ces projets permettent au tourisme Rennais de rayonner non seulement sur le pays de Rennes, mais aussi sur une partie de la Bretagne, qui possède aussi un fort potentiel touristique.

Pour finir, Rennes souhaite renforcer l'attractivité touristique de son centre-ville à travers le projet Eurorennes. Ce projet vise en effet à reconnecter les quartiers Nord et ceux situés au Sud de la gare, longtemps séparés par une voie de chemin de fer. De plus, la mise en place d'un cinéma d'art et essai, ainsi que 2 300 m² de commerces, tous reliés par des liaisons douces, permettra au Rennais et aux personnes extérieures d'accéder facilement à cet espace de vie. Le projet Eurorennes concerne également Les Champs Libres, concentrant son action sur l'esplanade Charles de Gaulle, véritable "Place des Cultures".

Le développement environnemental du Pays de Rennes

A Rennes, et dans le pays Rennais, il y a plusieurs pôles de développement, spécialisés dans l'environnement et dans les énergies.

On trouve par exemple l'ALEC. C'est une association à but non lucratif qui a été créée en 1997. Elle se charge d'informer, de conseiller et d'accompagner les particuliers, les collectivités locales, les bailleurs sociaux les gestionnaires de patrimoine, les entreprises et les artisans. Son territoire d'action s'étend sur tout le territoire du Pays de Rennes. Cette association est née car les collectivités locales voulaient s'engager dans une démarche de maîtrise de l'énergie. Elle travaille à faire évoluer les mentalités ainsi que les habitudes en matière de consommation, de mode de vie, de déplacement mais aussi en matière d'habitat. Elle fait partie d'un réseau de 400 agences en Europe, mais aussi de 37 agences en France,

qui sont regroupées dans le réseau FLAME, agissant localement pour la préservation globale, de notre environnement. Le président de cette association de loi 1901 est M. Olivier Dehaese. Cette association constitue le pôle de développement au niveau énergétique du pays de Rennes.

Il y a un second pôle, lié aux nouvelles technologies. On parle ici de la technopole Rennes Atalante. Cette technopole va fédérer plus de 300 entreprises de technologie et 40 écoles en Ille-et-Vilaine. Ce pôle va permettre d'accompagner les créateurs de start-up, les dirigeants de PME, spécialisé dans le numérique, la santé mais aussi les nouvelles technologies. Cette association a été créée en 1984, par Rennes Métropole. Elle a pour mission de contribuer au développement économique par l'innovation avec notamment l'appui à la création et au développement d'entreprises innovantes, l'animation d'un réseau d'acteurs de l'innovation technologique, l'aide à l'expérimentation et le marketing territorial de la technopole Rennes Atalante en France et à l'étranger.

Cette technopole est principalement financée par les collectivités, mais aussi par les entreprises. 80% de ces entreprises sont des entreprises de technologies. De plus, elle se déploie sur cinq sites, situés à proximité des campus universitaires et accueillant plus de la moitié des adhérents de la technopole. Ces sites sont très importants pour contribuer à la synergie entre industries et particuliers. Cette technopole possède des partenaires de poids, tels que Orange, Capgemini ou encore Thales Microelectronics. Cette association est elle-même membre de trois réseaux de technopoles, comme l'association 7 Technopoles de Bretagne, le réseau Retis ou encore l'ISAP, International association of science parks, une agence internationale qui regroupe des parcs scientifiques et technologiques.

Communauté Urbaine Angers Loire métropole

Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Festival du tourisme - Angers TourismLab - Tourism Innovation Lab
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement de végépolys

Le développement touristique d'Angers Loire Métropole

Angers Loire Métropole développe fortement le tourisme. En 2015, Angers Tourismlab a été créé. Le but est que cela devienne un pôle d'excellence dans le tourisme en faisant du tourisme une discipline de recherche. En effet, Angers TourismLab a permis de constituer un réseau avec des formations, des laboratoires de recherche, des entreprises. Ainsi, les savoirs sur le tourisme vont évoluer via les recherches, les compétences seront améliorées suite aux formations proposées dans l'enseignement supérieur (notamment avec l'UFR ESTHUA), l'innovation sera favorisée afin de développer le secteur du tourisme et devenir compétitif. De plus, Angers TourismLab souhaite rayonner internationalement via des partenariats avec des universités leader dans le tourisme. Plusieurs actions sont menées pour réussir à atteindre ces objectifs. En ce qui concerne de la recherche, il y a 8 programmes de recherche collaboratifs avec un axe de Tourisme à la SFR Confluences, et un projet de GIS Tourisme constitué de 150 enseignants-chercheurs. Pour les formations, c'est un pôle au niveau de la formation touristique avec aussi un projet de Campus Gourmand, et une candidature pour obtenir le label national « Campus des Métiers & Qualifications » et des Tourism Summer School. Pour favoriser l'innovation, un réseau de 50 membres a été mis en place via le TIL (cluster pour devenir un pôle de compétitivité dans le tourisme) et Tourism InnovationLab, 25 startups dans le domaine du tourisme. Au niveau du rayonnement international des partenariats sont établis avec Taiwan, Hong-Kong, le Mexique, le Maroc, la Chine et le Québec, et la mise en place d'un festival international du tourisme.

Ce projet a été financé et porté par l'Université d'Angers (400 000 euros) dont l'UFR ESTHUA. Il a aussi été financé par Angers Loire Métropole (600 000 euros) et le Fonds

Européen de Développement Régional (700 000 euros), la Région Pays de la Loire (2.5 millions d'euros sur 5 ans). Le budget est de 5.3 millions d'euros sur 5 ans. Les partenaires fondateurs sont Appart' City, le Mans Université, l'ESSCA, la CCI Pays de la Loire, Accor Hotels, Le Voyage à Nantes, Saint Jean de Monts, Fontevraud et l'Agence Régionale Pays de la Loire. Enfin les partenaires associés sont l'Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers, l'Université de Nantes, Agro Campus Ouest, Unimev, Destination Angers, Université Catholique de l'Ouest, Ecole Supérieure des Beaux-Arts Tours Angers Le Mans, Angers technopole, Cap vers, Ensa Nantes, et Centrale Nantes.

Chaque année lors du festival du tourisme à Angers, un pays est mis à l'honneur. En 2017 c'était L'Indonésie, en 2018 le Québec et cette année (2019) ça sera la Chine. Pour 2030, l'Organisme Mondiale du Tourisme prévoit 1.8 milliards de visiteurs.

Le développement environnemental d'Angers Loire Métropole

En ne prenant en compte que les pôles de compétitivité présents à Angers même ou sur le territoire de l'agglomération d'Angers, on trouve seulement VEGEPOLYS et West Electronic&Applications Network. Le premier est un pôle entièrement dédié aux industries et sciences du végétal. Il est présent sur les marchés en amont de la production, de la production même et de tout ce qui se déroule en aval de la production.

Cela peut se résumer pour ce qui est de la partie amont de la production aux semences, fournitures agronomiques, équipements agronomiques... Pour la partie dédiée à la production, fruits et légumes, fleurs et plantes, vignes, plantes médicinales, cidre. Enfin, en aval de la production, VEGEPOLYS intervient au niveau de la transformation, la commercialisation et la distribution. En son sein, ce pôle fait coopérer des entreprises (80% de PME), les syndicats professionnels et les organismes de développement, les chambres consulaires (d'agriculture, CCI...) et les centres de recherche et de formation. L'objectif de VEGEPOLYS est de regrouper ces acteurs autour de projets innovants afin de renforcer la compétitivité des entreprises. L'obtention du label pôle de compétitivité par l'Etat a eu lieu en 2005 grâce à sa concentration d'entreprises, de laboratoires et d'écoles. De plus, en 2014,

VEGEPOLYS a obtenu le label européen "Proven for Cluster Excellence". Il était à l'époque le 10^{ème} pôle à l'obtenir. Pour avoir ce genre de labellisation, VEGEPOLYS a réussi à regrouper un très grand nombre d'acteurs et à les faire coopérer.

La carte suivante (figure 35) présente l'ensemble des acteurs de ce pôle en fonction de leur nature (entreprise, enseignement/recherche, filière). Elle démontre la raison première de l'efficacité d'un tel pôle à savoir, l'implantation sur une grande surface et plusieurs territoires et la réussite dans la coopération de tous les acteurs intervenants dans le fonctionnement du pôle.

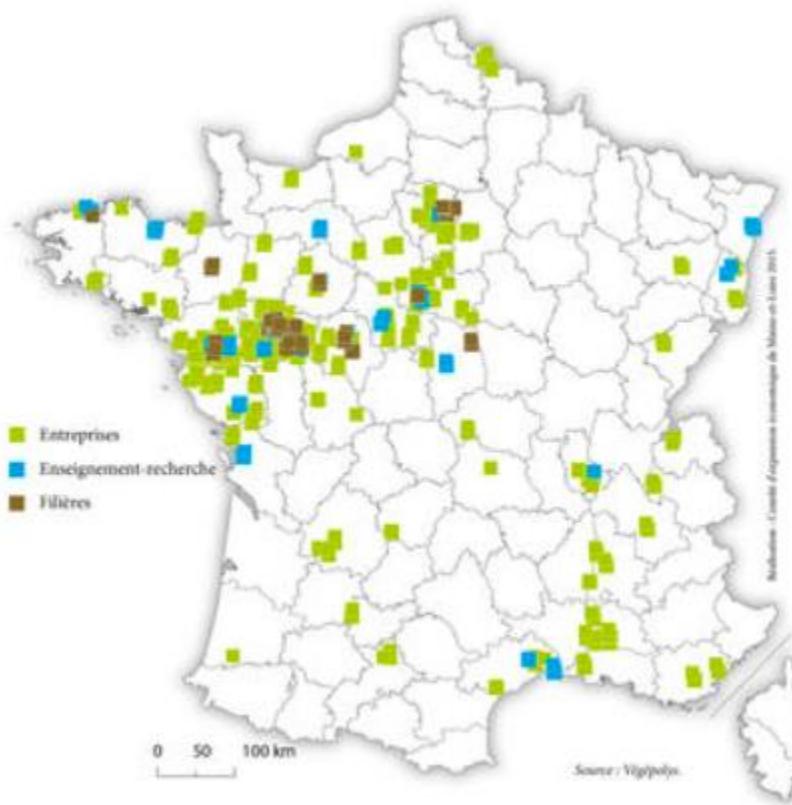


Figure 35 - Carte des adhérents du pôle VEGEPOLYS en fonction de leur nature (Végépolys)

Reste à savoir comment VEGEPOLYS a réussi à donner envie aux acteurs de ces territoires de coopérer. Il est important de noter la présence d'une école supérieure d'ingénieur spécialisée en horticulture et en paysagisme (Filiale de l'école AgroCampusOuest). Cette école démontre la spécialisation du territoire autour des technologies du végétal et ainsi la facilité pour VEGEPOLYS de trouver des salariés qualifiés autour des thématiques sur lesquelles ce pôle

innove. De plus, au sein de cette école on retrouve des laboratoires de recherche liés au paysage ainsi qu'au végétal, animal et systèmes. Ensuite, le pôle propose dans ses locaux des animations de découvertes incitants à simplement venir s'informer sur son fonctionnement. Les actualités et nouveautés sont très facilement accessibles sur le site de VEGEPOLYS et permettent donc aux potentiels nouveaux acteurs de comprendre comment agit le pôle. Ensuite, le cœur de métier de VEGEPOLYS étant l'innovation grâce à des projets dits de R&D (Recherche et Développement), ils proposent des méthodes novatrices et efficaces, sur le thème du végétal, pouvant intéresser de nombreux acteurs surtout des entreprises. L'un des objectifs principaux de VEGEPOLYS est d'augmenter la performance et la croissance des entreprises partenaires. Comme il est précisé sur leur site, ce pôle fait échanger les entreprises sur les leviers de compétitivité spécifiques au végétal afin "de générer des projets innovants d'une part, et d'apporter du partage d'expériences et de l'information croisée qui permettront aux entreprises adhérentes au pôle de gagner en compétitivité d'autre part".

Conclusion sur les quatre métropoles étudiées

D'après cette analyse, on constate que les stratégies de développement touristique d'Orléans/ Dijon et d'Angers suivent deux logiques différentes, la première est celle adoptée par les deux métropoles d'Orléans et de Dijon et qui consiste principalement à l'augmentation de l'attractivité territoriale pour irriguer les autres territoires avoisinants, cette logique est exprimée principalement par les nouveaux projets qui visent un rayonnement et une meilleure ouverture à l'internationale. La deuxième logique s'inscrit dans le cadre du développement touristique via la recherche qui se traduit notamment par la création d'Angers tourisme Lab. On parle donc d'un développement ascendant du secteur touristique qui consiste à une stimulation d'acteurs locaux.

Formations

Les formations proposées dans une métropole sont importantes. En effet, pour être attractive, la métropole cherche une certaine complémentarité entre les domaines d'excellence, de compétitivité ou de développement et les études.

Orléans métropole

Formations courtes	<ul style="list-style-type: none"> - DUT (Génie Thermique et Energie) - BTS (Tourisme, Communication) - Bac Pro (Aménagement Paysagers, Aménagement et finition du bâtiment)
Formations longues	<ul style="list-style-type: none"> - Licence professionnelle (Métiers de l'Énergétique, de l'Environnement et du Génie Climatique) - Master (Risque et environnement, Energie et Matériaux spécialité Energie/Combustion/Environnement, Agrosciences/Environnement/ Territoires/Paysage/Forêt avec 2 parcours : Biologie Intégrative et Changement Globaux & Forêt et Mobilisation des Bois) - Polytech Orléans (Spécialité Technologies pour l'énergie, l'aérospatial et la motorisation, spécialité Smart Building , spécialité Génie Civil et Géo Environnement),
Part de public/privé	Un lycée privé de formations dites "professionnelles"

Liens et communication entre les entreprises et l'Université

L'université d'Orléans est en partenariat avec plusieurs entreprises et laboratoires. Elle a signé des partenariats correspondant aux formations proposées (Bouygues immobilier, Suez Environnement, Antea Group, Air Liquid, IFP Energies Nouvelles...). Des conférences comme « Vin et Chimie, amis ou ennemis ? », « L'agriculture de demain se prépare à Orléans », sont organisées par l'université d'Orléans. Mais aussi des colloques : comme celui sur le thème « Paysages, mises en scènes paysagère, patrimoines vitivinicoles, valorisations

touristiques et développement territorial » qui a été organisé par le laboratoire CEDETE et parrainé par la Chaire UNESCO ou bien « Géographie, écologie, politique : un climat de changement ». De plus, l'université d'Orléans accueille (parmi les 25 laboratoires présents) 13 laboratoires de recherche dans les domaines « Géosciences, environnement, espace », « Energie et matériaux », et « Humanités, cultures, sociétés ». Parmi les 25 laboratoires présents sur le site, 13 sont en partenariat avec le CNRS et le BRGM.

Répartition par type de diplômes préparés à l'Université		2015-2016	2016-2017	2017-2018
LICENCE	1ère Année (L1)			
	FLUX (dont Bacheliers)	2961 (2335)	2924 (2352)	2848 (2380)
	REDOUBLANTS	869	932	967
	Ensemble 1ère Année	3830	3856	3815
	1ère Année (L1) - CPGE			
	FLUX (dont Bacheliers) - CPGE	534 (503)	568 (528)	518 (490)
	REDOUBLANTS CPGE	0	4	9
	Ensemble 1ère Année CPGE	534	572	527
	2ème Année (L2)	1844	2021	2071
MASTER	2ème Année (L2) - CPGE	0	324	412
	3ème Année (L3) LMD+LP	2576	2693	2875
	3ème Année (L3) LMD+LP - CPGE			9
	Ensemble MASTER	8784	9466	9709
DUT	1ère Année			
	FLUX (dont Bacheliers)	1263 (999)	1249 (1042)	1256 (1035)
	REDOUBLANTS	184	142	146
	Ensemble 1ère Année	1447	1391	1402
	2ème Année	1151	1191	1131
	Ensemble DUT	2598	2582	2533
	DOCTORAT/HDR	439	430	432
	INGÉNIEURS (dont Bacheliers)	1005 (139)	1130 (144)	1265 (157)
	Préparation aux concours de l'enseignement (interne, externe)	601	620	669
	Autres formations (DAE U, Capacité, DU, préparations concours)	493	496	485
ENSEMBLE		17184	18135	18505

Figure 36 - Répartition des étudiants au sein de l'université d'Orléans (Université d'Orléans)

Partenariats entre l'Université et les pôles de recherche

L'université d'Orléans est partenaire de plusieurs pôles de recherches. Parmi ceux-là on retrouve :

- L'Institut de Combustion Aérothermique Réactivité et Environnement (ICARE). Ce laboratoire de recherche est sous tutelle du CNRS et de l'université d'Orléans et il dépend de l'INSIS.
- L'Institut des Sciences de la Terre d'Orléans qui est sous tutelle de l'université d'Orléans, du CNRS et du BRGM.
- Le Centre d'Etudes pour le Développement des Territoires et l'Environnement qui est un laboratoire de l'université.
- Laboratoire Pluridisciplinaire de Recherche en Ingénierie des Systèmes, Mécanique, Energétique est un laboratoire de l'université et de l'INSA Centre Val de Loire.
- LPC2E (Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace) qui est sous la tutelle du CNRS, de l'Université d'Orléans et du CNES.

Dijon métropole

Formations courtes	<ul style="list-style-type: none"> - BTS (Communication, Design, Développement Agricole, Développement Durable, Digital) - DUT (Art, Automatisme, Biologie, Chimie, Commerce) - Parcours professionnel (Social)
Formations longues	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes supérieures en Langues et Communication, en Environnement - Institut de la vigne et du vin Jules Guyot - L'université de Dijon est la 2ème Université française en Sciences des Aliments
Part de public/privé	<ul style="list-style-type: none"> - Sur 4587 étudiants en lycée professionnel, 28.4% sont dans des établissements privés. - Dans l'Académie de Dijon, 6 891 étudiants sont inscrits en BTS, DUT ou CPGE et donc 30% dans le privé. - 43 732 étudiants sont dans le supérieur.

Liens et communication entre les entreprises et l'Université

L'Université de Bourgogne est en relation étroite avec les laboratoires et les entreprises. En effet, elle a signé plus d'une dizaine de conventions ou partenariats (APRR, CCI89, ESSILO, MEDEF...). Des manifestations et évènements (Vigne et Vin, Vin et Numérique) sont organisées en public entre l'Université et des entrepreneurs tels que Inno2Care, Vitagora). De plus, 9 entreprises sont hébergées dans les locaux de l'Université. La Région, La Communauté d'agglomération du Grand Chalon, la ville de Dijon, l'association d'entreprises Le Creusot qui forme un cluster dans le domaine de la métallurgie des poudres, Nevers, Auxerre, Mâcon forment les plus gros partenaires de l'Université de Dijon.⁵³

Partenariats entre l'Université et les pôles de recherche

Sur le plan de l'environnement et de l'alimentation, l'Université de Dijon est liée à l'INRA avec un pôle d'agroécologie, au Centre des Sciences du goût et de l'alimentation, au Centre des procédés alimentaires et microbiologiques, à l'unité de recherche Bio géosciences du CNRS, à l'Université de Franche-Comté avec le pôle Théma (Théoriser et Modéliser pour Aménager).

Sur le plan de la Vigne et du Vin, l'Université de Dijon est liée à l'INRA avec un pôle d'agroécologie, à l'unité de recherche Bio géosciences du CNRS, au Centre Georges Chevrier, à l'UFR de Lettres et de Philosophie, au Centre des procédés alimentaires et microbiologiques, au Centre Artehis du CNRS, le Centre des Sciences du goût et de l'alimentation, au Centre Interlangues, et la MSH de Dijon.

Sur le plan du patrimoine et du territoire, L'Université de Dijon est liée au Centre Interlangues, au Centre Artehis du CNRS, au Centre Georges Chevrier, à la MSH et au laboratoire d'Economie de Dijon, au Centre d'innovation et de droit au Centre de recherche et d'étude en droit et sciences politiques, au Centre de recherche sur le droit des marchés et

⁵³ Rapport annuel d'activité 2017. Site de l'université de Bourgogne. Consulté en Avril 2019 : <http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/Universite/Doc-uB/DOC-rapport-activite-uB-2017.pdf>

des Investissements Internationaux, au Centre de recherche en gestion des organisations, à l'Université de Franche-Comté avec le pôle Théma (Théoriser et Modéliser pour Aménager), au Centre pluridisciplinaire des textes et cultures, à l'UFR de Lettres et de Philosophie, au Laboratoire de psychologie.

Rennes métropole

Formations courtes	<ul style="list-style-type: none"> - BTS Tourisme - Licence Pro Tourisme - DEES Tourisme - BTS Environnement - DEES Environnement - DUT Environnement - Licence Environnement - Licence Pro Environnement
Formations longues	<ul style="list-style-type: none"> - MSc Tourisme - Bachelor Tourisme - Master Tourisme - Bachelor Environnement - Master Environnement - MSc Environnement - Mastère spécialisé Environnement
Part de public/privé	<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'Académie de Rennes 29 916 lycées professionnels dont 40,7% d'entre eux sont en privés - 105 007 étudiants en supérieur dont 1917 en cursus d'ingénierie, 528 cursus doctorat et 2788 en DUT

Liens et communication entre les entreprises et l'Université

L'Université de Rennes 1 valorise la recherche en facilitant la création des entreprises innovantes issus des travaux de ses laboratoires scientifiques. Les travaux de l'Université de Rennes 1 représentent 25 à 30% de l'activité de valorisation de la recherche bretonne et ligérienne assuré par Ouest Valorisation.

L'université appuie les projets des créations d'entreprises en offrant aux startups un hébergement dans ses locaux pour une durée de six ans maximum. Elle signe avec les porteurs de projets une convention d'hébergement, d'utilisation du matériel scientifique de l'université et le cas échéant un contrat de collaboration de recherche avec un laboratoire.

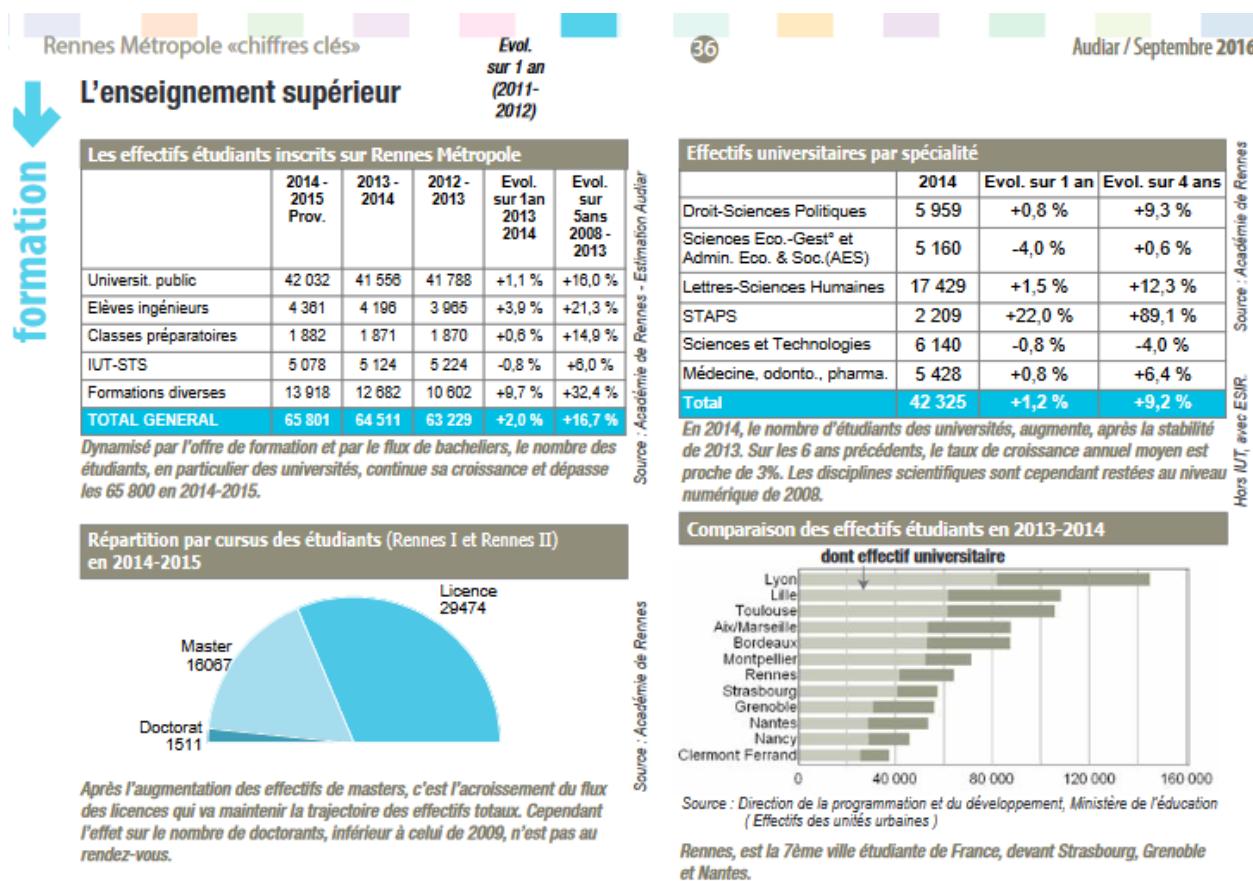


Figure 37 - Données sur l'enseignement supérieur à Rennes (Rennes Métropole)

Les laboratoires communs entre l'université et les entreprises visent à soutenir la création de partenariat entre les organismes de recherche privés et publics. Les bénéfices attendus de ces laboratoires sont :

- Une définition commune des objectifs, du programme du travail et du budget
- Un transfert direct et rapide des résultats vers l'opérationnel
- Un échange direct entre le monde académique et les chercheurs de l'entreprise

Partenariats entre l'Université et les pôles de recherche

L'université de Rennes 1 a plusieurs partenaires et est considérée comme actrice de l'écosystème de l'innovation, est membre fondateur de :

- Des pôles de compétitivité images et réseaux dans le domaine du numérique et valorial en innovation alimentaire
- De la SATT Ouest Valorisation qui assure la valorisation des résultats de la recherche publique afin de proposer des ressources d'innovation aux entreprises.
- De l'IRT b<>com, institut de recherche technologique innovant dans l'hypermédia, les réseaux ultra haut débit et la e-santé
- De la technopole Rennes Atlantes et de la French tech Rennes Saint-Malo

Communauté Urbaine Angers Loire métropole

<p>Formations courtes</p>	<p>Ecole Supérieure d'Agriculture basée à Angers proposent des formations courtes dans l'étude des paysages et de la Viticulture-Œnologie.</p> <p>Ecole Supérieure des Pays de Loire (ESPL): BTS Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bac Pro (Aménagements Paysagers) - DUT (Génie Biologique)
<p>Formations longues</p>	<p>Polytech Angers (ex: ISTA), Diplôme d'ingénieur en:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment : exploitation-maintenance et sécurité. - Génie Biologique et Santé. - Qualité Innovation Fiabilité. <p>UFR ESTHUA, Tourisme et Culture: Premier pôle européen de formations supérieures dans le secteur du tourisme.</p> <p>IUT d'Angers-Cholet: obtention d'un DUT couvrant six champs d'activités dont (le Génie biologique, les Carrières sociales (localisé à Cholet), les Techniques de commercialisation.)</p> <p>Faculté des sciences : License/ Master en environnement.</p>

	<p>Faculté des des lettres, langues et sciences humaine : License/ Master/ doctorat en Langues Etrangères Appliquées, sciences du langage.</p> <p>AgroCampusOuest: Ecole d'ingénieurs en Paysagisme et Horticulture</p> <p>Différentes formations liées au tourisme et à l'environnement disponibles à l'échelle de la communauté d'agglomérations d'Angers : Agriculture – Agroalimentaire - Environnement - Énergies - Aménagement - Propreté</p>
Liens et manques avec les emplois	Offre de formations en accord avec les emplois proposés sur la métropole d'Angers
Part de public/privé	Quelques écoles/lycées privés : Lycées généraux et professionnels EIB (École Internationale Bilingue)

Quelques chiffres. L'Université d'Angers comptabilise 23 417 étudiants (+4,5% en 2017-2018) :

10112 en licence

1143 en licence professionnelle

3933 en master (hors master EEF réservés aux futurs enseignants)

504 en doctorat et HDR

7725 dans les autres formations

Les 2726 étudiants étrangers représentent 11,64 % de la population étudiante.

Figure 38 - Chiffres clés concernant étudiants à l'université d'Angers (Le Monde Blog)

Liens et communication entre les entreprises et l'Université

L'université d'Angers est en collaboration avec des laboratoires et des entreprises.

Des partenariats sont établis avec diverses entreprises (telles que Terrena, Artelia, IGM, Expectra, Actemium, etc). Des conférences sont organisées par l'université tout au long de l'année. L'Université possède un pôle Relations Ecole-Entreprises afin de favoriser le contact entre les étudiants et les entreprises partenaires pour les stages ou la recherche d'emploi.

Partenariats entre l'Université et les pôles de recherche

L'université d'Angers possède cinq pôles de recherches dans les domaines du végétal/environnement, la santé, les matériaux, les mathématiques/Sciences et techniques de l'information et de la communication, et les Lettres, langues, sciences humaines et sociales. Il y a aussi 39 équipes de recherche dont quatre associées au CNRS, 4 à l'INRA, 6 à l'INSERM, 1 au CNRS et l'INSERM, et 1 associé au ministère de l'Agriculture.

Elle est aussi constituée de huit écoles doctorantes dont VENAM (Végétal, Environnement, Nutrition, Agroalimentaire, Mer), SCE (Sociétés, Cultures, Echanges), 3MPL (Matières, Molécules, Matériaux en Pays de la Loire), Biologie/santé, CEI (Cognition, Education Interactions), DEGEST (Droit, Economie, Gestion, Environnement, Sociétés et Territoires), Pierre Couvrat (Droit et Science politique) et STIM (Sciences et Technologies de l'Information Informatique).

Pour compléter : Regard sur la ville de Rouen

Si certains territoires voient leur développement dans une compétition supra-territoriale, Rouen, comme d'autres villes normandes, semblent considérer leurs territoires voisins comme des ressources pour leurs propres développements et non comme des concurrents. Ainsi, le projet métropolitain de Rouen est basé sur une mutualisation des potentialités des trois agglomérations de Caen, Rouen et Le Havre. L'objectif du projet métropolitain de Rouen est aussi de tirer parti de la proximité de la Normandie avec la capitale et l'Île de France. Ainsi, les villes normandes entrent dans une démarche d'interdépendance plutôt que dans une compétition.⁵⁴

Comme toutes les métropoles, Rouen veut développer son essor économique et son attractivité. Pour cela, ont été engagés de nombreux investissements : pôles d'innovation, écoquartiers, parcs d'activités à vocation industrielle, logistique ou tertiaire... La future gare d'agglomération servira de point d'appui au nouveau quartier d'affaire, les nouveaux parcs d'activités seront tournés vers la qualité environnementale, et de nouveaux technopôles d'excellence (Technopoles de Madriller, Seine Innopolis, et Rouen Innovation Santé) favoriseront les synergies entre unités de recherche, centres de formation et entreprises innovantes.⁵⁵

⁵⁴ Daniel BEHAR. *L'attractivité des territoires, regards croisés*. Juillet 2007. Consulté en Avril 2019 : http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/actes_attr_terrtoires.pdf#page=54

⁵⁵ CCI Seine Mer Normandie. Site internet Le Grand Rouen. Consulté en Avril 2019 : http://www.grandrouen.fr/fr/fr_pd.asp

Récapitulatif : Forces et faiblesses des métropoles étudiées

Orléans métropole

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne accessibilité - Présence d'un aérodrome d'affaire - De nombreuses compétences de gouvernance acquises par la métropole en 2017 qui en font un organe puissant à l'échelle de son territoire. - Forte directive pour favoriser d'autres modes de déplacement que la voiture et pour limiter l'étalement urbain. - Présence de PER dans les domaines des technologies et des bioressources - Création du CO'MET - Présence de la DREAM (maintenant Pôle de la Filière de l'Eau) - Grand nombre de pôles que ce soit de développement, d'excellence. La métropole apporte son soutien à certains d'entre eux ce qui dénote leur importance. Quelques pôles qui rayonnent à l'échelle nationale avec des partenaires sur de nombreux territoires. - Beaucoup de formations dans l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Périmètre du SCoT limité à celui de la métropole - Pas de TGV - Le Président de la métropole est aussi le maire d'Orléans. Les décisions sont peut-être accentuées autour de la commune la plus développée au détriment des autres communes membres. Malgré tout, cela peut être vu comme une force si on considère qu'avec l'accent sur le développement de la ville-centre les autres communes vont suivre la forte dynamique - Le SCoT ne prévoit pas de s'accorder avec ceux des territoires voisins. Il n'y a pas encore de vision coopérative à l'échelle régionale contrairement à d'autre métropole (Rennes...) - Pas de pôle d'excellence dans le secteur du tourisme et des énergies - Jumelage avec une ville chinoise. Il faut le développer comme beaucoup de villes en ont - Peu de formations dans le tourisme - Orléans métropole aurait besoin soit de davantage de formations soit de se lier à un pôle universitaire plus important (Tours métropole par exemple...)

Dijon métropole

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne accessibilité - Présence d'un aéroport d'affaire - De nombreuses compétences de gouvernance acquises par la métropole en 2017 qui en font un organe puissant à l'échelle de son territoire - Prises en charge de compétences facultatives - Mise en place d'une volonté écologique au sein même du SCoT, avant-garde par rapport à l'éco-responsabilité. - Volonté de simplifier les documents d'urbanisme pour que toutes les communes puissent l'appliquer - Véritable volonté d'améliorer la coopération, et favoriser la coopération entre acteurs - Présence d'un pôle de compétitivité avec divers acteurs - Présence de 5 PER (le département de la Côte-d'Or est un des départements ayant le plus de PER parmi ceux étudiés) - Développement de projets autour du label "Le repas gastronomique des français" - Développement de pôles dans le domaine d'énergie verte - Diverses formations courtes dans l'environnement et le tourisme - Diverses formations longues dans l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Président de la métropole est aussi le maire de Dijon. Les décisions sont peut-être accentuées autour de la commune la plus développée au détriment des autres communes membres. Cela peut être vu comme une force si on considère qu'avec l'accent sur le développement de la ville-centre les autres communes vont suivre la forte dynamique. - Périmètre du SCoT réduit - Toutes les communes ne sont pas représentées en permanence à la communauté métropolitaine - Pas de pôle d'excellence dans l'environnement ou les énergies - Beaucoup de villes créent des bureaux destinés aux touristes chinois. Il faut se démarquer - Très peu de formations dans le tourisme

Rennes métropole

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne accessibilité - Présence d'un aéroport avec vols commerciaux - Président de la métropole et maire de la ville de Rennes sont différents. Cela peut favoriser le développement de toutes les communes de la métropole et pas que la ville-centre - Prises en charge de compétences facultatives - SCoT mis en relation avec celui de St Malo, Brest et Nantes pour faire une liaison dans le Grand Ouest. - Création du Quartier de la Création permettant de mettre en avant le potentiel économique de la culture et de la création - Pôles de développement mettant en relation plusieurs régions (Normandie, Bretagne) → en relation avec le SCoT - Beaucoup de formations courtes dans les domaines du tourisme et de l'environnement - Formations longues dans les secteurs du tourisme et de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de pôle de compétitivité dans le secteur des énergies - Certaines communes du SCoT du Pays de Rennes ne sont pas desservies par un réseau internet et mobile - Le département d'Ille-et-Vilaine est celui ayant le moins de PER (sur ceux étudiés) - Pas de pôle d'excellence dans l'environnement ou les énergies

Communauté Urbaine Angers Loire Métropole

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne accessibilité - Présence d'un aéroport d'affaire - Objectifs de diversité fonctionnelle des polarités intermédiaires - Présence d'un pôle de compétitivité dans l'environnement Présence de 5 PER (le département de Maine-et-Loire est un des départements ayant le plus de PER parmi ceux étudiés) - Présence de pôle d'excellence dans l'environnement - Création d'Anger Tourismlab dont le but est de devenir un pôle d'excellence dans le tourisme - Domaines de recherche dans le tourisme - Présence du Tourisme InnovationLab qui est constitué de 25 start-up spécialisée dans le tourisme - Organisation du festival du tourisme chaque année - Présence de formations courtes et longues dans les secteurs du tourisme et de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - C'est une communauté urbaine donc cela implique moins de subvention qu'une métropole - Le Président de la communauté urbaine est aussi le maire d'Angers. Les décisions sont peut-être accentuées autour de la commune la plus développée au détriment des autres communes membres. Cela peut être vu comme une force si on considère qu'avec l'accent sur le développement de la ville-centre les autres communes vont suivre la forte dynamique - Certaines communes ne sont pas desservies par un réseau mobile et internet - 2 SCoT couvrent le territoire angevin - Le taux de chômage d'Angers est le plus haut des 4 métropoles étudiées - Pour développer la recherche dans le secteur du tourisme, et avec la création du TourismLab, les formations dans le domaine du tourisme reste peu importante

Et pour Tours métropole...

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne accessibilité. (Une étoile ferroviaire dense et présence d'un nœud autoroutier) - Présence d'un aéroport d'affaires et orienté vers l'activité commerciale - Présence d'un TGV - De nombreux pôles de compétitivité et d'excellence dans le secteur environnemental (Pôle DREAM) - Le Président de la métropole n'étant pas le maire de la ville de Tours. Cela permettra donc d'assurer un développement cohérent à l'échelle de toutes les communes de Tours métropole. - Un fort attrait touristique et potentiel environnemental - Une offre diversifiée de formations dans le secteur du tourisme et d'environnement - Belle dynamique démographique et économique - Rayonnement international présent - Un potentiel patrimonial très important 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'articulation du SCoT avec les documents supra-métropolitains. - Développement urbain extensif au détriment des espaces naturels. - Structures ne produisant que 2% d'énergies renouvelables - Importance de la métropole tourangelle éclipsée par celle d'Orléans, considérée comme la capitale du Département Indre-et-Loire. - Coopération limitée avec les territoires avoisinants (notamment Orléans).

Ainsi, nous déduisons, à l'issue de la comparaison de Tours métropole avec les villes sélectionnées dans la démarche du Benchmarking, que ces dernières partagent des caractéristiques communes et différentes sur certaines particularités. A titre d'illustration, sur le volet des infrastructures, Tours métropole ainsi que les villes comparées sont caractérisées par une bonne accessibilité ainsi que par la présence d'un aéroport. Cela permet donc de faciliter l'accès aux villes et de contribuer à leur développement touristique et économique. De plus, certaines villes disposent de nombreuses forces similaires à celles observées chez Tours métropole. A titre d'illustration, au niveau de la gouvernance, le président de Tours métropole n'occupe pas ce statut d'édile de la ville centre (Tours). Cette représentativité existant à Rennes également, ce modèle politique permettrait d'assurer un développement

plus réparti entre l'ensemble des communes de la métropole, ville-centre compris. En outre, sur le plan environnemental, on cite l'exemple de son homologue ligérien, Orléans. En effet, les deux villes ligériennes se caractérisent par la présence du pôle de compétitivité DREAM qui est considéré comme un levier important favorisant le rayonnement économique de la métropole et attirant de forts investissements au territoire. Cependant, Tours métropole rencontre différents dysfonctionnements soulevant des enjeux divers et variés sur son développement. Par exemple, le manque de coopération de la métropole tourangelle avec les territoires avoisinants, surtout avec ceux appartenant à l'axe ligérien, risque de freiner sa croissance et d'affaiblir son développement. Par ailleurs, le statut de la capitale de la région Centre-Val de Loire accordé à la métropole d'Orléans constitue un écueil face au rayonnement de Tours métropole. En effet, cette grande distinction attribuée à Orléans éclipse l'importance de la métropole tourangelle, ce qui affecte par conséquent sa notoriété, son attrait et son poids tant économique, politique que décisionnel.

Conclusion

D'un point de vue plus général, nous avons pu observer des similitudes entre les différentes villes sur le plan de la gouvernance. Cependant, certaines métropoles s'appuient plus sur les EPCI alentours que d'autres, les faisant participer sur le plan touristique et économique dans le développement de la métropole et de la région. Nous avons noté grâce aux études menées avec les étudiants québécois, que la gouvernance est plus difficile en France à cause des différents niveaux d'organisation et de nombreux documents de planification à suivre. Des conflits peuvent apparaître comme par exemple des différends politiques entre les élus de la ville-centre et ceux de la métropole.

De plus, nous avons pu remarquer que les pôles de développement ne se situaient pas systématiquement dans la ville centre mais parfois dans les villes alentours. Ces pôles de développement voient cependant leur développement à l'échelle de tout le périmètre du SCoT car leur stratégie première est de trouver un maximum de partenaires (entreprises

locales ou nationales, institutions, pouvoirs publics, associations...). Ces pôles s'appuient aussi sur des labels délivrés par l'Etat et sur la cohérence de leur influence avec les potentialités du territoire. Ils sont importants pour les villes, ce qui explique l'importance portée au pôle de compétitivité sur le territoire et les partenariats de ceux-ci avec les universités. De plus, les métropoles régionales cherchent à rayonner nationalement et mondialement via les pôles d'excellence. Même s'ils ne sont pas labellisés par l'Etat, leur rayonnement et compétitivité peut s'avérer important et favoriser l'économie de la région et de la métropole. Le tourisme fait preuve d'une implication d'envergure dans les métropoles régionales. L'enjeu du tourisme est important car il permet de développer l'économie de la métropole et donc cela lui permettra d'investir, et de rayonner par son attractivité.

Cette étude met en valeur des projets innovants aussi bien dans des domaines déjà ancrés au sein des dynamiques de développement métropolitain tel que le tourisme que dans d'autres domaines ayant une portée plus lointaine et future comme l'environnement. Il en résulte que ces domaines sont de véritables leviers de la métropolisation régionale.

L'innovation est aujourd'hui connue comme un levier de développement important de la métropolisation régionale. Les clusters en sont les symboles à l'échelle régionale, c'est pourquoi la partie suivante de ce rapport se propose d'étudier les clusters, leur fonctionnement et les innovations qui en découlent au niveau de la métropole tourangelle.

Clusters et innovations

Introduction

Le but de cette partie est de présenter les pôles de compétitivité, les clusters présents à Tours. Ils constituent en effet des leviers puissants de développement économique métropolitain (cf. Benchmark). Dans un second temps, consacré au tourisme, nous analyserons les liens que l'agglomération possède avec ce secteur d'activité. Nous commencerons par donner la définition d'un cluster, puis nous présenterons les trois pôles de compétitivité que nous avons sélectionnés. Nous expliquerons leurs fonctionnements et analyserons ce qu'ils apportent à la ville.

Ce rapport, a été réalisé à partir de nombreuses informations que nous avons pu tirer dans la littérature spécifique, mais aussi à travers l'analyse de sites internet des pôles sélectionnés.

Définition d'un Cluster

La notion de cluster a plusieurs définitions et résulte de différents concepts. Le concept du cluster a été introduit en 1998 par Michael Porter⁵⁶, un professeur à Harvard, sa définition pour le cluster est aujourd'hui la plus reprise dans le monde : "un cluster est la concentration géographique d'entreprises interdépendantes : fournisseurs de biens et de services dans des branches industrielles proches ; les firmes livrant le produit final coopèrent avec les universités, et leurs concurrentes".

De manière plus générale, le concept de cluster peut s'entendre comme étant un regroupement d'entreprises, d'acteurs publics et privés, dont le partage d'expériences et l'échange de points de vue différents mais complémentaires se traduisent par des démarches fructueuses d'innovation, de recherches et de développements collaboratifs. Les clusters

⁵⁶ *Cluster and the New Economics of Competition*. Michel Porter, 1998. Consulté en Avril 2019 : <https://hbr.org/1998/11/clusters-and-the-new-economics-of-competition>

sont également un réseau, des entreprises qui communiquent, qui échangent. Un ensemble de clusters communiquant forment un réseau de clusters. Ceci passe à travers les acteurs constituants un pôle, le réseau se crée lorsque les acteurs sont en relations, affichent les mêmes objectifs.

L'étendue géographique des clusters varie selon les contextes locaux : le cluster peut être urbain, métropolitain, ou rural, à l'échelle d'une ville ou d'une nation. Il dépend des segments sur lesquels les entreprises membres sont en concurrence et des stratégies qu'elles emploient. Les clusters font ainsi partie d'un cadre conceptuel plus large, destiné à comprendre les moteurs de la compétitivité économique aux échelles régionales et nationales.

Les clusters et l'innovation

L'innovation

Un milieu innovateur peut être défini selon trois paradigmes (Sébastien Darchen et Diane-Gabrielle Tremblay 2008)⁵⁷:

- *Paradigme technologique* : Met l'accent sur le rôle des techniques dans la transformation du système économique. L'innovation peut se comprendre à ce titre comme le résultat de l'articulation des ressources de l'entreprise avec celles de sa filière, elle est perçue comme un processus de différenciation face à la concurrence.
- *Paradigme organisationnel* : rend compte des facteurs qui facilitent ou empêchent la relation entre acteurs. L'entreprise est donc considérée en tant qu'entité faisant partie d'un système territorial et qui établit des relations avec d'autres entreprises suivant la logique concurrence/coopération.

⁵⁷ *Les milieux innovateurs et la classe créative: revue des écrits et analyse de leur application en milieu urbain.* Sébastien Darchen, et Diane-Gabrielle Tremblay. 2008. Consulté en Avril 2019 : <https://docplayer.fr/5497867-Les-milieux-innovateurs-et-la-classe-creative-revue-des-ecrits-et-analyse-de-leur-application-en-milieu-urbain.html>

- *Paradigme territorial* : rend compte des propriétés du territoire en ce qui concerne le regroupement de certaines ressources (savoir-faire, compétence, capital) et la présence d'acteurs (entreprises, institutions) requis dans le processus d'innovation.

Les Clusters en France

Aujourd'hui la France compte 71 pôles de compétitivité et regroupe plus de 120 grappes d'entreprises qui sont répartis sur le territoire national. Toutes les régions collaborent avec au moins un pôle de compétitivité. Les pôles de compétitivité français sont des clusters très particuliers, labellisés par l'Etat. Leur mission principale était à l'origine de favoriser l'émergence de projets collaboratifs de recherche entre des grandes entreprises, des PME et des structures de recherche, en particulier publiques.

Les clusters Français prennent aujourd'hui deux formes :

Les SPL

Les Systèmes Productifs Locaux (SPL), prémisses des pôles de compétitivité, se définissent comme des "groupements d'entreprises et d'institutions telles que des universités géographiquement proches et qui collaborent dans un même secteur d'activité.". Labellisés par l'Etat, les SPL bénéficient du soutien financier des collectivités territoriales et de leurs partenaires. Ils ont une vocation généraliste et sont orientés essentiellement vers la coopération interentreprises et la valorisation des ressources du territoire. Ils ont principalement permis d'encourager toutes les formes de coopération avec les objectifs suivants :

- Accroître les performances économiques des territoires
- Développer l'économie relationnelle et la cohésion territoriale
- Rechercher des effets leviers par la multiplication des partenariats public-privé
- Promouvoir un comportement coopératif chez les PME par le développement de coopérations stratégiques et d'alliances.

Les Pôles de compétitivité

Un pôle de compétitivité est une combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées engagés dans une synergie autour de projets communs au caractère innovant. Ce partenariat s'organise autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique qui lui est attaché, et doit rechercher de nombreux participants pour atteindre une compétitivité et une visibilité internationale.

En France, la politique des pôles de compétitivité a été initiée en 2004 pour mobiliser les facteurs clefs de la compétitivité, au premier rang desquels figure la capacité d'innovation, et pour développer la croissance et l'emploi sur les marchés porteurs. Les pôles de compétitivité se caractérisent par la coopération entre la recherche et la formation.

Les éléments clés de succès des pôles sont :

- Une stratégie commune de développement
- Des partenariats forts entre acteurs
- La concertation sur des technologies à haut potentiel de marché
- La visibilité Internationale

Enfin, pour devenir un pôle de compétitivité, l'Etat lance un appel à projet auquel les entreprises et les territoires doivent répondre en proposant leurs projets. Les projets retenus et les plus financés sont ceux qui ont une portée « mondiale » ou ceux qui ont une vocation à l'acquérir. Il existe une cartographie des 71 pôles de compétitivité français (figure 39).



Figure 39 - Carte des pôles de compétitivité en France (Competitivite.gouv.fr)

Les pôles de Compétitivité et acteurs

Dans cette partie, nous verrons quels sont les pôles de compétitivité situés dans l'agglomération de Tours, et qui en sont les acteurs (figure 40). Nous expliquerons quels sont leurs rôles, quels sont leurs compétences et ce qu'ils apportent à l'agglomération et à ses pôles de compétitivité. Nous avons remarqué que les pôles de compétitivité ne sont pas forcément localisés à Tours même, mais parfois aux alentours, dans la région Centre-Val de Loire comme le pôle de la Cosmetic Valley, qui est situé à Chartres, voir ailleurs sur le territoire national tel que le pôle Xylofutur, situé à Bordeaux.

Pôles de compétitivités + Clusters	Acteurs	Spécialités R&D
S2E2	Président : <u>Eric BEAUJEAN</u> 182 adhérents et 123 entreprises partenaires avec notamment : - Entreprises et recherche : CNRS, ENEDIS, ENGIE - Ecoles et universités : 3 écoles <u>Polytech</u> , université de Nantes et de Tours - Etablissements publics : BRGM, CERIB	- Réseaux électriques intelligents - Bâtiments intelligents - Systèmes électriques pour la mobilité - Matériaux et composants pour l'électronique
DREAM	Président : Marc BRUGIERE 101 adhérents, 85 projets labellisés et financés. Acteurs multiples : - Entreprises et recherche : EDF, VEOLIA, SUEZ EAU FRANCE, CNRS - Ecoles et universités : Université d'Orléans, Université de Tours, Ecole des Mines de Nantes - Etablissements publics : BRGM, INRA	- Diagnostic, surveillance et systèmes d'information des ressources en eaux et des milieux aquatiques - L'ingénierie de la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques - Les traitements alternatifs de l'eau et des sols
Elastopôle	Syndicat National du Caoutchouc et des Polymères, le laboratoire de Recherche et de Contrôle du Caoutchouc et des Plastiques (LRCCP) et l'Institut de Formation du Caoutchouc (LIFOCA).	- Mobilité du futur - Matériaux nouveaux et fonctionnalités nouvelles - Procédés Eco Efficient - Confort des êtres vivants
Cité MAME	Start-up et PME, Label French Tech Loire Valley	

Figure 40 - Tableau des Acteurs des pôles de compétitivité

Nous avons donc choisi d'analyser comment et pourquoi les pôles technologiques ont été créés. Suite à cette analyse, nous pourrons structurer la méthode qui nous semble la plus efficace pour le déploiement de ces pôles. Enfin, nous verrons quelle stratégie il est possible d'adopter pour contribuer à un nouveau pôle de compétitivité dans la ville, suite à l'analyse de toutes ces données. Ce pôle sera lié à l'art, à la culture et au tourisme. Nous expliquerons comment ce pôle pourra voir le jour, mais aussi quels acteurs joueront un rôle dans la création de ce pôle, quelles seront leurs compétences.

Les Pôles de Compétitivité situés dans l'agglomération de Tours

Nous nous sommes focalisés sur trois pôles de compétitivité importants. Nous avons choisi ces derniers, car ce sont les plus importants à Tours, comptant le plus de membres, de plus ils portent sur des secteurs innovants et de l'environnement qui sont plus étudiés dans ce rapport.

Nous les listons ci-dessous :

- *S2E2* : Le Smart Electricity Cluster est le pôle de compétitivité de la gestion des énergies électrique et thermique. Rayonnement sur le grand ouest de la France. Il se consacre notamment au projet de la pile à hydrogène.
- *DREAM* : Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux, travail dans les écotechnologies relatives à l'eau et ses milieux. Il se consacre au diagnostic, à la surveillance et au système d'information environnemental des ressources.
- *Elastopôle* : Ce pôle spécialisé dans le caoutchouc industriel et polymères. Technologies hautes performances. Partenariats avec des leaders mondiaux tels que Michelin et Hutchinson. Il se consacre à la recherche sur de nouveaux matériaux polymère et à l'optimisation de techniques industrielles liées au caoutchouc.

Le pôle S2E2⁵⁸

Le pôle Smart Electricity Cluster a été labellisé pôle de compétitivité en juillet 2005 par le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire. Le siège se situe à Tours, mais il y a des bureaux à Orléans et à La Roche-sur-Yon notamment. Le S2E2 est positionné dans les domaines des énergies renouvelables, des réseaux électriques et de l'efficacité énergétique.

Le pôle S2E2 est composé de quatre collèges :

- 1) Les représentants des établissements de recherche et des organismes de formation.
- 2) Les représentants des entreprises adhérentes et partenaires.
- 3) Les représentants des collectivités locales, établissements publics ou autre organisme participant annuellement au financement du fonctionnement de l'association du pôle et disposant d'une voix délibérative à l'Assemblée Générale.
- 4) Les représentants des structures d'appui, telles que les technopôles, les agences et organismes de développement économique, les pôles technologiques, et les groupements d'entreprises.

L'Assemblée générale est constituée de l'ensemble des membres adhérents de l'association répartis selon les quatre collèges explicité ci-dessus. Cette assemblée a notamment pour rôle d'élire les membres du Conseil d'Administration, mais aussi de délibérer sur les orientations budgétaires, sur l'activité de l'association et sur ses orientations stratégiques. Le président du conseil d'administration et de l'association est monsieur Éric BEAUJEAN, qui est aussi le Directeur Régional de ENEDIS Centre-Val de Loire. L'association compte sur des membres très différents et très variés. Ce pôle a pu se développer car les acteurs sont multiples et ont décidé d'agir ensemble dans un même domaine, avec un même objectif : être innovants et agir pour l'environnement.

⁵⁸ Site internet du pôle de compétitivité S2E2. Consulté en Avril 2019 : <http://www.s2e2.fr/fr/le-pole-de-competitivite-s2e2>

Ce pôle a pour but d'accompagner les entreprises dans la conception, et le développement et la mise sur le marché de produits et de services innovants. En effet, le pôle aide à financer les projets des entreprises qui obtiennent le label, par un processus de sélection que nous allons expliciter ci-après, leur permettant de leur donner une meilleure visibilité, mais les intègre aussi dans un réseau d'entreprises et de pôles, qui vont favoriser l'échange entre chacun. Il possède des adhérents, qui sont au nombre de 182 avec notamment le CNRS, et sont partenaires avec 123 entreprises comme ENEDIS ou ENGIE, des entreprises spécialisées dans les énergies. Ils sont en relation avec onze écoles, et notamment trois écoles du réseau Polytech. Ils sont aussi en partenariat avec cinq universités, comme celle de Tours ou encore de Nantes et six établissements publics comme le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ou le Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton (CERIB). Ce partenariat a pour but de former des étudiants à Tours, pour au final garder ces étudiants. Les étudiants ayant un contact avec ce pôle et travaillant avec celui-ci seront plus enclin à rester dans la ville, cela permet au pôle de gagner des adhérents, mais aussi d'assurer sa pérennité.

Pour continuer dans les chiffres, on peut noter que 140 produits ont été développés, et plus de 150 brevets déposés sous l'égide du pôle.

Plus globalement, 480 projets de R&D labellisés. A cela, on sait que 427 millions d'euros ont été investis en R&D publics et privés. Les sources de financement sont variées, on peut retenir quelques acteurs importants comme l'Agence Nationale de la Recherche, la région Pays de la Loire, la région Centre, ou encore le fonds unique interministériel.

Nous avons donc vu les acteurs qui portent et développent le pôle, et les chiffres traduisant l'activité de ce pôle. Nous pouvons ainsi revenir aux trois paradigmes que nous avons exposés précédemment, dans lequel la stratégie du pôle s'inscrit.

Pour commencer avec le paradigme technologique, on peut affirmer que le pôle s'inscrit correctement dans celui-ci. Les partenariats entre de nombreuses entreprises de pointes montre l'intérêt qu'il porte au rôle de la technologie. Les entreprises actant pour l'innovation et l'environnement sont des entreprises qui se projettent dans un futur proche, qui visent à

améliorer l'environnement, au travers des technologies, ainsi le rôle du pôle s'inscrit dans ce paradigme : il labellise et regroupe des entreprises qui articulent leur économie et leurs fonctionnements en faveur de l'environnement et de l'innovation tel que par exemple le projet 3DCAP qui consiste à miniaturiser des condensateurs sur puces électroniques. Ce projet permettra d'avoir des condensateurs dix à vingt fois plus performants que les condensateurs actuels. Dans un second temps, on peut aborder le paradigme organisationnel. Le pôle est basé à Tours, et pourtant il comprend des entreprises qui ne sont pas toujours proches géographiquement. Seulement, lors des Assemblées du pôle, les représentants des entreprises se regroupent, la communication se fait plus simplement grâce à ce pôle. Le second paradigme est donc respecté au travers de ce pôle.

Enfin, pour terminer avec le troisième paradigme, le paradigme territorial, nous pouvons dire que le pôle S2E2 encore une fois s'inscrit dans celui-ci. En effet, le pôle prend en compte les entreprises directement présentes sur son territoire, mais aussi les universités, au vu de son partenariat avec l'Université de Tours. De nombreuses institutions et entreprises situées dans la région sont spécialisées dans l'innovation et l'environnement, ainsi, le pôle a réussi à les intégrer dans sa dynamique, s'inscrivant donc dans le paradigme territorial.

La stratégie du pôle et les évolutions en cours ou à venir

Le pôle S2E2 possède un label, une entreprise peut donc être labellisée S2E2. Cette labellisation permet d'évaluer les forces et les faiblesses d'un projet grâce à une évaluation par le Conseil Scientifique du pôle. Ce pôle est constitué de 21 membres, nommés par le Conseil d'administration, il peut se compléter avec des experts reconnus nationalement dans les domaines technologiques du pôle. Son président est Mr Frédéric CHAPUIS. Le Conseil a pour missions de définir et valider les thématiques scientifiques, technologiques et industrielles prioritaires. Il a aussi pour mission d'analyser les projets et d'orienter les porteurs. Ce dernier se réunit tous les mois pour examiner les dossiers et accorder ou non ce label. Celui-ci est déterminant pour le projet, puisqu'il permet d'obtenir des financements publics, mais aussi un suivi et un accompagnement du pôle. Cette labellisation passe par

plusieurs critères. D'abord est observé l'aspect innovant du projet, ensuite on analyse la qualité du consortium, si son porteur est « solide », si ses membres sont complémentaires. Puis, on regarde la création de valeur, on voit si le projet pourra accéder facilement au marché, s'il est réaliste par rapport au marché visé. Enfin, le Conseil regarde les aspects stratégiques du projet, s'il est cohérent par rapport à la stratégie du pôle S2E2.

Le pôle S2E2 possède une feuille de route, afin de guider sa stratégie. Cette dernière identifie 5 domaines d'activités stratégiques que nous allons développer. Ces domaines se font au regard des atouts, des compétences et des marchés cibles du pôle. Les domaines d'applications directs sont : la production, le stockage et le réseau électrique, les énergies marines renouvelables, les bâtiments intelligents, la géothermie pour le bâtiment, et pour finir, l'électronique pour l'efficacité énergétique. Ceci se visualise à une échelle locale, lorsqu'on se base sur un des projets soutenus par le pôle. On peut par exemple aborder un projet soutenu par le pôle, qui est en cours de réalisation : le projet AIR4STOCK, qui est un système de stockage pour l'énergie, par air comprimé, intégré au bâti qui constitue une réponse innovante et pertinente aux nouveaux enjeux énergétiques et environnementaux. Toujours dans le domaine de l'énergie, de l'environnement, on peut parler du projet ELUMIERE. En effet, les collectivités territoriales allouent des budgets importants pour l'éclairage public, aussi bien sur le plan de la consommation énergétique, que sur celui de la maintenance des lampes. Ce projet développe un système intelligent communicant à base de diodes LED pour les applications d'éclairage architectural et urbain. L'un des partenaires de ce projet est l'école Polytech Orléans. Il y a eu 67 thèses, 820 publications scientifiques par exemple. Le pôle est réputé, et met en relation de nombreux acteurs qui contribuent à l'environnement et à l'innovation. Enfin, sur cette carte, nous pouvons constater la localisation des partenaires de ce pôle, dont le siège est à Tours.

Le pôle DREAM⁵⁹

Le pôle DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux) a été créé en 2010, et il a vocation à soutenir l'innovation dans le domaine des écotechnologies relatives à l'eau et ses milieux. Ce pôle est labellisé pôle de compétitivité et est présidé par monsieur Marc Bruguière, ce dernier a de « grandes ambitions » pour son association, telle que la maîtrise totale de la métrologie environnementale à l'ingénierie écologique jusqu'aux traitements alternatifs de l'eau et des sols. Ce pôle permet d'accompagner le développement et la croissance de ses entreprises adhérentes, grâce à part exemple la mise sur le marché de produits, services ou procédés issus de ces projets de recherches. Bien que ce pôle soit basé à Orléans, il est pertinent de l'étudier car il impacte aussi l'agglomération tourangelle. Son fonctionnement est analogue au pôle S2E2. En effet, l'organisation est la même, il y a un président, un bureau et un conseil d'administration. Ce dernier est composé de représentants de différents milieux. Le pôle DREAM fédère 90 membres actifs, avec notamment des acteurs économiques, de la recherche, de la formation et des acteurs publics. Parmi les membres, on retrouve EDF, Suez et Veolia, qui sont de grandes entreprises, également adhérentes du pôle S2E2. L'équipe du pôle dédiée à l'innovation propose un ensemble de prestations spécifiques de montage, d'accompagnement et de valorisation des projets. Les devis sont faits sur mesure, et sont ajustés aux accompagnements demandés. Pour adhérer à ce pôle, le demandeur doit remplir une fiche d'inscription dans laquelle il doit présenter son activité mais aussi expliciter les attentes envers les services proposés par le pôle DREAM. Il n'y a pas de processus de sélection comme pour le pôle S2E2.

De plus, le pôle DREAM organise tout au long de l'année des événements ciblés pour répondre au plus près aux attentes de ses adhérents, et mettant à disposition par exemple des groupes de travail thématiques, ainsi que des webinaires sur mesure. Pour booster les compétences des adhérents, le pôle propose aussi un service de mise en relation entre les formations initiales et continues, surtout dans la Région Centre-Val de Loire. Enfin, pour aider leurs adhérents à accéder de nouveaux marchés, ils leur donnent accès à l'outil européen

⁵⁹ Site internet du pôle DREAM. Consulté en Avril 2019 : <http://www.poledream.org/dream/>

dédié à l'innovation et à l'internationalisation des PME françaises, l'Entreprise Europe Network (EEN). Cela permet le renforcement des démarches d'innovation, la protection et le financement, mais aussi une aide à la recherche de partenaires en technologie et les opportunités d'affaires. Il y a dans ce pôle trois Domaines d'Activités Stratégiques : le diagnostic et la surveillance des ressources en eaux et des milieux aquatiques, l'ingénierie de la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques et les traitements alternatifs de l'eau et des sols. Un des projets de ce pôle est le projet AquaDB, qui veut décliner un portail en ligne pour aider à la gestion des ressources en eau, pour différents profils d'utilisation. Il veut regrouper de nombreuses base de données. Le pôle aide donc l'entreprise à réussir ce projet, qui est vraiment axé sur l'environnement et sa protection. Le domaine d'application directe est donc la protection de l'environnement, la gestion de la ressource en eau et sa durabilité, au travers de l'innovation. Ce pôle est aussi membre du cluster Eaux Milieux Sols, basé en Ile-de-France.

Elastopôle⁶⁰

Elastopôle est le pôle de compétitivité caoutchouc et polymères. Ce pôle veut maîtriser la chaîne de valeur des élastomères et polymères dans une perspective de développement durable et d'efficacité économique, ainsi que de contribuer au développement des entreprises et au maintien de l'emploi, en anticipant les évolutions et émergences de nouvelles technologies. Les principales activités du pôle sont : créer un réseau d'échange entre l'industrie, la recherche académique et privée et les acteurs de la formation tant initiale que continue. Accroître l'effort d'innovation, mais aussi susciter et accompagner l'émergence et le montage de projets. Il y a de nombreux acteurs, comme un réseau de PME comme par exemple AEDES SYSTEM, AIGLE INTERNATIONAL ou encore ALIAPUR, qui sont basés en Ile de France, et spécialisés dans le caoutchouc et les polymères. Le pôle compte aussi de nombreux chercheurs, qui viennent de plusieurs institutions, telles que l'Université de Tours ou des chercheurs du CNRS. C'est aussi un pôle européen de

⁶⁰ Site internet d'Elastopôle. Consulté en Avril2019 : <https://www.elastopole.com/>

référence, avec notamment l'implication de l'ETRMA (European Tire and Rubber Manufacturers' Association) dans la gouvernance du pôle. Cela permet une ouverture des entreprises, et donc de la région à l'internationale.

Sur le site internet du pôle on peut trouver une carte relatant sa concentration géographique (figure 41), qui est une source d'interactions entre les hommes et les structures, constituant un accélérateur d'innovation. Cette carte nous permet donc de voir où est implanté le pôle, et comment son réseau fonctionne dans plusieurs régions différentes.

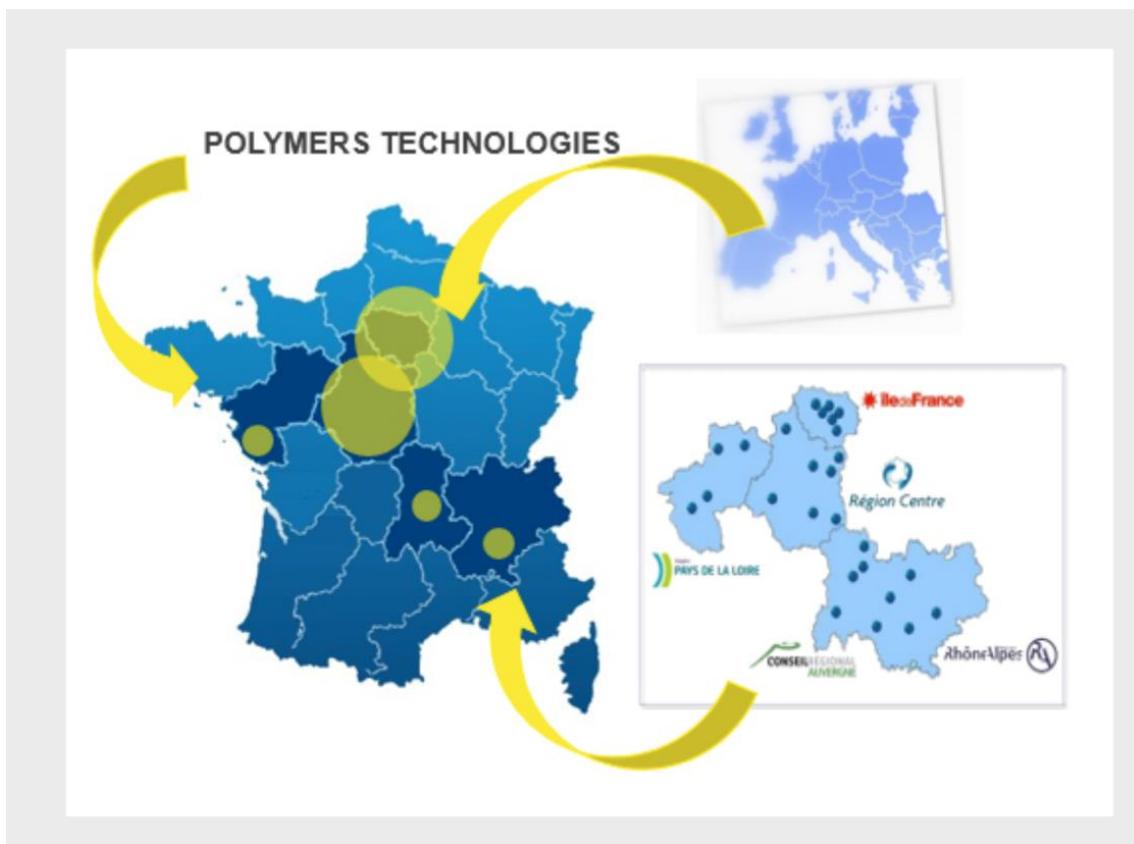


Figure 41 - Le territoire du pôle Elastopole (Site internet Elastopole)

Un niveau de polarisation contrasté

A Tours, et dans la région Centre-Val de Loire en général, sont implantées des industries de pointes, dans les énergies, l'environnement, les cosmétiques, et la mécanique. Cependant, la logique de pôle n'est pas suffisamment mise en avant dans la région. Les pôles précédemment présentés constituent une filière environnementale, un cluster environnemental porteur d'innovations tant pour la région que pour l'agglomération tourangelle. A ces pôles, on ajoute les entreprises innovantes à Tours. Ces dernières ne constituent pas des pôles, mais un levier de développement, contribuant à l'attractivité régionale. Des start-up et des PME, comme par exemple la start-up objetdomotique.com, labellisée French Tech Loire Valley est une de ces entreprises innovantes. Elle est spécialisée dans les objets domotiques. On peut également citer Castle Hey ti, une PME ayant créé un data center sous haute surveillance. Les données des entreprises sont sécurisées et sous haute surveillance. On peut encore noter la présence d'une start-up spécialisée dans les imprimantes 3D ainsi qu'une développant les bornes interactives, venant du groupe Minerva. Ces petites entreprises sont pour la plupart localisées au MAME de Tours, où elles peuvent coopérer et travailler ensemble.

Volet Tourisme : vers un cluster dédié

L'analyse sur les clusters et pôle de compétitivité incite à imaginer sur la métropole tourangelle le développement d'un Cluster Tourisme. Il concentrerait à l'échelle de la destination touristique tourangelle et plus largement du Val de Loire les entreprises et acteurs de différentes filières touristiques comme les hébergeurs, sites et musées, transporteurs, agences réceptives, acteurs culturels etc. Ensemble ils s'accorderaient sur une vision commune pour développer la compétitivité du tourisme du territoire. Ce type de cluster n'existe pas encore dans l'agglomération de Tours. Il faudrait donc l'organiser autour du tourisme sur le modèle des pôles de compétitivité existants afin de, permettre une optimisation de la mise en relation chacun des acteurs. Il existe de nombreux acteurs du

tourisme dans l'agglomération, seulement ces derniers ne sont en effet pas assez liés entre eux.

Acteurs touristiques

Grâce à sa position au cœur du Val de Loire, l'agglomération de Tours représente une destination touristique internationale considérable à travers son patrimoine qui fait son identité et qui se constitue des châteaux de la Loire, du fleuve qu'est la Loire et le paysage ligérien qui est au cœur du patrimoine mondial Unesco ainsi que sa gastronomie à travers les vins de Touraine et les spécialités locales. L'agglomération tourangelle regroupe un grand nombre d'acteurs qui entre en jeu pour son développement touristique.

Les principaux acteurs :

Région :

Conseil régional et Comité Régional du Tourisme : assurent pour le compte de la région les actions de promotions touristiques de la région en France et à l'étranger.

La Mission Val de Loire : créé en 2002, cette structure joue le rôle de gestionnaire du site Unesco, et a pour rôle l'accompagnement des collectivités pour la prise en compte des valeurs de l'inscription Unesco dans la planification et leurs projets.

Interloire : c'est une organisation interprofessionnelle chargée de représenter, de défendre et de promouvoir le vignoble de la vallée de la Loire et ses vins d'appellation. Elle regroupe les territoires du Nantais, de l'Anjou, de Saumur, de la Touraine et de la Sarthe, autour de 50 appellations et dénominations réparties sur 38 000 hectares.

Vins Vigne Rando (VVR) : À l'initiative d'un groupement de viticulteurs, VVR est un événement annuel qui propose des trajets avec des animations au cœur des vignes du Val de Loire.

Le Syndicat Mixte du pays des châteaux : Ce Syndicat mixte regroupe 90 communes situées autour du triangle Blois-Chambord-Cheverny-Chaumont, réparties dans la Communauté d'Agglomération de Blois, la Communauté de communes du Grand Chambord et la Communauté de communes Beauce Val de Loire. Il a pour mission la coordination des acteurs publics et privés en faveur d'un développement partagé.

Le Centre d'Etudes Supérieure de la Renaissance : Ce centre de recherche regroupe une cinquantaine de chercheurs universitaires et membres du CNRS. Le CESR a désormais un double statut : d'UFR (unité de formation et de recherche) de l'université François-Rabelais de Tours, et d'UMR (unité mixte de recherche 7 323) du Centre National de la Recherche Scientifique.

Le Département :

Le Conseil départemental, l'Agence de Développement Touristique (ADT) : chaque département possède une ADT. L'ADT de Touraine regroupe au sein de son conseil d'administration des représentants du Conseil départemental et des communes d'Indre-et-Loire ainsi que plusieurs partenaires publics et privés de l'économie touristique. Cette structure a pour mission de soutenir le développement de l'économie touristique durable, et de coordonner entre les différents acteurs publics ou privés pour bien mener leurs actions et leurs futurs projets.

Localement, on distingue plusieurs acteurs en charge du tourisme :

L'Office de Tourisme Métropolitain Tours Val de Loire : assume par délégation de service public de Tours Métropole des missions de base se rapportant à l'accueil, l'information et la

promotion du territoire, les quatre actionnaires de l'Office de Tourisme sont rassemblés dans la Société Publique Locale Tours Val de Loire Tourisme :

- Tours Métropole Val de Loire (actionnaire majoritaire)
- La Ville de Tours
- Le syndicat mixte interrégional de la Mission Val de Loire
- Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire (depuis 2013).

Les communautés de communes

A l'échelle du SMAT, les communautés de communes Touraine-Est Vallées et Touraine Vallée de l'Indre exercent également la compétence tourisme et s'attachent à ce titre à la promotion de leur territoire au sein du Val de Loire.

Dans le domaine du tourisme, d'autres acteurs du secteur privé entre autres interviennent : hébergeurs, transporteurs. Il pourrait être établi un recensement de tous les acteurs potentiellement intéressés à se regrouper dans le cadre d'un cluster tourisme.

Absence de Cluster Touristique en Val de Loire :

Si à l'échelle de la Métropole il n'y a pas de cluster touristique, au niveau régional, depuis 2015 la région Centre-Val de Loire, les départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire soutiennent la création d'un Cluster Tourisme, patrimoine et sites de visite du Val de Loire. Ce projet vise à créer une dynamique de collaboration autour de cinq thématiques⁶¹ :

- L'innovation : dans notamment quatre domaines particuliers : la médiation culturelle et de loisirs, la rénovation et la préservation patrimoniale, la commercialisation et la gestion des sites, l'accompagnement des entreprises.
- Le développement de l'usage des TIC afin de disposer d'outils innovants pour accompagner et faciliter la visite des sites.

⁶¹ *Création du cluster «Tourisme, Patrimoine et sites de visite».* Site internet Intelligence des Patrimoines. Consulté en Avril 2019 : <https://intelligencedespatrimoines.fr/creation-du-cluster-tourisme-patrimoine-et-sites-de-visite/>

- Les services et l'accessibilité : améliorer la gestion des flux touristiques, enrichir l'offre de services à l'attention des clientèles touristiques.
- L'assemblage de produits et la commercialisation : élaborer des produits de demain (création de packages, de circuits ou encore de billetterie mutualisée / développement des produits de niche à forte valeur ajoutée et de produits identitaires pour le Val de Loire...)
- L'emploi et la formation : stimuler l'innovation organisationnelle.

Innovation touristique en région Centre-Val de Loire :

L'innovation touristique est comme toute autre forme d'innovation reposé sur la nouveauté, elle peut consister en une adaptation continue et graduelle dans l'offre d'équipements et de services touristiques afin de répondre à l'évolution de la demande des clientèles dans un contexte mondial de concurrence croissante entre les destinations. Parmi les axes structurant d'une stratégie régionale de tourisme durable est l'innovation associée à la formation qui renforce la professionnalisation et améliore la compétitivité des acteurs publics et privés de tourisme.

La Région Centre-Val de Loire agit de trois façons complémentaires pour soutenir l'innovation auprès des porteurs de projets et faciliter sa diffusion sur le territoire :

- Par le Contrat d'Appui au Projet CAP' Innovation touristique, en investissement (aménagements et équipements) comme en fonctionnement (études et ingénierie)
- Par le soutien à la création, en 2014, d'un cluster « Tourisme, patrimoines et sites de visite », par la Région Centre-Val de Loire et les Départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, associant les sites de visite du Val de Loire (châteaux, monuments, parcs et jardins, zoo...)
- Le soutien aux projets de recherche menés par des laboratoires régionaux, associant des acteurs touristiques.

De 2012 à 2014, La Région a soutenu 18 projets d'innovation, dans les différentes filières touristiques prioritaires : 7 projets pour le patrimoine culturel ; 2 pour le tourisme de nature ; 3 pour les itinérances douces ; 3 pour l'art de vivre ; et 2 projets pour le « e-tourisme » et 1 pour une démarche collective.

Plusieurs Entreprises peuvent bénéficier du Dispositif CAP innovation touristique :

- Les exploitants privés et les Petites et Moyennes Entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés, possédant un établissement ou un site sur le territoire de la région Centre-Val de Loire
- Les collectivités territoriales et établissements publics
- Les associations loi 1901 œuvrant dans le domaine du tourisme.

Formations : Tourisme et Environnement dans l'agglomération de Tours

Formations en tourisme à l'Université de Tours

Formations courtes	<ul style="list-style-type: none"> - BTS : Métiers des Services à l'Environnement - BTS : Tourisme
Formations longues	<ul style="list-style-type: none"> - Master Tourisme (Tourisme du territoire, économie du tourisme, management des structures touristiques...) - Licence Professionnelle Hôtellerie et Tourisme - Polytech Tours (Génie d'Aménagement et Environnement)

Le lien entre les entreprises et l'Université se traduit par le partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie "la CCI " Touraine et l'Université François Rabelais, et celui de la Région Centre-Val de Loire avec le COPERF et pôle d'emploi.

Partenariat Université François Rabelais et la CCI :

Ainsi, une convention de partenariat les lie depuis 2005, permettant d'inscrire et de consolider sur le long terme les initiatives conjointes.

Il s'agit principalement de mettre en relation les entreprises et les étudiants et de développer l'esprit d'entreprendre de ces derniers. Parmi les actions communes, Crée Campus, le concours régional pédagogique de création d'entreprise. Chaque année, 60 à 80 étudiants issus de toutes les filières de l'université sont accompagnés pendant cinq mois par des professionnels dans un projet de création d'entreprise fictive. Ils sont guidés dans toutes les étapes de la création d'entreprise à travers différents modules de formation. La CCI Touraine intervient à la fois en tant que formateur et jury.

Chiffres clés

- 150 à 200 offres d'emploi locales générées par an pour les étudiants
- 350 à 400 étudiants sensibilisés ou accompagnés chaque année pour leur insertion professionnelle
- 150 étudiants sensibilisés ou accompagnés par an à l'entrepreneuriat

Partenariat Région Centre-Val de Loire, COPAREF et Pôle emploi :

En 2016, la Région a organisé en partenariat avec la Comité paritaire interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la formation « COPAREF » et Pôle emploi, un programme sous appellation « 23 Cordées du Territoire », qui consiste à organiser 23 rencontres dans les 23 bassins de vie du Centre-Val de Loire dans le but de mobiliser les acteurs de l'emploi, de l'économie et de la Formation. L'objectif de ce partenariat est de répondre aux besoins des entreprises en matière de formation et de compétences. Chaque cordée des 23 portera sur un problème récurrent du territoire, l'ensemble des 23 permettra de partager l'évolution socio-économique du territoire, de mettre en dialogue les besoins des entreprises avec les réponses apportées au titre des offres de formation initiale et continue.

Valorisation de la gastronomie à Tours :

Deux organismes sont au service de la gastronomie :

l'IEHCA :

(Institut européen d'histoire et des cultures de l'alimentation), créé en 2001 à l'initiative du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est une agence de développement scientifique au service d'une double ambition. Premièrement, il s'agit d'encourager la recherche et la formation universitaires relatives aux « cultures et patrimoines alimentaires » autrement dit à l'alimentation analysée et expliquée par les sciences humaines et sociales. Il s'agit ensuite d'aider l'université de Tours à se positionner comme un pôle d'excellence européen sur ce thème. L'IEHCA est considéré comme un acteur incontournable des food studies et anime un réseau de 400 chercheurs en collaborant avec le pôle alimentation de l'Université de François Rabelais de Tours.

Association Tours cité internationale de la Gastronomie en Val de Loire :

Crée en mars 2015, son rôle essentiel est de fédérer et valoriser la richesse gastronomique ligérienne. En 2016, l'association a lancé la Villa Rabelais au cœur de Tours un écrin de 3 000 m² au cœur de Tours et mis à disposition par la ville de Tours. En 2017, l'IEHCA et le Pôle alimentation de l'Université de Tours rejoignent l'Association.

La Villa Rabelais est le lieu d'exposition et d'évènements culturels et le centre de curiosité et de dégustation, cette structure a développé une programmation dédiée aux chercheurs de l'alimentation et au grand public, elle organise des conférences avec des experts de la santé en collaboration avec le CHU de Tours, ainsi des manifestations contribuant au rayonnement de la gastronomie tourangelle, et des journées d'études dans le cadre d'échange internationaux et interuniversitaires en partenariat avec l'Université de Tours et la ville de Tours. Enfin, l'Association a pour vocation de faire rayonner la gastronomie tourangelle au niveau national et international.

Valorisation Patrimoniale et Touristique en Val de Loire :

Le programme Intelligence des Patrimoines en Val de Loire⁶², est un programme Ambition Recherche Développement (ARD) qui propose une nouvelle compréhension des patrimoines culturels et naturels, piloté par M. BENOIST Pierre directeur du programme et six responsables scientifiques. Le programme est soutenu par la Région Centre-Val de Loire et porté par le Centre d'études supérieures de la Renaissance de Tours. Il fédère sur la thématique patrimoniale près de 33 laboratoires et 360 chercheurs, émanant des établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche de la Région Centre-Val de Loire : Université de Tours, Université d'Orléans, CNRS, INRA, IRSTEA, INSA, BRGM et ESCEM. Le programme a également engagé une collaboration avec Le Studium, agence régionale dédiée à la recherche et à l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau en Région Centre-Val de Loire.

En effet le programme déploie ses activités à travers une coordination d'activités scientifiques interdisciplinaires et intersectorielles structurées en :

- 5 Chantiers Interdisciplinaires Thématiques de recherche (CIT), représentant les lieux de la pratique interdisciplinaire sur des objets patrimoniaux bien définis.
- 3 nouveaux Chantiers thématiques et transversaux en cours de définition (Tourisme ; Ville durable et Smart Cities)
- 1 plateforme numérique de données hétérogènes sur les patrimoines culturels et naturels du Val de Loire.
- De nouveaux parcours pluridisciplinaires et professionnalisant de formation à et par la recherche de niveau Master et Doctorat
- La création d'un incubateur inédit pour le développement de startups innovantes sur le territoire régional : le Smart Tourisme Lab.

⁶² Site internet Intelligence des Patrimoines. Consulté en Avril 2019 : <https://intelligencedespatrimoines.fr>

Conclusion

D'après notre diagnostic, nous remarquons que Tours Métropole a plusieurs ambitions pour s'imposer comme l'une des grandes destinations nationales et internationale. Cela se traduit par le concours "Résolution" sur l'innovation dédié au tourisme qui permet à tout acteur innovant de financer le développement de leurs solutions. Tours Métropole a ainsi défini son schéma de développement touristique 2017-2022 afin d'accroître le développement touristique et économique du territoire. Ce schéma, qui est le deuxième schéma touristique mené par la Métropole, propose un diagnostic des atouts, des faiblesses du territoire avec une stratégie et un plan d'actions, pour faire du territoire une marque au rayonnement international.

Le déploiement d'un cluster tourisme tourangeau avec un fonctionnement calqué sur celui des pôles de compétitivité existants pourrait contribuer à insuffler une dynamique touristique encore plus attractive et rayonnante pour la métropole tourangelle.

Conclusion générale du diagnostic

A partir de cette phase de diagnostic abordé sous la forme de la gouvernance et des documents stratégiques, de l'analyse comparative avec d'autres métropoles ou encore de la typologie des clusters, que nous avons réalisés tout au long de cet atelier, nous pouvons relever différents résultats.

Concernant la gouvernance et les documents stratégiques, bien que les documents d'urbanisme étudiés, notamment le SRADETT et le SCoT convergent au niveau de plusieurs thématiques, il ressort néanmoins qu'il y a une absence d'articulation entre ces outils de planification. Cela se traduit par exemple par la fixation de la région des orientations territoriales qui sont en désaccord avec la réalité des territoires locaux. Ces objectifs, jugés trop ambitieux infèrent le manque de connaissance du territoire de la part des élus régionaux et impactent négativement le développement territorial de la métropole.

En vue de surmonter cet écueil et de présager un rayonnement important à l'échelle de la métropole tourangelle, l'analyse comparative avec d'autres métropoles de taille similaire et l'appréhension de leur fonctionnement territorial nous a permis de comprendre davantage les forces et faiblesses des différentes métropoles comparées et de tirer des enseignements. A cet égard, Tours métropole, riche d'un fort potentiel patrimonial et d'un véritable attrait touristique, bute néanmoins sur des difficultés de gestion partagée du territoire qu'elle pourra éventuellement surmonter en favorisant sa coopération avec les territoires avoisinants, et notamment avec son homologue ligérienne Orléans.

Sur le plan économique, la métropole tourangelle étant un bassin de concentration de plusieurs clusters et de pôles de compétences, elle doit préserver cet atout et les valoriser afin de s'épanouir économiquement.

Matrice AFOM - Leviers de développement de la métropole tourangelle

Intégrant les résultats de nos réflexions issus de la réalisation des différentes formes de diagnostics, une analyse AFOM (Atout Faiblesse Opportunité Menace) de la métropole tourangelle et d'un état de l'environnement, va servir de base pour construire des scénarios prospectifs contribuant au développement et le rayonnement de la métropole tourangelle.

Cette matrice AFOM nous permet, en travaillant conjointement avec un état de l'environnement, de construire des scénarios prospectifs pour le développement et le rayonnement de la Tours Métropole Val de Loire.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> > Géographique : Loire Valley à mi-chemin entre l'IdF et l'Arc Atlantique. Dynamiques démographiques et économiques importantes sur l'axe ligérien. > Santé : Le CHRU constitue une infrastructure rare et cruciale. Offre de santé très riche et un potentiel de recherche médicale important. > Flux : Nœud autoroutier important ; Nœud ferroviaire important, réseau de gares très performant au plan régional, ligne grande vitesse qui situe Tours à mi-chemin entre Bordeaux et Paris. > Grande offre de formations supérieures et professionnelles (université, CFA...). 	<ul style="list-style-type: none"> > N'est pas capitale régionale au profit d'Orléans : absence de sièges des administrations régionales déconcentrées (DREAL, rectorat...), présence d'une ville à la concurrence forte. > Métropole de petite taille : Peu de financements associés. Nécessité de monter en échelle territoriale. > Culture de l'intercommunalité récente. > Saupoudrage des investissements métropolitains dans des projets communaux qui limitent les investissements coopératifs à plus grande échelle, affaiblissent la métropole et compliquent le bouclage financier de grands projets de territoire. > Insuffisante exploitation du potentiel

<ul style="list-style-type: none"> > Véritable « mine d'or » de patrimoine et d'atouts touristiques. Qualité et douceur de vivre reconnues. > Reconnaissance de la qualité des paysages autour du label UNESCO. > DRH interarmées sur le site de la base aérienne. > Centre de maintenance ferroviaire à Saint-Pierre-des-Corps. 	<ul style="list-style-type: none"> touristique (absence d'une approche intégrée et coordonnée de la valorisation des atouts : paysages et aménités naturelles, patrimoine historique et architectural, vignobles et traditions gastronomiques...). > Manque de coopération en général à toutes les échelles, notamment avec Orléans.
<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Présence d'un aéroport « point à point » Low Cost, pour lequel les élus souhaitent une croissance à terme en tant qu'aéroport international. > Rayonnement international riche mais pas encore très développé, à exploiter notamment à travers la richesse historique de la ville. > Mettre en œuvre des leviers de développement avec une identité de territoire créatif pour augmenter l'attractivité et tendre vers une taille critique. > Localisation à mi-distance de l'aire d'influence de la région Ile-de-France et de l'Arc Atlantique. > Cité de la gastronomie 	<p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Conflits entre les acteurs territoriaux à différentes échelles > Compétition avec les autres territoires. Notamment avec Orléans, entraînant des contraintes de développement pour les deux villes. > Localisation à mi-distance de l'aire d'influence de la région Ile de France et de l'Arc Atlantique. > Faible présence de Centres de décisions, voire de sièges sociaux de grandes entreprises.

Élaboration de Scénarios prospectifs pour le développement et le rayonnement de Tours Métropole Val de Loire

Introduction et objectifs

Dans l'objectif de renforcer le rôle et l'aire d'influence de l'agglomération tourangelle à l'horizon 2050, le SMAT a identifié des domaines clés susceptibles de constituer des leviers potentiels de développement métropolitain. Ces derniers concernent le fonctionnement institutionnel des territoires impactés par la métropole tourangelle au travers du prisme de la gouvernance, les secteurs économiques émergents ou à consolider, notamment les activités liées au tourisme et à l'environnement (énergie, recyclage, eau...), ainsi que les offres de formation liées, existantes ou à développer.

Afin d'étudier ces dynamiques contribuant à l'essor de l'écosystème d'une métropole régionale, un diagnostic a été réalisé (voir 1^{ère} partie). Il comprend l'analyse de la gouvernance et des documents de planification, l'organisation des pôles de développement économique, ainsi qu'un benchmark comparatif des dynamiques de métropoles françaises et internationales, comparaison nourrie également par un échange collaboratif avec la Communauté Métropolitaine de Québec. Fort de l'état des lieux et des enjeux soulevés par le diagnostic, ainsi que des fiches thématiques sur des inspirations issues de la ville de

Québec, cette partie du rapport présente des scénarios concernant les leviers envisageables de développement métropolitain.

Comment ancrer le développement de la métropole tourangelle dans une dynamique attractive malgré les multiples contraintes extérieures ? Précisément, c'est pour répondre à cette question que les scénarios proposés ci-après constituent des trajectoires prospectives de développement tenant compte d'ici 2050 de l'état de l'environnement contextuel dans lequel le territoire pourrait s'inscrire et des acteurs qu'il devrait impliquer. Il s'agit alors d'évaluer la pertinence de ces orientations, et d'examiner si ces scénarios sont soutenables et cohérents par rapport à cet état de l'environnement contextuel et au regard des projets portés par le SMAT.

État de l'environnement et hypothèses possibles pour la métropole tourangelle

D'ici 2050, comment va évoluer le contexte territorial de l'aire d'influence de la métropole tourangelle ? Quelles sont les hypothèses que l'on peut formuler sur le contexte qui prévaudra d'ici 2050 ? Trois dimensions évolutives peuvent être avancées pour constituer la toile de fond de la dynamique (et des trajectoires potentielles) que pourrait emprunter la métropole dans son développement.

1) En matière d'organisation de la gouvernance

Dans la dynamique régionale actuelle, la réalisation du document de planification qu'est le SRADDET, découle d'une volonté nationale de faire collaborer les nombreuses institutions caractérisant le « mille-feuille » français de l'organisation territoriale de la République et d'unifier les objectifs de manière prescriptive et inclusive. Il est ainsi fort probable que les fusions d'EPCI et de communes initiées par les lois MAPTAM et NOTRe se

poursuivent de manière soutenue, jusqu'à l'absorption progressive d'une partie d'entre elles par les métropoles. Ces dernières pourraient ainsi au moins atteindre la superficie de leurs actuelles aires métropolitaines. Les métropoles deviendraient-elles dès lors une déclinaison territoriale de la région, au détriment des départements ?

Cependant, cette dynamique est en l'état loin d'être opérationnelle. Des dissonances d'objectifs entre la Région et les agglomérations, ainsi que des problèmes de fonctionnement des institutions aux différents échelons territoriaux, apparaissent. L'organisation des nouvelles régions ne fonctionne pas correctement partout : certaines se révèlent trop grandes (Nouvelle-Aquitaine par exemple), tandis que d'autres sont trop petites en termes de démographie et de moyens. C'est pourquoi on est en droit de se questionner sur la vitalité du découpage régional actuel. L'organisation territoriale constitue ainsi un premier facteur d'évolution contextuelle.

Dans un premier cas, on peut supposer que l'organisation territoriale ne changera pas, le découpage sera conservé, et la dynamique en cours de fusion suivra son cours.

On peut à l'inverse envisager un redécoupage qui redéfinira la distribution des fonctions entre les différentes échelles de l'armature territoriale.

Enfin, se pose l'éventualité de la disparition pure et simple d'une strate de l'organisation territoriale décentralisée de la République, à savoir les départements dont les missions diminuent avec le temps. Dans ce cas, on assisterait à une redistribution de leurs compétences entre la Région, les métropoles et les autres EPCI, qui gagneraient alors en importance. Leur coopération serait dès lors encore plus nécessaire pour le développement du territoire. Notons que ces deux dernières éventualités ont d'ores-et-déjà été évoquées dans les réunions d'élaboration du SRADDET. Les enjeux qui en découlent pourraient notamment être traités dans les contrats de réciprocité.

2) En matière de synergie des dynamiques territoriales

1. *Des règles du jeu à interroger*

L'étude des dynamiques économiques, de l'emploi et de la compétitivité soulève d'autres enjeux. La compétition interurbaine, très marquée parfois, peut conduire à des situations d'échec en faisant fuir des opportunités de développement faute d'entente locale, comme cela a été le cas dans le passé pour l'implantation d'une école d'architecture à Tours ou Orléans. De plus, le choix préférentiel de certains territoires pour implanter les activités au détriment d'autres, sans explication claire ni contrepartie éventuelle, conduit à un sentiment d'inégalité qui est susceptible de perdurer. Par la suite, la mise en œuvre de politiques métropolitaines et régionales visant à une répartition efficiente et plus équilibrée des centres d'activités structurantes (en termes d'emplois et d'attractivité) constitue une condition essentielle d'un développement territorial plus cohésif et fédérateur.

Ainsi *trois options* de développement économique et social semblent se présenter.

La première serait de polariser le développement autour de points clés, de certaines métropoles ou régions. En s'appuyant sur les arguments précédents, cette option constitue une sorte de nouveau « scénario de l'inacceptable »,⁶³ puisque cela ne ferait que renforcer le sentiment problématique d'inégalités territoriales.

Une seconde hypothèse serait la mise en œuvre de politiques économiques et sociales favorisant une redistribution plus équilibrée des activités et sites de développement, afin précisément de réduire le sentiment d'oubli ressenti au sein des territoires périphériques et de favoriser une reconnaissance territoriale partagée.

Selon une troisième hypothèse, on peut également supposer qu'une redéfinition profonde des politiques territoriales aura lieu, changeant ainsi significativement les jeux d'acteurs actuels. Cette évolution de l'organisation territoriale (et des politiques qui lui sont dédiées)

⁶³ Le "Scénario de l'inacceptable", éditorial de *Population & Avenir* (n° 644, septembre-octobre 1999) Une prospective démographique réalisée en 1970 et analysée 30 ans après par Gérard-François Dumont. Consulté en Avril 2019 : <http://www.population-demographie.org/revue06c.htm>

apparaît d'autant plus souhaitable que les révolutions technologiques en cours (numérique, transports du futur, énergies renouvelables, processus de production et de consommation écoresponsables...) et les contraintes budgétaires croissantes conduisent à un constant questionnement des enjeux économiques conduisant à la rationalisation des moyens au niveau des territoires et de leurs interrelations.

2. Des évolutions structurelles à intégrer

Enfin, la dernière dimension future de l'environnement dans lequel évoluera la métropole tourangelle d'ici 2050 est le changement climatique ainsi que tous les enjeux et bouleversements qu'il implique. Il vient en effet remettre en question de très nombreux domaines liés à l'organisation économique et sociale au sein des territoires, en particulier au niveau de la durabilité des ressources, de l'alimentation, de l'énergie, des réseaux (transport, eau, déchets...). Cette mutation impacte de plus en plus tous les modes de vie, de mobilité et de développement urbain, et les documents de planification s'efforcent de l'incorporer de manière croissante, conformément aux directives nationales et européennes.

Deux hypothèses tranchées se démarquent ici. La première consisterait à pérenniser un modèle de société axé sur un développement économique non durable en se tenant aux objectifs minimaux fixés. En plus d'être très peu vraisemblable connaissant l'urgence climatique affichée partout dans le monde, elle ne serait pas soutenable à long terme et entraînerait presque certainement une pénalisation des territoires « conservateurs ».

A l'opposé, on peut envisager un environnement dans lequel les acteurs font face au changement climatique en apportant une modification des modes de fonctionnement de la société et de l'économie, de manière à adopter une trajectoire de développement plus soutenable. Dans cette perspective, on assistera certainement à l'abandon (plus ou moins rapide) de certaines activités économiques trop polluantes, ou encore à une réduction des pratiques de mobilité non durables (véhicules individuels classiques, notamment). A contrario, des pôles d'avenir se constitueront probablement de manière plus soutenue autour des énergies renouvelables, des développements en circuits courts, des mobilités douces, de techniques de construction et de modes d'habitat plus raisonnés, etc.

D'ici 2050, il se peut également que la situation se situe à un intermédiaire entre ces deux hypothèses. Dans tous les cas, le pur statu quo apparaît peu vraisemblable et le besoin de nouvelles orientations pour le développement territorial sera sans aucun doute incontournable.⁶⁴

Cet état de l'environnement futur soulève ainsi de nombreuses questions structurantes pour la métropole tourangelle et ses territoires d'influence. Quelle doit-être l'échelle du territoire métropolitain ? Doit-il concentrer l'essentiel des atouts du territoire ou bien constituer une ossature autour de laquelle s'organise la construction du territoire dans son ensemble ? La rivalité interurbaine avec Orléans et d'autres villes peut-elle devenir moins concurrentielle et céder la place à une approche plus coopérative ? Faudrait-il se spécialiser autour de ses forces et atouts territoriaux actuels ou bien les compléter en se diversifiant ?

Dans ce contexte, et face à ces enjeux, la métropole tourangelle (et ses territoires d'influence) se retrouve confrontée à des choix décisifs dont les conditions de faisabilité et d'efficacité dépendent très largement de sa situation actuelle en termes d'atouts et de faiblesses, mais également future (à moyen et long terme) en termes d'opportunités et de menaces (avérées ou potentielles). Ces Atouts, Faiblesses, Opportunités et menaces sont présentés dans la conclusion du diagnostic, et, combiné avec cet état de l'environnement, vont nous permettre de construire des scénarios prospectifs pour le développement de TMVL.

⁶⁴ Sur ces différents aspects, voir :

Carrière J.-P., Hamdouch A., Iatu C. (Eds.), Développement durable des territoires, Coll. Géographie, Anthropos-Economica, Paris, 2016

Forest J., Hamdouch A. (Eds.), Quand l'innovation fait la ville durable, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 2015.

Explicitation de la base de construction des différents scénarios

Dans le cadre d'une volonté politique de développement métropolitain, qui s'appuierait sur toutes les EPCI de la Touraine, et en nous appuyant sur l'état de l'environnement précédemment abordé, nous allons déployer les différentes hypothèses pour le développement de la métropole tourangelle. Nous avons donc défini des paramètres les plus clivants possibles pour définir différentes trajectoires bien distinctes.

Ainsi, deux questions se posent :

- Fait-on la métropolisation de manière autonome, ou doit-on coopérer avec d'autres territoires ? Si oui, à quelles échelles ?
- Le développement de la métropole doit-il se fonder sur la diversification de ses activités ou sur une spécialisation ?

En croisant ces deux dimensions, nous obtenons un tableau à double entrées permettant d'identifier 4 scénarios très différenciés, qui seront ensuite étudiés en détail :

	SPÉCIALISATION	DIVERSIFICATION
AUTONOMIE	SCÉNARIO 1 : "FOCUS" Ce scénario consiste à considérer le développement de Tours dans une perspective de spécialisation autonome. Ce scénario est moyennement risqué du fait de son échelle restreinte. Mais cette dernière peut s'avérer un frein à l'exploitation d'un potentiel de développement plus important.	SCÉNARIO 2 : "DISPERSION DES RESSOURCES" Ce scénario vise à imaginer une diversification de l'économie tourangelle en utilisant ses propres atouts. Ce scénario apparaît relativement ou très risqué, et donc vraisemblablement peu soutenable à long terme.

<p>COOPÉRATION INTER- TERRITORIALE</p>	<p>SCÉNARIO 3 : "DILEMMES" Ce scénario sera développé sous la forme de deux variantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement de tous les territoires dans les mêmes domaines - la spécialisation de chaque territoire dans les domaines qui leurs sont propres. <p>Ce scénario a donc deux conséquences possibles respectives : l'une soutenable, qui exploite les synergies des territoires ; l'autre très incertaine en termes de conséquences potentielles, qui entraîne une concurrence larvée entre les territoires.</p>	<p>SCÉNARIO 4 : "RÉUSSIR ENSEMBLE À LA BONNE ÉCHELLE" Ce scénario ambitionne une certaine redéfinition stratégique et institutionnelle pour la diversification de l'économie de la métropole tourangelle en coopération avec d'autres territoires (à différentes échelles). Ce scénario, plus complexe à mettre en œuvre, constitue une perspective plus dynamique et probablement plus soutenable dans le contexte de la Région CVdL.</p>
--	---	---

Scénarios prospectifs

Scénario 1 : « FOCUS »

La métropole tourangelle choisit de se développer de manière relativement « autonome » en se spécialisant sur des secteurs spécifiques (existants ou à développer)

Les scénarios proposés s'inscrivent dans une volonté d'imaginer le développement métropolitain de Tours sans omettre son environnement régional. L'un des axes d'analyse est celui de la centralité de la métropole. Ainsi, en se développant à l'échelle de Tours, la métropole a plusieurs possibilités : se spécialiser ou se diversifier. L'une des hypothèses de son développement est donc de concevoir la spécialisation de ces activités au sein même de son territoire. Les points forts, et donc à développer, de cette métropole sont :

- L'infrastructure hospitalo-universitaire
- L'importance de son université à l'échelle de la région
- La performance des mobilités qui y sont déployées
- Les industries de pointe
- Le patrimoine historique et naturel

Le développement du CHRU est à relier au maintien, voire au développement de l'aéroport et de l'université. En effet, le CHRU est dépendant de l'aéroport pour le transport de greffons, et des étudiants en médecine pour son dynamisme et le recrutement des personnels soignants. De plus, il est le seul CHRU de la région, c'est donc un pôle d'attractivité sur lequel la métropole peut assurément s'appuyer.

En ce qui concerne l'aéroport, nous devons envisager les projets qui lui seront associés en 2021, au départ de l'école de chasse. L'aéroport de Tours, dans une perspective de croissance et de développement, pourrait devenir une porte d'entrée et un levier du

développement économique la métropole tourangelle, et lui permettre ainsi de jouer un rôle complémentaire de l'Île-de-France pour l'accueil de touristes étrangers dans une perspective de saturation des aéroports parisiens à moyen terme. L'intra et l'inter- connectivité régionale, ainsi que le tourisme et les voyages d'affaires, seraient ainsi favorisés. Dans cette optique, l'aéroport de Tours pourrait s'inscrire au sein même du développement et de la spécialisation du développement économique de la métropole. Ce sujet a été traité par les étudiants de l'école polytechnique de l'université de Tours dans le cadre d'un Atelier de septembre à décembre 2018 (Annexe 2.1).

Si nous continuons d'examiner la métropole tourangelle au travers du prisme de la qualité et densité des infrastructures de transport et des systèmes de mobilité qu'elle propose, il est certain que les nœuds d'interconnexion constitués par les réseaux autoroutier et ferroviaire de la métropole sont un atout pour le développement économique. En particulier, le réseau autoroutier a permis le développement des espaces à proximité des échangeurs (Tours et Parçay-Meslay au Nord ; Saint-Avertin, Chambray-les-Tours et Sornigny au Sud), et peut encore servir pour l'aménagement d'espaces préférentiels de développement pour implanter des start-up spécialisées ou des industries de pointe.

Le développement de ce type d'entreprises constitue un atout considérable, que la métropole a déjà su soutenir depuis ces dernières années. En effet, il existe plusieurs industries de pointe dans les domaines de l'électronique, des énergies, de l'environnement, des cosmétiques, de la mécanique et de la céramique. D'autres start-ups et PME - dont certaines qui ont reçu la labellisation *French Tech Loire Valley* - se sont regroupées au MAME de Tours pour coopérer et travailler ensemble. La métropole tourangelle soutient ainsi les jeunes entrepreneurs et les investisseurs et compte sur eux pour l'innovation, et la création et la spécialisation de son activité dans ces domaines.

Après le CHRU, le deuxième grand enjeu de Tours à l'échelle de la région est son université. Celle-ci est la plus importante de la région. L'objectif de la métropole étant de doubler les effectifs des étudiants à horizon 2050, il s'agit donc d'instaurer une véritable dynamique et stratégie résidentielle dans la ville de Tours et ses communes périphériques,

qui seront d'année en année plus reliées par les transports en commun (en particulier, grâce au développement déjà planifié du réseau du tram). Ainsi, tous les secteurs d'activités pourront, potentiellement, s'ouvrir à la recherche et à la formation au cœur même de la métropole.

Tours possède, en complément de tous les points forts précédemment évoqués, un fort potentiel touristique grâce à son patrimoine historique et naturel. La Loire, les rives du Cher, le château, les musées, etc, représentent des capacités très peu exploitées par la métropole mais qui pourrait être un axe de spécialisation intéressant.

C'est donc à travers le développement de l'aéroport, des mobilités, de l'université et des industries de pointe que la métropole tourangelle peut envisager une spécialisation en se basant sur ses propres atouts. Cependant, le scénario "FOCUS" est relativement risqué de par l'insuffisance de son échelle de développement. Sa capacité d'adaptation est fragilisée en cas de logique de restructuration de filières liées au contexte économique européen ou mondial.

Scénario 2 : « DISPERSION DES RESSOURCES À UNE ÉCHELLE INADAPTÉE »**La métropole tourangelle se diversifie en se basant sur ses propres forces**

Afin d'assurer son développement, la métropole tourangelle peut aussi s'appuyer sur ses propres atouts pour diversifier son activité. Ainsi, nous avons relevé les pôles sur lesquels la métropole tourangelle ne s'est pas encore suffisamment appuyée. En effet, chaque métropole choisit des pôles sur lesquels déployer ses efforts, ses financements et ses infrastructures. Ces pôles ont déjà été présentés dans le scénario précédent ; il s'agit maintenant d'en identifier d'autres.

En premier lieu, le territoire tourangeau possède de puissants atouts en termes de patrimoine historique et naturel. En effet, Tours a reçu l'appellation Cité de la Gastronomie (avec Dijon, Paris et Lyon) ; cet atout représente donc un réel potentiel de développement, à l'image de Dijon par exemple où un projet de valorisation et de promotion de la vigne et du vin a été conçu à travers un équipement métropolitain structurant, la Cité de la Gastronomie. Tours possède aussi des sources d'attractivité touristique comme la Loire et ses paysages, le Château de Tours, le Musée des Beaux-Arts, le Centre de Création Contemporaine et les diverses œuvres d'art et infrastructures artistiques au sein de la ville, qui ont occasionné des investissements importants pour la ville. Ce patrimoine existant est cependant insuffisamment valorisé.

Dans un second temps, la seconde ligne de tramway (figure 42) peut être vue comme un tremplin pour le développement "vert" de la ville. La mobilité verte est en effet au cœur des discussions contemporaines et contribue à la reconnaissance des territoires qui la développent. Cette mobilité plus douce devrait s'avérer un atout de premier plan, grâce à cette seconde ligne de tramway et à la prolongation de la première à horizon 2024, mais également à la mise en œuvre du plan vélo, d'ores et déjà visible avec de nombreuses pistes cyclables, ou encore du fait de la piétonisation des artères du centre-ville comme la rue Nationale. Au regard du critère de la mobilité verte, la métropole tourangelle est en avance par rapport à bien des villes, comme Québec qui nous a servi d'appui pour construire nos

idées de projets, mais elle pourrait renforcer encore cet axe du développement métropolitain qui deviendra crucial au cours des trente prochaines années.

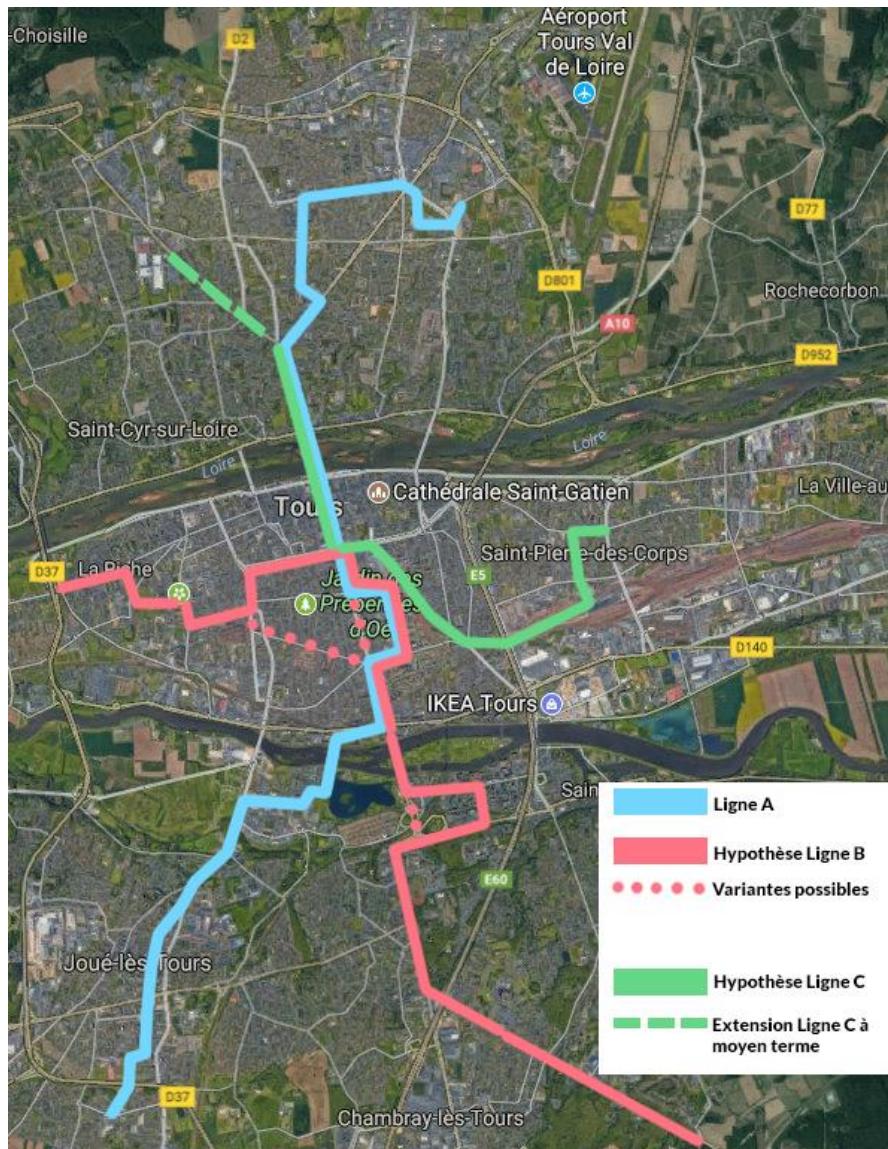


Figure 42 - Deuxième ligne de tram à Tours (InfoTours)

Dans un troisième temps, nous abordons un point essentiel au développement économique d'une métropole : son aéroport. L'aéroport de Tours verra le départ de son école de chasse en 2021, ce qui entraînera une diminution de ses effectifs et qui questionne vraiment sur son avenir. L'une des possibilités de développement de cet aéroport est donc sa diversification en termes d'activités et de nouvelles centralités à Tours Nord. Ainsi, l'aéroport pourrait

devenir une plate-forme multimodale qui améliorerait la connexion à l'intérieur de la ville, une zone de croissance grâce à l'implantation de nouveaux entrepreneurs attirés par la connectivité du territoire. Ces projets de diversification de la zone libérée de l'aéroport seraient à construire mais pourraient permettre à la ville de Tours de développer son tourisme, sa connectivité et de faire venir des activités en son sein. Ce sujet a été traité par les étudiants de l'école polytechnique de l'université de Tours dans le cadre d'un Atelier (Annexe 2.2).

De plus, en ce qui concerne l'aéroport, de nouveaux bâtiments seront libérés, permettant ainsi à de nouveaux secteurs d'activité de se développer avec de nouveaux partenariats autour des formations en lien avec les métiers de l'aéronautique. Une des perspectives, que la métropole envisage déjà, est donc de créer un cluster de formations en ressources humaines dans les locaux libérés par l'école de chasse. Cela développerait de nouveaux domaines d'activités qui pourraient croître avec des formations universitaires appropriées.

Cependant, sans être irréaliste ou inatteignable à moyen-long terme, ce scénario de diversification « autonome » de la métropole tourangelle apparaît à la fois relativement risqué (en termes de dispersion excessive des ressources et investissements, et donc sans vraiment de garantie d'atteinte d'une taille critique suffisante dans les différents secteurs envisageables) et limité dans sa portée (en termes de réalisation de synergies avec d'autres territoires, et donc d'un « manque à gagner » par rapport à un développement potentiel plus dynamique).

Il s'agit ainsi maintenant d'imaginer l'évolution de la métropole tourangelle autrement que dans un avenir essentiellement autonome ou autocentré, et d'essayer de penser un tel développement en l'associant avec celui d'autres territoires (à diverses échelles). C'est à cette question que les scénarios 3 et 4 tentent de répondre.

Scénario 3 : « DILEMMES »

La métropole tourangelle coopère tout en se spécialisant

L'élaboration de ce scénario nous a amené à le scinder en deux variantes. Au préalable, il est important de souligner qu'il s'intègre dans les dynamiques de coopérations territoriales que nous avons identifiées dans les hypothèses de la première partie. A la différence du scénario 4 "RÉUSSIR À LA BONNE ÉCHELLE" (voir infra), celui-ci repose sur un développement des secteurs d'activités déjà dynamiques de la métropole tourangelle. C'est ici qu'une différence se dessine au sein du scénario.

En effet, on peut en envisager deux variantes qui seraient les suivantes :

- Tous les territoires coopèrent dans des domaines communs mais gardent des spécialisations distinctes.
 - L'ensemble des territoires se spécialisent dans les mêmes domaines.
- 1) Tous les territoires coopèrent dans des domaines communs mais gardent des spécialisations distinctes

Cette première variante est soutenable pour la métropole car elle correspond à l'exploitation des synergies entre territoires (par exemple dans les secteurs du tourisme, des formations supérieures et techniques, de la recherche...). Néanmoins, cette dynamique risque de laisser de côté des secteurs à fort potentiel de développement (comme ceux liés à l'environnement ou aux technologies numériques), et qui, de ce fait, pourraient rester « en jachère » faute de taille critique. Cette variante du scénario nécessite donc des choix clairs et concertés de la part des territoires concernés.

- 2) L'ensemble des territoires se spécialisent dans les mêmes domaines

Cette seconde variante est beaucoup plus discutable, voire dangereuse. En effet, la spécialisation sur les mêmes domaines aurait pour conséquence d'alimenter ou de renforcer la concurrence entre territoires (voisins ou plus distants). Cela constitue une option

particulièrement difficile à gérer pour la majorité des territoires qui n'ont et n'auront pas les ressources pour lutter les uns contre les autres. Mais elle est également très risquée y compris pour la métropole tourangelle car elle pourrait tout simplement miner la coopération à moyen-long terme avec les autres territoires. Cette variante du scénario est donc à considérer avec une grande circonspection, au risque de l'instauration d'une concurrence destructrice débouchant sur une logique "perdant-perdant".

C'est donc ici la première variante qui apparaît raisonnable. Cependant, comme indiqué ci-dessus, cette variante limitant la spécialisation de la métropole à ses créneaux d'excellence actuels, elle pourrait entraîner une limitation du développement des secteurs émergents. A contrario, la coopération au sein des filières d'excellence en s'alliant avec d'autres territoires de la région pourrait faciliter voire accélérer leur développement en créant des dynamiques interterritoriales d'envergure suffisante (en termes de ressources et de compétences). Dans la logique de ce scénario, en prenant l'exemple d'Orléans et de Tours, la première pourrait développer son pôle d'excellence en matière de logistique tout en s'alliant avec Tours et le pôle de compétitivité S2E2 (spécialisé dans la gestion et la maîtrise de la consommation d'énergie dans les bâtiments, les réseaux intelligents ou *smart grids*) afin d'exploiter leurs synergies et de favoriser leur développement conjoint autour de leurs bases de compétences complémentaires.

Ces deux variantes du Scénario 3 débouchent donc sur des perspectives contrastées, mais toutes les deux relativement « au milieu du gué » car n'allant pas au bout d'une logique cohérente soit de développement spécialisé autonome (Scénario 1, mais dont a également souligné les limites et incertitudes), soit de développement interterritorial à la fois plus intégré, ouvert en termes de perspectives d'exploitation approfondie de synergies et de possibilités de diversification, et probablement plus soutenable à long terme. C'est cette perspective qui est à présent examinée dans le cadre du Scénario 4.

Scénario 4 : « RÉUSSIR ENSEMBLE À LA BONNE ÉCHELLE »

La métropole tourangelle coopère sur le plan territorial pour consolider son potentiel et se diversifier

L'état de l'environnement futur ainsi que les hypothèses envisageables pour la métropole tourangelle en termes institutionnel, réglementaire et stratégique militent en faveur d'une coopération affirmée entre les différents acteurs d'un territoire élargi (métropoles, pôles de centralité, autres espaces). Celle-ci pourrait s'avérer non seulement utile pour exploiter les complémentarités entre les différents territoires, mais également incontournable en raison d'une volonté initiée au niveau régional voire national dans le cadre d'une nouvelle organisation et stratégie territoriale portée par un « quatrième acte de la décentralisation ».

De ces observations et hypothèses découle ainsi un dernier scénario combinant la coopération sur une échelle de métropolisation large ("Pôle métropolitain" sur le modèle de Nantes-Saint-Nazaire ou du « Sillon Lorrain ») et la diversification d'activités dans des stratégies de développement économique coordonnées et exploitant au maximum les complémentarités et synergies entre les différents territoires.

Ce scénario s'appuie donc sur les filières de développement économique présentes sur l'ensemble des territoires afin, en coopérant, de favoriser le développement de chaque territoire de la nouvelle échelle de métropolisation. Plus précisément, nous avons identifié quelques secteurs aptes à se développer dans le cadre d'une diversification des activités de la métropole tourangelle en coopération avec à la fois les territoires périurbains et ruraux proches de TMVL et avec les territoires éloignés tels que la métropole d'Orléans, la Communauté d'Agglomération de Blois, les autres territoires de l'axe ligérien, voire avec la Communauté Urbaine d'Angers et son aire urbaine.

Le tourisme, la culture, le patrimoine naturel et historique constituent un premier axe naturel de ce développement métropolitain élargi. En effet, le patrimoine de la région Centre-Val de Loire présente des atouts singuliers, en particulier :

- Le classement du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO
- La Loire, ses aménités, ses paysages et la culture qu'elle véhicule
- Les autres cours d'eau importants de la région et les aménités qu'ils offrent
- Les châteaux et les autres éléments du patrimoine historique (bâtiments remarquables, style architectural...)
- Les musées, les espaces de loisirs et les événements culturels
- Les vignobles et la tradition gastronomique.

C'est pourquoi, en imaginant une coopération forte entre les territoires accueillant les différents éléments décrits ci-dessus et la mise en place de stratégies de développement communes, TMVL pourrait diversifier et surtout accentuer son activité touristique et se placer en tant que porte d'entrée du Val de Loire. Cela aurait plusieurs effets positifs potentiels. Tout d'abord, une amélioration de l'image de la métropole au niveau international mais aussi national tout en renforçant la nouvelle marque « Tours Loire Valley ». Cela devrait également favoriser une augmentation du trafic de passagers aussi bien sur les routes que par les voies ferrées (principalement à l'échelle nationale et régionale), mais aussi par voie aérienne (croissance du flux de passagers entrant par l'aéroport Tours Val-de-Loire, attraction de passagers entrants par les plateformes aéroportuaires de Paris, Nantes, Bordeaux...). L'arrivée de touristes en plus grand nombre devrait également entraîner une croissance des activités commerciales liées à ce secteur et avoir des effets économiques induits sur l'ensemble des secteurs liés au tourisme (hôtellerie-restauration, commerces...). Ce sujet a été traité par les étudiants de l'Ecole polytechnique de l'Université de Tours dans le cadre d'un Atelier (Annexe 1).

Ensuite, nous avons identifié les filières environnementales comme constituant un potentiel de développement métropolitain, mais surtout un enjeu essentiel dans le futur. De fait, dans l'optique d'une nouvelle coopération à une échelle territoriale plus large, il est envisageable de travailler de concert avec les pôles d'excellence ruraux labellisés par l'État proches du territoire de TMVL et au-delà. Parmi les pôles proches, trois sont liés à l'environnement mais aussi au tourisme, ce qui permettrait de soutenir la première dynamique expliquée dans ce scénario :

- « Tourisme durable au Pays Loire Nature Touraine »
- « La forêt domaniale de Bercé, source d'une nouvelle dynamique touristique au sein du Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir »
- « Excellence et TIC au Pays du Chinonais, Pays du Chinonais » (par le Syndicat Mixte du Pays).

Ces pôles sont localisables et identifiés sur le site de la DATAR⁶⁵. Un quatrième pôle proche de la métropole tourangelle se place dans le secteur de la valorisation économique, "Poursuivre la coopération public-privé pour la création d'emplois et d'activités par l'innovation et la solidarité dans un contexte de crise" et se situe dans la Communauté de communes de Loches. Ce dernier pourrait aussi s'avérer utile pour la dernière partie de ce scénario.

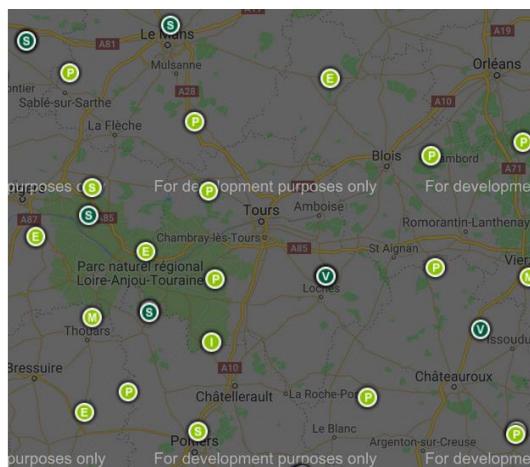


Figure 43 - Localisation des pôles d'excellence ruraux aux alentours de TMVL (DATAR)

⁶⁵ Site du Gouvernement sur les pôles d'excellence ruraux. Consulté en Avril 2019 : <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/labellises/carte-des-projets>

De manière plus générale, il est important de souligner le nombre élevé de pôles d'excellence ruraux à une distance faible de TMVL, comme l'indique la carte précédente (figure 43).

Par ailleurs, dans l'optique d'une coopération entre les deux métropoles de la région, le regroupement des universités et des infrastructures de recherche pourrait être favorisé. L'offre de formations est déjà riche à Tours, mais pourrait l'être davantage encore avec la création d'un pôle universitaire et de recherche à échelle régionale. La présence du CHRU à Tours est également cruciale pour l'attractivité résidentielle liée aux formations. Un regroupement de ces secteurs pourrait ainsi amplifier le développement des deux métropoles en facilitant les échanges et mobilités des étudiants et enseignants-chercheurs tout en limitant une concurrence stérile entre TMVL et Orléans Métropole qui nuit au développement conjoint des deux universités (et des autres institutions de formation supérieure dans la région, notamment l'INSA Val-de-Loire).

Dans le cadre de ce scénario, le développement des clusters autour des deux métropoles pourrait être davantage coordonné. En effet, par essence, les clusters reposant sur le principe de coopération, on pourrait imaginer un développement de chacun des domaines couverts par les clusters au sein de la région (innovation, environnement, énergie, mobilités...). Le développement de ces clusters pourrait également contribuer à l'attractivité résidentielle de TMVL car ils représentent de grands bassins d'emplois potentiels, mais aussi permettre d'accueillir de nouveaux acteurs ou investisseurs. Le développement des clusters va de pair avec le renforcement des créations d'entreprises grâce à des incubateurs par exemple. Il en existe déjà quelques-uns sur le territoire de TMVL, mais dans le cadre d'une diversification de l'activité en coopération avec les territoires alentour, ce potentiel pourrait être renforcé. Encourager l'entrepreneuriat est une autre clé du succès pour le développement et la visibilité internationale de la métropole.

Enfin, ce "Scénario de réussite coopérative à la bonne échelle" semble bien corrélé avec les hypothèses énoncées dans la première partie de ce rapport. Il s'avère à priori

réalisable et soutenable pour la métropole tout en contribuant à une dynamique de développement économique renforcée.

Conclusion

Ce rapport a été construit dans le but de justifier des possibilités de développement de la métropole tourangelle. Il est vraisemblable qu'à plus ou moins long terme celle-ci va subir des changements institutionnels, réglementaires et stratégiques importants. Les questions de la coopération territoriale et du développement économique sont donc au cœur des hypothèses que nous avons formulées afin d'élaborer les quatre scénarios. La grille d'analyse construite à partir de cet état de l'environnement visait à étudier le développement métropolitain en suivant le double curseur de l'autonomie versus coopération et celui de la stratégie de développement économique spécialisée versus diversifiée. Elle nous a amené à imaginer des scénarios variés en termes d'opportunités, de risques et de potentiel de soutenabilité. Ainsi, cette étude nous permet de conclure que les scénarios les plus soutenables ainsi que ceux les plus en corrélation avec les hypothèses énoncées dans l'introduction sont ceux du "Focus" de Tours autour de ses atouts tout en restant relativement autonome, et surtout celui de la diversification des activités de la métropole et de son changement d'échelle de coopération territoriale, "Réussir ensemble à la bonne échelle".

Annexes

Annexe 1 : "L'émergence d'un développement économique métropolitain basé sur le tourisme et la culture au service du rayonnement international du territoire."

Synthèse du travail mené par les étudiants de DAE4 (Option Urbanisme et Ingénierie Territoriale, ITI) de Polytech Tours durant l'année universitaire 2017/2018 : "L'émergence d'un développement économique métropolitain basé sur le tourisme et la culture au service du rayonnement international du territoire." Trouvable sur : <http://www.scot-agglotours.fr/80-ressources-documentaires.htm>

Le tourisme est une activité vaste. Par conséquent, la prise en compte de sa complexité a nécessité un état de l'art.

L'étude débute avec un benchmarking autour de l'ensemble des caractéristiques du tourisme, aussi bien au niveau des innovations en termes d'infrastructures touristiques qu'à celui des acteurs qui font le tourisme. Leurs différences ont montré qu'un développement touristique est compliqué, qui plus est lorsqu'on le veut international. Des attributs complémentaires au tourisme sont pris en compte : des labellisations aux idéologies politiques, en passant par les historiques culturels.

Les villes ont bien compris la démocratisation du tourisme, et les territoires se livrent alors une véritable compétition. Les villes, souhaitant être durablement croissantes, doivent se développer.

La plupart des villes s'appuient sur la culture et s'en servent comme levier de développement économique. Le développement culturel est maintenant une priorité pour de nombreuses métropoles internationales, ayant bien compris l'opportunité qui réside dans l'utilisation des ressources locales pour attirer des touristes, des investisseurs et des habitants ; autrement dit pour générer un développement économique.

Des villes comme Bilbao avec son musée Guggenheim, ou encore Nantes avec le projet de l'Île de Nantes sont des exemples concrets et efficaces de métropoles qui ont su se développer. Les exemples sont nombreux, leurs applications diverses, il faut s'en inspirer et adapter au territoire.

Afin d'approfondir les connaissances en matière de développement touristique, de nombreuses villes ont été étudiées. Elles sont choisies tantôt pour leurs ressources semblables à celles de Tours (Bordeaux, Dijon...), tantôt pour leur évolution en terme de développement touristique (Bilbao...), ou encore pour leurs caractéristiques techniques aptes à concorder avec une ville comme Tours. Le recensement de l'ensemble des données dans un tableau récapitulatif a permis de réaliser une analyse croisée, qui rassemble différentes caractéristiques comme pilier du tourisme. Ces piliers constituent le support de la suite de l'étude, et ont permis la production d'une typologie, qui est une méthodologie du développement touristique à travers trois axes : « l'exploitation et mise en valeur de l'identité territoriale », le « développement d'un grand projet » et le « lancement d'événements récurrents ».

Fort de nos nouvelles connaissances acquises aussi bien dans le tourisme que dans la manière de le développer, l'étude du territoire a pu commencer. C'est en croisant des données statistiques, des diagnostics, des documents divers et des entretiens d'acteurs touristiques intervenant sur le territoire, qu'une étude du développement touristique du Val-de-Loire a vu le jour. L'ensemble des ressources présentes sur le territoire du commanditaire sont donc répertoriées. Elles sont bien au-delà de nos attentes et laissent alors penser qu'**un développement international du tourisme pourrait être envisageable**. Enfin, les atouts et faiblesses du territoire ont permis de prioriser des axes de développement pour atteindre cet objectif.

Ainsi, c'est en assemblant typologie et diagnostic que des propositions d'accompagnement vers un tourisme de renommée mondiale ont pu être avancées. Ces propositions sont l'assemblage des recherches et analyses de l'étude. En mettant en perspective les ressources, d'après les piliers du tourisme et en les adaptant aux typologies développées, ces axes sont

l'aboutissement d'un semestre de recherche et de réflexion autour du développement touristique.

Il ressort de ce travail, l'incontestable présence de ressources uniques sur le territoire du Val-De-Loire aussi bien qualitatives que quantitatives. Cependant, cette présence est insuffisante et elle doit être ordonnée à travers des stratégies et la mise en place de moyens associés. Ces stratégies, dans un premier temps politiques, puis organisationnelles, dépendent également de l'apport financier consacré.

Le développement économique métropolitain basé sur le tourisme et la culture au service du rayonnement international du territoire est amorcé; il reste à présent à assembler les ressources et allier les acteurs autour de ce projet. Est-il possible de mettre en place une ou des stratégies basées sur les axes de développement évoqués ?

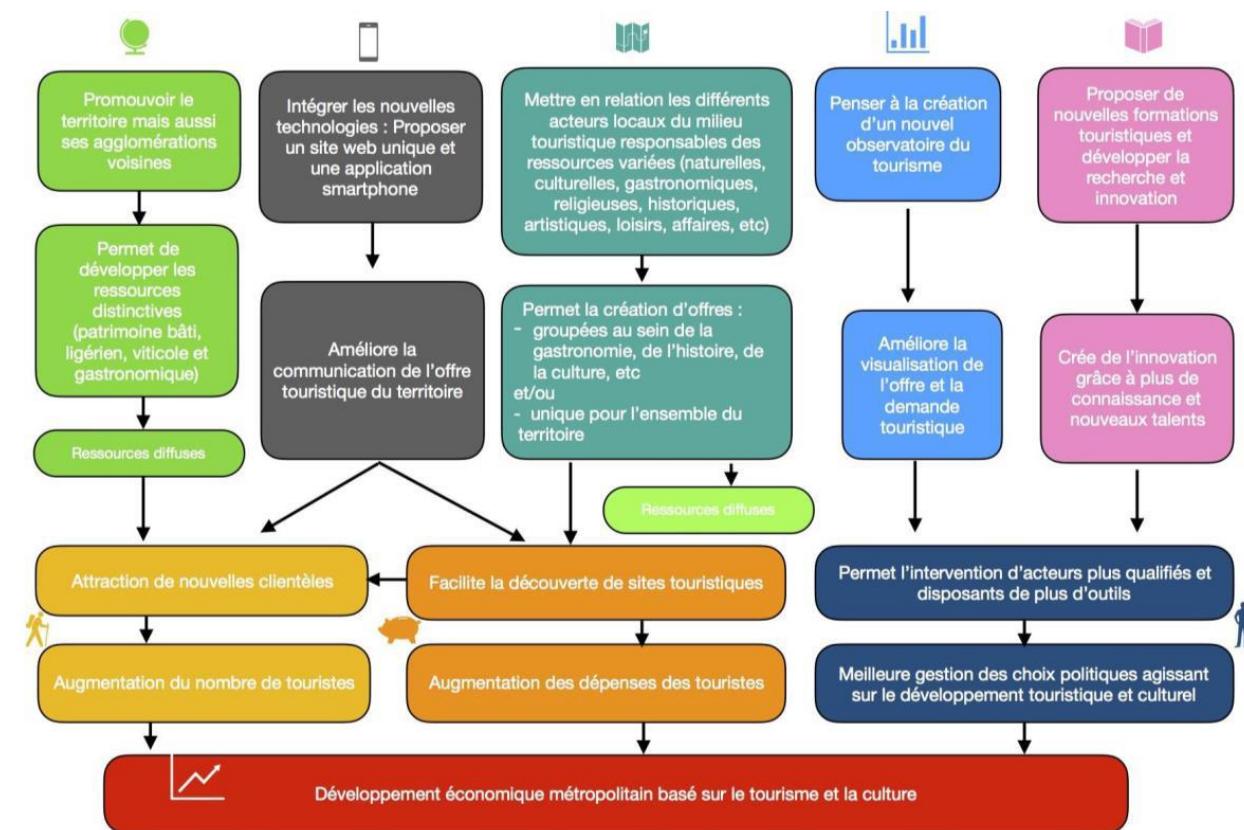


Figure 44 - Axes proposés pour permettre un développement touristique dans le cadre du lancement d'un grand projet

Annexe 2 : “Scénarios de développement et de diversification de l'aéroport de Tours”

Posters réalisés par les étudiants master international de l'option Urbanisme et Ingénierie Territoriale Internationale (Polytech Tours) et présentés le 18 Décembre 2018 au Conseil de développement de Tours Métropole Val de Loire.

Annexe 2.1 : “Fu'Tours 2040 - Scénario de développement de l'aéroport de Tours”

Les deux premiers posters exposent les facteurs liés au développement de l'aéroport de Tours, les phases associées jusqu'à l'horizon 2040 et un plan d'aménagement d'infrastructures aéroportuaires.

Annexe 2.2 : “Access 2040 - Scénario de diversification de l'aéroport de Tours”

Le dernier poster expose les leviers de diversification permettant de créer une mixité sociale et fonctionnelle dans les activités de l'aéroport de Tours, ainsi que les avantages d'une telle ville connectée.

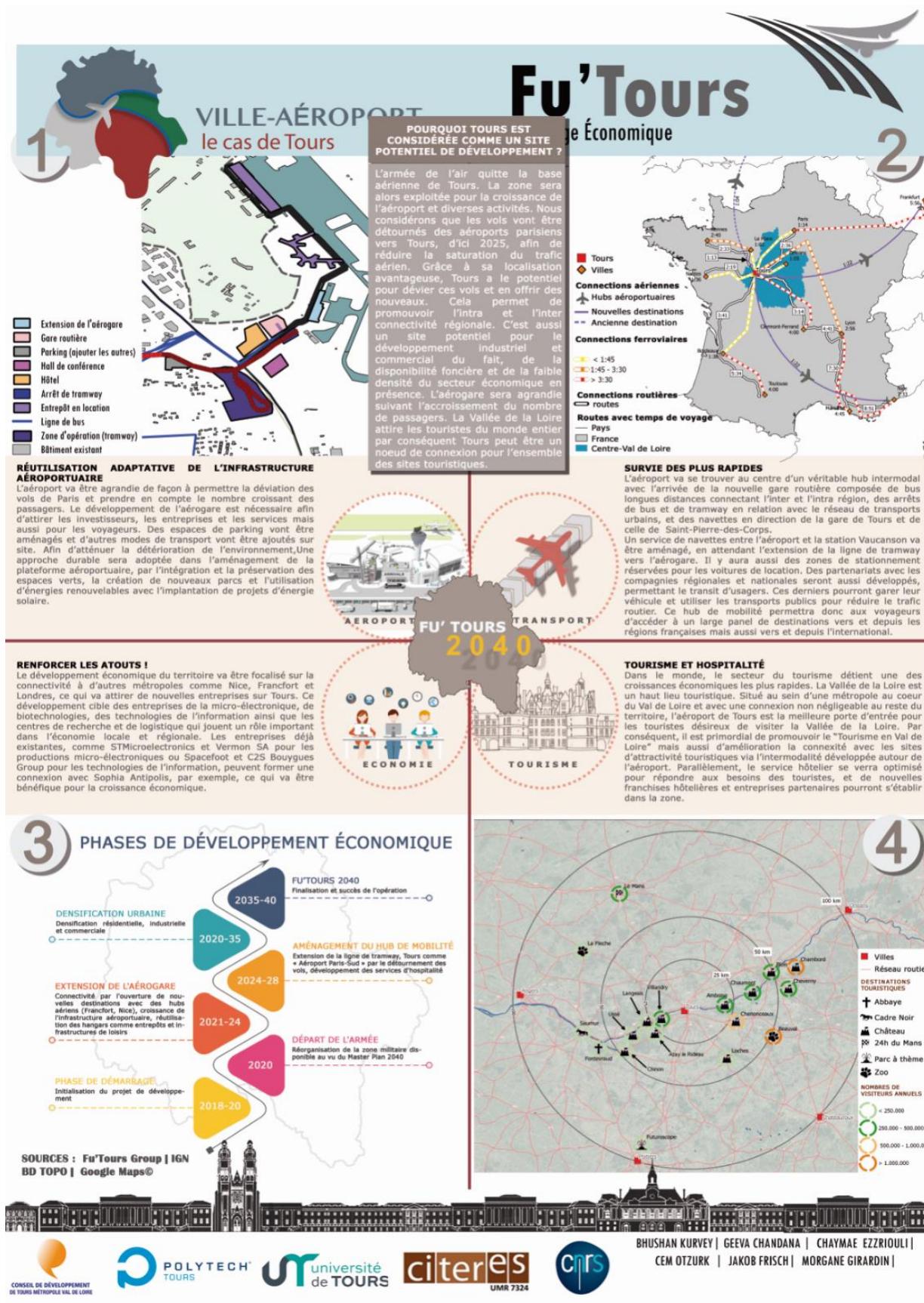


Figure 45 - Fu'Tours 2040 - Scénario de développement de l'aéroport de Tours 1/2 (DAE Polytech Tours)

Élaboration de Scénarios prospectifs pour le développement et le rayonnement de Tours Métropole Val de Loire

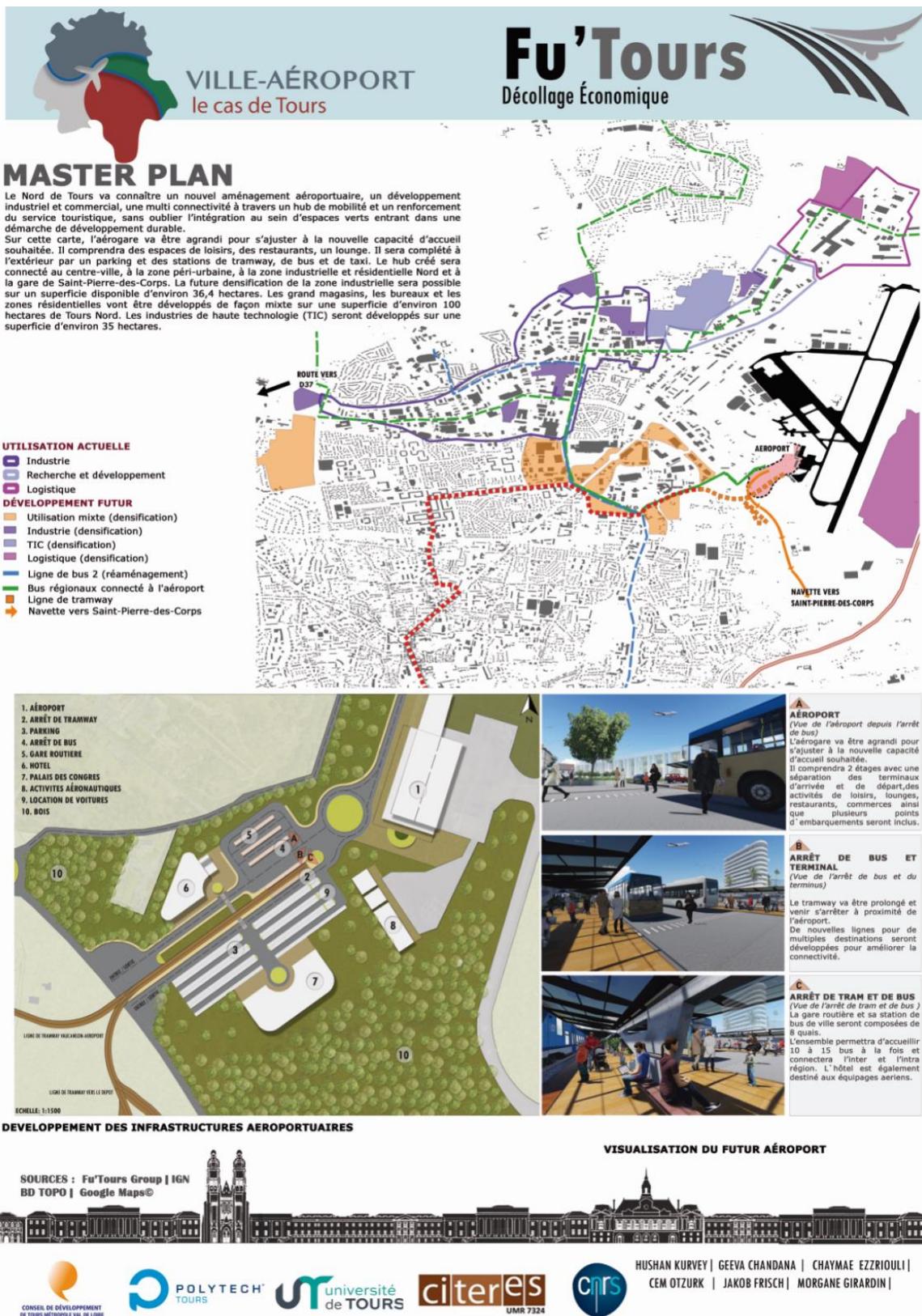


Figure 46 - Fu'Tours 2040 - Scénario de développement de l'aéroport de Tours 2/2 (DAE Polytech Tours)

ACCESS 2040
Airport Connected City with an Entertaining & Sustainable Strategy



VILLE-AÉROPORT
le cas de Tours

LA PLATEFORME MULTIMODALE

- Propose une nouvelle gare routière afin d'apporter un service complémentaire (en terme de transport) à celui existant et de multiplier les destinations depuis la métropole.
- Est un lieu esthétique identifiable par les touristes avec le potentiel de devenir une véritable porte d'entrée sur le Val de Loire via le Nord de Tours .
- Permet des alternatives à la voiture grâce au prolongement de la ligne de tramway jusqu'à l'aéroport et l'installation d'un chemin piétonnier.
- Initie par la création création d'un office de tourisme à proximité de l'aéroport une véritable dynamique de communication pour l'ensemble du secteur.
- Contribue à diversifier la mobilité pour les habitants et les touristes.

LES AXES DE MOBILITÉ

- Repense l'ensemble du dispositif de déplacement des habitants afin de **reconnecter les différents quartiers** d'habitation de Tours Nord.
- Créent de nouveaux couloirs de mobilité autour desquels s'articulent de plus petits axes.
- Promeut des moyens de mobilité alternatifs à la voiture individuelle en offrant aux habitants de multiples choix de moyens de transport.
- Apportern une **complémentarité** avec la "Loire à vélo".

LES ESPACES CULTURELS ET DE LOISIRS

- Complètent les activités proposées en centre-ville.
- Rend le quartier de l'aéroport attractif par la création de lieux de pratiques sportives ou d'artistes tels que des théâtres et des terrains de sport pour rendre l'espace actif de jour comme de nuit.
- Proposant des expositions ouvertes et temporaires dans la rue, accessibles à tous, renforçant la place de l'histoire et de l'art.
- Mettent en place un **musée militaire dans les hangarrettes** avec l'opportunité d'explorer la base militaire afin de faire revivre l'histoire de la zone.

3
Créer un espace multi-activités afin d'instaurer de nouvelles dynamiques dans le quartier.

AMÉLIORER LA CONNECTIVITÉ

ACCESS 2040

CROISSANCE DURABLE

LES OFFRES DE DIVERTISSEMENT

L'ECO-PARC

Proposition de parcours de mobilité douce

Proposition de Plateforme multimodale à l'extérieur

Proposition de Plateforme multimodale à l'intérieur

Proposition d'un corridor de mobilité

Proposition de Bâtiment multifonctionnel

Proposition d'infrastructure pour l'Eco-Park

Proposition de sculpture iconique

Proposition de la mixité au sein de la ville aéroport et porte sur trois idées:

- Le développement des espaces de loisir
- La diversification des activités économiques du quartier et de l'aéroport
- La préservation des espaces naturels

Penser la durabilité dans le quartier sous tous ses aspects : écologique, économique, culturel et social. Intégrer l'ensemble des acteurs concernés dans le développement urbain de Tours Nord.

LA CEINTURE Verte AUTOUR DE L'AÉROPORT

- Constitue un espace récréatif : sentiers piédestres et cyclables.
- Réduit la pollution sonore et peut améliorer la qualité de l'air.
- Utilise des essences de la flore endémique captant un maximum de carbone tout en se conformant à la réglementation et aux exigences existantes (taille de croissance limitée).

LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

- Crée des réserves écologiques et reconnecte les espaces verts le long du corridor pour les renforcer.
- Constitue une zone tampon entre les terres agricoles et les zones urbanisées.
- Limite l'étalement urbain au profit d'un urbanisme plus dense.

LE BÂTIMENT ICONIQUE

- Constitue un point de repère conférant une identité au quartier.
- Rassemble et attire de nouveaux habitants dans le quartier par la construction d'un nouveau bâtiment multifonctionnel.
- Instaure des ateliers participatifs afin que les habitants choisissent l'architecture et les fonctions du bâtiment qui répondent à leurs besoins.
- Intègre la population dans le processus de conception pour renforcer le sentiment d'appartenance.
- Deux localisations sont suggérées sur la carte (zones de renforcement du dialogue dans le PLU).

SÉRAPHINE DELOFFRE | NYNKE L. HACK | EMILIA KOPEC
DIANA LÓPEZ | ALVIN MANUEL | PARTH PATEL
JOHANA SANABRIA

Figure 47 - Access 2040 - Scénario de diversification de l'aéroport de Tours (DAE Polytech Tours)

Conclusion générale

Ce rapport, que ce soit à travers son diagnostic ou la création de ces scénarios, nous aura appris à imaginer l'aménagement du territoire avec une approche globale dans un cadre de métropolisation. Nous avons donc étudié et imaginé de nouvelles logiques territoriales dans une perspective de développement et de rayonnement de la métropole régionale de Tours.

La rédaction du diagnostic nous a permis de comprendre le fonctionnement et les enjeux liés au développement d'une métropole régionale. En effet, cette structure récente offre à la ville de Tours de nouvelles opportunités de développement et de rayonnement. Cependant, la mise en place de cette structure métropolitaine représente une nouvelle strate de gouvernance, dans un système de territoires et d'acteurs déjà complexe, avec des désaccords notables, notamment entre Tours Métropole Val de Loire et la région. De plus, grâce à l'analyse de la gouvernance territoriale, nous avons pu souligner un manque de coopération au sein de la métropole, ainsi qu'entre Tours et Orléans, qui pourraient collaborer pour la mise en place d'un pôle métropolitain, en unissant leurs forces. Ensuite, la réalisation du benchmark sur différentes métropoles d'une taille similaire à Tours Métropole Val de Loire, nous a permis de mettre en avant l'importance des pôles d'excellence et de compétitivité, qui sont un véritable levier du développement métropolitain. Avec ses nombreux châteaux, ainsi que son patrimoine bâti et culturel, la métropole tourangelle possède de nombreux atouts liés au tourisme, qui pourraient être plus valorisés, notamment grâce à ces pôles de compétitivité. De plus, les différents clusters présents dans le secteur métropolitain, permettent une mise en valeur des entreprises liées aux nouvelles technologies et à l'environnement. Ces secteurs d'avenir offrent en effet des nombreuses opportunités à Tours Métropole Val de Loire de se démarquer parmi les autres métropoles régionales, au même titre que les incubateurs et accélérateurs d'entreprises.

La construction de ce diagnostic, combiné avec un état de l'environnement, nous a permis de proposer des scénarios pour le développement de la métropole tourangelle. Ainsi, la solution la plus viable retenue se baserait sur la diversification des secteurs de développement, qui sont nombreux. La métropole tourangelle doit en effet d'appuyer sur les atouts qu'elle possède, en essayant de collaborer et d'unir ses forces avec les territoires alentour, en particulier avec Orléans, dans le but de constituer un pôle métropolitain, centré autour de la Loire, véritable symbole patrimonial et écologique de la région Centre-Val de Loire. Cependant, la constitution de ce pôle ne doit pas délaisser les autres territoires défavorisés de la région, au risque de renforcer le déséquilibre territorial.

Acteurs rencontrés

Carrière Jean Paul, Professeur émérite en Aménagement de l'espace et urbanisme, Chercheur à l'UMR CNRS 7324 CITERES équipe DATE, président de la section prospective du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Centre-Val de Loire

Charnassé Franck, DGA Aménagement de Tours Métropole Val-de-Loire, ancien Architecte des Batiments de France

Coulon Thibault, adjoint au maire de Tours et Vice-Président de Tours Métropole Val de Loire

Gatard Christian, président du Syndicat Mixte de l'Agglomération de Tours, Vice-Président de Tours Métropole Val-de-Loire

Huot Raymond et Vasseur Thomas, respectivement directeur de l'aéroport international Jean-Lesage de Québec et spécialiste des flux à l'aéroport de Québec

Lalba Francis, membre de la Direction Régionale de l'Environnement et du Logement de la Région Centre-Val de Loire

Prud'homme Chantal et Thibault Marianne, responsables de la trame verte et bleue, du paysage et de la connectivité écologique à la Communauté Métropolitaine de Québec (CMQ)

Scholles Franck, responsable des projets urbains de Hanovre

Viel Carl, directeur général de Québec International

Bibliographie

Audiar. « Le territoire d'intervention ». Consulté le 19 avril 2019.
<https://www.audiar.org/agence/territoires-intervention>.

Bourgogne Bâtiment Durable. « Lancement du cluster GA2B (Gestion Active du Bâtiment) ». Consulté le 19 avril 2019. <http://www.bourgogne-batiment-durable.fr/actualites/actualites-publiques/actualite-publique/article/lancement-du-cluster-ga2b-gestion-active-du-batiment.html>.

Carrière J.-P., et Hamdouch A. *Développement durable des territoires*. Anthropos-Economica. Coll. Géographie. Paris, 2016.

CESER de France. « Site internet ». Consulté le 19 avril 2019. <http://www.cesdefrance.fr/>.

CESER Région Centre. « Site internet », 17 avril 2019.
<https://ceser.regioncentre.fr/cms/home.html>.

Chef d'entreprise.com. « Pôle de compétitivité - Définition du glossaire ». Consulté le 19 avril 2019. <https://www.chefdentreprise.com/Definitions-Glossaire/Pole-de-competitivite-245246.htm>.

Cité internationale de la gastronomie et du vin, Dijon. « Site internet ». Consulté le 19 avril 2019. <http://citedelagastronomie-dijon.fr/>.

Collectivités locales.gouv. « Le portail de l'Etat au service des collectivités ». Consulté le 19 avril 2019. <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>.

Commissariat général à l'égalité des territoires CGET. « Pôles d'excellence rurale ». Consulté le 19 avril 2019. <https://www.cget.gouv.fr/ruralites/poles-d-excellence-rurale>.

Dijon Métropole. « Site internet ». Consulté le 19 avril 2019. <http://www.metropole-dijon.fr>.

DREAL Centre-Val de loire. « Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) », 13 novembre 2017.
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-d-amenagement-de-developpement-a2770.html>.

Dumont, Gérard-François. « Le “scénario de l'inacceptable” ». Population & Avenir n°604, 1999. <http://www.population-demographie.org/revue06c.htm>.

Bibliographie

- Echo des Communes. « Site internet ». Consulté le 19 avril 2019.
<http://www.echodescommunes.fr/>.
- Elastopôle. « Site internet ». Consulté le 19 avril 2019. <https://www.elastopole.com/>.
- Forest J., et Hamdouch A. (Eds.). *Quand l'innovation fait la ville durable*. Lausanne: Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 2015.
- . *Lancement de la grande concertation « la Région 360° » (Sraddet) en Centre-Val de Loire*, 2017. <https://www.youtube.com/watch?v=P13chDnpeWQ>.
- GA2B. « Le réseau des acteurs du bâtiment intelligent en Bourgogne Franche-Comté ». GA2B. Consulté le 19 avril 2019. <http://www.ga2b.fr/>.
- Intelligence des Patrimoines.fr. « Création du cluster Tourisme, Patrimoine et sites de visite ». Consulté le 19 avril 2019. <https://intelligencedespatrimoines.fr/creation-du-cluster-tourisme-patrimoine-et-sites-de-visite/>.
- La Nouvelle République. « Avec la métropole, quel avenir pour nos communes ? » lanouvellerepublique.fr, 22 décembre 2016.
<https://www.lanouvellerepublique.fr/tours/avec-la-metropole-quel-avenir-pour-nos-communes>.
- . « Région-Métropole : “ Ça patine un peu ” ». lanouvellerepublique.fr, 20 septembre 2018. <https://www.lanouvellerepublique.fr/tours/region-metropole-ca-patine-un-peu>.
- . « Tours Métropole : quelle place pour les autres territoires ? » lanouvellerepublique.fr, 6 janvier 2017. <https://www.lanouvellerepublique.fr/indre-et-loire/tours-metropolequelle-place-pour-les-autres-territoires>.
- Le Grand Rouen. « Grands projets de développement ». Consulté le 19 avril 2019.
http://www.grandrouen.fr/fr/fr_pd.asp.
- Le pôle de compétitivité S2E2. « Site internet ». Consulté le 19 avril 2019.
<http://www.s2e2.fr/fr/le-pole-de-competitivite-s2e2>.
- Legifrance. LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, 2015-991 § (2015).
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030985460&categorieLien=id>.
- MagCentre.fr. « Le CESER de la région Centre-Val de Loire n'a plus d'existence légale ». MagCentre, 25 mars 2019. <http://www.magcentre.fr/174697-exclusif-le-ceser-de-la-region-centre-val-de-loire-na-plus-dexistence-legale/>.
- Nuclear Valley.com. « Missions ». Nuclear Valley (blog). Consulté le 19 avril 2019.
<https://www.nuclearvalley.com/accompagnement-des-entreprises/missions-du-pnb/>.
- Pays de Rennes. « Site internet ». Consulté le 19 avril 2019. <http://www.paysderennes.fr/>.

- . *Dynamiques territoriales et mutations économiques: transition, intermédiation, innovation*. Questions contemporaines. Paris: L'Harmattan, 2018.
- Plan urbanisme construction architecture PUCA. « Site internet », 18 avril 2019. <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr>.
- PLUi-HD Grand DijonPLUi. « Site internet ». PLUi-HD Grand Dijon. Consulté le 19 avril 2019. <http://www.plui.metropole-dijon.fr/>.
- Pôles d'excellence Rurale. « Carte des projets ». Consulté le 19 avril 2019. <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/labellises/carte-des-projets>.
- Porter, Michael E. « Clusters and the New Economics of Competition ». *Harvard Business Review*, 1 novembre 1998. <https://hbr.org/1998/11/clusters-and-the-new-economics-of-competition>.
- Région Centre-Val de Loire. « Présentation du PRPGD du projet Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets ». Démocratie permanente Centre-Val de Loire, 17 avril 2019. <https://www.democratie-permanente.fr/project/plan-regional-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets-1/presentation/presentation-du-prpgd>.
- . « Site internet », 17 avril 2019. <http://www.regioncentre-valdeloire.fr/accueil.html>.
- SCoT de l'agglomération tourangelle. « Site internet », 17 avril 2019. <http://www.scot-agglotours.fr/>.
- Tours Métropole Val de Loire. « Site internet ». Consulté le 18 avril 2019. <https://tours-metropole.fr/>.
- Tremblay, Diane-Gabrielle, et Sébastien Darchen. « Les milieux innovateurs et la classe créative : revue des écrits et analyse de leur application en milieu urbain ». *Chaire de recherche sur les enjeux soci o-organisationnels de l'économie du savoir*, 1998, 54.
- Université de Bourgogne. « Site internet ». Consulté le 19 avril 2019. <http://www.u-bourgogne.fr/>.
- Wikipédia. « Indre-et-Loire : Villes et communes », 22 décembre 2016. https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Portail:Indre-et-Loire/Villes_et_communes&oldid=132938082.